



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 080 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 12 avril 2005**  
**Partie A**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 avril 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### AFFAIRES COURANTES

•(1000)

[Traduction]

#### LES FONDS MUNICIPAUX VERTS

**L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur les Fonds municipaux verts pour 2003-2004.

\* \* \*

•(1005)

[Français]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 49 pétitions.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE CODE CRIMINEL

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD)** demande à présenter le projet de loi C-361, Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel).

—Monsieur le Président, tous les ans, plus d'un million de Canadiens ont régulièrement recours à des prêteurs sur salaire, tandis que 1,4 million d'autres Canadiens ont recours à des prêteurs qui réclament des frais d'intérêt élevés, ce qui cause préjudice à leur famille et réduit leur niveau de vie. Le taux d'intérêt effectif de ces prêts sur salaire, si l'on tient compte des frais cachés, dépasse les 50 p. 100, même si des taux nettement inférieurs sont offerts sur le marché financier traditionnel.

Les banques ont délaissé le domaine des petits prêts sous prétexte que ceux-ci ne sont pas assez profitables. Par conséquent, nombreux sont les emprunteurs qui n'ont pas le choix.

Je suis très heureux de présenter aujourd'hui ce projet de loi d'initiative parlementaire visant à mettre les consommateurs et leurs familles à l'abri de pratiques abusives et usuraires de prêt par la

modification de l'article 347 du Code criminel afin de réduire de moitié le taux défini comme criminel, soit un taux qui dépasse de 35 p. 100, au lieu de 60 p. 100, le taux officiel de la Banque du Canada.

Le projet de loi aurait en outre pour effet d'inclure, dans la définition d'intérêt, les frais cachés qui sont assumés par l'emprunteur pour souscrire à une police d'assurances.

Le projet de loi s'attaque à un grave problème qui touche des familles dans plusieurs régions du Canada, et j'espère qu'il recueillera un large appui à la Chambre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

#### LA LOI SUR LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

**M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC):** demande à présenter le projet de loi C-362, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (mariage après l'âge de soixante ans).

—Monsieur le Président, au nom des anciens combattants, comme Gordon Read de Kelowna, et de leurs familles, je me fais un plaisir de présenter un projet de loi visant à modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

Le projet de loi supprimerait le paragraphe 31(1) qui empêche les conjoints qui épousent des anciens combattants de 60 ans ou plus de recevoir la pension de l'ancien combattant au décès de ce dernier. On a tort de pénaliser les anciens combattants et leurs familles du simple fait qu'ils choisissent de se marier plus tard dans la vie. Il s'agit d'une politique désuète et la disqualification ne repose sur aucun argument valable.

L'année 2005 est l'Année de l'ancien combattant. Les anciens combattants ont beaucoup donné au Canada. J'espère que mes collègues vont appuyer le projet de loi, les anciens combattants et leurs familles et montrer ainsi aux anciens combattants à quel point nous leur sommes reconnaissants.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

•(1010)

#### PÉTITIONS

##### LE MARIAGE

**M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC):** Monsieur le Président, la pétition que je présente aujourd'hui est l'une des nombreuses que j'ai reçues au sujet du mariage.

*Affaires courantes*

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants et ils disent que la définition du mariage, c'est-à-dire l'union d'un homme et d'une femme, est contestée. Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Je constate, en terminant, que cette pétition est tout à fait conforme à la politique du Parti conservateur.

[Français]

## LE BOUCLIER ANTIMISSILE

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est une pétition demandant au gouvernement fédéral de ne pas se joindre au bouclier antimissile du président américain George Bush. C'est évidemment une position très populaire au Québec.

## L'AMBASSADEUR DU CANADA À L'UNESCO

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, la deuxième pétition que je veux déposer en est une qui a été entreprise par la Coalition canadienne pour la démocratie, qui demande le retour au pays et le licenciement d'Yvon Charbonneau comme ambassadeur canadien à l'UNESCO à cause de diverses positions qu'il a adoptées dans le domaine de la politique internationale, particulièrement au Moyen-Orient.

## LE SUICIDE ASSISTÉ

**M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ):** Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente a été lancée par le 98,5 FM à Montréal, une station de radio, et en particulier par l'animateur Benoît Dutrizac, qui a d'ailleurs fait un excellent reportage à Télé-Québec au sujet du droit au suicide assisté et à la mort digne. Cette pétition demande à ce Parlement et ce gouvernement d'entamer une discussion portant sur le droit de mourir dignement et le suicide assisté, afin que tous ceux et celles qui voudraient avoir ce droit puissent en bénéficier.

[Traduction]

## L'IMMIGRATION

**M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 28 personnes de la région du Grand Toronto et qui m'a été transmise par des électeurs de ma circonscription, Etobicoke-Centre.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement augmente les contingents des admissions par parrainage parental et réduise le temps de traitement des demandes de parrainage pour l'immigration.

## LE MARIAGE

**M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC):** Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de mes électeurs, qui exhortent le Parlement à adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

Je suis heureux de rendre service aux signataires et d'appuyer leur pétition.

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom de mes électeurs de Regina—

Lumsden—Lake Centre et au nom de certains habitants des municipalités de Regina Beach, de Buena Vista, de Moose Jaw et de Regina.

Les deux pétitions portent sur la définition du mariage et, plus particulièrement, transmettent le souhait des signataires que la décision au sujet du mariage civil soit prise par les députés et non pas par des juges non élus, et que le Parlement préserve la définition actuelle du mariage, soit la définition traditionnelle de l'union exclusive d'un homme et d'une femme.

## LES GARDERIES

**M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui pour présenter une pétition au nom des électeurs de Calgary-Centre; à leurs yeux, il vaut mieux laisser aux parents et non au gouvernement le soin de choisir comment faire garder leurs enfants de la façon la plus économique possible plutôt que de privilégier un système de garderies publiques.

• (1015)

## LE MARIAGE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui trois pétitions à la Chambre.

La première porte sur la définition du mariage et a été signée par un certain nombre de Canadiens, dont certains proviennent de ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les signataires souhaitent simplement attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le mariage doit être défini exclusivement comme l'union à vie d'un homme et d'une femme, et qu'il est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Ils soulignent également que la définition du mariage est de la compétence exclusive du Parlement.

Ils exhortent donc le Parlement à adopter une loi pour reconnaître dans le droit fédéral le mariage comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

## LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait aux anciens combattants.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que des anciens combattants et des électeurs du Nouveau-Brunswick veulent l'informer que les Forces canadiennes envisagent de supprimer la croix de Malte de l'insigne que les aumôniers militaires portent à leur casquette, vu qu'il y a maintenant un aumônier musulman.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à prendre les mesures nécessaires pour que les forces armées conservent l'insigne d'honneur de ces aumôniers et en créent une autre pour les aumôniers non chrétiens.

## LE MARIAGE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, la dernière pétition concerne la disposition d'exemption prévue dans la Charte.

Les pétitionnaires veulent signaler à la Chambre que la majorité des Canadiens croient que les questions fondamentales de politique sociale doivent être tranchées par les parlementaires élus, et non pas par des juges non élus.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de recourir à toutes les mesures administratives et législatives possibles, y compris la disposition de dérogation, l'article 33 de la Charte, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage aux termes de la loi, soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

#### L'ÉTIQUETAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS ALCOOLISÉES

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition au nom de nombreux électeurs et d'autres Canadiens qui s'inquiètent d'une question abordée récemment à la Chambre. Il s'agit du syndrome d'alcoolisation foetale. Les pétitionnaires estiment important d'apposer sur les contenants de boissons alcoolisées des étiquettes précisant que la consommation d'alcool peut causer des anomalies congénitales. Ils estiment que le gouvernement n'a pas répondu aux attentes de la population et des parlementaires canadiens et ils lui demandent d'adopter sans plus tarder des mesures à cet égard.

\* \* \*

[Français]

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions demeurent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

**L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre des Finances)** propose que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de présenter en deuxième lecture le projet de Loi d'exécution du budget de 2005. Respecter ses engagements: tel est le thème de notre budget de cette année. Et c'est aussi le thème du projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui.

Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que notre gouvernement adopte d'importantes mesures pour respecter ses engagements. C'est exactement ce que nous avons fait. Au cours des prochaines minutes, j'espère en faire la preuve.

Dans le budget de 2005, nous avons mis en avant un programme ambitieux visant à promouvoir le bien-être national, qui est axé sur cinq engagements complémentaires: le premier, maintenir une saine gestion financière; le deuxième, encourager une économie croissante et productive; le troisième, renforcer nos fondements sociaux; le quatrième, promouvoir un environnement durable et des collectivités viables; et le cinquième, raffermir le rôle du Canada dans le monde. J'espère que ces cinq engagements complémentaires deviendront évidents au cours des prochaines minutes.

Le gouvernement propose, dans ce projet de loi, des mesures importantes pour respecter ces engagements, à l'aide d'initiatives

#### Initiatives ministérielles

soigneusement réparties sur cinq ans. Je montrerai dans un moment comment les mesures prévues dans ce projet de loi donnent suite à chacun de ces engagements. Auparavant, j'estime toutefois important de parler de la conjoncture économique, qui sous-tend chacun des budgets que nous présentons.

Le Canada est dans une position enviable. Depuis que le budget fédéral a été équilibré en 1997, le Canada est devenu le chef de file des pays industrialisés du G7 au chapitre de la création d'emplois et il a enregistré la croissance la plus rapide pour ce qui est du niveau de vie.

J'entends actuellement quelqu'un exprimer son appui, monsieur le Président. Il semble donc y avoir au moins une personne qui soit d'accord avec moi sur ce point très important.

Si l'on regarde vers l'avenir, selon la moyenne des prévisions des économistes du secteur privé, la croissance réelle s'établira à 2,9 p. 100 du PIB, et elle devrait atteindre 3,1 p. 100 en 2006. J'ouvre ici une parenthèse pour signaler que, depuis la publication du budget, les économistes du secteur privé ont arrondi la croissance du PIB à la baisse pour 2005 en la ramenant de 2,9 à 2,6 p. 100. Les économistes du secteur privé ne sont peut-être plus aussi sûrs qu'ils l'étaient au moment de l'élaboration du budget. Bien entendu, cela préoccupe tous ceux d'entre nous qui considérons qu'un cadre financier solide est la pierre d'assise de notre prospérité.

Ces prévisions comportent toujours des risques, y compris l'impact changeant de l'appréciation rapide de notre dollar. Le Canada est probablement l'un des pays les plus actifs dans le commerce international, sinon le plus actif, et pour cette raison nos risques échappent souvent à notre contrôle.

Par exemple, le risque principal réside dans les deux boulets que sont le déficit budgétaire et le déficit courant des États-Unis. Cette situation pourrait engendrer une hausse des taux d'intérêt, un ralentissement de la croissance aux États-Unis et une dépréciation accrue du dollar américain. Tous ces facteurs pourraient nuire à la croissance au Canada et entraîner des ajustements économiques qui pourraient, dans bien des cas, être assez pénibles pour nous tous.

Comme je l'ai mentionné, nous n'avons aucun contrôle sur la façon selon laquelle les États-Unis dressent leur budget ou gèrent le déficit des transactions courantes. Ce sont, dans les prévisions, des risques importants sur lesquels nous ne pouvons rien. Il en va de même pour l'économie de la Chine, la hausse du prix du pétrole et tous les autres facteurs de cette nature qui ne relèvent généralement pas du contrôle de notre économie.

● (1020)

C'est la possibilité de risques futurs qui motive le principal engagement de notre gouvernement, à savoir une saine gestion financière caractérisée par des budgets équilibrés ou fondée sur une planification financière plus judicieuse. Malgré des investissements substantiels dans le financement des provinces et des territoires, et la mise en oeuvre de nouvelles mesures, le budget de 2005 prévoit un excédent pour l'exercice financier actuel, qui prendra fin le 31 mars, un excédent qui se répète pour la huitième année d'affilée. C'est la plus longue série d'excédents budgétaires depuis 1867 et la fondation du pays.

*Initiatives ministérielles*

Le budget prévoit des budgets équilibrés ou excédentaires pendant les cinq prochaines années. Si les projections financières sont sur cinq ans, c'est que la grande majorité des engagements du budget s'étendent au-delà de l'horizon de planification habituel de deux ans. Ces résultats ont fait du Canada un chef de file à cet égard. Le Canada est en effet le seul pays du G7 à afficher des excédents gouvernementaux pour les trois dernières années et il est le seul pays qui puisse encore prévoir des excédents en 2005 et en 2006.

Notre solide bilan a permis une réduction de plus de 60 milliards de dollars de la dette publique canadienne et une économie annuelle de 3 milliards de dollars en frais de service de la dette, ce qui a valu au Canada une cote de crédit triple A. Notre pays bénéficie donc de taux d'intérêt plus avantageux pour les provinces, les villes, les entreprises et les familles.

Entre parenthèses, dans ma propre circonscription, Scarborough—Guildwood, nous avons pu observer que beaucoup de logements bas-de-gamme s'étaient libérés parce que les gens les quittaient pour s'acheter des maisons. En effet, en raison des taux d'intérêt actuels, la maison qui était auparavant hors de prix est devenue abordable. Les gens quittent les logements locatifs et déménagent dans leurs propres maisons parce que les paiements hypothécaires sont maintenant égaux ou même inférieurs au montant de leur loyer.

La réduction combinée de la dette et des taux d'intérêt signifie que la partie des recettes du gouvernement jadis consacrée au service de la dette ou aux remboursements d'intérêts a diminué. En fait, auparavant, environ 38 ¢ de chaque dollar étaient appliqués au service de la dette. C'est maintenant environ 19 ¢, soit pratiquement la moitié. Pour les provinces en général, cette économie s'est aussi traduite par une réduction substantielle des frais consacrés au service de leur dette. En fait, certaines n'y consacrent plus que 12 ¢ de chaque dollar. Dans ce cas également, les économies profitent à toutes les entités qui doivent emprunter de l'argent.

Pour maintenir ces avantages, et pour que le Canada soit à même d'absorber les pressions futures liées notamment au vieillissement de la population, le gouvernement vise à ramener le ratio de la dette au produit intérieur brut à 25 p. 100 d'ici dix ans.

L'équilibre budgétaire et la réduction de la dette ne sont pas le fruit du hasard. Ils exigent une planification financière prudente. C'est pourquoi le budget de 2005 maintient une réserve pour éventualités de trois milliards de dollars par an. Si ces fonds ne sont pas requis pour assurer l'équilibre budgétaire, ils seront directement affectés à la réduction de la dette.

Nous avons également continué d'intégrer une mesure de prudence économique à notre planification budgétaire, et nous l'avons d'abord fixée à un milliard de dollars. Si nous n'en avons pas besoin, nous l'investirons dans les priorités des Canadiennes et des Canadiens.

La rigueur financière exige également une approche ferme pour utiliser les deniers publics de façon judicieuse. C'est pourquoi le gouvernement a mis sur pied le Comité d'examen des dépenses du Cabinet et lui a confié le mandat d'examiner à la loupe chaque élément de ses dépenses.

Ce comité a mis en évidence près de 11 milliards de dollars d'économies cumulatives au cours des cinq prochaines années. Près de 90 p. 100 de ces économies proviennent d'une plus grande efficacité dans les domaines de l'approvisionnement, de la gestion des biens immobiliers, de la prestation des services et de l'administration des programmes. Ces économies ont été intégrées au budget de 2005 et sont réinvesties dans des programmes et services fédéraux de base.

Le gouvernement s'est aussi engagé à encourager une économie croissante et productive. Les progrès réalisés actuellement par le Canada sur le plan économique démontrent que nous sommes sur la bonne voie. Toutefois, pour accroître la prospérité et la croissance, il nous faut améliorer constamment notre productivité et notre compétitivité, dans un contexte mondial qui évolue rapidement.

• (1025)

Je veux signaler là encore, en passant, que nous avons noté au cours de la dernière année une certaine baisse de la productivité qui est inquiétante. Je pense qu'elle est liée en grande partie à la montée rapide du cours du dollar canadien qui fait qu'il est très difficile pour certaines entreprises de s'adapter rapidement. Nous pouvons vivre avec un cours du dollar canadien élevé, mais c'est la rapidité à laquelle ce changement se produit qui fait qu'il est très difficile pour les entreprises de s'adapter et d'améliorer leur situation et leur productivité afin de demeurer compétitives.

Nous sommes confrontés au défi de la retraite prochaine de la génération du baby-boom, à laquelle succédera une génération de travailleurs beaucoup moins nombreuse. Nous ne pourrions donc plus compter sur une croissance automatique de la population active pour stimuler l'économie. Nous devons donc faire en sorte que la main-d'oeuvre soit la plus inclusive possible. Nous devons aussi inciter la population active à être la plus compétente et la plus productive possible, de manière à vaincre la concurrence de l'étranger.

Le budget de 2005 prévoit des mesures pour relever ces défis. Pour commencer, le gouvernement reconnaît que des services de qualité au chapitre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sont beaucoup plus que simplement une bonne politique sociale. Ils constituent également un investissement dans une meilleure productivité et la réussite de l'économie dans les années à venir. C'est ce dont je parlais lorsque j'ai déclaré que nous avons besoin d'une main-d'oeuvre inclusive. Manifestement, les hommes et les femmes qui élèvent des enfants et travaillent ont besoin des dispositions les plus souples possible pour pouvoir élever leur famille.

C'est pourquoi le projet de loi C-43 prévoit la création d'une fiducie de 700 millions de dollars pour permettre aux provinces d'investir dans des programmes d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Ce montant représente la part des exercices 2004-2005 et 2005-2006 des 5 milliards de dollars que le gouvernement fédéral s'engage à investir sur cinq ans pour créer un programme d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, avec la collaboration des provinces et des territoires.

Nous prenons aussi des mesures visant à réduire les impôts. Un régime fiscal concurrentiel assure une plus grande prospérité aux particuliers et une plus grande productivité aux sociétés. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a diminué les impôts chaque année depuis qu'il a atteint l'équilibre budgétaire en 1997, grâce, notamment, à la baisse d'impôts sans précédent de 100 milliards de dollars sur cinq ans accordée en 2000.

De plus, le budget prévoit une hausse du montant personnel de base, soit le revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt. Ce montant atteindra 10 000 \$ d'ici 2009. Cette mesure profitera à tous les contribuables et permettra à 860 000 personnes à faible revenu, dont près de 250 000 aînés, de cesser de payer de l'impôt.

*Initiatives ministérielles*

Ensuite, pour aider les Canadiens à épargner pour la retraite, le budget de 2005 relève le plafond annuel des cotisations aux REER et aux régimes de pension agréés: ce montant atteindra ainsi 22 000 \$ d'ici 2010. Cette mesure profitera surtout aux entrepreneurs, aux travailleurs autonomes et aux petites entreprises, à ceux qui ne jouissent pas du soutien d'une grande société offrant des régimes de retraite. Par ailleurs, pour élargir l'horizon d'investissement des Canadiens, le gouvernement éliminera la limite de 30 p. 100 sur les biens étrangers — notamment les actions — détenus dans les REER et les régimes de pension.

Le projet de loi C-43 renferme également des mesures visant à maintenir la compétitivité du régime de l'impôt des sociétés, pour stimuler la croissance et l'emploi. Il propose l'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008. Cette mesure profitera à toutes les sociétés, tant les petites que les moyennes. D'ici 2010, le gouvernement propose de réduire le taux général de l'impôt des sociétés, qui est actuellement de 21 p. 100, pour le ramener à 19 p. 100. Ces mesures permettront aux entreprises canadiennes de conserver un avantage au titre du taux d'impôt, même si les États-Unis réduisent leur impôt des sociétés.

Une économie productive et écologiquement durable ne constitue toutefois qu'un élément du bien-être des Canadiens. Le gouvernement s'acquitte aussi dans le budget de 2005 de son quatrième engagement, qui consiste à investir pour renforcer nos fondements sociaux. Ces investissements s'inscrivent dans la lignée de l'entente sur la santé de 41 milliards de dollars conclue l'automne dernier par le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces et des territoires, et du nouveau cadre de 33 milliards de dollars mis en place pour la péréquation avec les provinces et pour le financement des territoires.

• (1030)

Par exemple, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des trois territoires ont convenu de collaborer pour établir une stratégie exhaustive pour le Nord. Cette région amorce une période riche en promesses et en perspectives sans précédent, notamment en ce qui concerne les débouchés économiques liés à l'exploitation du pétrole, du gaz et des diamants.

Le projet de loi C-43 propose la création d'une fiducie de 120 millions de dollars à l'intention des administrations territoriales pour les aider à respecter les objectifs de la Stratégie pour le Nord, une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des administrations territoriales ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des résidents du Nord.

Le budget de 2005 tient aussi compte de la dette que nous avons envers nos aînés. Le budget prévoit en fait des investissements massifs dans un vaste éventail de politiques importantes pour les aînés. Un investissement dans les soins de santé réalisé l'automne dernier profite particulièrement aux personnes qui vieillissent. En effet, les gens utilisent la majeure partie des fonds alloués aux soins de santé dans la dernière partie de leur vie. Cet investissement dans les soins de santé est à l'intention de tout le monde, mais il revêt une importance particulière pour les aînés.

Une proposition du projet de loi C-43 haussera les paiements du Supplément de revenu garanti de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, et des améliorations seront apportées à ce programme dans moins de deux ans. Cette mesure profitera à 1,6 million d'aînés, en majorité des femmes. Le montant annuel maximum du Supplément de revenu garanti augmentera de plus de 400 \$ pour une personne seule, et de près de 700 \$ pour un couple.

Le troisième engagement du gouvernement tient compte du fait qu'une politique économique avisée et une politique environnementale éclairée peuvent aller de pair pour améliorer la qualité de vie, la santé des collectivités et les perspectives de croissance. Le budget de 2005 prévoit des mesures totalisant 5 milliards de dollars sur cinq ans à l'appui d'un environnement durable. Ces mesures comprennent la création du Fonds éco-net et d'un fonds de partenariat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Une des mesures contenues dans le projet de loi C-43 prévoit la mise sur pied à Environnement Canada d'une nouvelle agence chargée d'administrer le Fonds pour le climat de 1 milliard de dollars, qui favorisera la réduction et l'élimination des gaz à effet de serre. En outre, le projet de loi propose de modifier la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour qu'il soit plus facile, à l'avenir, d'inclure les gaz à effet de serre dans la liste des substances visées par la loi. Ainsi, le ministre de l'Environnement pourra réglementer les émissions et mettre sur pied le régime proposé pour les grands émetteurs finaux et le programme d'échange des droits d'émission.

Le projet de loi C-43 prévoit l'investissement de 300 millions de dollars dans les fonds municipaux verts pour soutenir la réalisation de projets environnementaux à l'échelle locale. Sur cette somme, 150 millions de dollars seraient affectés à l'assainissement et à la réutilisation des friches industrielles.

Les villes et les autres milieux habités sont parmi les éléments de l'environnement qui comptent beaucoup pour les Canadiens. Le budget de 2005 poursuit sur la lancée du Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités conclu l'an dernier, en accordant aux municipalités une part croissante de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. Le projet de loi C-43 prévoit à cette fin un financement initial de 600 millions de dollars, soit l'équivalent de 1,5 cent le litre. Ce financement augmentera d'année en année jusqu'à atteindre 2 milliards de dollars au bout de cinq ans, conformément à l'engagement pris par le gouvernement.

Tout en comblant les besoins de la population canadienne, nous ne devons pas oublier, comme nous le rappellent des événements tels que le récent tsunami en Asie, que nous vivons dans le village global. Par exemple, lorsque le tsunami a frappé le Sud-Est asiatique en décembre, les Canadiens ont été profondément touchés. Je me permets une autre brève digression pour mentionner que cette tragédie a beaucoup secoué la communauté sri-lankaise, dont j'ai l'honneur de représenter plusieurs membres, à titre de député. Le Canada a fait preuve d'une grande générosité dans les circonstances en accordant aux victimes un soutien totalisant 425 millions de dollars.

Comme c'est leur habitude, les Canadiens ont réagi avec une grande générosité. Les particuliers au pays ont fait des dons d'environ 200 millions de dollars à des organismes de bienfaisance, et le gouvernement a ajouté une somme comparable.

• (1035)

Je conclus en disant que les mesures prévues dans le projet de loi C-43 représentent un plan complet et intégré visant à accroître le bien-être des Canadiens. Au cours de cette période et dans le cadre de ce budget, nous nous acquittons des engagements que nous avons pris.

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, le député voudrait-il nous parler de la déductibilité des dépenses dans le cas des investissements?

*Initiatives ministérielles*

L'Association canadienne de l'immeuble a rencontré un grand nombre de députés. Ce qui l'intéresse particulièrement, c'est de savoir si nous prévoyons faire quelque chose au sujet des gains en capital, dont il ne serait pas tenu compte dans la définition de la rentabilité prévue.

**L'hon. John McKay:** Monsieur le Président, des représentants du secteur de l'immobilier étaient sur la Colline hier. Malheureusement, je n'ai pas pu les rencontrer et entendre leurs instances, mais une réunion a été prévue.

Ce qui les préoccupe, c'est la déductibilité des coûts des biens immeubles lorsqu'un gain est réalisé. Cela découle d'une décision de la Cour suprême. Le gouvernement a adopté comme position que, lorsqu'il n'y avait pas de possibilité réelle de gagner de l'argent avec un immeuble et de réaliser un gain en capital, les dépenses ne seraient pas déductibles.

On pourrait prendre l'exemple d'une ferme d'agrément dont les dépenses permettent de réduire d'autres revenus alors qu'il n'y a pas de réelles possibilités de réaliser un gain. L'exemple n'est peut-être pas très bon, mais c'est le seul qui me vient à l'esprit. C'est le problème que les représentants du secteur de l'immobilier ont soulevé par suite de la cause entendue par la Cour suprême.

J'ai hâte de discuter de nouveau avec eux pour voir si on peut faire quelque chose. A priori, la position du gouvernement correspond à la décision rendue par la Cour suprême du Canada.

• (1040)

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le secrétaire parlementaire se vanter du nombre de budgets excédentaires que le gouvernement a présenté ces dernières années. Cependant, pas une seule fois il n'a fait mention de certaines des situations extrêmement difficiles qui touchent les étudiants, les sans-abri et les Canadiens à faible revenu. Il a omis de dire que le budget ne prévoit aucune initiative à leur égard.

Le député souligne que le gouvernement enregistre des excédents successifs, mais il ne dit rien au sujet des étudiants qui croulent sous le poids des dettes. Il a omis de mentionner que ni le budget ni la Loi d'exécution du budget ne prévoient quoi que ce soit en matière d'éducation, le seul espoir pour les familles que leurs enfants arriveront à s'en sortir et auront un avenir meilleur. Le gouvernement néglige le seul programme qui offrirait un certain espoir d'égaliser les conditions au Canada.

Comme on parle beaucoup d'élections ces jours-ci, je signale que, lors de la dernière campagne électorale, il y a moins d'un an, le premier ministre a déclaré publiquement, alors qu'il se trouvait à Terre-Neuve-et-Labrador, que le gouvernement envisageait d'injecter 8 milliards de dollars dans l'éducation. Tout le monde a applaudi parce que le premier ministre abordait l'une des questions les plus essentielles pour les Canadiens aujourd'hui. Que s'est-il passé en un an? Pas un mot concernant l'éducation depuis la campagne électorale. Voilà encore une promesse non tenue. Le gouvernement n'a accordé aucune attention à l'une des questions les plus essentielles qui se pose à la nation, en l'occurrence l'accès à l'éducation postsecondaire de qualité.

Comment se fait-il que rien n'a été prévu en matière d'éducation, ni dans le budget ni dans la Loi d'exécution du budget, alors que le premier ministre a fait une promesse si grandiose et a donné tant d'espoir il y a à peine un an? Pourquoi, au cours des consultations prébudgétaires, le gouvernement a-t-il rejeté les commentaires et les suggestions des associations d'étudiants et de professeurs et des organismes du secteur de l'éducation au sujet de l'échec de

programmes comme le Bon d'études canadien, les régimes enregistrés d'épargne-études et le Fonds des bourses d'études du millénaire pour régler le problème de l'accès universel à l'éducation? Aujourd'hui, nous apprenons que le Cabinet a en main des documents révélant que ces programmes ne sont qu'une réussite partielle et n'offrent qu'un accès limité à l'éducation.

J'aimerais que le député présente l'ensemble de la situation. J'aimerais savoir exactement à quoi m'en tenir au sujet de l'éducation et savoir ce que le gouvernement envisage de faire et avec quelle rapidité il entend intervenir.

**L'hon. John McKay:** Monsieur le Président, chose intéressante à signaler, je reviens d'une réunion avec le recteur de l'Université de Toronto. Nous avons eu une discussion fascinante sur une foule de mesures que le gouvernement du Canada a prises principalement en matière de recherche, mesures dont l'Université de Toronto bénéficie de façon importante. En effet, elle sait gré au gouvernement non seulement pour la création des diverses fondations où elle peut puiser des fonds, mais aussi pour le financement des chaires de recherche et pour diverses mesures dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Honnêtement, je rejette la prémisse de la question de la députée par rapport à notre engagement dans l'éducation postsecondaire. Notre engagement est profond. Il est important et il a remis les universités canadiennes dans la course en matière de recherche. De plus, il a inversé la tendance en ce qui concerne l'exode des cerveaux. Nous parlons maintenant de recrutement des cerveaux.

La question a deux volets. Le deuxième porte sur l'accès aux études. La députée a raison dans l'analyse superficielle qu'elle fait du projet de loi. Le budget n'a pas répondu aux enjeux relatifs à l'accès aux études, soit, mais j'attire l'attention de la députée sur des mesures mentionnées dans le budget de 2004: les régimes enregistrés d'épargne-études, les bons d'études, les bourses du millénaire et d'autres mesures de ce type dénigrées par la députée.

En toute franchise, je dirais que ces mesures ont obtenu un taux de succès inégal à certains égards. Par exemple, ma famille utilise les régimes enregistrés d'épargne-études. C'est un des principaux moyens qui permettront à mes enfants de poursuivre des études postsecondaires. Je m'attends à ce que de telles mesures soient évaluées et examinées de façon continue.

Le dernier point porte sur les sans-abri. Le recours aux fonds mis de côté ces dernières années n'a pas été aussi important que nous l'espérions. Par ailleurs, j'aimerais signaler à la députée...

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Je me demande pourquoi.

**L'hon. John McKay:** Eh bien, en partie parce que les provinces semblent incapables de s'organiser. Des gens sont venus à mon bureau pour se plaindre du fait que les fonds existent, mais qu'on ne les utilise pas. Lorsqu'ils commenceront à être utilisés, nous évaluerons de nouveau la situation. Je signale que les logements abordables sont devenus beaucoup plus abordables sous le régime actuel.

• (1045)

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur certains des commentaires formulés par le secrétaire parlementaire en réponse aux questions posées par la députée de Blackstrap.

*Initiatives ministérielles*

En parlant de dépenses admissibles, il a donné l'exemple des fermes d'agrément. Je sais que le secrétaire parlementaire connaît bien les difficultés que vivent les agriculteurs. Nous nous attendons à de lourdes pertes dans cette industrie. Bon nombre d'exploitations agricoles n'arriveront pas à démontrer qu'elles sont en mesure d'enregistrer des profits dans de telles conditions.

Nous savons également que les définitions actuelles touchent aussi d'autres secteurs, comme celui de l'investissement immobilier, et qu'il faudra du temps avant qu'on puisse parler de profit et de rentabilité des placements. Comment le secrétaire parlementaire pourra-t-il s'assurer que les règles et directives strictes qui existent actuellement n'auront pas d'effets négatifs sur notre productivité future?

Selon un article paru récemment dans le *Ottawa Citizen*, les règles qui rendent les investissements difficiles constituent l'un des plus grands obstacles pour les Canadiens. Elles font partie des éléments qui portent les gens à réfléchir avant d'investir et de lancer de petites entreprises alors qu'ils travaillent encore en espérant qu'elles deviendront un jour rentables.

**L'hon. John McKay:** Monsieur le Président, le député pose une bonne question. Je sais que c'est plutôt nouveau ici. La question tourne autour de la notion d'attente raisonnable de profit. Beaucoup d'entreprises voient le jour et, en toute franchise, il y en a qui réussissent mieux que d'autres. En réalité, il est probable que la grande majorité d'entre elles ne connaissent pas un grand succès. Je ne me souviens plus des chiffres à ce sujet, mais il me semble avoir vu que seulement une ou deux sur dix réussissent.

Le gouvernement est d'avis qu'il doit exister une attente raisonnable de profit avant qu'on puisse déduire ces coûts d'autres revenus. Si les gens établissent des entreprises qui n'ont pas d'attente de profit, mais s'ils veulent déduire leurs dépenses d'autres revenus, que ce soient des pensions de retraite, d'autres revenus de travail ou des gains en capital, alors ils se heurteront à des difficultés. À mes yeux, voilà la position qu'il faut prendre.

Pour ce qui est d'encourager les petites entreprises à prendre leur envol et à évoluer en ce sens, un certain nombre de programmes sont en place. Le problème quand on est le gouvernement, c'est qu'on devrait pouvoir tout faire en même temps. Il faut toujours avoir une attente raisonnable de profit et satisfaire à cette définition. Si ce n'est pas le cas, je ne crois pas que quiconque puisse réclamer des déductions.

• (1050)

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, qui a été déposé le 23 février, soit il y a à peine six semaines.

Malheureusement, ce projet de loi portant exécution du budget reflète l'arrogance du gouvernement libéral, arrogance qui règne au Parlement depuis plus d'une décennie, soit depuis 1993, lorsque les libéraux ont été élus pour la première fois. Toutefois, le gouvernement actuel est minoritaire et il est temps que le premier ministre cesse de se comporter comme s'il jouissait d'une majorité et qu'il commence à gouverner en tenant compte des intérêts des Canadiens. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas.

Nous, du Parti conservateur, avons dit très clairement que, à notre avis, les dispositions législatives renfermées dans le projet de loi C-43 devraient être regroupées en trois volets distincts: premièrement, les dispositions visant à mettre en oeuvre l'accord de Kyoto; deuxièmement, les mesures visant à remplir les engagements pris envers les provinces, y compris l'Accord

atlantique; troisièmement, les dispositions que l'on retrouve normalement dans les lois d'exécution du budget.

Commençons par les mesures liées à l'accord de Kyoto. Le gouvernement nous est arrivé avec une décision de dernière minute visant à inclure des changements à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et des dispositions afin de créer l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions. Dans le contexte actuel de gouvernement minoritaire, tout cela n'est qu'un leurre grossier et une tactique de diversion qui ne trompe personne. Je remarque que le milieu environnemental n'est pas très heureux lui non plus de la tactique employée par le gouvernement, même si le ministre de l'Environnement a pu croire qu'il jouirait de l'appui de ce groupe.

En fait, les libéraux savaient que la majorité à la Chambre n'allait pas approuver les mesures relatives à Kyoto si celles-ci étaient présentées dans un projet de loi distinct. C'est pour cette raison qu'ils ont inclus ces mesures dans un amendement de dernière minute au projet de loi C-43. Cette façon de faire a eu à tout le moins pour effet de retarder l'adoption de mesures légitimes prévues dans le budget et elle pourrait même, selon ce qui va se produire au cours des prochains mois, mettre en danger leur mise en oeuvre.

Les efforts cyniques faits par le gouvernement pour diviser et régner ont eu un effet opposé à celui qu'il souhaitait. Peu importe si les gens sont pour ou contre l'accord de Kyoto, personne n'est prêt à accepter les mesures superficielles, élaborées à la hâte et très contestables qui nous sont présentées de mauvaise foi.

Je voudrais parler brièvement de Kyoto et de tout ce qui a été élaboré à Rio, à la fin des années 80. D'entrée de jeu, le gouvernement s'est dirigé, comme un somnambule, vers l'accord de Kyoto, qui laisse grandement à désirer. Après avoir négligé la question pendant près de dix ans, le gouvernement a dû élaborer une position à temps pour la conférence internationale de Kyoto, au Japon.

Les libéraux ont concocté à la hâte la position du gouvernement. Ils ont tenu environ une semaine de consultations auprès des provinces. Ils ont convenu avec les provinces d'une position que ces dernières pouvaient accepter puis, une fois arrivés à Kyoto, ils ont doublé les concessions que le Canada acceptait de faire et auxquelles les provinces avaient donné leur accord, une semaine plus tôt. C'était un mauvais départ, et nos concitoyens n'en reviennent pas de la façon dont le gouvernement a géré tout ce dossier.

Selon nous, il ne s'agit pas des mêmes mesures que celles qui ont été présentées au Parti conservateur dans le budget, et nous avons donc refusé de défaire le gouvernement sur le budget. Cette récente proposition d'amendement nous semble être une façon de changer les choses. C'est une méthode insolite.

Permettez-moi de parler de l'Accord atlantique. Le projet de loi d'exécution du budget nous pose un autre problème à cet égard. Je trouve tout aussi méprisante la tactique utilisée par les libéraux, à savoir tenir la population de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse en otage en liant l'Accord atlantique, que la plupart des députés appuient, aux mesures concernant Kyoto, qui sont clairement problématiques.

### Initiatives ministérielles

Les députés se souviendront que l'Accord atlantique est le résultat de la promesse faite par le premier ministre, alors qu'il tirait gravement de l'arrière aux dernières élections, il y aura un an en juin. Après s'être rendu à Terre-Neuve-et-Labrador pour raffermir ses appuis, il a reconnu la nécessité d'apporter des changements aux mesures, en particulier en ce qui concerne les recettes de l'exploitation des ressources au large des côtes. Puis, lorsque les premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse lui ont demandé, quelques mois plus tard, d'honorer l'engagement qu'il avait pris en vertu de l'entente, il s'est montré récalcitrant. Nous avons tous pu suivre le déroulement des négociations et voir, notamment, le dégoût exprimé par Danny Williams après que le premier ministre soit revenu sur son engagement. Finalement, sous le poids des pressions énormes exercées sur lui, le premier ministre a cédé.

Selon nous, il suffirait d'un jour à la Chambre pour adopter les dispositions du projet de loi C-43 relatives à l'Accord atlantique, si les libéraux acceptaient de déposer un projet de loi distinct. Jusqu'à maintenant, cependant, ils ont refusé de poser un geste aussi simple.

• (1055)

Cependant, le 6 avril, il n'y a pas si longtemps, le chef du Parti conservateur a cherché le consentement unanime pour la motion suivante: « Que, nonobstant tout article du Règlement ou les pratiques habituelles de la Chambre, un ministre soit autorisé à présenter, sans préavis, un projet de loi mettant en oeuvre l'Accord atlantique; que, lorsqu'il sera mis à l'étude, le projet de loi, d'office, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier, étudié en comité plénier et qu'il en soit fait rapport à la Chambre sans propositions d'amendement, qu'il soit agréé à l'étape du rapport, qu'il soit lu pour la troisième fois et adopté. »

Il était évident que l'intention était d'accélérer le processus. Après d'immenses pressions, l'accord a finalement été conclu entre les premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement libéral. Cependant, les libéraux l'ont relié à l'amendement portant sur le Protocole de Kyoto, ce qui pose problème.

Le député de Toronto—Danforth, le chef du NPD, a appuyé la motion. Nos opinions divergent peut-être sur beaucoup de questions, mais les conservateurs et le NPD ont tous deux un sens du franc jeu que les libéraux ne partagent apparemment pas puisqu'ils ont refusé leur consentement. Toutefois, nous sommes d'accord sur cette question. L'Accord atlantique devrait être adopté sans plus tarder, pour que les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse obtiennent ce qui leur a été promis pendant les dernières élections, soit l'entente équitable qu'ils méritent.

Le fait est que le Parti conservateur n'aime pas qu'on marchande le bien-être des Canadiens et des habitants de cette région en particulier dans ce dossier. Les libéraux devraient arrêter d'essayer de marquer des points et se décider à suivre l'exemple du Parti conservateur en faisant ce qui est dans le meilleur intérêt des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse. Nous demandons la suppression de ce lien dans le projet de loi et, si le gouvernement refuse, nous tenterons de l'obtenir en comité.

Les mesures budgétaires habituelles figurent normalement dans ces projets de loi d'exécution du budget. Ce qui est fort étrange, c'est que, lors de la dernière campagne électorale, les libéraux ont décrit bon nombre des initiatives du Parti conservateur, comme les réductions d'impôt, qu'ils semblent maintenant accepter. Notre dernier programme électoral, que les libéraux ont critiqué il y a à peine 10 ou 11 mois, le qualifiant de financièrement irresponsable,

promettait de nouvelles dépenses de 58 milliards de dollars et des réductions d'impôt sur cinq ans.

Dans le budget de 2005, les libéraux se sont engagés à effectuer de nouvelles dépenses de 55 milliards de dollars au cours de la même période. Ce qui est étrange et remarquable, c'est que les montants sont presque identiques. Nous n'avions pas les moyens de les engager en juin, pendant la campagne électorale. Cela aurait été extrêmement irresponsable. Puis, le budget a été présenté le 23 février et, étrangement, les mêmes dépenses ont été proposées. Ce n'était donc qu'un vil stratagème politique, utilisé pendant les élections, pour jeter le discrédit sur le Parti conservateur. Nous constatons aujourd'hui que, pendant tout ce temps, nous en avons les moyens.

Malheureusement, un bon nombre des mesures annoncées dans le budget ne vont pas suffisamment loin ou ne seront pas mises en oeuvre assez rapidement pour influencer réellement sur le bien-être des Canadiens. En fait, certains appellent le dernier budget « le budget de 2008 », car bon nombre des mesures n'entreront en vigueur que vers la fin de la période de cinq ans.

Les mesures de réduction des impôts des particuliers qui sont annoncées dans le projet de loi sont insuffisantes et sont concentrées en fin de période. La réduction équivaut à, au plus, 16 \$ l'année prochaine. On l'appelle la pizza de la réduction d'impôt. En effet, une famille pourrait peut-être acheter une pizza avec la réduction d'impôt dont elle bénéficiera l'année prochaine. Les libéraux ont donc concentré en fin de période bon nombre de ces dispositions, et les réductions ne représenteront que 192 \$ lorsqu'elles seront pleinement mises en oeuvre en 2009. Ce n'est vraiment pas suffisant, mais c'est un pas dans la bonne direction.

Cependant, les mesures d'accroissement de la productivité annoncées dans le budget sont insuffisantes. Elles montrent bien que le gouvernement ne tient pas compte des signaux d'alarme qui indiquent que les programmes hautement prioritaires du gouvernement pourraient être mis en péril si des mesures générales ne sont pas prises pour assurer la croissance de l'économie avant que la situation démographique ne devienne critique. Je siège au Comité des finances depuis quelque temps. Nous avons entendu parler de la crise démographique imminente. La population canadienne vieillit. Les contribuables seront moins nombreux à l'avenir. Nous estimons que nous devons prendre des mesures dès maintenant pour relancer l'économie du Canada. Nous savons que nous sommes loin derrière notre principal partenaire commercial, les États-Unis, en ce qui concerne notre productivité.

Les gens peuvent se demander de quoi il s'agit. Cela signifie que nous avons un niveau de vie inférieur. C'est inacceptable. Nous avons pris un très sérieux recul depuis 25 ans. En termes réels, une famille canadienne moyenne de quatre personnes a un revenu net d'environ 24 000 \$ de moins que la famille américaine moyenne.

• (1100)

Que pourraient faire les gens avec cet argent? Ils pourraient consacrer 2 000 \$ par mois au remboursement de leur prêt hypothécaire. C'est cela que ça signifie en termes réels. Ils pourraient payer leur maison beaucoup plus rapidement si nous avions le même niveau de vie qu'aux États-Unis.

Pourquoi ne pourrions-nous pas aspirer à un niveau de vie aussi élevé que les Américains? Nous l'avons déjà eu. Ce n'est que ces 25 dernières années que nous avons pris un sérieux recul. Notre productivité a chuté jusqu'à n'être plus qu'environ 75 p. 100 de celle des États-Unis.

*Initiatives ministérielles*

À mon avis, ce n'est pas la faute des Canadiens, mais celle des décideurs qui ont amené le gouvernement à dépenser dans toutes sortes de secteurs où il n'a plus rien à faire.

Agissons dès maintenant pour corriger la situation avant que survienne la grande crise démographique. Le manque de productivité du Canada mine le niveau de vie actuel des Canadiens et, en plus, il compromet sérieusement notre capacité de maintenir nos programmes sociaux. C'est lorsqu'il fait beau qu'il faut réparer un toit qui coule, pas lorsque la maison est inondée.

Certaines mesures contenues dans le projet de loi ne correspondent pas à la manière dont elles ont été présentées dans les documents budgétaires. Dans le budget, il était dit que les territoires se partageraient à égalité 120 millions de dollars en fiducie, mais selon la partie 6 du projet de loi C-43, la somme versée à chacun sera déterminée par les modalités énoncées dans l'acte établissant la fiducie. C'est peut-être bien, mais peut-être pas. Il manque de détails.

Le budget de 2005 prévoit que 150 millions de dollars puisés dans les Fonds municipaux serviront au nettoyage de friches industrielles. On a entendu parler de ce besoin à maintes reprises, mais rien n'est prévu à cet égard dans la partie 8 du projet de loi C-43, ce qui, je crois, est également une omission ou une erreur.

Pour ce qui est du transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités, question qui alimente beaucoup les discussions, le secrétaire parlementaire a dit un peu plus tôt que la partie 11 du projet de loi C-43 autorise uniquement les paiements aux provinces à ce titre jusqu'en 2005-2006 même si le budget prévoyait que les transferts de la taxe fédérale sur l'essence augmenteraient pour atteindre jusqu'à concurrence de 2 milliards de dollars par an d'ici 2009-2010.

J'estime qu'il faut encore éclaircir certaines dispositions.

Les dispositions visant à aider les aînés à faible revenu ne sont pas aussi avantageuses que le ministre des Finances l'a laissé entendre dans son discours sur le budget. Par exemple, aux termes de la partie 23 du projet de loi C-43, à moins que les gouvernements provinciaux ne bonifient l'allocation pour menus besoins, l'augmentation du SRG, soit le Supplément de revenu garanti, ne sera pas payée aux aînés vivant en maisons de soins infirmiers, mais bien directement à l'exploitant de l'institution ou à la province.

Il y a peut-être également des programmes provinciaux, comme le RRAG, soit le Régime de revenu annuel garanti, en Ontario, qui récupéreraient la moitié de l'augmentation du SRG. Ainsi, la situation n'est pas vraiment aussi rose que le laisse entendre le ministre des Finances.

Quoi qu'il en soit, je remets plus particulièrement en question les prévisions concernant les excédents. Le budget vient d'être déposé il y a six semaines à peine. Le ministre des Finances nous a dit que l'excédent budgétaire pour l'exercice se terminant le 31 mars serait de 3 milliards de dollars; nous n'étions alors qu'à quelques semaines de la fin de l'exercice. Ce chiffre a changé de nombreuses fois au cours de l'exercice, mais nous avons néanmoins entendu le ministre dire qu'il y aurait un excédent de 3 milliards de dollars.

Malheureusement, je crois que tout cela s'inscrit dans la foulée du fiasco de l'an dernier, quand le ministre des Finances avait prévu un excédent budgétaire de 1,9 milliard de dollars qui s'est magiquement transformé, après les élections je le précise, en un excédent de 9,1 milliards de dollars. Bon nombre de gens ont pensé que le ministre des Finances était peut-être dyslexique et qu'il avait inscrit les chiffres à l'envers, mais cela s'est avéré très avantageux pour le Parti libéral au cours de la campagne. Les libéraux ont dit qu'ils ne pouvaient pas se permettre toutes les dépenses promises par le Parti

conservateur, mais hélas, ils auraient très bien pu le faire puisque l'excédent a atteint les 9,1 milliards de dollars.

J'exhorte le ministre des Finances à relever ses chaussettes prévisionnelles et à cesser de cacher l'argent des contribuables en sous-estimant les excédents.

Certaines personnes se demandent peut-être ce qu'il y a de mal à sous-estimer les profits. Ce qu'il y a, c'est qu'au cours des sept dernières années, les ministres des Finances ont sous-estimé les excédents dans sept budgets consécutifs. En fait, nous aurions pu compter sur 80 milliards de dollars de plus que ce que le gouvernement a dit que nous avions au cours des sept dernières années.

Pourquoi tout cela a-t-il de l'importance? C'est important parce que les Canadiens n'ont pas leur mot à dire sur la façon dont cet argent devrait être dépensé et qu'ils ne peuvent faire part de leurs priorités. De plus, nous pourrions aussi dire que nous avons perçu trop d'argent dans les poches des contribuables canadiens. Quarante milliards de dollars auraient permis d'accorder un allègement fiscal intéressant.

● (1105)

Les vieilles habitudes sont difficiles à perdre et les libéraux ont encore une fois recours à des chiffres inexacts, affirmant que l'excédent pour l'exercice 2004-2005 qui vient de se terminer serait de 3 milliards de dollars. Ces chiffres nous semblent un peu étranges parce que, selon les calculs effectués par le groupe de prévisionnistes engagé par le Comité des finances, l'excédent serait plutôt de 6,1 milliards de dollars. Le ministre des Finances a affirmé que l'excédent devrait être de 4 milliards de dollars pour 2005-2006, alors que les prévisionnistes parlent plutôt de 8 milliards de dollars et disent que ce chiffre pourrait même être beaucoup plus élevé.

Nous savons qu'il ne s'agit pas là d'une science exacte, comme le secrétaire parlementaire l'a rappelé à bon nombre de reprises, mais il me semble que, si le gouvernement fait des erreurs, il pourrait surestimer autant que sous-estimer les excédents. Toutefois, cela ne semble pas être le cas. Il semble que ce soit autre chose et il semble aussi que ce soit délibéré.

Je souhaite parler de la mise à jour financière faite par le ministre en novembre dernier et souligner à quelle point elle a été inexacte, elle aussi, et cela est lié à mon propos. Ce que je dis, c'est que les Canadiens ont déjà un problème. Je me souviens de l'époque où le premier ministre était ministre des Finances; il se trouvait à Toronto et faisait la leçon au milieu des affaires sur les méfaits des entreprises, insistant sur l'importance qu'il y avait à ce que les Canadiens puissent s'en remettre aux chiffres des sociétés et sur le fait qu'elles devraient faire des projections exactes, de sorte que les gens souhaitant acheter des actions et obligations puissent avoir l'assurance que ces entreprises communiquaient des informations exactes.

Pourquoi est-ce que cela ne s'appliquerait pas ici aussi? En fait, la Chambre ne devrait-elle pas fixer une norme élevée quant à la façon de faire des projections? À cette fin, le Comité des finances, au nom en particulier des partis d'opposition qui ont fait des modifications au discours du Trône préparé par le gouvernement, a demandé que nous ayons des prévisions financières plus précises et que nous envisagions de créer une commission budgétaire parlementaire.

### *Initiatives ministérielles*

Nous sommes en train de le faire en comité. Nous avons des économistes indépendants qui examinent les deux derniers trimestres de 2004-2005. Ils ont pu nous donner des mises à jour en temps opportun, ce qui est très important pour les parlementaires, afin qu'ils puissent dire aux Canadiens qu'ils tiennent compte de leurs priorités et leur communiquent les informations le plus à jour.

La vérificatrice générale a critiqué le gouvernement par le passé. Le Parti conservateur oeuvre au sein du Comité des finances dans le but de conférer vérité et transparence aux prévisions financières en établissant la commission parlementaire des prévisions budgétaires. Nous estimons qu'il est d'intérêt public de tenir un débat sain sur ce qu'il convient de faire avec l'excédent, s'il y en a un, et de ne pas jouer au chat et à la souris sur l'ampleur réelle de cet excédent.

Le Parti conservateur continuera de demander des comptes aux libéraux à propos de dépenses mal ciblées et constituant du gaspillage. Après plus d'une décennie de gaspillage, de mauvaise gestion et de scandales de la part des libéraux, on a pu constater que les milliards de dollars envoyés à Ottawa auraient pu être gérés plus efficacement par les Canadiens eux-mêmes si on leur avait laissé cet argent. Les Canadiens ont payé des impôts excessifs de l'ordre de 80 milliards de dollars.

Le Parti conservateur a également déclaré qu'il s'efforcera d'appuyer le gouvernement minoritaire tant que ce sera dans l'intérêt des Canadiens. Pour le moment, le projet de loi ne traduit pas ce principe. Cela étant dit, nous allons essayer de transformer ce projet de loi en d'autres mesures législatives qui répondent au mieux aux intérêts des Canadiens.

Nous ne pouvons qu'espérer que les libéraux garderont ces intérêts à l'esprit et se laisseront guider par ces mêmes principes.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, depuis un certain temps un débat intéressant a cours à la Chambre au sujet des excédents. Je me souviens qu'un journaliste a déclaré que c'était vraiment un bon problème à avoir.

Le député pourrait vouloir s'exprimer au sujet de la dette. Nous avons remboursé quelque 60 milliards de dollars de dette. Je crois d'ailleurs que la dette est aussi élevée que lorsque les conservateurs ont quitté le pouvoir. Elle n'est pas tout à fait au même niveau, mais elle est très près de ce niveau.

Les excédents accumulés depuis l'entrée au pouvoir des libéraux en 1993 ont essentiellement permis de maintenir la dette nationale au même niveau. Il serait donc peut-être prématuré de conclure qu'il s'agit d'un montant inapproprié ou usuraire.

Je demanderais au député de nous parler du niveau des excédents et de l'importance de rembourser la dette et d'économiser ainsi en permanence quelque 3 milliards de dollars par année qui peuvent être réinvestis au nom des Canadiens. Le député fait partie du Comité des finances et sait que les facteurs de prévoyance et de prudence, si tout se passe comme prévu dans le budget, devraient générer des excédents. Pourrait-il nous dire s'il s'agit là d'une politique responsable à son avis?

• (1110)

**M. Charlie Penson:** Monsieur le Président, la question du député de Mississauga-Sud est importante et les Canadiens veulent qu'elle fasse l'objet d'un débat à la Chambre. En fait, je crois qu'ils veulent que le remboursement de la dette soit une priorité. Par contre, je ne crois pas qu'ils veulent que la dette soit remboursée par convenance, à l'aide de l'argent qui reste lorsqu'on ne trouve plus de programmes où le dépenser. C'est essentiellement ce qui s'est produit depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir.

J'aimerais rappeler au député que, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, en 1993, la dette s'élevait à quelque 495 milliards de dollars, montant accumulé par deux gouvernements, y compris celui des libéraux. Lorsque les libéraux ont été élus en 1993, ils ont ajouté 88 milliards de dollars à ce montant avant de réagir et de faire des changements pour commencer à rembourser la dette. Aujourd'hui, la dette s'élève toujours à plus de 500 milliards de dollars, ce qui est inacceptable.

Les Canadiens souhaitent que la dette soit remboursée, en autant que ce soit de façon planifiée. Nous sommes d'avis que les réserves pour éventualités et pour prudence économique établies par le budget sont appropriées, mais nous croyons que cela devrait être suffisant pour cette catégorie. L'excédent budgétaire est deux ou trois fois plus élevé que les réserves pour éventualités et pour prudence économique établies par le budget mises ensemble. Cela montre bien que quelque chose ne tourne pas rond. Si le secteur privé devait opérer en fonction de telles prévisions économiques, je crois que les prévisionnistes ne garderaient pas longtemps leur emploi.

Bien honnêtement, ces prévisions sont irresponsables. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Chambre a envisagé, dans l'amendement du discours du Trône, la création d'une commission budgétaire indépendante, comme il en existe dans d'autres pays, notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Une telle commission agirait comme vérificatrice des données du gouvernement, ce qui a donné d'excellents résultats aux États-Unis.

Lorsque le député parle de l'excédent qui sert à rembourser la dette, je suis d'accord avec lui: en fin de compte, c'est bien, mais cela devrait bénéficier d'un traitement prioritaire. Peut-être que l'allègement fiscal est un autre objectif qu'ils veulent atteindre.

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, l'un des aspects les plus fascinants concernant la loi portant exécution du budget a trait au fait que les conservateurs ont appuyé ce budget libéral, un budget contesté par tous les secteurs de la société du fait qu'il n'assurait pas un juste équilibre entre le remboursement de la dette et le réinvestissement dans des programmes permettant de bâtir le pays. On peut considérer qu'il s'agit d'un budget vicié en raison des montants importants qui seront mis de côté dans des fiducies et des fonds discrets qui vont échapper à la surveillance du Parlement.

C'est donc un budget qui risque d'engendrer l'équivalent d'un scandale des commandites: des millions de dollars seront mis à l'abri dans des fonds en fiducie que, ni le public, ni le Parlement ne seront en mesure de surveiller.

Comment les conservateurs peuvent-ils justifier leur appui à un budget qui recèle le potentiel d'un scandale aussi important, sinon davantage, que le scandale qui nous préoccupe aujourd'hui?

**M. Charlie Penson:** Monsieur le Président, la députée de Winnipeg-Nord bombe le torse aujourd'hui concernant le vote sur le budget qui a eu lieu il y a quelque temps mais, d'après ce que j'ai pu comprendre, si le Parti conservateur ne s'était pas abstenu et avait voté contre le budget, les députés du NPD auraient déguerpi, de peur de faire tomber le gouvernement.

Le temps viendra pour le gouvernement de tomber mais nous estimons qu'il revient aux Canadiens de prendre cette décision.

Nous n'étions pas nous non plus satisfaits du budget. Il donnait satisfaction aux Canadiens dans une certaine mesure sur des aspects comme l'allègement fiscal. Cela dit, les mesures proposées n'allaient ni suffisamment vite, ni suffisamment loin, comme je l'ai signalé dans mon discours.

Nous ne sommes pas favorables au projet de loi C-43, qui assurerait la mise en oeuvre du budget. Je viens de dire pourquoi. Nous souhaitons voir séparées du projet de loi trois dispositions, que nous allons ensuite traiter de façon distincte.

• (1115)

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que le député pense des loyers exigés dans les aéroports.

À Saskatoon, en Saskatchewan, l'administration aéroportuaire devra payer un loyer pouvant atteindre 700 000 \$ à compter de janvier. C'est une somme colossale pour la petite ville de Saskatoon. L'administration aéroportuaire de Saskatoon a pris en main l'aéroport de cette ville parce que Transports Canada perdait de l'argent en s'en occupant.

Que pense le député de cette contradiction?

**M. Charlie Penson:** Monsieur le Président, c'est une question importante, et pas seulement pour les grands aéroports. L'aéroport de Toronto et d'autres aéroports importants sont aux prises avec des problèmes de loyers, et les petits aéroports sont vraiment dans le pétrin à cause de cela. J'ai été étonné que le gouvernement ne prévoise pas de mesures dans le budget pour corriger la situation. Nous savons que certains transporteurs aériens disent maintenant qu'ils devront revoir leur politique de fréquentation de l'aéroport Pearson à Toronto parce que le loyer aéroportuaire y est trop élevé.

Lorsque le gouvernement du Canada a décidé de demander aux administrations aéroportuaires, et dans les faits aux collectivités concernées, de s'occuper des aéroports, il l'a fait conformément à un certain nombre de critères. Personne ne s'attendait à ce que le gouvernement se transforme en propriétaire véreux qui augmente sans cesse les loyers sans justification. À mon avis, on a haussé massivement et exagérément les loyers. Le gouvernement ressemble à un propriétaire de logement insalubre.

J'ai l'impression qu'en agissant ainsi, il va sonner le glas de beaucoup de petits aéroports. L'aéroport de Grande Prairie a des problèmes de loyer. L'administration aéroportuaire a aussi dit à la ville de Grande Prairie qu'il faut prévoir des services de lutte contre les incendies là-bas. Or, il y a dix ans, le gouvernement a dit que c'était un des services dont l'aéroport n'aurait pas à s'occuper. On a réalisé des économies importantes en prévoyant des services de lutte contre les incendies situés à un quart de mille de la limite de la ville. Les règles ont maintenant changé. Cela cause vraiment des problèmes à bien des aéroports et administrations aéroportuaires.

À l'instar de la députée de Blackstrap, je pense que le gouvernement doit revoir cette question. Je sais que lorsque les conservateurs seront portés au pouvoir, ce qui pourrait se faire dans un très proche avenir, nous reverrons toute cette question.

[Français]

**M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ):** Monsieur le Président, le 23 février dernier, le gouvernement libéral déposait un budget qui était et qui est toujours inacceptable pour les Québécoises et les Québécois parce qu'il en ignore les priorités.

Naturellement, on ne peut être contre un budget et appuyer le projet de loi le mettant en oeuvre. Ainsi, vous devinez facilement que le Bloc québécois a le devoir, au nom des Québécoises et des

### *Initiatives ministérielles*

Québécois, de s'opposer au projet de loi C-43 qui met en application le budget déposé le 23 février dernier.

Pourtant, par le projet de loi C-43, le gouvernement aurait pu et aurait même dû saisir l'occasion d'apporter des améliorations importantes au budget, allant dans le sens des intérêts du Québec. Cependant, le gouvernement libéral, en plus de refuser des améliorations à l'assurance-emploi et au déséquilibre fiscal, est même allé jusqu'à ajouter des éléments totalement inacceptables pour le Québec: par exemple, les ententes particulières au sujet de la péréquation avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, ainsi que la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto suivant le principe de pollueur-payé.

De plus, ce gouvernement minoritaire aurait dû faire des compromis. Il a plutôt choisi la voie de l'arrogance et d'agir comme s'il était majoritaire. De fait, il a agi comme un gouvernement qui désireait des élections précipitées. Si la Chambre devait être dissoute en raison de ce projet de loi, le premier ministre devra en expliquer les raisons aux Québécoises et aux Québécois, et l'ensemble de sa députation devra porter l'odieux de nouvelles élections. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions donc appuyer la motion.

Je mentionnais plus tôt que le Bloc québécois, au nom des Québécoises et des Québécois, s'était opposé au budget. De même, nous allons nous opposer à ce projet de loi. Pourquoi? Nous avons fait une large consultation au Québec concernant les besoins réels et les priorités de nos concitoyens. Nous en sommes arrivés à un certain nombre de conclusions, à savoir notamment qu'au Québec, le déséquilibre fiscal est un enjeu majeur qui doit se régler.

Que demande la population du Québec? À long terme, elle demande des transferts de champs fiscaux. À court terme, elle demande des hausses de transferts en matière d'éducation et d'aide sociale. Elle demande également des hausses de péréquation assorties de modifications allant dans le sens des demandes du gouvernement du Québec, entre autres, l'amélioration quant à la règle des dix provinces et non pas la prise en compte de la moyenne de cinq provinces seulement.

Qu'avons-nous dans ce budget sur le plan du déséquilibre fiscal? Nous avons un ministre des Finances qui n'annonce aucune mesure supplémentaire pour s'attaquer à l'étranglement financier du Québec, un problème que le Parti libéral refuse de reconnaître. Nous avons des ententes sur la santé et la péréquation qui sont nettement insuffisantes, qui ne règlent d'aucune façon le déséquilibre fiscal. Dieu sait que le gouvernement fédéral, au moment où nous nous parlons, avec ses surplus énormes, gigantesques, presque scandaleux, a les moyens financiers de régler ce dossier.

Il existe une priorité pour l'ensemble des travailleurs au Québec et naturellement des chômeurs — j'ai presque envie de dire malheureusement. Il s'agit de l'assurance-emploi. Le Bloc québécois demandait une caisse et une Commission de l'assurance-emploi autonomes; une amélioration de la couverture du régime avec, entre autres, l'abaissement du seuil d'admissibilité à 365 heures; une augmentation du nombre de semaines d'admissibilité; la création d'un nouveau programme d'aide aux travailleurs âgés.

*Initiatives ministérielles*

Encore une fois, dans le budget, tout cela est très mince. Il n'y a presque rien concernant l'assurance-emploi, malgré des recommandations du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées qui réclamait une réforme beaucoup plus globale et malgré des rapports votés à l'unanimité en comité, je tiens à le préciser. L'unanimité, cela veut dire que des députés libéraux ont voté en faveur de ces rapports. Malgré cela, on ne retrouve aucune bonification qui puisse immédiatement s'appliquer aux travailleurs saisonniers, par exemple.

En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, il y a bien sûr une éventuelle mesure bien insuffisante quant à des projets pilotes. Il s'agit peut-être de 300 millions de dollars répartis dans tout le Canada. De plus, le budget 2005 empêche à proprement parler toute bonification au régime d'assurance-emploi puisque la modification à la caisse a pour principal objectif d'éliminer les surplus annuels.

• (1120)

Tout à l'heure, j'ai mentionné Kyoto et je suis convaincu que mon collègue de Rosemont—La Petite-Patrie en parlera beaucoup plus longuement que moi.

Toutefois, je mentionnerai rapidement que les demandes du Québec portaient sur l'augmentation substantielle du programme de soutien à l'énergie éolienne; les déductions fiscales pour les laissez-passer dans le transport en commun; l'abolition des incitatifs fiscaux qui favorisent les énergies non renouvelables et nucléaires; on pourrait même parler de l'instauration de crédits d'impôt pour l'achat de véhicules hybrides. Que retrouve-t-on? On retrouve un budget qui confirme par ailleurs la voie déjà exprimée par le gouvernement fédéral, qui privilégie une approche volontaire face au Protocole de Kyoto qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre, et où les citoyens auront à assumer le fardeau financier à la place des grands pollueurs.

C'est l'absence totale de mesures fiscales dans le secteur des transports. Cette absence ne permettra pas davantage au Québec d'améliorer son bilan des réductions des gaz à effet de serre. Ce sont des mesures qui sont mal adaptées pour le Québec.

Depuis quelques années, le Québec vit une grave crise au niveau de l'agriculture. On s'attendait à ce que le gouvernement fédéral vienne en aide aux producteurs agricoles aux prises, entre autres, avec la crise de la vache folle, notamment en ce qui a trait à la compensation nécessaire pour atteindre le prix plancher. Il y a la situation de la vache de la réforme au Québec. Encore une fois, un bilan vraiment mince de la part de ce gouvernement dans le cadre du budget et du projet de loi C-43. C'est simple, il n'y a rien pour l'agriculture. Il n'y a qu'une petite enveloppe de 17 millions de dollars pour l'abattement, qui d'ailleurs n'est même pas une nouvelle somme. Ce gouvernement a complètement ignoré la situation des agriculteurs à travers le Canada et au Québec.

Le gouvernement se fait fort de réinvestir massivement dans l'armée. Tout comme dans le domaine de la santé, je crois que la prévention aura toujours un meilleur effet. Ainsi, on s'attendait à ce que le gouvernement fasse des gestes concrets afin d'atteindre la cible visée par l'ONU au niveau de l'aide internationale, soit 0,7 p. 100 du produit intérieur brut d'ici 2015. À quoi assiste-t-on? On assiste à un très timide engagement de la part du gouvernement, qui d'aucune manière ne permettra d'atteindre cette cible. On estime qu'au rythme où vont les choses, ce n'est pas en 2015 que nous atteindrons le 0,7 p. 100 du PIB, mais d'ici une trentaine d'années. La coupe est loin des lèvres.

Pour le Québec, un sujet particulièrement important est celui du respect de ses propres compétences. Dans le domaine des services à la petite enfance, soit des garderies, le Québec demande un droit de retrait complet avec pleine compensation, et ce sans condition, du programme fédéral de garde à la petite enfance. Concernant les congés parentaux, il faut que les transferts se fassent le plus rapidement possible au gouvernement du Québec pour qu'il puisse terminer de mettre en place le projet qu'il a présenté à ce sujet. On doit terminer les négociations avec les municipalités. Les transferts de la taxe à l'essence ne doivent pas aller directement aux municipalités, mais ils doivent se faire au moyen d'un transfert direct au Québec, permettant à ce dernier de décider des modalités d'application et de sa répartition entre les municipalités.

Ce sont des demandes traditionnelles du Québec, et il est parfois difficile de comprendre que le gouvernement libéral n'arrive pas à entendre raison, alors que cela fait des années qu'on lui répète les mêmes choses. À quoi assiste-t-on dans le budget? On assiste à une entente finale qui a eu lieu concernant les congés parentaux, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'argent des Québécois et que le gouvernement fédéral s'en sert pour investir dans un champ de compétence du Québec. Cette entente n'est donc qu'un juste retour des choses. Ce n'est pas la preuve que la fédéralisme asymétrique fonctionne. C'est plutôt une bataille qui a été menée depuis 1997 par le Bloc québécois au sein de cette Chambre. Il a fallu huit ans afin qu'il puisse finalement y avoir une entente au niveau des congés parentaux, malgré les multiples annonces historiques faites de mois en mois au sujet du programme à l'effet que cela devait se régler.

Quant aux garderies, le premier ministre s'est engagé à verser au Québec sans condition sa part des fonds fédéraux qui leur sont consacrés. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il est question dans le budget fédéral de normes pan-canadiennes et de reddition de comptes. Le transfert d'une portion de la taxe sur l'essence pour les municipalités risque de se faire à des conditions inacceptables pour le Québec. Il est question d'objectifs stratégiques, de résultats canadiens et d'ententes bilatérales précisant la répartition entre les municipalités.

• (1125)

Or, ces trois domaines relèvent très clairement des compétences des provinces et du Québec. Encore une fois, ces demandes du Québec relativement au projet de loi C-43 et au budget ont été mises de côté.

Le logement social constitue encore un domaine où la gestion du gouvernement est triste à en pleurer. On demandait que le gouvernement fédéral consacre à terme l'équivalent de 1 p. 100 de ses dépenses de programmes pour contribuer au développement de nouvelles unités de logement social et communautaire. À quoi assiste-t-on? À rien. Il n'y a tout simplement rien pour le logement social. S'il est un secteur qui a été le grand oublié de ce budget, c'est bien celui-là.

Je le répète, c'est triste à en pleurer. Des familles ont de la difficulté à se loger adéquatement. Certaines familles au Québec consacrent environ 60 p. 100 de leurs revenus uniquement à leur logement. Pendant ce temps, ce gouvernement a le front de nous présenter un budget qui ne prévoit rien pour le logement social.

*Initiatives ministérielles*

Pour le Bloc québécois, il est important aussi, dans le cadre de ce budget, de ne pas oublier nos amis francophones du reste du Canada. On pensait que le gouvernement fédéral devait donner suite aux demandes budgétaires des associations francophones des provinces canadiennes et augmenter à 42 millions de dollars le budget qui leur est consacré dans le cadre des ententes Canada-communautés. Mentionnons en passant que ce budget est actuellement de 24,4 millions de dollars. Encore une fois, on n'a rien prévu pour la francophonie canadienne. C'est très malheureux.

Pourtant, le gouvernement avait les moyens financiers d'en faire beaucoup plus. Les libéraux fédéraux disposaient de la marge de manoeuvre financière pour en faire beaucoup plus. Selon les prévisions du Bloc québécois, la marge de manoeuvre du fédéral atteindra quelque 50 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, et non pas les maigres 15 milliards de dollars annoncés par le ministre des Finances pour la même période.

Le gouvernement fédéral avait donc toute la latitude nécessaire pour agir, mais il n'en a pas eu la volonté politique. C'est aussi simple que cela. Encore une fois, on assiste au vieux truc du ministre des Finances, devenu premier ministre, qui privilégie le remboursement de la dette — on parle de 15 milliards de dollars sur cinq ans — au détriment des besoins des citoyennes et des citoyens du Québec.

Telle est la situation générale. Je voudrais parler brièvement de quelques parties un peu plus spécifiques de cette loi qui me tiennent particulièrement à coeur.

Je débiterai par la partie V, qui concerne la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette partie du projet de loi permet le transfert de montants pouvant aller jusqu'à 700 millions de dollars à une fiducie pour aider le Québec et les provinces à développer leur système de garderies, dans le respect des principes suivants: qualité, universalité, accessibilité et développement de l'enfant.

Le Bloc québécois demande un droit de retrait avec pleine compensation financière lors de l'application du programme fédéral de garderies, et ce, sans conditions. L'adoption telle quelle de la partie V du projet de loi C-43 signifierait que l'argent de la fiducie mis à la disposition du Québec et des provinces est soudainement conditionnel à l'application de quatre normes nationales dans un champ de compétence exclusif du Québec et des provinces. Alors que tous les ministres libéraux sont intervenus dans ce dossier et ont promis que le tout se ferait dans le respect des compétences de chacun, en réalité, ce budget témoigne de l'obligation de répondre à des normes nationales.

Un tel projet de loi implique pour le Québec qu'il doive satisfaire à des normes nationales établies par le gouvernement fédéral dans un champ de compétence qui n'est pas le sien. Cela implique aussi que le Québec doive rendre des comptes au gouvernement fédéral quant à la bonne application de ces mêmes normes nationales.

Ainsi, le Québec est fortement pénalisé par ce projet de loi. Les parents du Québec attendent toujours les fonds supplémentaires qui tardent à venir, alors que le gouvernement du Québec est prêt à recevoir ces fonds et à les injecter pour améliorer et bonifier son propre système.

• (1130)

Je rappellerai que le Bloc québécois est à Ottawa pour protéger les intérêts des Québécoises et des Québécois. L'empiètement sur les champs de compétence du Québec, ainsi que l'obstination du gouvernement fédéral à tarder de signer une entente bilatérale avec le Québec, afin de ne pas le pénaliser d'avoir un des meilleurs systèmes

de garde au monde, ne sont pas les moyens appropriés pour y parvenir.

Je vous parle ici de l'enfance, mais la gestion de ce gouvernement, sur le plan de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, n'est guère plus reluisante. À ce sujet, je fais référence à la partie 23 du projet de loi C-43. Bien sûr, le gouvernement se fait fort de rappeler à tous qu'il a injecté des sommes dans la Sécurité de la vieillesse. Sauf que le parti gouvernemental oublie — je suis poli — de creuser un peu plus profondément pour savoir ce que veulent dire ces sommes.

Dans un premier temps, l'augmentation des sommes ne commencera pas avant janvier 2006. Les personnes âgées n'amélioreront pas leur sort immédiatement. Cela débutera plutôt en janvier 2006, soit presque un an après le dépôt budget.

Dans un deuxième temps, il est aussi question d'une augmentation de 18 \$ par mois pour une pensionnée ou un pensionné célibataire. Dix-huit dollars par mois, c'est une amélioration de la situation des personnes âgées vraiment extraordinaire! Je devrais aller danser dans les rues afin d'exprimer ma joie. Dix-huit dollars par mois, c'est scandaleux! Le gouvernement fédéral avait les moyens de faire beaucoup plus pour les personnes âgées.

De plus, ce projet de loi ne fait aucune référence aux sommes dont les personnes âgées ont été privées au cours des 11 dernières années, parce que le gouvernement fédéral ne fournissait pas les informations adéquates afin que ces personnes âgées puissent bénéficier du Supplément de revenu garanti. De mémoire, il s'agit de sommes de 3 milliards de dollars au Canada et de 800 \$ millions de dollars au Québec, que les personnes âgées n'ont pas pu obtenir par manque d'information. À mon avis, c'est vraiment scandaleux. Ce projet de loi ne touche d'aucune façon cet aspect d'une situation qui est extrêmement grave.

J'ai parlé des jeunes et des personnes âgées. Dans le même ordre d'idées, parlons maintenant des travailleurs, des gens dans la force de l'âge qui, souvent pour des raisons tristes ou parfois pour des raisons économiques, ont besoin d'un soutien financier de l'État que nous leur accordons, entre autres, par l'assurance-emploi.

Les gouvernements libéraux précédents ont fait de la caisse d'assurance-emploi une taxe à l'emploi, qui leur a permis en partie de payer la dette et d'éliminer le déficit. Ce projet de loi ne touche d'aucune façon l'accessibilité au régime. Imaginez une compagnie d'assurance où seuls 40 p.100 des cotisants réussissent à obtenir des bénéfices lorsqu'ils ont en besoin. Telle est la situation de la caisse d'assurance-emploi. Les quelques modifications qui se retrouvent dans le projet de loi ne touchent d'aucune façon l'accessibilité au régime. Elles ne touchent pas non plus la prolongation des prestations de l'assurance-emploi. Elles touchent à peine, par des projets pilotes, l'extension des prestations pour les travailleurs saisonniers. C'est un projet de loi qui, dans son ensemble, ne répond d'aucune façon aux besoins des Québécoises et des Québécois.

En conclusion, je rappellerai que ce budget déposé le 23 février est totalement inacceptable. Il ignore complètement les priorités des Québécoises et des Québécois. Les libéraux fédéraux ont agi exactement comme un gouvernement qui désirait des élections précipitées. Nous avons voté contre le budget. Nous avons le devoir, au nom de nos concitoyens du Québec, des Québécoises et des Québécois, de voter le projet de loi C-43.

*Initiatives ministérielles*

•(1135)

*[Traduction]*

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a rien que le gouvernement puisse vraiment faire pour contenter le Bloc Québécois. Pourquoi perdriions-nous ainsi notre temps?

L'une des omissions notables de l'intervention du député concernait les accords avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Nous savons que ces accords représentent beaucoup d'argent, soit 2 milliards de dollars dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et 800 millions de dollars dans le cas de la Nouvelle-Écosse, des montants qui ont été convenus par le premier ministre après de longues négociations suivies de certaines autres difficultés.

Ce qui explique en partie la décision du gouvernement, c'est la situation financière très difficile dans laquelle se trouvent Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, dont le rapport dette-PIB a grimpé à 62 p. 100 environ, je pense, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et à 38 p. 100 environ dans le cas de la Nouvelle-Écosse, ainsi que le déclin de leurs populations et le piètre rendement de leurs économies.

L'une des raisons pour lesquelles Terre-Neuve-et-Labrador se retrouve dans un tel pétrin c'est que l'entente de Churchill Falls est tellement désavantageuse que la province doit en fait vendre son hydro-électricité au Québec à un taux scandaleusement bas, ce qui n'aide pas du tout ses recettes.

J'ai deux questions à poser au député. Premièrement, appuierait-il une renégociation de l'entente intervenue entre Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec pour que les taux générés reflètent vraiment les taux du marché? Deuxièmement, appuierait-il l'adoption de cet accord qui, en fait, compense en partie pour les difficultés que cette entente désavantageuse a causées à Terre-Neuve-et-Labrador?

•(1140)

*[Français]*

**M. Guy Côté:** Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa question. J'ai deux ou trois éléments de réponse à lui fournir rapidement.

Pour ce qui est de l'impossibilité de contenter les députés du Bloc québécois, j'évoquerai tout simplement, comme je le disais dans mon discours, le rapport unanime du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées en faveur d'une réforme en profondeur du système de l'assurance-emploi. C'était un rapport unanime. Si le gouvernement avait eu le courage de mettre en application ces mesures, en effet, le Bloc québécois aurait été content et aurait voté en faveur d'un tel projet de loi. C'est la première des choses.

Deuxièmement, concernant l'entente entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, nous, du Bloc québécois, contrairement au Parti libéral, ne nous ingérons pas dans les affaires des provinces. Nous siégeons au niveau fédéral. C'était un contrat entre deux parties. Si les parties désirent le renégocier, qu'elles le fassent. Quoi qu'il en soit, ce sont des affaires qui sont propres au Québec et aux provinces, et l'on ne s'ingère pas là-dedans.

Parlons-en des ententes particulières avec Terre-Neuve-et-Labrador et avec la Nouvelle-Écosse. Comme le secrétaire parlementaire le sait bien, un sous-comité du Comité permanent des finances, soit le Sous-comité sur le déséquilibre fiscal, effectue présentement une tournée pancanadienne qui sera bientôt terminée. Je me permets de tirer une conclusion un peu hâtive à la suite des différents témoins

reçus: le système de péréquation a été complètement perverti par ce gouvernement, entre autres par le biais des ententes particulières. La péréquation est censée être une mesure d'équité afin que les provinces puissent offrir des mesures comparables. Ainsi, lorsqu'elles s'enrichissent, les revenus de péréquation diminuent, et c'est tout à fait normal.

Or, ces principes d'équité sont mis en cause par les ententes avec Terre-Neuve-et-Labrador et avec la Nouvelle-Écosse. Ce sont des ententes qui déstabilisent complètement le fonctionnement de la péréquation, qui était déjà très éprouvée par les politiques de ce gouvernement.

En outre, nous assistons à la recherche de nouvelles ententes particulières, notamment avec la Saskatchewan et l'Ontario. Plutôt que de tenter de régler à la pièce le problème en signant des ententes qui accentuent les iniquités, pourquoi le gouvernement fédéral ne procède-t-il pas à une réforme en profondeur du système de péréquation et ne règle-t-il pas le problème du déséquilibre fiscal? Là est la question.

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Portneuf—Jacques-Cartier pour son discours très intéressant. Je voudrais lui poser une question, dans la même ligne que le secrétaire parlementaire, concernant le déséquilibre fiscal et la péréquation.

Hier, le député et moi étions à Québec pour entendre les témoins au sujet de la péréquation. C'était incroyable. En effet, tous les témoins de tous les partis, que ce soit le Parti libéral, le Parti québécois ou l'Action démocratique, ont indiqué que le programme de péréquation était un désastre, que nous faisons face à une crise au Canada et que nous étions en train de perdre un programme très important pour notre pays.

Voici donc la question que je veux poser à mon collègue. Quelles solutions les témoins ont-ils proposés hier afin de garantir un futur au programme de péréquation?

**M. Guy Côté:** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Effectivement, hier, le sous-comité sur le déséquilibre fiscal siégeait à Québec.

Au Québec, la situation est très claire et plusieurs témoins ont fait cette même analyse politique. Ce à quoi nous avons assisté, particulièrement depuis 1995-1996, c'est un désengagement du gouvernement face aux transferts aux provinces. Le résultat a créé un effet de cascade.

Le gouvernement fédéral diminuait ses transferts aux provinces. Les provinces ayant une mission sociale à assurer, entre autres dans les domaines de la santé et de l'éducation, pour ne nommer que ceux-là, domaines qui vont souvent accaparer entre 60 et 70 p. 100 des budgets des provinces, n'ont eu d'autre choix, par effet de cascade, que de couper dans d'autres secteurs.

Quelques années plus tard, le gouvernement fédéral observe un surplus budgétaire. Que fait-il? Il réinjecte, sous conditions, des montants dans des secteurs qui ont été un peu laissés de côté, suite aux coupures de ce même gouvernement, et il se présente en sauveur. Naturellement, on parle souvent de programmes pancanadiens qui ne répondent pas aux besoins spécifiques de l'une ou l'autre province, ou du Québec.

*Initiatives ministérielles*

Pour le Québec, la situation est relativement simple. La solution au déséquilibre fiscal passe, dans un premier temps, par une réforme en profondeur de la péréquation. Cela veut dire qu'il faut passer de la norme de la moyenne de cinq provinces à la moyenne des dix provinces. Il s'agit d'inclure l'ensemble des revenus des provinces. Cela veut dire une meilleure évaluation de la capacité fiscale au niveau des impôts financiers. C'est la première chose; il faut redonner son rôle à la péréquation qui est celui d'assurer une équité fiscale à travers le Canada.

La deuxième chose, c'est que les transferts sont souvent conditionnels et sujets à la bonne volonté du gouvernement. Il y a un mot qui me revient en mémoire et, si nous ne l'avons pas entendu 50 fois hier, nous ne l'avons pas entendu une fois. Il s'agit de « l'unilatéralisme » de ce gouvernement. « Décision unilatérale », c'est quelque chose qui revient toujours.

Ce qu'on propose au Québec, c'est qu'en échange des transferts dans les domaines de la santé et de l'éducation, le Québec récupère le champ fiscal de la TPS. Au moment où on se parle, il s'agit sensiblement des mêmes sommes. On se soustrait donc à l'unilatéralisme de ce gouvernement et les provinces, tout comme le Québec dans le cas qui m'intéresse plus spécifiquement, sont plus aptes à agir de façon plus éclairée dans ces domaines de compétence.

● (1145)

[Traduction]

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, le présent débat sur le budget est très intéressant. En effet, il est intéressant de voir comme les choses peuvent évoluer en deux semaines à peine. Habituellement, le projet de loi d'exécution du budget en est un de routine. C'est un processus d'approbation automatique qui survient après le débat sur le budget et après le vote sur celui-ci. Il s'agit d'une simple question d'ordre administratif. C'est étonnant comme les choses peuvent changer en aussi peu de temps.

Il y a seulement deux semaines, le gouvernement libéral décidait d'apporter la dernière main au projet de loi C-43 et, fait à souligner, il y ajoutait un élément qui n'avait pas été mentionné du tout au cours du débat sur le budget. Évidemment, il s'agit de l'amendement à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Comme nous nous en rendons compte à présent, cet amendement avait pour unique but de créer des divisions intéressantes sur la question de Kyoto et de l'environnement, et, présumément, de soulever les passions dans l'espoir de permettre le déclenchement d'élections. L'amendement visait donc, pour le gouvernement, non seulement à se ménager toutes les options pour concentrer ses efforts sur Kyoto, mais également à diviser pour mieux régner à la Chambre et pour mener éventuellement une campagne électorale sur cette question.

Cette manœuvre se fondait sur l'hypothèse que l'on n'aurait pas eu trop d'échos de la Commission Gomery jusqu'à ce moment-là. La situation était plutôt calme, il y a deux semaines, et la commission avait produit peu de matière à scandale. Les libéraux voulaient agir avant le scandale afin d'empêcher l'inévitable et d'en appeler au peuple avant que la vérité ne soit divulguée.

Or, nous voilà dans un contexte totalement différent. Le paysage a changé complètement. Un projet de loi qui, habituellement, ne suscite pas grand intérêt sert maintenant à mettre en lumière toutes les turpitudes du gouvernement, l'inéptie de son approche budgétaire et ses liens avec le scandale du Programme de commandites qui est dévoilé sous nos yeux.

Je veux intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi d'exécution du budget, mais je me rends compte que je le fais dans un débat qui porte sur beaucoup plus que les seuls postes budgétaires habituels.

Ce qui vient de se produire ne manque pas d'intérêt. L'infamie libérale a attiré sur nous les yeux du monde entier comme jamais auparavant. Grâce à la technologie du XXI<sup>e</sup> siècle, l'odeur nauséabonde de la corruption se répand presque instantanément aux quatre coins du monde. L'attention s'est principalement fixée sur la façon dont les libéraux traitent toutes les opérations financières et les questions économiques, notamment le budget.

Le monde scrute à la loupe le discernement du gouvernement libéral en matière budgétaire. Que voit-il? Je constate que le secrétaire parlementaire est impatient de savoir comment le monde perçoit le gouvernement libéral. Le Canada est considéré comme l'un des plus riches pays du monde et l'une des sociétés les plus enviées en train de voguer à la dérive par sa propre faute.

Le Canada n'est pas une superpuissance économique comme son voisin du sud, mais il fait figure de leader. Le Canada est respecté parce qu'il fait preuve de leadership moral, qu'il favorise la paix, le développement et l'égalité sociale, et qu'il est un bâtisseur dans le meilleur sens du terme. Le scandale entourant le gouvernement libéral a miné cette réputation. Le programme secret des libéraux fait les grands titres des journaux, et ces nouvelles inquiètent non seulement les Canadiens, mais les gens d'ailleurs.

● (1150)

La population veut savoir si elle peut faire confiance au gouvernement libéral du Canada. Elle espère trouver certaines réponses dans ce projet de loi d'exécution du budget. La population veut savoir si elle peut faire confiance aux libéraux pour tenir les promesses faites aux Canadiens, pour faire passer les priorités des Canadiens avant celles de leurs amis du secteur privé, pour respecter leurs promesses à l'échelle internationale et pour honorer les engagements pris au titre du Protocole de Kyoto.

**L'hon. John McKay:** C'est fait.

**Mme Judy Wasylcia-Leis:** Le secrétaire parlementaire dit que c'est fait. Eh bien, j'imagine qu'il voit la vie à travers des lunettes roses, parce que le reste de la population du Canada n'est pas si optimiste. Les Canadiens n'ont plus foi en les libéraux pour ce qui est de tenir leurs promesses.

Ils veulent savoir si le gouvernement remplit son engagement relatif au droit des femmes à l'égalité. J'espère que le secrétaire parlementaire ne répondra pas « c'est fait », car nous sommes loin d'avoir une société totalement égalitaire. Les Canadiens veulent savoir ce que le gouvernement fait en matière d'aide au développement, et la liste est interminable. Bref, un grand nombre de leurs questions sont sans réponse.

Peut-être que le Parti libéral se débrouille bien sur le plan financier — à tout le moins, les amis des libéraux ont des millions de dollars de plus dans leur compte en banque — mais on ne peut pas en dire autant pour la plupart des Canadiens. Ils sont stressés. Ils essaient désespérément de tenir le coup. Ils se débattent pour rester dans le jeu. Nombre d'entre eux ont plus d'un emploi — soit dans le marché du travail, soit au service de proches — tentant de compenser pour les services publics qui n'ont pas survécu aux dernières compressions budgétaires et aux derniers délestages de responsabilités des libéraux. Ces mêmes Canadiens ont entendu les discours des libéraux. Ils ont supporté leur ton suffisant et s'attendent aujourd'hui à ce qu'ils respectent leurs promesses, dans le budget.

Que vaut ce projet de loi de mise en oeuvre du budget et que dit-il, en termes concrets, à propos de la capacité des libéraux à répondre aux besoins fondamentaux des Canadiens: l'habitation, l'éducation, le soin des enfants, l'infrastructure, la réduction de la pauvreté et bien sûr la protection de la planète et de l'environnement?

### *Initiatives ministérielles*

Commençons par les 4,6 milliards de dollars que les libéraux ont donnés sans condition, ce qui est propre à leur habitude, à leurs copains du milieu des affaires, sous forme de nouvelles réductions d'impôts, malgré leur promesse de ne pas réduire les impôts jusqu'à ce que les besoins en matière de programmes sociaux aient été comblés. Ensuite, enlevons les 4 milliards de dollars que le gouvernement a dépensés pour réduire rapidement la dette, sans discussion et sans débat au Parlement.

Voyons voir ce qui reste. Les mieux placés pour nous parler de l'incidence des priorités budgétaires des libéraux sont ceux qui travaillent tous les jours, ceux qui savaient quels étaient les besoins et qui peuvent le mieux juger ce qui a été donné. Voici ce que certains d'entre eux avaient à dire.

En ce qui concerne la promesse non tenue des libéraux relativement à l'éducation postsecondaire, qui, comme je l'ai plusieurs fois répété, est l'assise de la population active de demain et de la prospérité durable, les diplômés traînent derrière eux une dette moyenne de 25 000 \$. Les frais de scolarité ont plus que doublé sous les libéraux, et ces derniers n'ont même pas abordé la question dans leur budget.

• (1155)

Que disent les gens?

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a dit: « Le budget n'accorde aucune aide aux étudiants et à leur famille, qui sont aux prises avec des droits de scolarité et un endettement ayant atteint un niveau record. » À propos de la promesse que le premier ministre a faite durant la campagne électorale de rétablir le financement de base, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a dit simplement: « Il a manqué à sa promesse. »

Au sujet de la promesse que les libéraux ont faite sur le logement abordable, un autre secteur vital pour les Canadiens, et à laquelle ils ont failli dans ce budget, les porte-parole de Campagne 2000, une coalition mise sur pied pour éliminer la pauvreté chez les enfants, ont dit:

Nous sommes vivement déçus que le gouvernement libéral n'ait pas rempli sa promesse électorale d'investir 1,5 milliard de dollars dans le logement.

L'Association nationale du logement autochtone, pour sa part, a dit:

Une fois de plus, le gouvernement fédéral a fait comme si la crise du logement dont souffrent les communautés autochtones hors-réserve n'existait pas.

L'Association canadienne de l'immeuble, dont les représentants sont dans le hall de la Chambre aujourd'hui, a fait connaître sa déception en ces termes:

Le gouvernement aurait dû profiter de l'étude du projet de loi budgétaire pour préciser son engagement envers une nouvelle stratégie du logement abordable.

Quant à la promesse des libéraux, faite en février, de tenir compte des répercussions du budget sur les femmes, à laquelle ils ont aussi manqué, la Coalition pour l'égalité des femmes a dit:

Ce budget a encore une fois laissé tomber les femmes.

La Fédération des femmes du Québec a dit:

Les 2,4 millions de femmes vivant actuellement dans la pauvreté n'ont pas grand-chose à célébrer aujourd'hui. Le gouvernement n'a pas rempli ses promesses relatives au logement et il n'a pas non plus apporté de changements importants au régime d'assurance-emploi. Ces programmes revêtent une grande importance pour les femmes.

Le YWCA a dit:

Promesse après promesse, budget après budget, le gouvernement fédéral ne fait rien pour répondre aux besoins des femmes et leur donner la place qui leur revient dans la société canadienne.

En ce qui concerne la promesse brisée des libéraux de faire des questions autochtones une priorité même si le processus de la table ronde se fait attendre depuis longtemps, l'Assemblée des Premières Nations a dit:

Ce budget condamnera les premières nations à la dernière place pour plus longtemps encore.

L'Association nationale des centres d'amitié a dit:

Le manque d'attention accordée aux questions concernant les Autochtones vivant dans les villes, en dépit de l'engagement du premier ministre[...] est décourageant.

Même dans les domaines où le gouvernement commence lentement à remplir ses engagements de longue date, à savoir la cession d'une partie des recettes de la taxe sur l'essence aux municipalités et l'engagement relatif au programme national de garderies, qui se fait attendre depuis très longtemps, le gouvernement répond encore timidement, les projets étant encore loin d'être réalisés.

Comme le Congrès du travail du Canada l'a dit:

Nous n'avons que des demi-mesures à court terme qui ne livrent pas la marchandise pour la majorité des Canadiens... et rien dans les domaines qui sont importants pour les travailleurs.

N'oublions pas l'environnement non plus, domaine où les libéraux ne sont pas arrivés à maîtriser leur propension naturelle à l'arrogance et à la tromperie, essayant d'insérer en douce des changements ayant pour but de maquiller le caractère inadéquat des propositions touchant l'environnement que contient le projet de loi sur le budget. Je pense que les libéraux ne prennent pas l'environnement au sérieux. Douze ans après avoir pris le relais dans un dossier urgent et avoir promis de s'attaquer à la pollution, ils n'ont pas encore trouvé le moyen de relever le défi lancé par le Protocole de Kyoto.

Le changement climatique est un phénomène mondial qui a déjà des conséquences catastrophiques dans certaines régions écologiquement vulnérables. Alors que la vie d'êtres humains, et même celle de la planète telle que nous la connaissons, est en jeu, ce gouvernement libéral hésite encore, jouant dans les demi-mesures, ce qui laisse planer des doutes quant à son engagement.

De nombreux pays sont, comme nous, aux prises avec des problèmes d'adaptation au Protocole de Kyoto. Ils ont les yeux rivés sur nous, pour voir comment nous allons régler les questions environnementales litigieuses et aller de l'avant. Ils attendent en vain, semble-t-il. En effet, les libéraux n'ont pas d'engagements ou de stratégies à offrir, seulement des manœuvres, du machisme et des mesures qui ne bénéficient pas de l'appui des environnementalistes.

Le budget présente au monde une enfilade de promesses libérales non tenues, ce qui fait sérieusement douter de la crédibilité du gouvernement.

Parmi ces promesses libérales non tenues, celle qui inquiète le plus la collectivité internationale est le retard qu'accuse le Canada relativement à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, cette promesse faite il y a 35 ans d'affecter 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide au développement. Il y a deux ans, sous la direction des libéraux, la contribution du Canada ne correspondait plus qu'à 0,24 p. 100 du PIB. C'est incroyable. C'est une honte.

*Initiatives ministérielles*

• (1200)

Je viens de revenir de la 112<sup>e</sup> assemblée de l'Union interparlementaire. La question de l'heure résidait dans les engagements internationaux à l'égard des objectifs du millénaire. Là encore, le Canada a eu du mal à expliquer pourquoi, étant donné notre richesse et notre stabilité économique, le gouvernement contribuait si peu et n'avait même pas de date limite pour respecter ses engagements en matière de financement.

Certains pays versent déjà leur part de 0,7 p. 100 de leur PIB. D'autres, y compris la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Finlande, la Belgique et l'Irlande sont en voie de parvenir à ce niveau d'ici 2015. C'est un objectif raisonnable. C'est un objectif que nous, au Nouveau Parti démocratique, demandons au gouvernement d'adopter.

Pendant, les libéraux semblent aussi empressés de s'attaquer aux questions de pauvreté mondiale qu'à réduire la pauvreté au Canada. Ils n'ont pas établi des objectifs pour la réduction de la pauvreté au Canada, tout comme ils ont été incapables de réaliser leurs objectifs au niveau international.

Chose intéressante, les résultats sont éloquentes. L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir. Malgré les promesses répétées de réduction de la pauvreté chez les enfants, 15 p. 100 des enfants canadiens vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté. Les promesses violées ont conduit l'UNICEF à critiquer ouvertement le bilan du Canada le mois dernier.

Que nous soyons à Winnipeg, Halifax, Kampala ou Genève, la conclusion à tirer du budget est clairement que nous ne pouvons faire confiance aux libéraux.

Tout comme ils n'assument pas leurs responsabilités pour le scandale des commandites, ils ne reconnaissent pas non plus leurs échecs et leurs promesses violées. Au lieu de cela, ils font la leçon au monde sur ce que les autres devraient faire. Après avoir sabré dans les services publics aux Canadiens, le premier ministre, qui n'occupait pas encore ce poste à ce moment-là, a remis aux Nations Unies un rapport invitant les pays en développement à fonder leur avenir économique sur le secteur privé au lieu de l'intervention gouvernementale, qui a pourtant aidé à forger l'économie canadienne au fil des ans.

L'exemple le plus insipide peut-être, et en fin de compte le plus ironique, de l'arrogance libérale a été la tournée d'adieu de Jean Chrétien. Il s'est notamment arrêté à Abuja, au Nigéria, en décembre 2003 et il a eu alors le culot de faire la leçon aux représentants des nations du Sud qui assistaient à la rencontre sur la nécessité de mettre un terme à la corruption, car c'était, selon lui, l'étape la plus importante pour attirer des investissements et renforcer leur économie. Il a vivement critiqué leur bilan en la matière et a cité le Canada comme un exemple à cet égard.

Quelle hypocrisie. Les mots me manquent. Je ne peux comprendre le gouvernement libéral, les ministériels qui étaient au pouvoir précédemment et ceux qui le sont maintenant. Ils ne font que nier les faits.

Un certain nombre d'entre nous faisons partie du Comité des comptes publics l'année dernière avant les élections. Nous étions en train d'examiner dans les détails le scandale des commandites. Nous soupçonnions les actes de perfidie que nous révèle quotidiennement la Commission Gomery. Que se passait-il lorsque nous essayions de poser des questions et de mettre les problèmes en évidence? Les libéraux rejetaient nos propos comme si nous avions été de complets ignorants. Les libéraux se conduisaient alors avec arrogance.

Nous voulions entendre des témoins clés avant les dernières élections, mais qui nous en a empêchés? Qui nous a refusé cette chance? C'est la majorité libérale au sein du Comité des comptes publics.

Eh bien, le jeu est terminé. Fini le temps où les libéraux remplissaient les poches de leurs amis pendant que des Canadiens manquaient du nécessaire. La population du pays ne supportera plus jamais cette malhonnêteté. Le NPD ne votera certainement pas pour la perpétuation de ce régime.

Le budget est un autre chapitre dans la longue histoire des budgets libéraux qui sont autant d'occasions ratées d'améliorer la vie des Canadiens, alors que les entreprises bénéficient d'énormes réductions d'impôt, qui sont destinées avant tout aux amis libéraux.

Le monde voit l'écart se creuser entre les riches et les pauvres. La pauvreté infantile a recommencé à augmenter. Le nombre de banques alimentaires est à la hausse. Et les libéraux ne comprennent pas. Les Canadiens non plus. Avec les gouvernements libéraux majoritaires et minoritaires, les riches recyclent perpétuellement la richesse entre eux. Il n'y a rien dans le budget pour garder les investissements au Canada au lieu de regarder l'argent s'envoler vers les paradis fiscaux.

• (1205)

Les Canadiens doivent continuellement subir des réductions de programmes, mais le gouvernement ne fait rien pour récupérer les millions de dollars qui se perdent en impôts non payés par les entreprises et en prêts qui leur sont accordés. Bien sûr, pendant ce temps, on augmente le plafond des contributions non imposables à un REER pour les gens qui font plus de 100 000 \$ par année.

Lorsqu'ils sont mal pris, les libéraux peuvent sans doute prendre le large pour retourner à leurs ports d'attache, à la Barbade, mais le reste d'entre nous est pris ici à faire face au monde avec leur gâchis et leur réputation. Aujourd'hui, alors que nous examinons le projet de loi sur le budget libéral, le monde prend connaissance des agissements du gouvernement libéral qui, tout en frayant avec les plus riches, a grandement appauvri les Canadiens.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve toujours agréable d'écouter la députée.

La députée a abordé une question très importante, qui se rattache accessoirement au projet de loi d'exécution du budget, celle de la pauvreté. Elle a demandé ce que nous avons fait. Je voudrais simplement rappeler un ou deux points à la députée.

Il est facile de dire que l'écart se creuse entre les riches et les pauvres, mais ce qui importe vraiment, c'est la situation des pauvres dans notre société. La députée doit savoir que le ministère des Ressources humaines et d'autres ministères ont travaillé sur ce qu'on appelle « la mesure du panier de consommation ». Ils ont établi quels étaient les montants nécessaires pour l'alimentation, le logement et le vêtement, mais aussi pour les dépenses à faire pour s'intégrer et vivre dans un milieu sans se faire remarquer. C'est une perspective intéressante.

La députée conviendra probablement que, si nous parlons de pauvreté et des pauvres, nous parlons également des sans-abri. Je lui rappelle qui sont les sans-abri de Toronto. D'après le rapport Anne Golden, 35 p. 100 souffrent de maladie mentale; 28 p. 100 sont des jeunes coupés de leur famille; 17 p. 100 sont des Autochtones; 10 p. 100 sont des femmes migrantes et maltraitées. Les autres sont itinérants pour des raisons diverses.

*Initiatives ministérielles*

La situation des sans-abri n'est pas un problème économique, au fond, mais un problème social qui exige des solutions sociales. Nous devons faire un peu plus la part des choses lorsque nous parlons des mesures économiques à prendre pour corriger un problème social. Il faut un certain équilibre.

Pour ce qui est de la pauvreté chez les enfants, qui est au fond la pauvreté des familles, 15 p. 100 des familles sont monoparentales. Elles représentent 55 p. 100 des enfants qui vivent dans la pauvreté. Que proposerait la députée pour s'attaquer à la cause la plus grave de pauvreté au Canada, c'est-à-dire l'éclatement des familles?

• (1210)

**Mme Judy Wasylycia-Leis:** Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que le député ne comprend rien. S'il ne peut pas comprendre que c'est leur situation financière qui dicte aux gens la façon d'aborder leurs difficultés familiales et les problèmes qui en découlent, alors nous n'avons aucun espoir de convaincre le gouvernement de se ressaisir et de commencer à présenter des budgets équilibrés qui reflètent les besoins des Canadiens.

Avant que nous puissions parler des mères célibataires vivant en nomades, des autochtones qui quittent les réserves, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des familles avec enfants vivant dans la pauvreté et des enfants qui vont à l'école l'estomac vide, le député devrait commencer par examiner les facteurs économiques en jeu tels que l'endroit où vivent ces personnes, l'argent dont elles disposent et leurs moyens de subsistance.

Sous le régime actuel, on constate une hausse radicale du nombre de personnes qui sont passées sous le seuil de la pauvreté, de personnes qui sont au bord de la pauvreté, qui tirent le diable par la queue, qui ont des problèmes de santé ou qui sont épuisées parce qu'elles tentent de concilier leurs énormes responsabilités professionnelles et familiales. Le gouvernement les a laissées en plan.

Les réductions effectuées en 1995, dans le budget abominable de 1995, ont eu des retombées multiples et ont touché le moindre aspect de nos vies. L'approche libérale consistant à appliquer des solutions de fortune et à lancer des projets ponctuels ne saurait régler les problèmes occasionnés par ces réductions. Il est impossible de continuer d'amputer les programmes, de déléster le gouvernement fédéral de ses responsabilités pour les transférer aux provinces, aux municipalités puis aux familles, pour ensuite adopter de nouveaux petits projets secondaires axés sur le partage des coûts avec les provinces et les municipalités ou avec les familles. C'est un mode de pensée ridicule et une politique publique insensée.

Je rappelle au député à quel point la situation s'est détériorée sous le régime actuel. Je m'appuie sur un rapport que Statistique Canada a publié il y a quelques semaines, soit le 14 mars. Ce rapport indique les sommes investies dans des centres financiers extraterritoriaux sous le régime actuel. Entre 1990 et 2003, période pour ainsi dire entièrement sous le règne libéral, les investissements canadiens dans des centres financiers extraterritoriaux se sont multipliés par huit, passant de 11 à 88 milliards de dollars. Cela représente un cinquième de l'ensemble de l'investissement direct canadien à l'étranger, soit le double par rapport à 1990.

Permettez-moi également de renvoyer le député à une autre statistique qui est devenue manifeste lorsque des économistes et des universitaires ont analysé le budget actuel. Leurs conclusions au sujet des tendances et des orientations du gouvernement au cours de la dernière décennie sont très révélatrices. Les libéraux ont systématiquement fait passer les intérêts des entreprises avant ceux de la population. Des pertes de milliards de dollars en réductions d'impôt des sociétés, en refuges fiscaux et en notes d'entreprise

impayées sont rapidement oubliées, alors que la pauvreté des enfants, la formation professionnelle, l'endettement des étudiants et l'environnement sont laissés de côté. Les libéraux ont attendu plus de dix ans pour enfin commencer à honorer leur promesse au sujet des garderies.

Selon le Centre canadien de politiques alternatives, au cours des cinq prochaines années, le pourcentage de recettes provenant des impôts sur le revenu des sociétés passera de 15 p. 100 à 11 p. 100 par rapport aux recettes totales, tandis que le taux d'impôt sur le revenu des particuliers grimpera de 45 p. 100 à 65 p. 100. Par rapport au PIB, le taux d'impôt sur le revenu des sociétés baisse de 2,3 p. 100, l'impôt sur le revenu des particuliers augmente et le fardeau s'alourdit pour les familles, les travailleurs, les Canadiens à revenu faible ou moyen, tandis que les nantis et les entreprises de notre société continuent d'accumuler des richesses et de bénéficier de réductions d'impôt.

Le gouvernement n'offre pas grand-chose aux Canadiens pour les aider à affronter leurs difficultés quotidiennes, à vaincre la pauvreté, pour aider les mères qui ont du mal à s'en sortir, à gagner leur vie pour élever leurs enfants. Il offre peu d'espoir pour les Autochtones, qu'ils habitent dans les réserves, dans des conditions semblables à celles du tiers monde, ou en dehors des réserves, où pas un sou n'a été prévu dans le présent budget pour le logement et d'autres besoins.

• (1215)

Comment peut-on accepter la notion selon laquelle ces problèmes sont causés par les familles, comment peut-on dire que c'est l'éclatement de la famille qui est à la source des problèmes? Jusqu'où peut-on faire preuve d'étroitesse d'esprit, de superficialité et de dédain?

Si le député ne peut comprendre que ce sont les circonstances économiques qui déterminent les perspectives d'une personne et sa capacité de surmonter les difficultés, comme celles éprouvées dans un grand nombre de familles, et qui lui donne espoir, je ne sais vraiment pas ce que l'on peut dire ou faire pour ouvrir les yeux du gouvernement.

Le temps que les libéraux ont passé au pouvoir les a-t-il rendus si arrogants et si déconnectés de la réalité des Canadiens qu'ils ne peuvent même pas faire le lien entre l'égalité économique et sociale? Les libéraux pensent-ils que l'égalité sociale est un train qui roule tout seul et qui n'a absolument rien à voir avec les circonstances économiques, avec le fait de vivre et de simplement survivre dans la société actuelle?

Comment le député et les libéraux peuvent-ils être si déconnectés de la réalité des Canadiens qu'ils ne profitent pas des énormes excédents actuels pour leur venir en aide? Comment peuvent-ils laisser passer cette occasion de faire quelque chose pour les Canadiens? Comment peuvent-ils dépenser les deniers publics d'une façon aussi irresponsable, en accordant des allègements fiscaux aux grandes sociétés et en réduisant la dette au point où il ne reste plus d'argent pour d'autres initiatives?

Quand le gouvernement va-t-il comprendre que, pour bâtir notre société, il faut investir dans les Canadiens et dans les institutions canadiennes afin d'avoir des familles, des collectivités, un pays et une société civile solides?

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur le projet de loi d'exécution du budget.

*Initiatives ministérielles*

J'ai souvent pris la parole au sujet de questions budgétaires. Depuis 11 ans, je participe au processus en tant que membre du Comité des finances, et à l'examen des prévisions budgétaires au sein du Comité des opérations gouvernementales, et j'ai pu me rendre compte à quel point l'art de gouverner et le processus budgétaire sont des choses complexes. Cela représente un énorme défi, notamment en raison des intérêts considérables qui s'opposent.

Je me rappelle l'une des toutes premières séances du Comité des finances auxquelles j'ai assisté. Le ministre des Finances de l'époque, l'actuel premier ministre, avait fait une déclaration qui m'avait beaucoup éclairé sur les choses que j'allais apprendre en tant que député. Dans son adresse au Comité des finances sur l'état des finances publiques, il avait fait une déclaration primordiale, affirmant qu'une bonne politique sociale engendrait une bonne politique financière, et qu'une bonne politique financière engendrait une bonne politique sociale. Ces aspects sont clairement reliés entre eux. Il est important de signaler que, lorsque nous répondons aux besoins sociaux des Canadiens, nous créons un environnement propice à la croissance et à la prospérité, et que la croissance et la prospérité économiques ont des effets bénéfiques pour les Canadiens.

En 1996, nous avons eu un débat très animé au sujet de la façon d'utiliser l'excédent budgétaire, une fois que le déficit aurait été épongé. Allions-nous l'utiliser pour réduire la dette? Diminuer les impôts? Serait-il affecté aux dépenses de programme ou à l'accroissement des dépenses?

Même si son utilisation soulève des problèmes, un excédent budgétaire est préférable à un déficit. Lorsque le gouvernement est entré en fonctions en 1993, le Canada accusait un déficit de 42 milliards de dollars. Les dépenses de notre pays étaient de 42 milliards supérieures à ses recettes. C'était une somme énorme à tous égards.

Aucun gouvernement ne pouvait réduire ses dépenses de 42 milliards de dollars en une année. Il a fallu un effort concerté et une rationalisation généralisée des dépenses. En fait, chaque Canadien a dû faire sa part.

Je me souviens que l'ampleur des compressions budgétaires avait beaucoup préoccupé les gens. Le ministre des Finances m'avait dit, à l'époque, que nous devions procéder à ces compressions pour sauver 80 p. 100 de ce que nous avions. Autrement, nous allions tout perdre. C'est dire qu'un gouvernement a des décisions difficiles à prendre.

Une chose que j'ai apprise au sujet du processus budgétaire, c'est que le budget ne peut pas être pris isolément. Il importe d'examiner une série de budgets. Il nous fallait voir où nous étions et comment aller de l'avant. Compte tenu de la diversité des priorités tant sociales que financières du Canada, il est difficile d'agir sur chacune d'elles dans chaque budget de manière à obtenir les résultats nécessaires pour tirer parti de toutes les possibilités et de toutes les situations.

Lorsque l'on établit un budget, il faut avoir une stratégie. Le budget de 2005 et le projet de loi d'exécution dont nous discutons en ce moment constituent une autre étape dans le processus visant à assurer la santé financière et sociale du Canada.

Je voudrais faire quelques observations sur le budget. Des engagements précis ont été faits dans certains secteurs. Tout d'abord, on s'est engagé à maintenir une saine gestion financière, ce que nous faisons depuis 1997, année où nous avons commencé à avoir des budgets équilibrés. Des gens dénoncent les excédents comme étant un problème. Je parlerai plus tard de l'importance de la diminution de la dette.

● (1220)

Nous nous sommes ensuite engagés à raffermir les fondements de notre société. On pense tout de suite ici aux soins de santé. Nous voulons une économie productive et prospère, mais que faisons-nous pour créer l'environnement où cela se fera? C'est bon financièrement et socialement.

Nous nous sommes aussi engagés à instaurer une économie respectueuse de l'environnement et des collectivités durables. Les Canadiens devraient s'associer à nos initiatives liées à l'engagement que nous avons pris à Kyoto de réduire les gaz à effet de serre. Ils devraient aussi examiner les engagements que nous avons pris envers les collectivités, notamment à l'égard des infrastructures, afin qu'elles fassent elles aussi leur part pour l'environnement et la promotion d'un bon contexte financier où l'économie peut croître et prospérer.

Enfin, il y a l'engagement à l'égard de nos responsabilités à l'échelle mondiale. Le Canada est respecté partout dans le monde, parce que les Canadiens ont mérité ce respect.

Ils ont gagné ce respect en raison de la tolérance, de la générosité et de la paix qui règnent au Canada, de la bonne gouvernance du pays et des sages conseils que les Canadiens ont su donner à la communauté mondiale au fil des générations. Il s'agit d'un atout très important pour le Canada compte tenu du rôle de premier plan que nous jouons sur la scène mondiale. Nous avons des relations commerciales avec de nombreux pays. Le respect que nous avons acquis est attribuable aux bonnes décisions que nous avons prises, tant sur le plan fiscal que sur le plan social, et il continue de contribuer à la réputation du Canada dans le monde entier.

Pour ce qui est des perspectives économiques, la croissance s'établira à 2,9 p. 100 en 2005 et à environ 3,1 p. 100 en 2006. Ces taux figurent parmi les taux supérieurs prévus au sein du G7; les perspectives sont donc très bonnes.

Cependant, la force du dollar américain présente certains défis pour notre économie. Je sais que de nombreux députés ont manifesté leur inquiétude au sujet de notre compétitivité en raison de l'écart entre notre dollar et le dollar américain, non pas de la force du dollar américain, mais de la force du dollar canadien par rapport au dollar américain. La situation s'est quelque peu calmée, mais demeure un facteur important dans les échanges commerciaux entre nos deux pays. Soixante-dix pour cent de nos exportations vont aux États-Unis.

Nous ne vivons pas en isolation. Nous ne sommes pas une île. Nous avons également des préoccupations au sujet du déficit croissant des États-Unis. Ce déficit est très important. Il a sur notre principal partenaire commercial des incidences qui poseront aussi des difficultés pour les activités économiques canadiennes.

Depuis que le budget a été équilibré en 1997, nous avons eu sept budgets excédentaires consécutifs. Je dois avouer que je suis surpris du nombre de discussions qui se sont tenues pour déplorer cette situation. La plupart des discussions ont concerné les prévisions ou les évaluations de l'excédent budgétaire.

*Initiatives ministérielles*

Lorsque nous pensons à l'ampleur des dossiers dont traite le gouvernement et aux facteurs qui influent sur l'activité économique au Canada, et qui sont indépendants de notre volonté, je ne sais pas à quel niveau de précision on peut s'attendre dans l'établissement du budget d'une année subséquente ou des deux à cinq prochaines années, compte tenu des scénarios économiques utilisés et de l'apport de certains des principaux prévisionnistes du pays.

Je ne suis pas certain qu'il soit utile de soutenir que le gouvernement n'est pas vraiment franc en ce qui concerne l'excédent. Néanmoins, je sais que, lorsque le gouvernement a présenté un budget équilibré, les Canadiens ont catégoriquement déclaré qu'ils ne voulaient plus jamais que le Canada enregistre un déficit. Les déficits condamnent à l'immobilisme.

Par conséquent, pour répondre aux Canadiens qui souhaitent des budgets équilibrés, le gouvernement a immédiatement commencé à intégrer dans le processus budgétaire une marge de prudence qui doit entrer en compte si des facteurs imprévus affectent le rendement de l'économie canadienne. Un fonds pour éventualités a été prévu pour faire face aux dépenses imprévues susceptibles d'avoir une incidence considérable sur le budget.

• (1225)

Le gouvernement a également inclus des dispositions de prudence. Ainsi, si les prévisionnistes prévoient un taux de croissance de 2,5 p. 100, dans le budget, le gouvernement estime qu'il sera d'environ 0,25 p. 100 ou moins. Le gouvernement fait également des hypothèses prudentes en ce qui concerne les taux d'intérêt à court et à long termes.

Si tout dans le budget se déroule comme prévu, il y a un excédent. Depuis 1997, le gouvernement prévoit des excédents budgétaires — pas uniquement des budgets équilibrés, mais bien des excédents.

Plus tôt, j'ai conversé avec un député du Parti conservateur. J'ai parlé de la réduction de la dette. Pour situer les choses dans leur contexte, permettez-moi de donner aux députés une idée de ce que nous avons fait au cours de la dernière décennie. Lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir en 1993, la dette nationale, soit les déficits cumulatifs des années antérieures, se chiffrait à 562 milliards de dollars par année. Cette dette englobait un énorme pourcentage de chaque dollar disponible que le gouvernement engrangeait. Le service de la dette était extrêmement élevé. Aujourd'hui, la dette nationale se chiffre à 498 milliards de dollars. Cela signifie que depuis 1993, le Canada a remboursé en tout 64 milliards de dollars de dette.

Nous ne sommes pas beaucoup plus avancés à l'heure actuelle en ce qui concerne la dette nationale que nous ne l'étions lorsque nous avons pris le pouvoir. Les excédents ont tout simplement été utilisés; cela se fait automatiquement. Une fois l'exercice terminé et les comptes vérifiés, le gouvernement calcule l'excédent final et l'applique alors au remboursement de la dette. Il n'est pas question de choix; c'est ainsi que les choses se font.

Je soulève cette question, car notre collègue conservateur m'a dit que les réductions d'impôt étaient parfois une plus grande priorité que la réduction de la dette. J'ai dû réfléchir à cela un certain temps. Si la réduction de la dette est la conséquence d'un excédent, mais que le député veut prétendre que les réductions d'impôt sont peut-être une plus grande priorité que le remboursement de la dette, il doit donc dire que les réductions d'impôt sont acceptables même si nous accumulons ce faisant un déficit. Nous ne pouvons gagner sur les deux tableaux. Si nous ne voulons pas que le remboursement de la dette soit une priorité, nous devons donc envisager qu'il y ait des déficits possibles.

Il y a un autre aspect que le député n'a pas compris. Cela m'inquiète vraiment qu'après toutes ces années, le député ne comprenne toujours pas qu'il y a une différence fondamentale entre les réductions d'impôt et les dépenses. Les dépenses peuvent être un élément non récurrent par opposition à un nouveau programme, alors qu'une réduction d'impôt est une imputation annuelle récurrente ou une réduction annuelle des recettes du pays.

Il est inadmissible de dire que, puisque nous avons un excédent de quatre milliards de dollars, nous devrions offrir une réduction d'impôt. L'excédent était non récurrent. Une réduction d'impôt se ferait sentir année après année. Si nous devions offrir une réduction d'impôt éliminant en fait l'excédent de quatre milliards de dollars, nous pourrions avoir un budget équilibré cette année-là, mais toutes les années suivantes, nous aurions alors un déficit de quatre milliards de dollars parce que ces réductions d'impôt continuent de s'appliquer.

Je suis un petit peu inquiet et nerveux au sujet du manque de compréhension de certains députés qui laissent entendre qu'on devrait dépenser immédiatement tout excédent. Nous n'avons pas effectué un remboursement extraordinaire de la dette nationale, mais nous avons réussi à la faire baisser. Nous avons maintenant atteint des niveaux inférieurs à ce qu'ils étaient il y a une décennie. Le Canada épargne ainsi près de trois milliards de dollars par année en frais d'intérêt. Nous consacrons environ 22 p. 100 des recettes fiscales à la réduction de la dette, comparativement à quelque 43 p. 100 auparavant. C'est très important. Ce qui importe encore davantage, c'est que cette économie de trois milliards de dollars se répète année après année. On peut s'en servir tous les ans pour financer des projets, qu'il s'agisse de réductions d'impôt, de nouveaux programmes ou d'une amélioration des programmes existants.

Voilà comment le nettoyage de la fiscalité du Canada profitera vraiment aux Canadiens. Le remboursement de la dette permettra de payer moins d'intérêts, et ces économies seront remises aux Canadiens sous la forme de réductions d'impôt ou d'amélioration des programmes qui leur tiennent à coeur, comme les soins de santé.

• (1230)

Cela étant dit, passons à un autre aspect. Il est évident que les soins de santé sont l'une des pierres d'assise de notre société. Notre récent engagement pris dans le cadre de l'accord sur la santé prévoit un financement de 75 milliards de dollars pour appuyer un plan décennal de renforcement des soins de santé et un nouveau cadre de péréquation et une nouvelle formule de financement des territoires.

Ces nouvelles dispositions sont très importantes, en particulier pour Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Il arrive que nous devions répondre à des besoins importants dans certaines régions du pays. Je suis heureux que le premier ministre et ses homologues des provinces aient réussi à le faire, mais cela pose un nouveau problème; par exemple, une province comme l'Ontario qui examine sa propre situation isolée et dit « Et nous alors? ».

C'est problématique. Je vais tenter, à la fin de mon intervention, d'aborder très brièvement certains éléments de l'écart prétendu entre les sommes versées par les provinces dans les coffres fédéraux et l'argent qu'elles obtiennent en retour. C'est vraiment fascinant.

Sur le plan des soins de santé, le budget prévoit des investissements fédéraux directs de 805 millions de dollars sur cinq ans. Ce montant comprend 300 millions de dollars sur cinq ans pour la promotion des habitudes de vie saines et la prévention des maladies chroniques, 200 millions pour appuyer les ressources humaines du domaine de la santé et assurer la réduction des temps d'attente, et 170 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en oeuvre de mesures d'amélioration de l'innocuité et de l'efficacité des médicaments et autres produits thérapeutiques, ce qui est très important pour les Canadiens.

Comme les députés le savent, il y a également 5 milliards de dollars pour l'initiative concernant l'éducation préscolaire et les garderies. J'estime que c'est un début, mais je crois aussi que nous devons examiner les besoins des familles qui décident de prendre soin de leurs enfants à la maison. C'est une tâche importante, mais impayée, qui mérite d'être reconnue. J'espère que des mesures seront prises en ce sens dans un budget à venir.

Il y a l'augmentation du Supplément de revenu garanti. Il y a en outre de nouveaux fonds de 735 millions de dollars qui sont accordés aux communautés autochtones, et de 398 millions de dollars, aux services d'établissement des immigrants et aux services à la clientèle.

Ce sont là des éléments très importants du budget. Je sais que nous avons tenu un excellent débat sur ce dernier. Je sais que les députés voudraient bien que le budget accorde une plus grande attention à certaines de nos autres priorités, mais je dois répéter que les budgets qui sont présentés année après année ne peuvent pas répondre à toutes les demandes tous les ans. Les budgets ne peuvent pas satisfaire tout le monde et avoir un impact notable, saisir les occasions qui se présentent et nous défendre contre les menaces courantes. Les budgets doivent être responsables et tenir compte des réalités du moment.

J'aimerais que des progrès soient réalisés dans les domaines de l'économie verte et des collectivités viables. Comme j'ai occupé le poste de vice-président du Comité de l'environnement, j'ai passé pas mal de temps avec mes collègues d'en-face à travailler sur un certain nombre d'initiatives. Je me félicite de constater que l'argent a été prévu dans le budget pour explorer des énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne. Le budget prévoit des sommes à cette fin. Je me félicite également de voir que nous réalisons des progrès dans le cadre de notre engagement de Kyoto, en investissant 1 milliard de dollars pour faire en sorte que le Canada fasse sa part à ce chapitre.

Cela a été difficile, mais, comme les députés le savent, une entente très importante a été conclue avec le secteur de l'automobile qui a de sa propre initiative proposé un plan visant à réduire les gaz à effet de serre de 5,3 mégatonnes d'ici à 2010, si je ne me trompe pas. C'est une entente très importante qui a été conclue avec un secteur qui représente l'un des plus importants domaines où il nous est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il est évident que nous avons encore beaucoup de travail à faire dans ce dossier. Il en va de même dans le cas de certains grands émetteurs, en particulier ceux des domaines de la production d'électricité ou de la fabrication lourde. Nous savons qu'il faut réaliser certains progrès dans ce domaine, mais je sais que la Chambre est déterminée à y parvenir.

En ce qui concerne les villes et les collectivités viables, je me félicite que nous puissions intervenir grâce aux 5 milliards de dollars de revenus tirés de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, aux 600 millions de dollars qui leur seront versés en 2005-2006, ainsi qu'aux 300 millions pour les Fonds municipaux verts et à l'argent consacré à l'infrastructure. Tout cet argent est destiné aux municipalités, bien qu'elles ne relèvent pas du gouvernement fédéral.

### *Initiatives ministérielles*

Cela montre quand même le leadership du gouvernement lorsqu'il dit que des collectivités fortes, jusqu'à l'échelon municipal, sont à l'avantage de tous les Canadiens.

Je me félicite d'avoir participé à ce débat. Les questions des députés sont maintenant les bienvenues.

• (1235)

[Français]

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec intérêt, mais un point particulier a attiré mon attention. Il a fait la vente de la diminution de la dette du Canada, en disant qu'il est extraordinaire que nous ayons pu rembourser une si importante partie de la dette.

Cependant, il n'a pas dit qu'au cours des mêmes années, soit entre 1993 et aujourd'hui, on doit avoir amassé environ 48 milliards de dollars de surplus à la caisse d'assurance-emploi. C'est là de l'argent qui a été pris dans les poches des travailleurs, des employeurs de même que des chômeurs qui ont eut à subir deux réformes très sévères qui ont eu pour objet de diminuer le nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi, en plus de diminuer également le montant que l'on recevait, en nombre de semaines de prestations, l'augmentant pour chacune des semaines, pour finalement faire que beaucoup de gens ne se qualifient plus. Par exemple, les jeunes devaient compter 910 heures de travail pour se qualifier au régime d'assurance-emploi.

L'ensemble de ces éléments a fait que pendant dix ans, on a ramassé 48 milliards de dollars en surplus. Si l'on regarde effectivement la façon dont on a diminué la dette, il y a une partie significative qui provient de cet argent. L'argent qui est déduit du salaire des gens pour cotisation à l'assurance-emploi n'est pas une taxe sur la masse salariale, c'est pour se donner un régime d'assurance-emploi.

Comment le député nomme-t-il le comportement du gouvernement fédéral qui est de prendre l'argent qui est cotisé pour le régime d'assurance-emploi et de s'en servir pour couvrir ses dépenses régulières, incluant le service de la dette? Est-ce un vol? Est-ce un détournement de fonds? Quel titre pouvons-nous donner à ce genre de conduite? Je ne le sais pas, mais j'aimerais bien que le député m'en parle.

Pour ma part, je vois des gens, des femmes et des hommes dans ma circonscription, dans l'ensemble du Québec et du Canada qui ont fait un effort marqué pour lutter contre le déficit. Ils n'ont eu aucun retour sur l'investissement qu'ils ont fait. Pendant 12 ans, on a contribué à un régime en disant qu'en bout de ligne, cela aiderait peut-être à diminuer la dette, à rééquilibrer le budget du Canada, en sachant que c'était l'argent des plus démunis. En effet, les gens qui cotisent au régime d'assurance-emploi cotisent jusqu'à 39 000 dollars de salaire. Ceux qui gagnaient davantage ou qui n'étaient pas couverts par le régime ne cotisaient pas; ils n'ont donc pas payé leur part.

Que répond-on aux hommes et aux femmes qui ont fait leur effort en ce sens et qui aujourd'hui, n'ont vu d'aucune façon leur sort s'améliorer? On se serait attendu que dans le budget et ensuite dans la loi pour la mise en vigueur du budget nous retrouvions des éléments en ce sens. On a plutôt continué à les laisser de côté.

*Initiatives ministérielles*

N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles dans plusieurs régions du Québec et du Canada, le Parti libéral du Canada, finalement, ne réussit plus à faire élire des députés? Il promet, élection après élection, qu'il va changer le régime d'assurance-emploi alors que le lendemain des élections, il laisse les choses telles qu'elles. Est-ce que nous n'aurions pas dû retrouver dans ce budget des éléments clairs et nets d'amélioration et de bonification du régime d'assurance-emploi pour répondre aux besoins de la population, étant donné la situation de surplus qui existe? N'aurait-il pas été normal de retourner l'ascenseur à ces gens?

• (1240)

[Traduction]

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, cette question a été soulevée de nombreuses fois à la Chambre. Il importe peut-être pour nous de voir ce qui s'est produit auparavant.

Au cours des années 1980, sous l'administration Mulroney, l'argent destiné au fonds de l'assurance-chômage, comme on l'appelait à l'époque, était versé dans une caisse distincte. Les cotisations s'y accumulaient et on payait à même celle-ci les prestations accordées dans le cadre du Régime d'assurance-chômage.

À cette époque, le gouvernement accumulait de lourds déficits. Le vérificateur général a ajouté aux malheurs du gouvernement en affirmant que celui-ci enregistrait alors un déficit de 15 milliards de dollars pour le fonds de l'assurance-chômage. Le gouvernement faisait donc du financement hors bilan, si le député sait de quoi il s'agit. Le vérificateur général a alors enjoint le gouvernement de couvrir les pertes du fonds de l'assurance-chômage et, par la suite, de verser toutes les cotisations d'assurance-chômage dans le fonds d'administration générale du gouvernement et d'y prélever les prestations, afin qu'il n'y ait plus de transactions hors bilan.

Ensuite, nous avons connu ce qu'on a appelé un compte théorique. Le député a parfaitement raison. Si nous le comptabilisions séparément depuis ce moment, nous obtiendrions un excédent net d'environ 48 milliards de dollars. Au cours de toutes ces années, nous avons recueilli 48 milliards de dollars de plus que ce que nous avons versé en prestations pour les programmes et le reste.

Que s'est-il produit au cours des 10 dernières années? Nous n'avons pas eu de récession. L'économie canadienne a été tellement prospère que nous avons accumulé un excédent. La vérificatrice générale nous dirait que, si nous avions à traverser une récession prononcée, nous y engloutirions 15 milliards de dollars en une seule année. Selon les lois régissant le Compte d'assurance-emploi, nous devrions conserver une réserve d'environ deux années en prévision d'un repli important de l'économie, d'une récession marquée, mais il reste encore plus de deux années et probablement trois années de réserve.

Selon les lois, s'il reste encore un excédent au-delà de la réserve, nous devons réduire les cotisations afin de diminuer progressivement l'excédent dans les années à venir, ou mettre sur pied de nouveaux programmes. Les deux mesures ont été mises en pratique. Chaque année, depuis que nous avons pris le pouvoir, nous avons abaissé les cotisations d'assurance-emploi.

En fait, le député sait très bien que l'extension du congé parental à une année complète dans le cadre du régime d'assurance-emploi est prévue dans les dispositions du projet de loi traitant de l'excédent du régime d'assurance-emploi.

Nous sommes en train de mettre en oeuvre toutes les mesures souhaitables. Malheureusement, ou heureusement peut-être, il y a un excédent qui correspond environ à la somme des prestations

payables pendant une année et dont on pourrait avoir besoin dans des circonstances extraordinaires.

Le député a aussi présenté l'argument selon lequel des gens qui paient leurs cotisations n'ont pas droit aux prestations. Or, je viens de faire la déclaration de revenus de ma fille. Elle va à l'université, mais travaille pendant l'été. Des cotisations d'assurance-emploi ont été retenues à la source sur son salaire, comme c'est le cas pour tout le monde. Mais puisqu'elle n'a pas fait assez d'argent, les cotisations lui seront remboursées par le fisc.

Le député oublie que les gens dont le revenu annuel se situe sous un certain seuil se font rembourser les cotisations d'assurance-emploi qu'ils ont payées lorsqu'ils font leur déclaration de revenus.

Je pense que les statistiques fournies par le député sont exagérées. Cependant, j'admets que la situation que nous vivons est le résultat de circonstances favorables, c'est-à-dire que le Canada a une solide économie et que nous n'avons pas eu besoin dernièrement de payer des prestations à des degrés aussi élevés que dans le passé. Nous n'avons pas subi de récession depuis 10 ans. Le résultat ne devrait être une surprise pour personne, mais le député devrait être heureux au moins de constater que les cotisations continuent d'être réduites et que les programmes continuent d'être améliorés.

• (1245)

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, j'ai une observation à formuler et une question à poser à mon collègue d'en face.

Dans son intervention, le député a parlé des excédents. Il a semblé laisser entendre que les partis d'opposition y accordaient peut-être trop d'attention, et il a dit qu'il était difficile de prévoir les excédents avec exactitude lorsqu'il y a toute une gamme de prévisions économiques.

Revenons aux dernières élections, en 2004, et au programme que le Parti conservateur a proposé. En matière financière, nous avons proposé une série de réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers, surtout pour les contribuables à revenu faible ou moyen, sur une période de cinq ans. Nous avions également un programme de dépenses totalisant environ 58 milliards de dollars. Nous avions calculé que c'était réaliste, à la lumière de nos prévisions du budget de l'année dernière, celui de 2004-2005. En utilisant les chiffres du gouvernement, nous avons prévu, prudemment, un excédent de 7 ou 8 milliards de dollars. Nous savons tous qu'il a été de 9 milliards.

Voici où je veux en venir. Le Parti libéral a alors accusé les conservateurs de proposer un programme financièrement irresponsable. Pourtant, dans le budget de 2005, voici que les libéraux proposent un programme de dépenses qui totalise environ 55 milliards de dollars, en plus de réductions d'impôt échelonnées sur cinq ans. Autrement dit, c'est très proche de ce que nous proposons il y a à peine un an. Les libéraux ont alors dénoncé notre irresponsabilité, et ils prétendent maintenant faire preuve de prudence, sur le plan financier.

Pourquoi cette double échelle de valeurs?

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de tenir des propos partisans. J'ai entendu ce que le député a dit et je comprends. Je crois que chaque parti a un plan financier et économique qu'il aimerait bien proposer en disant qu'il parviendra à le réaliser.

Toutefois, le député doit reconnaître que, même en parlant d'un budget équilibré, si tout se passait comme prévu, sans qu'on ait besoin de faire appel aux marges de prévoyance et de prudence, l'excédent aurait été de 5 milliards de dollars au cours de l'année. Il a atteint les 9 milliards de dollars. Nous savons également que les résultats économiques du quatrième trimestre ont de beaucoup surpassé les hypothèses les plus plausibles et qu'ils ont probablement permis d'accroître l'excédent de 2,5 à 3 milliards de dollars supplémentaires, ce qui a porté les chiffres à 8 milliards de dollars. Le député parle de 9 milliards de dollars. L'écart n'est donc pas si grand.

Ce qui importe, c'est que tous les engagements pris auprès des Canadiens à l'égard du maintien des grands programmes et du respect de leurs priorités ont été respectés et qu'en conséquence, notre économie a été plus forte qu'elle ne l'aurait été sans un excédent aussi important. Ce sont là, à mon avis, les fruits du travail acharné de tous les Canadiens, et ces derniers ne pourront que profiter des succès qu'ils ont obtenus. Je ne vois pas où est le problème.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC):** Monsieur le Président, mes remarques vont porter essentiellement sur une partie du projet de loi sur le budget. Toutefois, je veux aussi faire allusion à au moins une autre partie, à savoir la partie 19.

Je précise, au cas où les gens se poseraient la question, que nous parlons ici de 24 mesures législatives différentes qui ont toutes été regroupées ensemble dans ce qu'on appelle la Loi d'exécution du budget de 2005.

La partie 19 est très pertinente, particulièrement aujourd'hui. Tous les Canadiens sont au courant de l'existence du ministère des Travaux publics et de certains des contrats accordés par celui-ci dans le passé. Pourtant, la partie 19 du projet de loi accorde encore plus de latitude à ce ministère, puisqu'elle lui confère le contrôle total de tous les achats et de la passation des marchés, lui donnant ainsi plus ou moins carte blanche. C'est une invitation à poursuivre dans la même veine, et nous sommes très préoccupés par cette partie.

Monsieur le Président, je vous signale en passant que je vais partager mon temps de parole avec le député de South Shore—St. Margaret's.

C'est ce que je voulais dire au sujet de la partie 19. Je passe maintenant à la partie 12. Cette partie traite des recettes que les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse devraient toucher en ce moment même.

Je vais faire un peu d'histoire. L'an dernier, à cette époque-ci, nous nous préparions à faire campagne. Avant les élections, deux partis à la Chambre, soit le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique, avaient promis aux provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse que, s'ils étaient élus, ils verseraient à ces provinces la totalité de la part fédérale des redevances tirées de l'exploitation des ressources extracôtières.

Le Parti libéral n'a pas pris cet engagement. En fait, c'est au cours de la campagne électorale, après que des engagements écrits furent pris par les autres partis, que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, en premier, suite aux pressions intenses exercées sur le premier ministre par les députés libéraux représentant cette région, ainsi que d'autres députés libéraux et diverses associations, a décidé de faire pression lui aussi. Lors de l'une des visites effectuées par le premier ministre, les intéressés lui ont peut-être dit, au terme d'une séance ayant duré toute la nuit et au cours de laquelle il a fait l'objet de pressions énormes, qu'il ne pourrait quitter la province. Quoi qu'il

### *Initiatives ministérielles*

en soit, le premier ministre a téléphoné à son homologue provincial à sept heures du matin pour lui dire qu'il acceptait sa proposition.

Le premier ministre n'a pas donné son engagement par écrit et, malheureusement, on ne lui a pas demandé de le faire. On serait porté à croire que, lorsqu'un premier ministre prend ouvertement un engagement dont les médias font état, celui-ci tient parole.

Les choses ont suivi leur cours et les libéraux ont gagné les élections. Puis la Nouvelle-Écosse, à laquelle on avait fait la même promesse à la dernière minute pour tenter de récolter quelques sièges, s'est manifestée. Les provinces ont dû attendre passablement longtemps. Notre parti ne cessait de demander quand les libéraux allaient tenir parole.

Diverses choses se sont passées. Pour notre part, de ce côté-ci de la Chambre, nous en avons parlé au moins 35 fois durant la période des questions, surtout sous forme de question principale. Jamais auparavant dans l'histoire n'avait-on vu une province bénéficier de tant d'attention concernant un enjeu de première importance pour elle. Nous en avons aussi parlé dans nos déclarations. Nous avons tenu un débat d'envergure sur la question, ici, à la Chambre. Ainsi, le gouvernement, qui ne bougeait pas du tout, sentait la pression s'exercer sur lui.

• (1250)

À Winnipeg, le premier ministre Williams a claqué la porte d'une rencontre sur la péréquation pour protester contre le manque d'intérêt affiché par le gouvernement pour cette question.

Je suis content de constater que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances se joint à nous, lui qui nous a appuyé sur cette question. Je suis content qu'il soit ici pour écouter mon discours et vérifier ce que je vais dire.

Puis, jusqu'à la fin de l'automne, rien n'a bougé. Tout juste avant Noël, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador a ordonné que l'on enlève le drapeau du Canada de tous les édifices provinciaux. L'initiative a suscité beaucoup d'attention partout au pays, et de l'indignation dans certains cas. Les gens ont tout de même commencé à se demander ce qui se passait. Lorsqu'ils ont compris la situation, compris que les provinces s'étaient fait arnaquer, il se sont mis eux aussi à exercer des pressions sur le premier ministre.

Enfin, en ce jour d'amour qu'est la Saint-Valentin, nous avons reçu l'accord. L'accord a été signé et il confère à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse la maîtrise de leur part des recettes provenant de la mise en valeur des ressources extracôtières.

À voir comment les choses se passaient ce jour-là, on aurait cru que tout était réglé. En effet, en cette journée de la Saint-Valentin, tout le monde se ruait aux pieds du premier ministre et les gens en venaient presque à s'embrasser les uns les autres. Si les protagonistes avaient été différents, ils l'auraient peut-être fait. Je suis certain, cependant, qu'ils n'auraient guère été tentés d'embrasser le ministre des Ressources naturelles.

Quoi qu'il en soit, l'accord a été signé et les deux provinces disaient avoir obtenu gain de cause. Toutefois, à mesure que le temps passait, le projet de loi soulevait de plus en plus de questions. On nous a dit que c'était une mesure compliquée, et nous étions d'accord. Puis, du jour au lendemain, nous avons appris que les provinces avaient conclu une entente avec le gouvernement fédéral au sujet du projet de loi. Tout était réglé. Le projet de loi ne posait aucun problème. Il ne restait plus qu'à l'adopter.

### *Initiatives ministérielles*

Nous savions que le gouvernement appuierait le projet de loi. Le secrétaire parlementaire, entre autres, s'opposait au projet de loi, mais il n'aurait d'autre choix que de l'appuyer puisqu'il s'agissait d'un projet de loi ministériel. Nous savions également que les députés bloquistes n'appuieraient probablement pas le projet de loi, même s'ils le devraient puisqu'il accorde aux provinces ce que le Bloc réclame depuis toujours, à savoir un certain contrôle sur leurs propres ressources. Nous savions que notre parti, le NPD, et la plupart des députés ministériels, appuieraient le projet de loi, que ce dernier serait adopté rapidement et que les provinces encaisseraient des recettes.

En ce moment-même, la province de Terre-Neuve-et-Labrador perd environ trois millions de dollars par semaine. Si l'on tient compte de toutes les retombées possibles, c'est près d'un million de dollars par jour que perd la province. C'est énormément d'argent.

Qu'a fait le gouvernement? A-t-il présenté un projet de loi clair et net qui aurait pu être adopté rapidement? Non. Il a réuni cette question et 23 autres en un seul projet de loi. Certaines de ces mesures sont très complexes et litigieuses. D'autres, très attrayantes, pourraient être adoptées très rapidement.

Je reviens à la partie 19 du projet de loi, qui donne au ministère des Travaux publics toute latitude en matière d'achats et d'adjudication de contrats; le ministère pourra donc accorder toutes les faveurs qu'il voudra à ses amis et agir à sa guise. Il est également question, dans le projet de loi, du financement des garderies et d'aide financière aux villes. Aucun plan d'action n'est prévu. On trouve également dans le projet de loi les fameuses dispositions concernant l'accord de Kyoto. Je crois comprendre que ces dispositions seront retirées du projet de loi.

Si cela se concrétise, peut-être en comité, le gouvernement verra qu'il serait beaucoup plus avantageux pour lui, ou pour les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, de retirer du projet de loi les dispositions visant les recettes. La question pourrait faire l'objet d'un vote.

Mes dix minutes sont écoulées, mais mon collègue poursuivra certainement dans la même veine.

• (1255)

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Monsieur le Président, je veux poser à mon collègue une question qui concerne la péréquation, mais d'un point de vue différent, du seul fait que la Saskatchewan a également cherché à bénéficier d'un accord identique ou semblable à l'Accord atlantique. Nous, en Saskatchewan, avons reconnu les avantages innombrables que nous pourrions retirer si nous pouvions conserver la totalité de nos recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. Selon les prix actuels du pétrole et du gaz seulement, je crois que ces recettes pourraient facilement totaliser 1,5 milliard de dollars par année, ce qui pourrait certes faire une énorme différence et avoir une incidence financière considérable sur la Saskatchewan, une situation qui serait sans précédent dans l'histoire de la province.

Mon collègue voudrait-il faire une observation à cet égard et nous dire, en ce qui concerne la question de l'équité pour tous, s'il estime que toutes les provinces devraient pouvoir bénéficier du même accord que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, soit conserver la totalité des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables?

• (1300)

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, j'aimerais remercier les députés de la Saskatchewan, des provinces de l'Ouest et de quasiment tout le pays d'avoir appuyé fortement ma province dans

sa lutte acharnée pour avoir la haute main sur ces ressources et en tirer profit.

En ce qui concerne la question générale du député, je suis sûr qu'il ne demande pas si la Saskatchewan devrait tirer profit de ses ressources extracôtières. Sa question touche plutôt l'enjeu fondamental abordé par notre parti lorsque nous nous sommes engagés à donner à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse 100 p. 100 de leur part des recettes provenant des ressources extracôtières. L'engagement fondamental consistait à retirer les ressources non renouvelables de la formule de péréquation. Ainsi, la Saskatchewan et les autres provinces ayant des ressources non renouvelables pourraient bénéficier de l'exploitation de ces ressources.

J'appuie totalement le député dans son combat. Notre soutien à l'égard de sa province sera aussi intense que le soutien de la Saskatchewan à notre endroit dans le cadre de ce processus. Espérons que très bientôt nous aurons un gouvernement capable de respecter cet engagement. Il ne s'agit pas d'une promesse irréaliste. Il n'est pas question de gaspiller de l'argent. Il s'agit de laisser aux provinces l'argent tiré des ressources non renouvelables. Ces ressources ne sont pas éternelles. Tôt ou tard, elles disparaîtront.

L'Alberta a bénéficié de l'exploitation de ses ressources au début. Pendant 8 ou 10 ans, cette province a encaissé toutes les recettes provenant de ses ressources. Les autres provinces devraient pouvoir faire de même; ainsi, les provinces plus pauvres auraient la possibilité de se doter des infrastructures nécessaires et d'avancer. Nous pourrions être un partenaire apportant une contribution à la Confédération.

Nous ne voulons rien enlever au reste du pays, notamment à l'Alberta et à l'Ontario. Nous pouvons donner. Nous avons les ressources. Tout ce qu'il nous faut pour contribuer à notre tour, c'est notre part des recettes d'exploitation.

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la déclaration du député porte essentiellement sur l'idée de retirer les ressources non renouvelables de l'équation en matière de péréquation afin de conserver la totalité des recettes qui en sont tirées. C'est la position que le gouvernement a acceptée, mais cela soulève en revanche une foule d'autres questions extrêmement compliquées.

La première question qui se pose, dans le cas d'une province qui n'a pas de ressources non renouvelables, est de savoir pourquoi, en Ontario par exemple, un secteur manufacturier devrait être pénalisé pour avoir tenu compte, dans sa capacité fiscale, de facteurs tels que la fabrication. Force est de se demander en vertu de quel argument fondamental on retirerait de la formule de péréquation les ressources renouvelables ou non renouvelables, les recettes tirées de l'impôt foncier ou n'importe lequel des 33 éléments qui servent à mesurer la capacité fiscale, pour favoriser une province plutôt qu'une autre. C'est tout ou rien.

Le député pourrait-il me dire pour quelle raison les Ontariens devraient être pénalisés, du fait que la fabrication entre dans le calcul de la capacité fiscale de leur province?

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, le député fait valoir un bon point, mais il ne doit pas oublier que ce dont il est question ici, c'est de la Confédération, du développement de provinces fortes grâce à l'exploitation de leurs ressources, quelles que soient ces ressources, pour qu'elles puissent jouer le rôle de partenaires qui apportent une contribution.

*Initiatives ministérielles*

Comment l'Ontario peut-il justifier toutes les retombées découlant du fait que le gouvernement fédéral est établi dans cette province, tout l'argent que cela génère pour la province? Tous les ministères fédéraux sont basés ici, et tous les fonctionnaires qui travaillent ici paient des taxes et des impôts. C'est un avantage dont les autres provinces ne bénéficient pas. Nous avons tous nos forces. Si elles étaient mises en valeur, les recettes qu'on en tirerait, peu importe qu'elles soient utilisées à bon escient ou non, pourraient contribuer à faire de nos provinces des provinces fortes. Or, des provinces fortes font un pays fort. Voilà l'argument que nous faisons valoir.

● (1305)

**M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC):** Monsieur le Président, c'est certes un honneur pour moi de prendre la parole au sujet du projet de loi d'exécution du budget.

Mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl a déjà donné une très bonne description de l'historique et de la chronologie de l'Accord atlantique. Je vais certainement parler, moi aussi, de cet accord, mais j'aimerais également répondre à certaines remarques qui ont été faites à la Chambre. J'espère remettre les pendules à l'heure relativement à un certain nombre de questions.

Je n'ai pu m'empêcher d'écouter avec étonnement le député de Mississauga-Sud. Il lui arrive souvent de présenter sa propre version de la réalité à la Chambre, mais retourner à 1993 et trouver une façon de dire qu'un gouvernement qui était au pouvoir il y a 12 ans est responsable de la situation actuelle dans notre pays est une exagération, même de la part du député de Mississauga-Sud. Il a parlé du déficit de 42 milliards de dollars dont le gouvernement a hérité en 1993. Je n'essaie pas de nier cela; c'est un fait.

Ce que les libéraux ne semblent jamais mentionner, c'est que le gouvernement conservateur, qui a gouverné pendant dix ans, avait hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars du gouvernement de l'ère Trudeau. Les conservateurs ont gouverné le pays pendant dix ans à une époque où les taux d'intérêt ont monté jusqu'à 19 p. 100, et ils n'ont fait augmenter le déficit que de 4 milliards de dollars. Ils n'ont pas réduit les services aux provinces. Ils n'ont pas réduit les transferts. Ils n'ont pas réduit le financement des soins de santé.

Les conservateurs ont signé ce qui est encore le plus important accord environnemental jamais signé en Amérique du Nord, soit le traité sur les pluies acides conclu avec les États-Unis. Ils sont les artisans du libre-échange. Ils ont introduit la TPS. Ils ont gouverné pendant une période difficile.

Les conservateurs ont jeté les assises qui ont permis au gouvernement libéral, dès son arrivée au pouvoir, de récolter les bénéfices du travail fait par ses prédécesseurs, sans qu'il ait de plan ou de vision pour notre pays. Les libéraux gouvernement, récoltent les fruits du travail de quelqu'un d'autre et plongent le pays dans le marasme en pleine période de prospérité. Il est absolument incroyable qu'un ministériel puisse insinuer qu'un gouvernement conservateur qui était au pouvoir il y a 12 ans est responsable de la situation dans laquelle se trouve le gouvernement actuel.

Cette invention d'événements visant à démontrer que, pour une raison X, comme mon collègue de Terre-Neuve l'a dit, nous ne pouvons sortir l'Accord atlantique du présent budget, est absolument ridicule. Nous avons adopté l'Accord sur la santé en 11 jours à la Chambre. Nous n'en avons pas parlé pendant quatre, cinq ou six mois. Nous avons pu l'isoler du budget. Nous sommes arrivés à le faire accepter par la Chambre à titre de projet de loi distinct. Nous l'avons adopté en 11 jours.

Mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl a mentionné que cette question a été soulevée à la Chambre 35 fois, y compris par

notre chef. Trente-cinq fois, nous avons posé des questions au gouvernement au sujet de l'Accord atlantique avant que les libéraux ne finissent par céder et par dire qu'ils allaient devoir faire quelque chose. À la veille des dernières élections, et pas avant, lorsqu'ils ont vu qu'ils perdaient des sièges dans les provinces de l'Atlantique, ils se sont mis à appuyer l'Accord atlantique.

Les Libéraux ont des états de service absolument abyssaux et il n'est pas du tout acceptable qu'on réécrive l'histoire et qu'on modifie la réalité des faits qui sont survenus. Nous avons soulevé cet enjeu à la période de questions 35 fois, mais ce qui a échappé à mon collègue, c'est qu'à 13 autres reprises, nous avons parlé de ce sujet dans des déclarations faites conformément à l'article 31 du Règlement avant la période des questions. Les députés venant des provinces de l'Atlantique ont soulevé la question 45 fois, sans compter les cas où notre chef l'a fait.

● (1310)

Nous vivons une période intéressante de la politique canadienne. Il y a beaucoup de discussions concernant le budget. Il est abondamment question de l'impossibilité d'en dissocier l'Accord atlantique, de l'obligation qu'il fasse partie du budget. Les libéraux ont réussi à dissocier du budget les dispositions concernant l'accord de Kyoto parce que c'était insensé et que cela n'avait pas à être inclus dans les postes budgétaires.

Le budget comprend 24 points, dont l'Accord atlantique. Le défi du gouvernement consiste à dissocier l'Accord atlantique du budget, à le faire adopter, à le renvoyer au Sénat et à veiller à ce que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse obtiennent de cet accord les fonds qu'ils méritent à très juste titre.

L'autre aspect dont le gouvernement ne parle jamais, c'est le fait que le budget de l'an dernier est encore au Sénat. Ce n'est pas comme s'il avait été adopté et mis en oeuvre. Il faut du temps pour mettre à exécution un budget, mais ces gens-là se traînent les pieds. Le budget est encore au Sénat.

Examinons quelques aspects du processus d'exécution du budget. Le budget de l'an dernier est encore au Sénat. Le projet de loi précédent portant exécution du budget, le projet de loi C-30, a été présenté le 31 mars 2004 et il a été adopté à la Chambre des communes le 5 mai de la même année, soit 35 jours plus tard. L'adoption de ces projets de loi n'a pas à traîner en longueur. Le gouvernement tarde parce qu'il est au coeur du pire scandale à avoir jamais frappé la politique canadienne depuis celui des chemins de fer à l'époque de John A. Macdonald, en 1872.

Ce n'est pas de l'Accord atlantique dont il est ici question, mais d'un gouvernement libéral qui s'accroche désespérément au pouvoir et qui ne fait pas ce qui est dans l'intérêt des Canadiens et du Canada atlantique.

Revenons un peu en arrière. Il a fallu 67 jours pour faire adopter le dernier budget à la Chambre. L'adoption du budget précédent avait nécessité 35 jours. L'autre avant cela a été adopté au bout de quatre mois, parce que le gouvernement s'attendait à déclencher des élections et qu'il voulait dire aux Canadiens quel merveilleux travail il faisait pour eux. Si l'accord sur la santé a été adopté à la Chambre en 11 jours, il pourrait en être de même pour l'Accord atlantique. L'adoption des lois d'exécution des quatre derniers budgets a nécessité en moyenne 51 jours.

*Initiatives ministérielles*

Sommes-nous censés attendre 51 jours avant que Terre-Neuve-et-Labrador ait sa juste part de ses ressources extracôtières, avant que la Nouvelle-Écosse ait sa juste part de ses ressources extracôtières, ou allons-nous retirer cette question du budget? Nous avons défié le gouvernement de le faire. À de nombreuses reprises, notre chef a demandé au gouvernement de retirer la question du budget, de l'envoyer en comité plénier et de l'adopter à la Chambre en un jour. Les partis d'opposition sont d'accord.

Le gouvernement doit faire preuve de leadership, mais il ne le fait pas. Le pays a désespérément besoin de leadership.

Le budget actuel est censé résoudre les difficultés des Canadiens en général, des personnes âgées, des Canadiens à faible revenu, ainsi que les difficultés liées à la prestation des services de soins de santé, et il est censé équilibrer le système des paiements de transfert. Malheureusement, le gouvernement préfère s'accrocher au pouvoir plutôt que de s'occuper des problèmes du Canada atlantique, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse.

L'histoire de cette Chambre est unique. Ce que nous disons ici est consigné au dossier. Je demande aux Canadiens et à ceux qui nous écoutent aujourd'hui de se reporter au bilan des libéraux et de revoir ce qu'ils ont dit. J'invite les Canadiens à se familiariser avec l'Accord atlantique et à se demander pourquoi il ne pourrait pas faire l'objet d'un projet de loi distinct. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire.

• (1315)

Les Canadiens devraient se pencher sur ce qui a été dit, sur la dissimulation délibérée des faits, la tentative délibérée des libéraux en vue de masquer les faits. Ils devraient se demander pourquoi ne pas faire un projet de loi distinct pour l'Accord atlantique et l'adopter sur-le-champ. Je pense qu'ils répondront tous la même chose.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député d'en face, surtout lorsqu'il a dit que le scandale des contrats de publicité était le plus grand scandale depuis le scandale du chemin de fer. Je suppose qu'il parlait du siècle dernier.

Toutefois, le député sait certainement que le plus grand scandale que l'on ait eu avant le scandale des contrats de publicité, et je reconnais que ce dernier représente un abus déplorable des fonds publics, est celui qui a eu lieu dans les années 1980 sous le règne Mulroney. J'invite le député à relire le livre de Stevie Cameron intitulé *On the Take* qui traite de l'utilisation abusive continue de fonds publics pour augmenter le financement privé des caisses électorales. De la même manière que les libéraux ont utilisé les contrats de publicité, les conservateurs ont utilisé le Fonds PC du Canada, devenu célèbre dans les années 1980. Dans un sens, nous voyons deux partis, deux vieux partis, agir de la même manière, les libéraux suivant l'exemple des conservateurs de Mulroney. On voit bien les résultats aujourd'hui.

J'aimerais aussi aborder la question des déficits records des années 1980. Sous le régime actuel, nous avons vu les pires prévisions financières de tous les pays ayant fait l'objet d'une étude. Autrement dit, parmi tous les pays occidentaux ayant fait l'objet d'une étude, notre gouvernement est celui qui rate le plus la cible. Dans les années 1980, sous le gouvernement conservateur de Mulroney, on a vu des déficits sans précédent qui demeurent inégalés à ce jour.

Compte tenu du bilan du Parti conservateur de Mulroney, des scandales déplorables qui ont eu lieu sous son règne, scandales aussi terribles que les scandales libéraux, et vu l'absence de gestion financière comparable à ce que l'on observe sous les libéraux, qui font les pires prévisions financières, comment le député peut-il soutenir que son parti est meilleur que l'autre?

**M. Gerald Keddy:** Quelle tirade, monsieur le Président, de la part d'un nouveau député qui a si peu d'expérience ici.

Très rapidement, j'aurais dit que le plus gros scandale avant celui que nous voyons maintenant a été le fait, à plusieurs reprises, du gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique. J'aurais ensuite parlé de l'incompétence totale du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, qui a été mis à la porte sans ménagement. Si le député veut comparer des pommes avec des pommes plutôt que des pommes avec des oranges, je serai heureux de m'entretenir avec lui lorsqu'il le voudra.

Je pense que ce dont voulait véritablement parler le député, c'est des projections budgétaires du gouvernement qui, je suis d'accord avec lui, ont été moins que précises. Cette année, les libéraux prévoient un excédent budgétaire de 1,8 milliard de dollars. La semaine dernière, nous avons appris de nos conseillers parlementaires en matière de budget qu'il serait de 6,8 ou 6,1 milliards de dollars, soit cinq milliards de dollars de plus que ce que nous pensions au début du processus budgétaire.

**L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, mon vis-à-vis a utilisé le mot scandale. Parlant de budget, est-il si scandaleux que nous ayons présenté au moins huit budgets équilibrés? Est-il scandaleux que nous soyons le seul pays du G7 qui rembourse sa dette nationale? Est-il scandaleux que le gouvernement ait conclu avec les dix premiers ministres provinciaux une entente de 41,5 milliards de dollars sur la santé, assortie de critères d'imputabilité et d'une durée de dix ans? Est-il scandaleux que nous ayons conclu les accords atlantiques avec la Nouvelle-Écosse et avec Terre-Neuve-et-Labrador? Est-il scandaleux que nous ayons investi dans les villes, ce qui était sans précédent dans l'histoire du Canada?

Nous parlons du budget. Nous parlons d'une chose que beaucoup de Canadiens veulent. Ils veulent que le budget soit adopté parce qu'il est important pour les familles et les collectivités de tout le Canada.

Le député, que je respecte beaucoup, me déçoit. J'aimerais qu'il me réponde, j'aimerais qu'il me dise pourquoi son parti jongle avec l'idée de provoquer des élections alors que les Canadiens ont besoin de ces engagements?

• (1320)

**M. Gerald Keddy:** Monsieur le Président, je ne me rappelle d'aucune partie de mon intervention où j'aurais parlé d'élections. Encore une fois, c'est une invention du député. Ce que j'ai dit très clairement, c'est que le gouvernement aurait pu et aurait dû faire davantage dans un contexte si favorable. Grâce à la faiblesse des taux d'intérêts, il a engrangé les profits de la TPS et de l'Accord de libre-échange nord-américain, tout en assistant à un niveau sans précédent d'échanges commerciaux nord-sud sur le continent américain.

À tout le mieux, qu'est-ce que les libéraux ont réussi à faire? Ils ont trouvé 162 millions de dollars à envoyer aux amis du parti? J'estime que ce n'est pas là un record dont un gouvernement peut s'enorgueillir.

En ce qui concerne la Loi d'exécution du budget, je mets le gouvernement au défi d'en retirer l'Accord atlantique, de l'adopter immédiatement et de s'occuper de gouverner le pays, s'il en est capable.

**L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, en premier lieu, le présent budget s'inspire de l'approche équilibrée des exercices budgétaires précédents. Nous avons encore une fois atteint l'équilibre budgétaire. Nous avons réduit la dette nationale. Le Canada est le seul pays du G-7 à avoir remboursé une partie de sa dette. Nous sommes passés de 71,5 p. 100 à moins de 40 p. 100 et visons 25 p. 100.

Voilà une position assez enviable si on tient compte du bilan des autres pays et du déficit de 42,5 milliards de dollars dont le gouvernement a hérité en 1993. En outre, compte tenu du fait que, en 1994-1995, le *New York Times* soutenait que le Canada était dans une situation économique désastreuse, le gouvernement ne s'est pas trop mal tiré d'affaire puisqu'il a présenté huit budgets équilibrés consécutifs.

Certains députés ont prétendu, à tort, que nous n'avons pas atteint nos objectifs. Le gouvernement conservateur qui nous a précédé n'a pas atteint ses objectifs non plus. Malheureusement, c'est comme ça que nous avons hérité en 1993 d'un déficit de 42,5 milliards de dollars.

Le gouvernement libéral a fait en sorte d'éliminer ce déficit. Il a commencé à investir dans les programmes sociaux clés. Il a veillé à réduire la dette qui échoira aux générations à venir; la réduction est considérable, il faut le dire, puisqu'elle se chiffre à 60 milliards de dollars pour les cinq dernières années. Cette réduction est très importante pour le Canadien moyen.

Certains députés de l'opposition voudraient pouvoir choisir les éléments qui leur plaisent. Ayant été secrétaire parlementaire du ministre des Finances durant deux ans, j'ai une petite idée de la façon de faire les choses. Nous ne pouvons pas conserver seulement ce qui fait notre affaire. Nous aimons l'Accord atlantique et nous sommes prêts à l'appliquer. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que si l'opposition voulait vraiment l'Accord atlantique, elle devrait adopter le projet de loi de mise en oeuvre du budget et tout approuver d'un seul coup. Il s'agit après tout d'un budget à l'avantage des Canadiens, des familles et des villes. Il s'agit également d'un budget vert, et c'est de cet aspect que je voudrais parler.

Je tiens également à faire remarquer que le Parti conservateur, l'Alliance, ne s'est pas soucié des villes pendant dix ans. Lorsque la Fédération canadienne des municipalités a proposé un programme national d'infrastructures en 1983, les conservateurs n'ont rien fait après avoir pris le pouvoir en 1984, et ce, pendant dix ans. Je sais de quoi je parle, ayant passé 12 ans en politique municipale et étant un ancien président de la FCM. Je ne me fierais pas trop à ce que disent ces gens qui, de toute évidence, n'ont rien fait pendant dix ans. Et nous, qu'avons-nous fait? Après avoir été portés au pouvoir, nous avons lancé divers programmes d'infrastructure successifs qui ont donné de très bons résultats pour les villes.

J'ai écouté parler le député d'en face. Certains députés préfèrent chahuter au lieu d'écouter. Ils manquent totalement de respect, mais les choses sont ainsi faites. Ils aiment mieux enterrer un orateur plutôt que l'écouter. S'ils ont des questions, qu'ils les posent.

**M. Randy White:** Voilà qui ressemble à un discours électoral.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Un député d'en face vient de dire que cela ressemble à un discours électoral. Ce ne sont pas les élections qui nous intéressent mais plutôt les faits. Il serait intéressant que ce parti

### *Initiatives ministérielles*

respecte ses engagements pour une fois. Si les députés veulent connaître les faits, qu'ils laissent fonctionner le processus.

Pourquoi a-t-on dit du budget qu'il était le plus vert de l'histoire du pays?

J'entends les néo-démocrates babiller dans leur coin. Ils sont censés être les champions d'un budget vert. Ils sont censés vouloir que l'on s'occupe du changement climatique. Parler est une chose, mais agir en est une autre. Leur parti a voté contre le budget. Je n'ai aucune sympathie pour de tels députés. Leur crédibilité est nulle puisqu'il est clair qu'ils n'appuient pas un budget vert.

Nous avons affirmé d'emblée que nous voulions une économie durable et concurrentielle et un budget vert. Je suis très fier de dire que le ministre de l'Environnement a déclaré d'entrée de jeu que la compétitivité et la protection de l'environnement ne s'excluent pas mutuellement.

Notre budget est un budget vert. Il propose une nouvelle orientation et vise à transformer notre économie en un modèle de durabilité. Demain, nous dévoilerons un plan national amélioré sur les changements climatiques. J'invite tous les députés à examiner attentivement ce plan avant de réagir.

● (1325)

Je tiens à ce que les députés sachent que nous avons pris les mesures budgétaires nécessaires pour faire ce que, selon moi, tous les Canadiens attendent de nous, soit nous attaquer au grave problème des changements climatiques, au Canada et dans le monde. Je suis très fier que notre pays ait signé et ratifié le Protocole de Kyoto. Le Canada sera l'hôte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP 11, à la fin de l'année. Ce sera pour les signataires l'occasion de réfléchir sur le Protocole de Kyoto et sur l'avenir, sur les questions que sont l'environnement et la durabilité à l'échelle mondiale au-delà de 2008-2012.

J'ai déjà dit que ce budget établissait un équilibre pour les investissements à court terme. Par exemple, l'environnement touche tout le monde. Bien évidemment, tout ce contribue à résoudre les problèmes de santé, l'asthme, par exemple, ou à protéger les espèces en péril, est très important. Nous voulons qu'un changement s'opère sur le plan des habitudes de la population et des pratiques commerciales. Je dois dire que nous avons procédé à énormément de consultations en préparation à l'annonce de demain.

Le gouvernement ne peut faire ce genre d'investissements sans un cadre économique solide. Les derniers gouvernements, ceux du premier ministre actuel et de son prédécesseur, l'ont clairement fait. C'est pourquoi nous avons été en mesure de rembourser une partie de la dette et d'investir dans les soins de santé, dans l'éducation postsecondaire et dans l'environnement.

Les investissements fédéraux dans l'environnement stimuleront les partenariats. Les partenariats nous intéressent. Nous sommes déterminés à assurer le développement des technologies vertes, non seulement des énergies éoliennes ou solaires, des énergies produites à partir de l'hydrogène et autres, mais également à promouvoir l'exportation de ces technologies. Les Canadiens sont des chefs de file dans des domaines tels que la qualité de l'air et de l'eau. Cela nous donne l'occasion de travailler à l'étranger, en particulier dans des régions comme l'Asie, que je connais très bien. Je peux affirmer qu'il y a des occasions fabuleuses dans certains pays comme le Japon, pour la décontamination de sites par exemple.

### *Initiatives ministérielles*

Nous sommes à un point tournant. Nous devons nous préoccuper de l'environnement et faire en sorte que ce secteur génère de nouveaux emplois et de nouvelles occasions pour les entrepreneurs Canadiens dans ce pays.

Un écosystème sain fournit des avantages économiques tangibles aux Canadiens. Ce budget comprend des investissements immédiats pour la protection de nos océans, d'autres écosystèmes importants, celui des Grands Lacs, par exemple, et de tout un réseau de nos parcs nationaux. Encore une fois, ce budget prévoit de nouveaux investissements dans nos parcs nationaux. C'est un autre jalon important. Nous pourrions ainsi nous assurer que nous aurons les plus beaux parcs du monde entier, mais aussi que nous aurons les installations les plus modernes pour la population. Nous devons investir dans les laboratoires d'Environnement Canada. Nous devons être en mesure de fournir les outils dont ils ont besoin pour être les meilleurs au monde.

Dans ce budget, nous trouvons des mécanismes basés sur les marchés. Nous trouvons des investissements dans les programmes de recherches et dans les infrastructures. J'ai déjà parlé des villes. En fait, nous leur donnons 5 milliards de dollars, dont la moitié sera utilisée dans le domaine de l'économie verte, pour régler les problèmes de transport en commun par exemple, ainsi que pour améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Il y a des choses que les gouvernements municipaux ont demandé au sujet de la taxe sur l'essence. J'ai déjà dit que lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir, les infrastructures nationales étaient au point mort.

Bien que certains députés prétendent qu'ils sont de fervents partisans des villes, les maires et les conseils municipaux connaissent bien leurs vrais amis. Ils savent qui était là, au commencement, pour les appuyer. Ils savent qui est constamment resté à leur côté. Nous avons éliminé les frais de TPS pour les biens et services destinés aux gouvernements municipaux, ce qui leur permettra d'économiser quelque 7 milliards de dollars sur une période de 10 ans.

Comme 80 p. 100 des Canadiens vivent dans des villes, le programme des municipalités est très important. Ce programme a été l'un des plus importants sur la liste du premier ministre. Je peux dire, en tant qu'ancien président de la Fédération canadienne des municipalités, que je suis très fier de faire partie d'un gouvernement qui s'occupe non seulement des villes, mais aussi de l'ensemble des collectivités. Ce budget aborde des questions qui touchent les collectivités d'un océan à l'autre.

• (1330)

Nous nous attaquons à des questions qui permettront d'améliorer la santé des Canadiens grâce à la qualité de notre écosystème, ce qui est sans précédent. Nous accueillerons le monde à la fin de l'année à la onzième conférence des parties, la COP 11, où nous pourrions mettre en valeur l'ingénuité et l'engagement des Canadiens, en plus de montrer clairement que nous progressons en tant que pays et en tant que gouvernement.

Environnement Canada, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, Transports Canada, Industrie Canada et d'autres, s'emploie à écologiser tous les aspects du gouvernement. Les véhicules hybrides et l'entente solide conclue avec le secteur de l'automobile témoignent de nos progrès. Nous avons 14 ententes volontaires avec l'industrie automobile qui entraîneront une réduction de 5,3 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

Certains aspects du budget sont très importants, notamment le Fonds pour le climat, qui s'appelait à l'origine le Fonds éco-net. Ce

fonds créera des institutions permanentes axées sur le marché qui seront les principaux outils du Canada en ce qui concerne les changements climatiques. Nous exploiterons toutes les possibilités du marché. Je pense que ce sera très excitant.

En exploitant ce marché, nous stimulerons l'innovation et permettrons aux Canadiens de tous les coins du pays de passer à l'action. Nous allons continuer de favoriser l'efficacité énergétique, de parvenir à des réductions et à une séquestration rentables et d'inciter à l'adoption des meilleures technologies existantes, ce qui représente une des mesures les plus importantes.

Nous sommes déterminés à le faire. L'objectif du fonds, ce qui est assez inédit, consiste à obtenir des réductions d'émissions intérieures et des crédits internationaux admissibles qui aideront le Canada à se conformer à ses engagements du Protocole de Kyoto. Nous n'achetons pas de droits d'émission de Russie, seulement des crédits pouvant être jugés conformes au Protocole de Kyoto.

Au cours des mois à venir, le gouvernement du Canada consultera les Canadiens sur la meilleure façon dont le fonds peut atteindre cet objectif. Nous savons que les Canadiens font confiance au gouvernement pour ce qui est de remplir son programme environnemental. Certains députés d'en face ne croient même pas qu'il y a eu une période glaciaire. J'estime qu'en ce qui concerne l'environnement, le gouvernement est efficace.

L'objet premier du fonds consiste à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui revêt une très grande importance, et nous en dirons davantage là-dessus demain lors du dévoilement. Le Canada sera en bonne position pour soutenir la concurrence au XXI<sup>e</sup> siècle. Certains députés d'en face ne savent même pas que nous ne sommes plus dans le XX<sup>e</sup> siècle. Certains de leurs points de vue sur l'environnement sont vraiment consternants.

Je tiens à souligner que ce mécanisme de développement propre contribuera à l'avènement d'une économie plus écologique. Nous estimons qu'une économie concurrentielle peut être écologique et créer les emplois nécessaires. C'est de cela qu'il s'agit dans le budget et c'est pour cela que le projet de loi d'exécution du budget est si important.

Si la population est vraiment déterminée, ses actes seront plus éloquentes que ses paroles. Si tous appuient vraiment certaines de ces initiatives, ils voteront en faveur du projet de loi et s'assureront de son adoption.

L'agence chargée du Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre agira également au nom du gouvernement, c'est-à-dire qu'elle exercera son activité au nom du gouvernement du Canada. Elle devra également rendre compte au Parlement. Je souligne que les gens ont demandé un plan clair. Nous disposons maintenant des outils économiques pour le faire. C'est le budget le plus écologique de l'histoire du Canada, et il nous a donné accès à des possibilités considérables.

Je suis ravi par ce budget et par le fait que nous établirons le Fonds pour le climat par voie législative. Certains éléments de ce fonds joueront un rôle important; ils favoriseront l'investissement, contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle internationale et donneront aux Canadiens l'occasion de constater des changements réels et notables au pays.

J'aimerais aussi attirer l'attention de mes collègues de la Chambre sur le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre. Il s'agit d'un mécanisme de financement novateur qui reconnaîtra les investissements admissibles en recherche et développement tout en satisfaisant aux exigences obligatoires liées aux émissions de gaz à effet de serre, ce qui est très important.

*Initiatives ministérielles*

•(1335)

Le budget aborde les vrais problèmes des Canadiens, et l'environnement est une des questions qui préoccupent le plus les gens.

Le gouvernement précisera ses plans en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et dira les mesures qu'il prend. Il précisera aussi comment il collaborera avec différents secteurs, les grands émetteurs finaux et les autres. Je crois qu'il est important que ces secteurs contribuent au Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre en échange de crédits d'émission spéciaux. Leurs investissements créeront de l'emploi.

Une économie verte n'offrant pas d'emploi ne profiterait à personne. Ne pas avoir d'économie verte nuirait aux générations futures. Nous avons trouvé un équilibre manifeste. Nos efforts pour rallier tout le monde ont été bien perçus par le ministre ces neuf derniers mois.

Les recettes provenant des investissements des grands émetteurs finaux serviront au financement stratégique de nouvelles technologies novatrices. Il importe d'avoir recours à ce genre de technologies au lieu de simplement se fier aux anciennes méthodes.

Certains députés de l'opposition, notamment de l'opposition officielle, ont laissé entendre qu'il s'agissait d'une taxe sur les combustibles fossiles. Il n'y a pas de taxe sur les combustibles fossiles ou d'écotaxe. Il n'y a aucune taxe. En fait, pour avoir une nouvelle taxe, nous devrions présenter une nouvelle mesure législative. À titre de secrétaire parlementaire, je voudrais signaler à tous les députés qu'ils peuvent mettre cette rumeur de côté.

Le ministère des Ressources naturelles sera le mieux placé pour gérer le Fonds d'investissement technologique pour la lutte aux gaz à effet de serre dans le cadre des opérations courantes. Il s'occupe de tout le dossier du développement de la technologie énergétique. Cela nous donnera des occasions, en fonction de l'expertise acquise au cours des ans, de veiller à ce que ces investissements du fonds soient affectés à des projets qui permettront d'obtenir les meilleures réductions d'émissions possible des grands émetteurs finaux, par secteur.

C'est une occasion merveilleuse non seulement pour l'environnement, mais également en ce qui concerne les investissements pour les Canadiens, jeunes ou vieux. L'environnement est le domaine qui, selon moi, est particulièrement important pour ce qui est d'adopter le projet de loi d'exécution du budget.

Le budget n'est pas un buffet dans lequel on prend ce qui nous convient seulement. Nous ne sommes pas ici pour trancher un rôti. Nous sommes ici pour adopter un budget afin que les Canadiens puissent prospérer et que nous puissions aller de l'avant dans un certain nombre de ces domaines. Nous voulons que nos villes soient assurées du financement que tant de maires et de conseillers municipaux du Canada ont appuyé, que les groupes environnementaux puissent compter sur le financement nécessaire dans le domaine de l'environnement et que de l'aide soit offerte aux Canadiens de façon générale.

Il fait bon voir que la Chambre est saisie du projet de loi, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant qu'il ne soit adopté. Je tiens à dire à mes collègues d'en face que l'adoption de ce projet de loi d'exécution du budget va permettre non seulement de tenir les promesses que nous avons faites au cours de la dernière campagne électorale, mais également de répondre aux autres priorités des Canadiens en matière économique.

Nous avons eu huit budgets équilibrés ou excédentaires, ce qui est sans précédent dans l'histoire du Canada. Je pense que ce bilan à lui seul montre le leadership du premier ministre et du ministre des Finances sur le plan économique.

•(1340)

**M. Randy White (Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, n'était-ce pas un discours formidable sur ce budget extraordinaire? Pour les gens qui ne peuvent pas voir ce qui se passe dans cette enceinte, je me permets de signaler que les libéraux s'applaudissent eux-mêmes.

J'aimerais dire comment ce budget touche les résidents d'Abbotsford, en Colombie-Britannique. Nous avons un grave problème de drogues dans Abbotsford, aussi bien que dans les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique et aux quatre coins du Canada. Le gouvernement a dépensé 8,1 millions de dollars pour que l'on procure de l'héroïne aux héroïnomanes. Il y a maintenant un programme formidable. Je me demande s'il trouve son expression dans le budget. Celui-ci ne prévoit pas un cent pour la réadaptation. Il ne prévoit pas un cent pour la réadaptation des toxicomanes. Il ne prévoit pas un cent pour la publicité. En revanche, plutôt que d'aider les toxicomanes à cesser de se droguer, le gouvernement investit des millions de dollars dans un lieu d'injection afin d'assurer qu'ils ont un espace pour se droguer.

Dans Abbotsford, en Colombie-Britannique, nous continuons de nous battre au nom de l'équité dans ce qu'il est convenu d'appeler la crise de la grippe aviaire. Dans sa grande sagesse, le gouvernement a décidé de rembourser les agriculteurs selon un barème. Par exemple, les pigeons valent 30 \$, alors que quiconque s'y connaît le moindrement dans le domaine de l'élevage spécialisé des pigeons sait qu'un pigeon de race peut valoir 2 000 \$. Dans sa grande sagesse, le gouvernement est resté muet à cet égard dans le budget.

L'annonce de demain est intéressante. Dans la vallée du Fraser, nous sommes soumis à beaucoup d'émissions atmosphériques qui polluent passablement l'air. Il n'y a rien dans le budget à ce sujet.

Voici la vraie question. Le député d'en face parle des recettes engendrées. Il serait intéressant de savoir combien d'argent nous pourrions encore consacrer de plus aux projets que je viens de mentionner si on n'en avait pas volé autant aux contribuables pour le donner au Parti libéral. Dans ma région, ce détournement dégoûte passablement les gens.

Il y a d'autres recettes que le député d'en face n'a pas mentionnées. Le projet de loi C-17 sur la décriminalisation de la marijuana a été soumis à la Chambre des communes. Le gouvernement veut que la loi s'applique à toutes les personnes de plus de 11 ans. Autrement dit, toute personne de plus de 11 ans recevra une amende si elle est prise en possession d'une quantité de marijuana pouvant atteindre 60 joints. Il s'agit des élèves de la sixième année du primaire jusqu'à la troisième année du secondaire, soit plus de deux millions d'élèves au pays. Ce que le gouvernement ne comprend vraiment pas à propos de cette jolie source de fonds, c'est que, selon le ministère de la Justice, il est impossible de donner une amende à une personne dont l'âge est supérieur à 11 ans, mais inférieur à 16 ans. La police ne donnera pas d'amende sur place à une personne âgée de 12, 13, 14 ou 15 ans, ce qui est tout à fait raisonnable. Cette idée tordue du gouvernement selon laquelle on pourrait ramasser de l'argent parce que des enfants de sixième année du primaire ou de première année du secondaire se promènent avec des joints dans leurs poches est plutôt stupide, et c'est le moins qu'on puisse dire.

*Initiatives ministérielles*

Les budgets sont bien plus que de simples déclarations philosophiques sur le Protocole de Kyoto ou sur d'autres sujets. Ils doivent porter sur les problèmes à résoudre au Canada. Je peux dire dès maintenant au gouvernement et au député d'en face, sans risque d'exagérer, que le budget ne contient rien d'intéressant sur les drogues. Il ne contient rien sur l'éthique et l'immoralité du vol des deniers publics. Il ne contient rien sur les problèmes qui sont importants dans ma région, notamment la grippe aviaire et les émissions polluantes.

Le député devrait peut-être nous parler des autres petites mesures que j'ai oubliées et qui n'intéressent aucunement ma région.

• (1345)

**L'hon. Bryon Wilfert:** Encore une fois, monsieur le Président, ces gens semblent plus préoccupés par la tenue d'élections que par la prestation de programmes à l'intention des Canadiens.

Le député a l'audace de prendre la parole à la Chambre pour laisser entendre que le Parti libéral a escroqué la population. Peut-être a-t-il déjà pris connaissance du rapport que M. Gomery doit présenter d'ici la fin de l'année. Nous savons que des allégations ne sont que des allégations. Je suis certain que le député a une assez longue expérience de la Chambre pour le savoir. Il devrait faire les mêmes déclarations à l'extérieur de cette enceinte.

Le député doit savoir que Transparency International, l'un des organismes les plus respectés...

**M. Randy White:** Allons-y.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Si vous sortez de cette enceinte, je me ferai un plaisir, un très grand plaisir même, de réagir.

Désolé, monsieur le Président, je ne devrais pas m'adresser directement au député.

**L'hon. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, Transparency International, l'une des organisations les plus respectées qui s'intéressent au problème de la corruption dans le monde, examine chaque année la situation dans 144 pays. Le Canada se situe toujours dans les dix premiers, et il n'y a que des différences minimes, infimes entre les dix premières places.

Lorsque nous parlons de corruption, et je me demande si les députés d'en face savent épeler le mot, je trouve choquant qu'on emploie ce terme. D'abord, il faudrait prendre connaissance des faits avant de faire des affirmations loufoques à la Chambre. C'est leur devoir envers les Canadiens. Ils ont une responsabilité.

Pour commencer, le gouvernement a annulé le Programme de commandites. Le gouvernement a mis sur pied la Commission Gomery parce que ces gens-là demandaient qu'on fasse toute la lumière. Nous n'avons aucune objection. Il y a tout un processus en place. Ces gens-là semblent l'oublier. De façon assez commode, ils semblent oublier que, par souci d'application régulière de la loi, nous devons établir tous les faits. Nous avons déjà constaté cette semaine que des témoignages se contredisent. Une enquête est en cours.

Le député demande ce que fait le budget. Il semble évident qu'il n'y a pas d'écosystèmes dans la circonscription du député. Je présume qu'il n'y a pas de problèmes de changements climatiques non plus. Il n'y a sans doute pas de municipalités. Et pas de problèmes de soins de santé. Il est bien évident qu'un budget ne peut pas tout faire, mais il est clair qu'il a fait beaucoup et continue de donner des résultats. Selon moi, c'est ce que les Canadiens veulent voir. Je crois qu'ils en ont assez d'entendre les mêmes termes galvaudés.

Nous constatons clairement que les Canadiens veulent que les travaux de la commission se poursuivent. Ils veulent aussi que les mesures budgétaires soient adoptées de façon que le gouvernement puisse leur donner ce qu'il a promis et continue de promettre, c'est-à-dire l'honnêteté et l'intégrité. Je mets au défi n'importe lequel des députés d'en face de dire le contraire, et ils ne s'en priveront certainement pas.

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD):** Monsieur le Président, le député dit considérer que ce budget est équilibré et j'aimerais donc lui poser quelques questions à ce sujet.

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que le nombre de sans-abri ne cesse d'augmenter au pays?

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que la pauvreté augmente au pays, surtout chez les enfants, bien qu'elle devait disparaître avant l'an 2000? Il y a maintenant 1,1 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au pays et ce nombre ne cesse de croître.

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que le gouvernement ne fait rien pour régler la crise qui sévit dans le secteur de l'éducation postsecondaire et qui touche les étudiants et les jeunes de tout le pays? La dette moyenne d'un étudiant diplômé est actuellement de 20 000 \$ parce que les frais de scolarité ont doublé au cours des dernières années, sous la direction des libéraux.

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que les handicapés ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts parce que le gouvernement ne fait rien pour leur venir en aide? Le gouvernement a même coupé l'un des principaux programmes d'emploi qui visait à réintégrer les personnes handicapées sur le marché du travail.

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que les régions rurales du Canada vivent une crise importante? Le gouvernement n'a rien fait pour tenter de trouver une solution aux problèmes frontaliers qui font du tort aux communautés rurales du pays.

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que les personnes âgées vivent dans des conditions de plus en plus difficiles et que leur qualité de vie se détériore? Le dernier budget n'avait qu'un dollar par jour à offrir aux personnes âgées alors que leurs revenus réels ont diminué puisque le montant net de leurs pensions est moins élevé en raison des coupes effectuées.

Comment peut-il affirmer que ce budget est équilibré alors que le salaire horaire moyen des travailleurs canadiens a chuté de 60 ¢ en dollars constants depuis l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir il y a plus de dix ans? Il y a de moins en moins d'emplois qui donnent accès à un régime de pension, de moins en moins d'emplois qui donnent droit à des avantages sociaux et de plus en plus d'emplois à temps partiel. La qualité de vie de la famille canadienne moyenne s'est réellement affaiblie.

Dans cette optique, comment le député peut-il prétendre que le budget est équilibré?

• (1350)

**L'hon. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, je sais que le député est nouveau ici. J'ai beaucoup de respect pour lui. Je sais qu'il a probablement tout simplement oublié que le gouvernement a mené une campagne nationale sur l'itinérance et a investi plus de 640 millions de dollars conjointement avec les provinces, les municipalités et les ONG.

Le député a peut-être oublié que 800 000 personnes, dont environ 400 000 personnes âgées, ne paient plus d'impôts grâce au budget.

Le député a peut-être oublié que l'augmentation des frais de scolarité relève des gouvernements provinciaux, pas du gouvernement fédéral, mais que notre gouvernement a fait beaucoup pour alléger le problème de l'endettement étudiant.

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, je sais que j'aurai seulement huit minutes à consacrer à ce discours avant la période des questions. Je profiterai donc de l'occasion pour faire une première critique du budget déposé récemment par le ministre des Finances.

D'abord, on doit dénoncer le fait que le ministre des Finances ait dit que, pour la première fois, un ministre des Finances du Canada rencontrerait les porte-parole de l'opposition officielle et des autres oppositions pour discuter du contenu du budget. J'ai passé plus d'une heure avec le ministre pour exprimer les priorités de notre parti au service des citoyens et citoyennes. Or, nous nous retrouvons devant un budget qui ne répond d'aucune façon aux priorités exposées au ministre des Finances. J'ai été extrêmement frustré, et tous mes collègues aussi, de cette consultation bidon, de la part d'un ministre qui se dit ouvert à de nouvelles idées pour mieux servir la communauté, alors qu'aucune des priorités exprimées ne s'est retrouvée dans ledit budget.

Une priorité venant de mon parti surpassait toutes les autres. Il s'agit du déséquilibre fiscal. Je sais que le premier ministre n'a jamais reconnu ni le concept ni la problématique du déséquilibre fiscal. Il parlait de pressions financières. Je ne sais pas pourquoi ce premier ministre a en aversion un si beau concept. Toutefois, je sais pertinemment, comme président du Sous-comité de la Chambre sur le déséquilibre fiscal, ayant entrepris une tournée qui nous a conduits de Halifax à Victoria, en passant par Toronto et Québec, notamment, et qui se poursuit, que partout on s'entend sur la problématique du déséquilibre fiscal. On s'entend aussi sur tout ce que cela peut occasionner aux gouvernements des provinces au chapitre des mandats qu'ils doivent réaliser en matière de santé, d'éducation et d'aide aux familles les plus défavorisées.

On s'entend aussi sur le fait qu'il y a trop d'argent à Ottawa par rapport à ses responsabilités. Par contre, les provinces n'ont pas assez d'argent pour répondre directement et en premier lieu aux citoyens. Je m'attendais à ce que, dans le budget, il y ait une amorce de correction du déséquilibre fiscal et qu'on le reconnaisse. Soit dit en passant, ce déséquilibre fait partie du discours du Trône, grâce au Bloc québécois et au Parti conservateur. Nous nous attendions donc à une première réponse dans le budget. Cependant, d'aucune façon il n'y a eu de réponse le moins satisfaisante en ce qui concerne cette problématique.

Le premier ministre et son ministre des Finances nous disent que, compte tenu de l'entente sur la santé et la péréquation, on n'a plus de marge de manoeuvre pour les prochaines années. C'est faux. Il y a tant d'argent qu'on ne sait plus qu'en faire. Même en tenant compte des engagements pris en vertu de l'entente sur la santé de septembre 2004; même en tenant compte de la péréquation qui prévoit un montant de 10 milliards de dollars indexé à raison de 3,5 p. 100 par année; même en tenant compte de l'entente signée avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador pour extraire les revenus pétroliers côtiers du calcul de la péréquation, il y aurait encore, au cours des six prochaines années, quelque 100 milliards de dollars de surplus dans les coffres du gouvernement fédéral. C'est beaucoup d'argent.

### *Initiatives ministérielles*

Ce n'est pas la première fois que nous retrouvons devant une situation comme celle-là. En 1956, la Commission Tremblay faisait la recommandation suivante. Elle disait qu'il fallait se pencher sur la Constitution, les champs de compétence des provinces, ceux du gouvernement fédéral et faire en sorte que la capacité fiscale des deux paliers de gouvernement concorde avec ce niveau de responsabilité. Elle favorisait donc un transfert de ces responsabilités fiscales d'un palier vers l'autre, c'est-à-dire du gouvernement fédéral vers les provinces. La Constitution est en effet très claire à ce sujet: l'éducation, la santé, l'aide aux familles défavorisées ne relèvent pas du gouvernement fédéral mais bien du gouvernement du Québec et des provinces.

Étant donné que ce sont des services fondamentaux, auxquels on se doit de répondre, parce que la population nous le demande, se pourrait-il que nous soyons au même niveau où nous étions en 1956 lors du rapport Tremblay, et qu'il faille revoir l'équilibre et la répartition des pouvoirs fiscaux entre les deux paliers de gouvernement?

● (1355)

D'ailleurs, le rapport de la Commission Tremblay avait donné lieu à la première conférence des premiers ministres, à Québec. À ce moment-là, les premiers ministres étaient M. Pearson pour le gouvernement fédéral et M. Lesage pour le gouvernement du Québec.

On avait procédé à une redéfinition des pouvoirs de taxation des deux paliers de gouvernement. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral voulait à cette époque mettre en place un système d'éducation pan-canadien, avec un régime de prêts et bourses, un régime de pensions, etc. Le gouvernement du Québec refusait d'entrer dans le moule et a demandé un droit de retrait avec pleine compensation.

C'est arrivé en 1964, alors qu'il y a eu un droit de retrait avec pleine compensation. Celle-ci a été ensuite offerte sous forme de points d'impôt à toutes les provinces, mais il n'y a que le Québec qui s'en est prévalu. Ces points d'impôts de 1964 et les quelques autres suivants, qui sont intervenus en 1977 et 1978 notamment, ont une valeur de 18 milliards de dollars à l'heure actuelle et ils sont directement dans les coffres du gouvernement du Québec.

Pourquoi refuse-t-on l'évidence? Pourquoi ne pas voir que la situation que nous vivons présentement est la même que nous vivions dans les années 1950 et 1960, et qu'il y a à rééquilibrer tout cela? Il n'y a pas d'amorce, pas même de reconnaissance du déséquilibre fiscal dans le budget, alors que c'est contenu dans le discours du Trône. Il n'y a rien à cet égard.

Le manque à gagner des provinces canadiennes est énorme, année après année. Seulement pour le Québec, pour cette seule année, on parle de 2,5 milliards de dollars qui normalement devraient entrer dans les coffres du gouvernement du Québec et qui sont à Ottawa à cause du déséquilibre fiscal. Si au Québec nous avions en notre possession ce montant de 2,5 milliards de dollars, il est certain que le sous-investissement que nous connaissons en éducation depuis les 15 dernières années et que le manque à gagner au niveau du système de santé seraient révolus.

*Article 31 du Règlement*

Encore faudrait-il que le premier ministre et le ministre des finances comprennent. Ce ne semble pas être le cas pour l'instant. La première grande déception face au budget, c'est donc toute cette question du déséquilibre fiscal que continue à nier ce gouvernement. Peut-être allons-nous lui rentrer cette question encore plus fortement dans la gorge au cours d'une prochaine campagne électorale? Peut-être un jour comprendront-ils? Je reviendrai après la période de questions orales pour la suite. Comme disait le capitaine Bonhomme: « Le meilleur est pour la suite. »

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

● (1400)

[Traduction]

### LE BÉNÉVOLAT

**L'hon. Brenda Chamberlain (Guelph, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine prochaine sera la Semaine nationale de l'action bénévole, qui nous donne l'occasion de rendre hommage à tant de personnes qui donnent de leur temps à leurs compatriotes.

Je remercie les milliers de bénévoles de Guelph qui font tant de choses pour améliorer notre collectivité. Leur générosité a été remarquable en réaction au tsunami en Asie du Sud et du Sud-Est.

Le Club Rotary et Valentini Hair Design ont organisé un coupe-athon. La Harcourt Memorial United Church a organisé un spectacle-bénéfice où de nombreuses personnes, dont Robert Munsch, ont donné une prestation. Le Storm de Guelph, le club de hockey de la ville, et le Service des incendies de Guelph ont recueilli des dons. Des jeunes ont tenu des activités dans leur école pour, à leur tour, recueillir des fonds. La Croix-Rouge locale a, à elle seule, reçu plus de 770 000 \$ de milliers de particuliers et d'entreprises.

Cette opération de souscription n'aurait pu se tenir sans la présence d'un aussi grand nombre de généreux bénévoles. Je les félicite et les remercie de leur travail acharné.

\* \* \*

### LES ANCIENS COMBATTANTS

**M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC):** Monsieur le Président, de nombreux anciens combattants canadiens ont été assujettis à des tests de guerres chimiques pendant qu'ils servaient leur pays. De ce fait, le gouvernement a mis en place le Programme de reconnaissance des anciens combattants ayant pris part à des expériences de guerres chimiques afin d'indemniser ces derniers. Malheureusement, ce programme est maintenant sous-financé et surchargé. Le gouvernement doit remédier à cette injustice pour faire en sorte que nos anciens combattants soient traités avec le respect et la dignité qu'ils méritent.

Certains résidents de ma circonscription, celle de South Shore—St. Margaret's, qui sont admissibles à ce programme se sont informés de l'état de leur demande. On leur a dit que les délais d'attente sont tellement longs qu'on ne peut même pas leur indiquer quand leur demande sera étudiée.

Voilà une façon honteuse de traiter nos anciens combattants. Il s'agit d'une situation sérieuse à laquelle il faut s'attaquer immédiatement, car le temps commence à manquer.

Le gouvernement a proclamé l'année en cours Année de l'ancien combattant. Il est d'une importance primordiale que nous reconnaissons leurs grands sacrifices et que nous leur assurions les meilleurs soins possibles.

### LE PAPE JEAN-PAUL II

**L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner la vie remarquable de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II.

Au moment où nous pleurons sa mort, nous célébrons également sa vie, son courage incroyable et le réconfort que sa foi a apporté aux gens du monde entier. Sa Sainteté était un leader remarquable, une source d'inspiration extraordinaire pour nous tous, par sa foi, sa force et son courage. Il était doté d'un pouvoir très spécial, celui de rassembler des peuples du monde entier.

Le Canada a eu le privilège de l'accueillir à trois reprises. J'ai obtenu une audience auprès de lui, il y a quelques années, en Italie. J'ai été subjuguée par sa personnalité rayonnante et le charisme qu'il dégageait.

Nous avons eu le bonheur d'accueillir le Saint-Père à Toronto, à l'occasion de la Journée mondiale de la jeunesse, en juillet 2002. J'ai alors eu l'insigne privilège de célébrer la messe aux côtés de Sa Sainteté.

Je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux membres de nos communautés religieuses, à ses confrères et ses consœurs, et à tous les Canadiens, au moment où nous soulignons la vie exceptionnelle du pape Jean-Paul II.

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

**M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, ma participation à la conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen, m'a convaincu que, à l'évidence même, le Canada devra faire oeuvre d'éducation et mettre les bouchées doubles afin de bien faire comprendre au reste du monde que le système de la gestion de l'offre en agriculture est une partie de la solution pour donner à la mondialisation un visage humain.

La question agricole a été bien sûr au coeur de ces débats, mais il y a été beaucoup plus question d'accès au marché que des conditions de vie des producteurs. J'y ai défendu que nous devrions tendre à un marché plus juste pour tous, mais en respectant le statut de ceux et celles qui font l'agriculture, à savoir les producteurs et les travailleurs agricoles.

À Hong-Kong, en décembre 2005, l'OMC devrait déposer le résultat des travaux qui devraient faire faire un bond important aux négociations.

J'invite tous les députés de cette Chambre à s'approprier ce débat, car nous avons la responsabilité, en tant qu'élus, d'assurer le caractère démocratique des nouvelles règles du jeu du marché mondial.

\* \* \*

[Traduction]

### LA GARDE CÔTIÈRE

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Monsieur le Président, dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour, mon collègue, le ministre des Pêches et Océans, a annoncé récemment que la Garde côtière canadienne deviendrait un organisme de service spécial, le plus vaste OSS du Canada, ce qui témoigne du rôle exceptionnel et important qu'elle joue auprès des Canadiens.

*Article 31 du Règlement*

Cette désignation spéciale permet à la Garde côtière d'axer ses ressources sur la prestation d'excellents services maritimes, tout en accroissant ses responsabilités dans les secteurs de la sécurité nationale, de l'intervention environnementale et de la facilitation du commerce maritime. La Garde côtière canadienne continuera de jouer un rôle central dans la recherche scientifique et dans la préservation et la protection de nos pêches.

La Garde côtière est un organisme important. Elle est importante pour les habitants de Dartmouth. Bien que d'autres fonds d'exploitation soient grandement nécessaires, cette nouvelle désignation, ainsi que les plus de 400 millions de dollars prévus dans le budget de cette année pour l'achat de nouveaux navires, feront en sorte que cette fière organisation continuera d'être un leader mondial dans la prestation de services maritimes aux Canadiens.

\* \* \*

● (1405)

**LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING MASCULIN**

**M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC):** Monsieur le Président, la circonscription d'Edmonton—Sherwood Park est en liesse ces jours-ci. Nous sommes tous excités de la fabuleuse victoire que Randy Ferbey a remportée au Championnat mondial de curling masculin Ford, qui s'est déroulé à Victoria, le week-end dernier.

Randy et ses coéquipiers, David Nedohin, Scott Pfeifer et Marcel Rocque, ont tenu les Canadiens en haleine pendant la plupart des parties du tournoi. Nous avons tous poussé un soupir de soulagement lorsqu'ils ont remporté leur dernière partie contre l'Écosse par la marque de 11 à 4.

Ces joueurs de curling de ma circonscription sont absolument fabuleux. Ils ont remporté 30 de leurs 35 dernières parties, sortant victorieux des championnats provinciaux et du Brier canadien. Ils sont maintenant champions du monde pour la troisième fois.

Nous les félicitons et leur souhaitons la meilleure des chances lorsqu'ils représenteront le Canada aux Jeux olympiques d'hiver de 2006. Ils sont vraiment les champions du monde.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**

**M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour me livrer à une réflexion sur la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale qui a été célébrée le mois dernier et pour rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Settlement and Immigration Services Organization de Hamilton, ce centre communautaire exceptionnel qui s'occupe du bien-être des néo-Canadiens désirant s'établir dans la région métropolitaine de Hamilton.

Les Hamiltoniens sont très fiers de la diversité de services que cette organisation offre aux immigrants. Celle-ci s'occupe notamment de programmes visant à promouvoir la justice sociale, l'égalité et l'équité. C'est une organisation bien réseautée et sensible aux besoins des familles. Tous les intervenants fédéraux et provinciaux chargés de veiller à l'intégration des quelque 4 000 nouveaux immigrants qui arrivent à Hamilton chaque année sont mis à contribution.

Les professionnels de la SISO abattent les barrières auxquelles les immigrants et les réfugiés font inévitablement face lorsqu'ils veulent devenir Canadiens. À titre de député, je salue aussi les autres personnes qui ont à coeur ce merveilleux programme à Hamilton et d'un océan à l'autre, dans cet extraordinaire pays qu'est le Canada.

[Français]

**PLACE AUX JEUNES**

**Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ):** Monsieur le Président, le 20 mars dernier, j'ai assisté à la dernière journée d'activités des séjours exploratoires Place aux jeunes, édition 2005, dans le Haut-Saint-François.

Place aux jeunes a pour mission de contrer l'exode et la migration des jeunes de chez nous. Cette initiative favorise l'engagement social, facilite l'intégration professionnelle, stimule la création d'entreprises en région et sensibilise les jeunes et les acteurs locaux aux impacts de leur migration.

Les séjours exploratoires, organisés par le Carrefour jeunesse du Haut-Saint-François, sont répartis sur trois fins de semaine et visent à faire découvrir la région à une quinzaine de jeunes. Dans les années passées, ces séjours ont permis à des dizaines de jeunes de venir s'installer dans la MRC du Haut-Saint-François.

À Christian Gauthier, directeur du Carrefour jeunesse-emploi de East Angus, et à Nadia Latulippe, agente de migration pour l'Estrie, nous disons félicitations pour votre implication et pour avoir donné le goût à ces jeunes de revenir dans notre belle région.

\* \* \*

[Traduction]

**TERRY FOX**

**L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.):** Monsieur le Président, le 12 avril 1980, soit il y a 25 ans aujourd'hui, Terry Fox entreprenait son marathon de l'espoir dans le but de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

Au cours de cet incroyable périple, le jeune athlète qui avait perdu une jambe à cause du cancer a parcouru 3 339 milles en 143 jours. Bien des gens ont dit que c'était une idée ridicule, mais Terry leur a montré que c'est lui qui avait raison.

À son arrivée à Toronto, une foule de quelque 10 000 personnes rassemblée au square Nathan Phillips a accueilli Terry Fox en champion national.

Le matin du 1<sup>er</sup> septembre, le marathon de l'espoir s'est terminé de façon tragique lorsque Terry s'est écroulé à l'extérieur de Thunder Bay. Le cancer avait atteint les poumons de Terry. Neuf mois plus tard, le Canada perdait un de ses plus grands héros.

La philosophie de Terry était simple: l'argent pour la recherche représente de l'espoir. J'invite les Canadiens à penser à la vie remarquable de ce jeune homme et à donner généreusement jusqu'à ce qu'un traitement soit trouvé.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DE DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE NATIONALE ET DE LA COLLINE DU PARLEMENT**

**M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter plusieurs invités de ma circonscription, Dufferin—Caledon, qui sont aujourd'hui à la Chambre des communes. Depuis trois jours, les étudiants Pavan Sapra, Michael Lucci, Marissa Hunter, Angela Davenport, Bartosz Junik, Rebecca Snelgrove et Nathan Wynes, ainsi que leurs accompagnateurs Nicole Robins et Réal Gagnon, visitent la capitale nationale et en apprennent davantage sur le gouvernement du Canada et sur le Parlement dans le cadre d'un programme de découverte de la capitale nationale et de la Colline du Parlement.

*Article 31 du Règlement*

Ces étudiants ont non seulement eu l'occasion de découvrir la Colline du Parlement, mais ils sont également allés à la Cour suprême du Canada, au Musée canadien des civilisations, aux studios de la SRC et de la chaîne New RO, et ont assisté à une conférence au haut-commissariat de Grande-Bretagne.

Ce programme a été rendu possible grâce au financement accordé par les clubs Rotary de Shelburne, Orangeville, Caledon West et Bolton. Ces clubs ont collaboré avec mon bureau pour choisir les étudiants et faire en sorte que ceux-ci vivent une expérience mémorable.

Monsieur le Président, j'invite la Chambre à se joindre à moi pour accueillir ces jeunes étudiants à Ottawa.

\* \* \*

• (1410)

**LES PRIX D'EXCELLENCE EN AFFAIRES D'ETOBICOKE**

**L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, au nom des habitants d'Etobicoke—Lakeshore, j'aimerais féliciter tous ceux qui ont été honorés hier soir, à l'occasion du huitième gala annuel de remise des Prix d'excellence en affaires d'Etobicoke.

Cette soirée distinguée, coanimée par la chambre de commerce d'Etobicoke et le *Etobicoke Guardian*, visait à souligner les réalisations exceptionnelles des entreprises et des hommes et des femmes d'affaires de la collectivité d'Etobicoke.

Je félicite Gino Piscelli, Don Gain, Greg Flagler, Ron Crosby, Naresh Bangia, John Lyon, Ignacio Musalem, Gerry Vandergrift et Paul Floyd. Grâce à leur travail acharné, à leur diligence et à leur intégrité, ils ont atteint l'excellence.

Leurs employés, leurs employeurs et eux-mêmes peuvent être très fiers de leurs réalisations. Félicitations à tous les lauréats des Prix d'excellence en affaires d'Etobicoke.

\* \* \*

**LES MINES TERRESTRES**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis fière de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter la filiale Mount Pleasant-177 de la Légion royale canadienne, située dans ma circonscription, Vancouver-Est. La filiale a célébré admirablement son 60<sup>e</sup> anniversaire en inaugurant un important projet de déminage.

La filiale appuiera des opérations de déminage pendant 12 semaines en Afghanistan, un des pays où il y a le plus de mines terrestres dans le monde. Dans le cadre de la campagne mondiale Adopt-A-Minefield, ce projet financera les activités d'une équipe de 30 personnes de l'agence Afghan Technical Consultants.

L'engagement communautaire de la filiale Mount Pleasant-177 de la Légion royale canadienne est connu depuis longtemps. Ce nouveau projet est un autre excellent exemple de ses services et de son engagement axés sur la sécurité et la paix publiques. La crise mondiale des mines terrestres a fait des dizaines de milliers de morts et de blessés graves partout dans le monde. Le déminage est une opération cruciale que la communauté internationale doit mener.

Je félicite la Légion de Mount Pleasant pour cette initiative. Cet excellent projet correspond bien à la devise de la filiale: « We joined to serve; we're serving still ».

**TERRY FOX**

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, il y a 25 ans aujourd'hui, Terry Fox, de Port Coquitlam, commençait son périple inspirant pour vaincre le cancer. Le 12 avril 1980, Terry a plongé sa jambe artificielle dans l'océan Atlantique avant d'entreprendre son Marathon de l'espoir.

Il a couru 26 milles par jour, sept jours par semaine, à travers les provinces de l'Atlantique, le Québec et l'Ontario. Les Canadiens ne l'oublieront jamais.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1980, après 143 jours et 5 373 km, Terry Fox a dû abandonner sa course à l'extérieur de Thunder Bay, car ses poumons étaient atteints. Tout le pays a été à la fois atterré et attristé. Terry est décédé le 28 juin 1981. Il n'avait que 22 ans.

La recherche sur le cancer et le traitement de cette maladie ont beaucoup progressé depuis 1981, en partie grâce au courage de Terry Fox. Quelque 360 millions de dollars ont été amassés à l'échelle mondiale au nom de Terry pour lutter contre le cancer. Terry Fox a inspiré des millions de personnes.

À sa mort, Terry Fox a déclaré « Je ne terminerai pas, mais d'autres devront continuer. Tout doit continuer sans moi. » Voilà notre défi. Nous ne devons jamais abandonner nos efforts pour vaincre le cancer. C'est la seule façon de rendre véritablement hommage à la légende, au courage et à la mémoire de Terry.

\* \* \*

[Français]

**LE TRANSPORT FERROVIAIRE**

**M. Raynald Blais (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, BQ):** Monsieur le Président, les organismes « Dignité rurale et Vision Percé-Gaspé » m'ont remis récemment une pétition signée par plus de 2 200 personnes inquiètes quant à l'avenir du transport ferroviaire de passagers en Gaspésie.

Depuis 15 ans, nous vivons avec une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes concernant l'avenir du train *Chaleur* de VIA Rail. D'une desserte de sept jours par semaine, le service est passé à trois par semaine.

En 2004, le gouvernement fédéral a demandé à VIA Rail de réduire ses coûts d'opération et il est confirmé que divers scénarios ont été étudiés, dont certains visaient l'abandon de la desserte du sud de la Gaspésie.

Le transport de passagers en Gaspésie est intimement lié au service de transport de marchandises qui, lui-même, dépend de la qualité du rail. Or, sans un financement adéquat pour entretenir le réseau gaspésien, les deux services sont menacés.

Il est temps qu'on enlève cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et que le ministre fédéral des Transports nous indique, de façon claire et précise, ses projets concernant l'avenir du chemin de fer en Gaspésie.

\* \* \*

[Traduction]

**LE FESTIVAL DU SIROP D'ÉRABLE D'ELMVALE**

**Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC):** Monsieur le Président, le samedi 23 avril, le 39<sup>e</sup> festival annuel du sirop d'érable d'Elmvale se tiendra dans ma circonscription, Simcoe—Grey.

Chaque année, la ville d'Elmvalle célèbre avec grand éclat les rites du printemps. Près de 30 000 personnes viennent visiter les érablières, déguster du sirop d'érable frais et des crêpes, magasiner et s'amuser à la foire, bien sûr.

Je tiens à remercier les organisateurs, Tony Hope, Dave Stewart, Ted Hore, Peter Cowcola et Heather Sewell, pour leur travail acharné et leur dévouement qui font de ce festival un grand succès.

Grâce aux efforts des centaines de bénévoles, 20 000 \$ sont recueillis chaque année au profit d'organisations locales, notamment la bibliothèque, la ligue mineure de baseball, les Guides, le programme d'intégration communautaire, le programme Dare, la Légion, le programme jeunesse de la foire d'automne et la garderie coopérative d'Elmvalle.

Samedi, j'aurai l'occasion de me mesurer au maire John Brown dans un concours de sciage de bois. J'invite tous les députés à se joindre à moi pour participer à cette fin de semaine riche en divertissements pour toute la famille.

\* \* \*

•(1415)

#### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.):** Monsieur le Président, notre force policière nationale compte parmi les plus respectées au monde. La GRC est reconnue à l'échelle internationale comme un symbole historique de l'ordre public dans notre pays.

Hier, le chef adjoint de l'opposition officielle a mis en doute l'intégrité de la GRC en alléguant qu'elle n'était pas compétente. Ces commentaires sont d'autant plus surprenants qu'ils sortaient de la bouche du fils d'un ancien solliciteur général.

Manifestement, les conservateurs sont prêts à attaquer n'importe qui et n'importe quoi à des fins politiques. Ils ont entraîné la Charte dans la boue, ils ont critiqué le rôle de la Cour suprême, ils ne sont pas en faveur de la Loi canadienne sur la santé et du bilinguisme officiel, et ils contestent la place du gouvernement fédéral au sein de la Confédération.

Combien d'autres symboles chers aux Canadiens les conservateurs vont-ils démolir par opportunisme politique?

\* \* \*

#### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD):** Monsieur le Président, lorsque le scandale des commandites a éclaté, les libéraux ont déclaré qu'il n'impliquait que quelques bureaucrates isolés. L'odeur de pourriture politique qui se dégage de la Commission Gomery indique tout le contraire. Toutefois, les libéraux nous servent le même argument à propos d'un autre de leurs scandales: les transactions de Santé Canada avec la Virginia Fontaine Addictions Foundation. Des dizaines de millions de dollars appartenant aux contribuables ont fait l'objet d'abus de la part de certains dirigeants du ministère.

Tout comme ils ont essayé de le faire pour le Programme de commandites, les libéraux sont demeurés évasifs et ont banalisé ce scandale. Ils ont dit qu'un bureaucrate avait été condamné à une sentence minimale. Point à la ligne. Ce n'est pas suffisant. Je n'appelle pas cela de la responsabilité. Une foule de questions sont sans réponse. Qui d'autre était au courant? Pourquoi ne pas avoir agi? Où cela s'inscrit-il dans le modèle de corruption et des scandales des libéraux?

#### Questions orales

Les Canadiens ont le droit de connaître la vérité. Le NPD a demandé à maintes reprises une enquête publique. Si les libéraux n'ont rien à cacher, pourquoi ne nous aident-ils pas à connaître la vérité en lançant une enquête?

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui que Dalton McGuinty aurait dit que le premier ministre refuse de le rencontrer. M. McGuinty est un libéral, et je comprends que le premier ministre veuille désormais être prudent dans le choix des libéraux qu'il fréquente, mais je suis certain que le premier ministre de l'Ontario ne cherchait pas à obtenir des fonds de commandite.

Le premier ministre du Canada rencontrera-t-il le premier ministre McGuinty à la première occasion?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je vais évidemment rencontrer M. McGuinty. Je suis prêt à rencontrer le premier ministre. En fait, je dois rencontrer le premier ministre Lord cet après-midi ou demain. J'ai déjà rencontré le premier ministre Williams. J'ai aussi rencontré le premier ministre Calvert. Cela fait partie de mon travail. Je serais très heureux de discuter des affaires de l'État avec un premier ministre provincial.

**L'hon. Stephen Harper:** Monsieur le Président, je suis certain que, lorsque cette rencontre aura lieu, le premier ministre de l'Ontario, tout comme son homologue libéral du Québec, voudra discuter du déséquilibre fiscal que le premier ministre devrait commencer à prendre au sérieux.

\* \* \*

#### AIR INDIA

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le week-end dernier, le sénateur Terry Mercer, un libéral, a laissé entendre que le racisme était la véritable raison du refus du gouvernement d'instituer une enquête sur la tragédie d'Air India. Il a dit ceci:

S'il y avait eu 350 personnes de race blanche à bord de cet avion, attendrions-nous qu'une enquête soit instituée?

Le premier ministre révisera-t-il sa position et votera-t-il aujourd'hui, avec le Parti conservateur, en faveur d'une motion réclamant la tenue d'une enquête sur la tragédie d'Air India?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la notion même du racisme est odieuse et toute accusation de racisme est tout simplement inacceptable.

Je me contenterai de signaler au député au vice-première ministre rencontre les familles aujourd'hui même. Elle a dit qu'elle prendrait des mesures. Elle cherche la meilleure façon de procéder. Elle veut cerner les questions auxquelles les familles veulent des réponses. Je peux dire sans équivoque que le gouvernement agira de façon appropriée.

\* \* \*

#### LE PROGRAMME DE COMMANDITES

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Si l'on en juge d'après les commentaires qu'ont fait les familles après cette réunion, elles n'étaient pas terriblement impressionnées.

*Questions orales*

Hier, le premier ministre a laissé entendre, à tort, que les libéraux n'étaient pas responsables de l'interruption des travaux du Comité des comptes publics qui examinait la corruption au sein du Parti libéral avant les élections. J'ai vérifié. Le 11 mai, les membres libéraux du comité, qui formaient la majorité, ont voté en faveur de la production d'un rapport prématuré avant que tous les témoins aient été entendus. Le 13 mai, ils ont voté contre l'audition d'autres témoins par le comité.

Ma question est fort simple. Les membres libéraux du comité ont-ils agi de leur propre initiative ou avaient-ils reçu des instructions du premier ministre?

• (1420)

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition ne tient absolument pas compte des faits.

Je tiens à signaler que, le 6 avril 2004, les membres libéraux du Comité des comptes publics ont proposé une liste de témoins où Jean Brault et Groupaction figuraient au premier rang des agences de publicité devant être entendues. Le 11 mai, les membres libéraux ont présenté une motion concernant la production d'un rapport provisoire. L'opposition a voté contre cette motion. Puis, l'opposition a commencé à faire de l'obstruction systématique et le président du comité est parti au Mexique.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre oublie que le Parti libéral a voté contre l'audition d'autres témoins.

Hier, le gouvernement a induit la Chambre en erreur sur une autre question. Il a affirmé que des vérifications complètes avaient été faites dans les livres du Parti libéral pour trouver l'argent sale des commandites. Ce n'est pas vrai. PricewaterhouseCoopers a même déclaré avec insistance que le travail qu'elle avait fait ne constituait pas une vérification.

Le premier ministre admettra-t-il qu'il n'y a jamais eu de vérification, mais seulement des examens?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le parti a proactivement fait appel aux services de PricewaterhouseCoopers et de Deloitte pour aller au fond des choses. Les rapports ont été présentés au juge Gomery. Nous collaborons entièrement avec le juge Gomery.

Il convient de signaler que les rapports disent que tous les dons ont été traités comme il se doit et que tous les reçus ont été émis. S'il y a eu des profiteurs qui ont agi à l'insu du parti, nous voulons que ces individus soient punis.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas voulu répondre à la question, mais il devrait le faire parce que, après tout, il a déclaré au Canada qu'il était « l'autorité morale ».

Je poserai donc la question suivante à l'autorité morale. PricewaterhouseCoopers affirme que le travail qu'elle fait ne constitue pas une vérification. Deloitte affirme que ses services ont été retenus pour effectuer un examen de comptabilité judiciaire et pas des vérifications. Le premier ministre admettra-t-il que, contrairement à ce que le gouvernement a déclaré aux Canadiens, ces deux entreprises n'ont jamais effectué de vérifications?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, un examen de comptabilité judiciaire est un examen très rigoureux de toute la comptabilité. C'est exactement ce que Deloitte a fait et c'est

exactement ce que PricewaterhouseCoopers a fait. J'exhorte le député à rester dans le domaine politique et à ne pas s'essayer en affaires s'il ne comprend pas mieux la comptabilité que ça.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, quand il a été suffisamment poussé par les partis d'opposition, les médias et l'opinion publique, le premier ministre a fini par poser des gestes face au scandale des commandites. Hier en Chambre, le premier ministre a en effet indiqué qu'en réaction au scandale des commandites que c'était lui qui avait rappelé l'ambassadeur du Canada au Danemark et que c'était lui qui avait congédié trois présidents de sociétés d'État.

Puisque le premier ministre établit un lien entre Alfonso Gagliano, Jean Pelletier, André Ouellet, Marc LeFrançois et le scandale des commandites, peut-il nous dire si ces individus faisaient oui ou non partie du groupe parallèle?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le chef du Bloc a entièrement raison de dire que j'ai agi dès le début. D'ailleurs, la journée même où le rapport de la vérificatrice générale a été déposé en Chambre, c'est moi qui ai créé la commission d'enquête et c'est moi qui ai nommé le commissaire Gomery. C'est nous, en tant que gouvernement, qui avons appuyé la Commission Gomery pour qu'elle trouve des réponses. C'est nous qui voulons obtenir ces réponses et qui allons agir en conséquence.

• (1425)

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, je lui poserai la question, étant donné qu'il se vante d'avoir congédié Alfonso Gagliano et trois présidents de sociétés d'États. Il n'a sûrement pas fait rouler des têtes uniquement sur la base d'allégations. Il y avait des faits qui justifiaient le congédiement de Gagliano, Pelletier, Ouellet et LeFrançois pour leur implication dans le scandale des commandites. C'est ce qu'il vient de me dire.

Or, ces gens faisaient-ils partie du groupe parallèle? Et sur quels faits s'est-il basé pour congédier ces individus?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, dans chaque cas, on a annoncé les raisons pour lesquelles on avait agi. Par exemple, dans le cas de M. Pelletier, c'était à cause de la déclaration de Mme Bédard. Dans le cas de M. Gagliano, c'était parce que le ministre des Affaires extérieures avait dit que cela nuisait à l'image du Québec.

Dans chaque cas, on a donné des explications. J'imagine que le chef du Bloc n'était pas ici. Quoi qu'il en soit, cela a été fait ici, en Chambre.

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre, qui était impatient de se distancier du scandale des commandites, a fait congédier des personnes y étant associées, telles qu'André Ouellet, Alfonso Gagliano et Jean Pelletier.

Nous voudrions savoir du premier ministre à partir de quoi il a décidé de congédier ces personnes. L'a-t-il fait sur la base d'allégations, ou encore parce qu'il avait la certitude que ces personnes faisaient partie du petit groupe parallèle qui dirigeait les opérations du scandale des commandites?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve positif que l'opposition reconnaisse au premier ministre le mérite de certaines mesures qu'il a prises au sujet du Programme de commandites. En fait, c'est lui qui a mis un terme à ce programme et qui a congédié certaines de ces personnes.

En outre, il a créé la Commission d'enquête Gomery à laquelle il accorde son appui, ce que les députés de l'opposition sont loin de faire. Ils préféreraient aller aux urnes. Les Canadiens, eux, veulent connaître la vérité, et c'est précisément dans ce but qu'ils s'en remettent au juge Gomery.

[Français]

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il nous expliquer qu'il ait pris la décision de mettre Pelletier, Gagliano et Ouellet dehors avant la fin de la Commission Gomery et qu'il refuse de poser un autre geste, comme celui de placer l'argent sale en fiducie, sous prétexte que la commission n'a pas terminé son enquête?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le parti a été clair. Si le parti a reçu des fonds inappropriés, il remboursera les contribuables.

[Traduction]

Il est très clair que les députés de l'opposition ne veulent pas entendre la vérité, sinon ils écouteront le juge Gomery. Ils écouteront le gouvernement et attendraient le dépôt du rapport de la commission. Ce document permettra aux Canadiens de connaître la vérité et de prendre une décision éclairée fondée sur la vérité.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En fait, la corruption des libéraux corrompt l'image du fédéralisme au Québec et entache la réputation du Québec dans le reste du Canada. Pourtant, on sait que, en Nouvelle-Écosse, des entreprises de publicité proches des libéraux ont obtenu des contrats de commandite pour des projets, notamment les Jeux panaméricains.

Compte tenu de ce que nous ont appris les témoignages sur la façon dont l'argent des contrats de commandite se retrouvait dans les coffres du Parti libéral, le premier ministre va-t-il demander à la GRC d'enquêter sur ces témoignages et sur le contrat concernant les Jeux panaméricains?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, une fois de plus, j'exhorte le chef du NPD à écouter ce que disait un membre de sa propre formation politique, le député de Sackville—Eastern Shore, à la radio anglophone de Radio-Canada:

Pour être parfaitement honnête avec vous, ce qui se passe à la Chambre des communes est on ne peut plus triste. Tout le monde parle de la Commission Gomery et de rien d'autre. On ne parle ni des aînés, ni des anciens combattants, ni des enfants, ni des familles, ni de l'environnement ou de quoi que ce soit d'autre. On essaie tout simplement de se faire du capital politique à peu de frais avec les audiences de la Commission Gomery et je pense que, en général, les Canadiens en ont assez et que nous devrions nous concentrer sur les questions qui les intéressent vraiment et laisser les travaux de la Commission Gomery suivre leur cours.

Le député a bien raison, et son chef devrait l'écouter.

**L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD):** Monsieur le Président, nous n'en serions pas là sans la corruption des libéraux.

Puisque nous en sommes aux citations, que faut-il penser de la lettre que le premier ministre a envoyée à tous les libéraux

canadiens, hier soir? Il y écrit que la corruption n'est pas la manière de faire des libéraux en politique.

C'est très étonnant. Alors qu'on nous demande d'attendre les résultats de l'enquête Gomery, le premier ministre a déjà décidé d'exonérer et d'innocenter complètement le Parti libéral. S'il peut dire que le Parti libéral est innocent, pourquoi n'exprime-t-il tout simplement pas ses regrets à la population canadienne?

● (1430)

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai toujours dit que je regrettais énormément ce qui s'est passé et que je trouvais cette situation profondément troublante.

C'est la raison pour laquelle nous avons immédiatement créé la Commission Gomery. Nous l'avons fait parce que nous voulons connaître la vérité et être en mesure de sanctionner les personnes qui ont commis des irrégularités. Il peut s'agir de membres du Parti libéral, mais ces derniers ne sont pas représentatifs de notre parti. Le Parti libéral regroupe des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre, de bons travailleurs et des gens dévoués qui n'aspirent qu'à une chose, améliorer leur pays.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement semble maintenant admettre au moins qu'il n'a pas fait de vérifications, mais on peut se demander s'il a seulement fait des examens complets? Le Parti libéral n'a pas seulement omis de faire effectuer des vérifications complètes, il a refusé de remettre toutes les pièces comptables nécessaires aux comptables. Les comptables Deloitte & Touche estiment avoir été forcés de s'en remettre au Parti libéral pour l'exactitude de l'information recueillie.

Je pose donc de nouveau la question au premier ministre: admettra-t-il qu'aucune vérification n'a été faite, qu'il n'y a eu qu'un simple examen et que la source de l'information pour l'examen était le Parti libéral du Canada?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de citer directement le rapport de Deloitte: « Nous nous sommes assurés d'obtenir les justificatifs détaillés pour chacun des dépôts effectués dans ce compte (du PLC (Q)) au cours de la période couverte par nos travaux. »

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre et au ministre de lire le reste de ces énoncés, parce que ce qu'on y lit, selon les comptables, c'est que les libéraux ont établi les règles déterminant quelles transactions devaient faire l'objet d'un examen. Et cela ne comprenait pas les sommes versées aux associations de circonscription, vers lesquelles tous les fonds des commandites étaient canalisés.

Admettront-ils que l'information fournie pour l'examen provenait du Parti libéral et ne comprenait pas l'argent sale versé aux associations de circonscription?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** D'abord, monsieur le Président, un examen juricomptable est un examen très approfondi. Le Parti libéral a fait faire ces examens de manière très proactive, en travaillant avec Deloitte ainsi que PricewaterhouseCoopers. En outre, il a communiqué tous ces renseignements à la Commission Gomery au mois de décembre. De concert avec les comptables du parti, nous continuons de travailler avec les vérificateurs du juge Gomery à l'examen de ces renseignements.

*Questions orales*

Il est très clair que le Parti libéral coopère pleinement avec le juge Gomery, mais que le chef conservateur veut l'empêcher de présenter son rapport aux Canadiens.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, hier, les libéraux ont tout à coup promis de remettre les dossiers de leur parti au juge Gomery. Auparavant, ils prétendaient que deux vérifications externes avaient prouvé qu'il n'y avait pas eu de malversations. Il se trouve qu'ils savaient fort bien qu'il ne s'agissait absolument pas de vérifications. La firme PricewaterhouseCoopers a dit clairement qu'elle n'avait pas procédé à une vérification et elle s'est plainte du manque de documents fournis par les libéraux.

Le premier ministre a essayé une fois de plus de tromper les Canadiens. Comment se fait-il qu'il se fasse prendre sans cesse à essayer d'induire les Canadiens en erreur?

**Le Président:** J'ai de graves préoccupations au sujet de la question qui est posée, car elle semble porter sur les vérifications des comptes du Parti libéral. Je ne vois plus de liens entre cette question et la responsabilité ministérielle et ainsi, selon moi, cette question est irrecevable. Les témoignages d'un parti devant la commission sont une chose. Ce que le gouvernement fait en est une autre. La députée de Calgary—Nose Hill a, selon moi, franchi la ligne de démarcation dans ce cas-ci.

**Mme Diane Ablonczy:** Monsieur le Président, les deux firmes de vérification se sont plaintes de l'absence de documents appropriés. La firme Deloitte a souligné qu'on n'avait examiné que quatre comptes bancaires. On ne s'est pas penché sur ce que les circonscriptions libérales ou les candidats libéraux avaient reçu, mais le premier ministre, un ancien ministre des Finances, a eu le culot de prétendre qu'il s'agissait d'une véritable vérification.

Nous entendons maintenant parler de blanchiment d'argent, d'extorsion, de pots-de-vin, d'enveloppes d'argent. Pas surprenant alors que le premier ministre ait brandi énergiquement sa vérification qui n'était qu'une opération de camouflage. Pourquoi sa parole...

• (1435)

**Le Président:** Je n'ai pu entendre la fin de la question, mais tout ce qui a précédé semblait être dans la même veine et je vais donc conclure que la question est irrecevable dans les circonstances.

Le député de Roberval—Lac-Saint-Jean a la parole.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, à plusieurs reprises, déjà, on a demandé au premier ministre s'il avait fait toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer qu'aucun de ses ministres, présents ou passés, n'ait été lié de quelque façon que ce soit au scandale des commandites.

Je demande aujourd'hui au premier ministre, lui qui prétend avoir l'autorité morale pour diriger le gouvernement, s'il a questionné ses ministres à ce sujet, s'il a obtenu toutes les garanties nécessaires qu'aucun de ses ministres n'était impliqué dans le scandale des commandites auprès des agences?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait fort bien que lorsqu'un ministre ou un secrétaire parlementaire est nommé, il y a une vérification de sécurité, une vérification des faits. Tous les ministres ont subi cette vérification.

**M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, on sait que tous les ministres subissent la vérification de la GRC, mais on a déjà vu des cas où le résultat n'était pas reluisant.

Ce que je demande au premier ministre, ce n'est pas si la GRC a enquêté. Lui qui prétend avoir l'autorité morale pour diriger le gouvernement, s'est-il enquis lui-même auprès de ses députés ministre, de façon précise et claire, et a-t-il eu des garanties qu'ils n'avaient rien à voir avec le scandale des commandites et les firmes impliquées? C'est ce que je lui demande.

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète. Il y a eu des vérifications, non seulement par la GRC, mais aussi par des membres du comité de transition qui avaient l'obligation de le faire, selon les normes.

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, lors de l'audition du témoin Alain Renaud, le juge Gomery lui a rappelé qu'en ayant agi à titre de lobbyiste sans s'être enregistré, il a contrevenu à la loi, ce qui pourrait lui valoir, en plus d'une condamnation, une amende de 25 000 \$.

Lorsqu'il a procédé à la nomination du ministre des Transports, est-ce que le premier ministre a demandé à son lieutenant s'il avait agi à titre de lobbyiste, entre autres, pour Onex, Imperial Tobacco, Loblaws, les frères Reichmann de Olympia and York pour l'aménagement du quai Bickerdike et l'Association canadienne du médicament générique?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque le ministre a été nommé, comme c'est le cas pour tous les autres ministres, une vérification a été faite quant à tous ses avoirs et ses antécédents. Je peux vous assurer que le ministre des Transports, de même que les autres, a passé le test avec brio.

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Le premier ministre peut-il nous confirmer, de son siège, que le ministre des Transports n'est jamais intervenu auprès de ses ministres ou auprès de députés de l'opposition pour organiser des rencontres pour ses clients, ce qui constitue clairement des activités de lobbyiste?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je peux assurer la Chambre que le ministre des Transports a toujours agi avec le maximum d'intégrité et le caractère approprié.

[Traduction]

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre a prétendu dans un témoignage sous serment qu'il n'avait aucun lien avec l'un des grands manitous des commandites, Claude Boulay, qu'il le connaissait à peine et qu'il s'était contenté de lui dire bonjour lorsqu'il l'avait croisé quelques fois. Pourtant, nous avons appris hier que le premier ministre avait discuté de marchés avec M. Boulay en déjeunant avec lui lors d'un congrès libéral.

Le premier ministre va-t-il maintenant reconnaître qu'il a rencontré Claude Boulay pour discuter de marchés?

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député parle des témoignages d'hier. S'il voulait être vraiment être honnête à ce sujet, il dirait également que le témoignage d'hier a contredit certaines déclarations faites par M. Brault la semaine dernière.

Le danger qu'il y a à commenter les témoignages quotidiens, c'est qu'on risque de commettre de graves erreurs régulièrement comme le font nos vis-à-vis. C'est irresponsable, lorsqu'il est question d'un dossier aussi important. C'est pourquoi nous devrions nous fier au juge Gomery pour rédiger son rapport de façon raisonnable, à la lumière de tous les témoignages, et le soumettre aux Canadiens. C'est ce que ces derniers méritent.

*Questions orales*

●(1440)

**M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC):** Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui a déclaré qu'il avait la responsabilité morale de mettre de l'ordre dans toute cette affaire, mais c'est quand même ce ministre qui répond aux questions à sa place. Ce scandale est pire que le Watergate et le premier ministre a l'obligation de répondre aux questions.

[Français]

Peut-être que si je pose la question en français, j'aurai une réponse.

Le premier ministre va-t-il admettre qu'il a soupé avec Claude Boulay et qu'ils ont parlé des contrats? Va-t-il l'admettre?

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre fait passer son pays avant le parti. Il fait passer les principes avant la stratégie. C'est exactement le contraire de ce que les conservateurs, les bloquistes et les néo-démocrates font dans ce dossier.

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Justice s'indignait parce que l'opposition évoquait ce qu'en fait tous les Canadiens croient déjà, c'est-à-dire que le Parti libéral a bien des choses à expliquer.

Les Canadiens viennent d'apprendre, à la suite d'un témoignage sous serment, qu'un ancien membre du personnel du ministre, son conseiller spécial, a empêché des milliers de dollars de deniers publics pour des faveurs rendues au Parti libéral.

Quand ces faits concernant son conseiller spécial ont-ils été portés à l'attention du ministre?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été mis au courant de ces allégations en même temps que le député d'en face, en lisant les journaux.

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le Président, en tant que premier juriste du pays, le ministre a l'obligation de donner aux Canadiens tous les renseignements à ce sujet. Les Canadiens ont appris que son propre conseiller spécial avait touché de l'argent des commandites.

Lorsque le ministre a été mis au courant, quelles mesures a-t-il prises?

**L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis étonné qu'un ancien procureur de la Couronne ne comprenne pas la notion de primauté du droit, ni ce que signifie l'intégrité de l'administration, ni ce que signifie une procédure judiciaire, et qu'il se présente à la Chambre et se mette à énoncer des conclusions sans s'appuyer sur la moindre preuve et sans citer aucune autorité judiciaire. C'est scandaleux.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**

**M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.):** Monsieur le Président, les allégations qui fusent au sujet de chèques de 50 000 \$, pour des sommes versées à titre de cautionnements, qui auraient transité par les bureaux d'un député conservateur inquiètent gravement bon nombre de députés.

Que fait le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour élucider cette affaire et comment compte-t-il garantir l'intégrité de

nos services d'immigration pour que ceux-ci ne soient pas mis en vente?

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, ce dont parle le député ne sont pas des allégations, mais bien des faits que le député de Newton-Delta-Nord a admis. Le député qui demande à un électeur de signer un cautionnement de 50 000 \$ à 100 000 \$, libellé à son nom ou à celui de son parti, pour que le député m'envoie une lettre présente une image gravement déformée de notre système d'immigration.

J'ai demandé au commissaire responsable des conflits d'intérêts de se pencher sur la question. Je vais également lui demander où va cet argent lorsque les conditions ne sont pas respectées et si le chef de...

**Le Président:** Le député de Timmins—Baie James a la parole

\* \* \*

**LES RESSOURCES HUMAINES ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, des questions troublantes ont surgi au sujet des fonds de RHDCC prévus pour la formation. On se demande si on n'est pas en train de les arracher à des organismes bénévoles pour les donner à des organisations proches des libéraux. Chacun des contrats vaut un demi-million de dollars. De plus, un défilé ininterrompu de témoins nous ont dit que, pour les empêcher de parler, les bureaucrates du ministère recouraient au harcèlement et à l'intimidation.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi des organismes bénévoles de première ligne ont appris que ce n'est pas la valeur de leur travail qui compte, mais les accointances qu'ils peuvent avoir au cabinet du premier ministre?

●(1445)

[Français]

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, ce que le député allègue dans cette Chambre est très grave. Il faudrait faire très attention à ce qui se passe actuellement.

Le processus de demande de propositions est là pour donner des contrats — de façon très transparente — à des organisations, dont la majorité sont des organisations communautaires qui rendent des services à nos citoyens. Une espèce d'appel d'offres est faite, et l'organisation présentant la meilleure proposition est choisie.

C'est dans ce contexte que nous travaillons avec le secteur bénévole pour améliorer tout ce système.

[Traduction]

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** De la transparence, monsieur le Président? Qu'on aille raconter cela aux groupes de bénévoles qui se font écartier. Nous avons établi qu'il existait une culture de la peur, la peur de perdre des contrats, la peur de se faire supplanter par des organisations proches des libéraux. Ces bénévoles travaillent avec les pauvres, les immigrants et les sans-abri. Mon Dieu, on dirait un amalgame de la Commission Gomery et d'un conte de Charles Dickens.

La ministre va-t-elle expliquer pourquoi le gouvernement libéral a choisi de s'en prendre aux veuves et aux orphelins pour limiter les dégâts que risque de provoquer la politique de RHDCC?

### Questions orales

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, l'appel de propositions est un processus tout à fait transparent. Il s'agit de veiller à ce que nous en ayons pour notre argent chaque fois que nous signons un contrat avec une organisation, y compris une organisation communautaire bénévole.

Nous avons entendu parler de difficultés qu'on éprouve avec le nouveau processus. Nous collaborons étroitement avec le secteur du bénévolat pour améliorer le système. Personne ne s'opposera au principe de la transparence, ni au fait que vous voulons signer de bons contrats avec ces organisations.

Je peux donner aux députés l'assurance que nous collaborerons étroitement avec le secteur du bénévolat pour établir une meilleure organisation.

\* \* \*

### LE PROGRAMME DE COMMANDITES

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, Claude Boulay est l'un des gros bonnets mis en cause dans l'arnaque des commandites, puisqu'il dirige Groupe Everest. L'année dernière, à la Chambre, et cette année encore, à la Commission Gomery, le premier ministre a prétendu qu'il connaissait à peine cet homme, qu'il s'agissait d'une vague connaissance, d'une personne qu'il lui arrivait de saluer de temps à autre.

Nous apprenons à présent que le premier ministre, en fait, a déjeuné avec M. Boulay et discuté de contrats pour Attractions Canada, un des principaux bénéficiaires de l'argent sale du scandale des commandites.

Le ministre des Travaux publics n'en sait rien. Il ne peut pas répondre à la question suivante. Seul le premier ministre peut le faire.

Cette allégation est-elle fondée? A-t-il vraiment déjeuné avec Claude Boulay pour discuter de contrats, oui ou non?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, l'entièreté de ma relation avec lui, qui a été très brève puisqu'il s'agit d'une connaissance du milieu politique, est exposée dans le témoignage que j'ai rendu à la Commission Gomery. N'importe qui peut la lire. Elle a fait l'objet d'un interrogatoire et d'un contre-interrogatoire menés par des avocats. J'invite donc le député à en faire la lecture.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, vous entendez cette réponse évasive et équivoque. Ma question est limpide. Le premier ministre a-t-il déjeuné avec Claude Boulay de Groupe Everest pour discuter de contrats? Je ne veux pas d'une réponse évasive. Le premier ministre soutient qu'il possède une autorité morale. Alors, qu'il fasse preuve d'un certain sens moral en disant la vérité. Ce déjeuner a-t-il eu lieu, oui ou non?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est absurde, tout comme son allégation. Le député n'a qu'à prendre connaissance de mon témoignage à la Commission Gomery. Il est très clair et il en ressort une chose. Les personnes qui ont témoigné à la Commission ont affirmé sans équivoque que je ne suis jamais intervenu, pour aucun contrat. Et c'est un fait.

**Le Président:** Il semble y avoir un certain relâchement à la Chambre, en ce moment. Je rappelle aux députés qu'ils peuvent tenir leurs conversations ailleurs. Nous en sommes à la période des

questions, et je crois que le député de Nova-Centre veut poser une question.

\* \* \*

• (1450)

### LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, comme en témoignera le compte rendu, le premier ministre n'a pas répondu à la question, ni précisé qui avait payé la facture.

Le membre du Congrès américain, Mark Souder, membre important du comité sur la sécurité intérieure, affirme que le Canada risque de devenir un partenaire minoritaire plutôt qu'un coassocié dans le dossier de la sécurité frontalière en Amérique du Nord. L'une de ses principales préoccupations reflète celle qui a déjà été présentée par les autorités frontalières du Canada, c'est-à-dire que les listes de surveillance sont inexactes et incomplètes et qu'il n'y a pas suffisamment d'ordinateurs pour qu'on puisse obtenir des renseignements précis et à jour.

Au moins 62 postes frontaliers ne jouissent pas d'un accès en temps réel direct et permanent aux ordinateurs de l'ASFC. Les responsables doivent donc éplucher des tonnes de documents pour tenter de démasquer les terroristes. Quand ces graves lacunes à la frontière...

**Le Président:** Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a la parole.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, nous ne nous prononcerons certainement pas sur des commentaires formulés par des agents de douanes dans le cadre de négociations collectives. Toutefois, je peux dire que tous les bureaux de douane installés aux frontières ont accès aux renseignements dont ils ont besoin. Le ministère et l'Agence des services frontaliers du Canada investiront 433 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour accroître nos capacités dans ce domaine. Une bonne partie de cette somme sera consacrée aux technologies de l'information et à l'amélioration des liens entre nos opérations frontalières et la base de données de l'administration centrale.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je citais les paroles d'un membre du Congrès américain.

En plus de ne disposer que de très peu de renseignements sur les terroristes et les délinquants dangereux, les agents non armés ne peuvent compter que sur une aide bien insuffisante de la part des autorités policières. Plus de 50 postes frontaliers, la plupart gardés par un seul agent, se trouvent à au moins 25 kilomètres d'un poste de police. Des documents internes de la GRC nous apprennent que dans certains postes du Québec, il y a peu de surveillance policière et parfois même pas du tout au cours de certaines fins de semaine. Et quelle est la réponse du gouvernement à ce sujet? Fermez plus de détachements et laissez les agents affectés aux frontières se débrouiller seuls.

Je pose à nouveau la question. Quand le gouvernement renforcera-t-il la sécurité à la frontière et accroîtra-t-il l'aide de la GRC à ces points d'entrée?

*Questions orales*

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, l'an dernier seulement, plus de 71 millions de personnes ont franchi la frontière aux postes frontaliers terrestres. Le gouvernement a promis une somme de 433 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour l'Agence des services frontaliers du Canada. Nous renforçons nos capacités. Depuis les événements du 11 septembre, le gouvernement a investi plus de 9 milliards de dollars pour accroître la sécurité publique au Canada. Nous allons continuer dans cette voie. La frontière intelligente continue d'être une priorité pour le gouvernement et nous travaillons de très près avec les États-Unis pour réaliser ce projet.

\* \* \*

[Français]

**LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, hier, à l'une de nos questions concernant la présence de son adjointe de comté à la même commission financière du Parti libéral que Jacques Corriveau et Alain Renaud, le premier ministre a tenté de minimiser le rôle de son adjointe en la décrivant comme une simple vendeuse de billets.

Je redemande au premier ministre qu'il nous explique comment il peut nous dire, aujourd'hui, qu'il ne savait rien de ce qui se passait quand sa propre adjointe siégeait au cœur même de la Commission des finances où tout se passait?

**Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, tout ce que je savais, c'est ce que mon adjointe savait, c'est-à-dire qu'elle vendait des billets. Il fallait le faire. C'était un souper-bénéfice. J'imagine que même au Bloc québécois, on vend des billets pour des cocktails ou pour des soupers-bénéfices. C'est ce qu'elle faisait.

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre est en train d'essayer de nous faire croire que le seul rôle de la Commission des finances du Parti libéral du Canada, où siégeaient les plus hautes têtes dirigeantes du Parti libéral du Canada, se limite seulement à vendre des billets pour des soupers-bénéfices? C'est cela que le premier ministre...

**Le Président:** Cette question, comme le sait bien l'honorable députée, n'est pas acceptable. Cela ne concerne pas l'administration du gouvernement du Canada.

L'honorable député d'Edmonton—Leduc a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

**L'INFRASTRUCTURE**

**M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC):** Monsieur le Président, nous avons été informés cette semaine d'un rapport des plus commodes entre l'installation de ski de Mont-Tremblant appartenant à Intrawest et les fortunes de la caisse du Parti libéral. Il semblerait en effet que, lorsque les dons au Parti libéral de la part d'Intrawest se sont mis à augmenter, le montant des deniers publics acheminés vers la station de ski s'est également mis à augmenter.

Il faut peut-être se demander si la culture des pots-de-vin se limite au programme de publicité libéral.

Le ministre de l'Industrie peut-il expliquer le rapport entre l'augmentation des dons d'Intrawest au Parti libéral et l'augmentation du financement public du Mont-Tremblant?

[Français]

**L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, parmi les fonds publics fédéraux qui ont été versés à Mont-Tremblant, une partie importante de ces fonds sont des montants remboursables. L'autre partie qui ne l'est pas provient du programme d'infrastructures dans lequel, en fait, le gouvernement du Canada ne fait que suivre les priorités du gouvernement du Québec.

• (1455)

[Traduction]

**M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC):** Monsieur le Président, voici les faits. Le gouvernement libéral a accordé, au cours de la dernière décennie, 100 millions de dollars en subventions et prêts sans intérêt à la station de ski du Mont-Tremblant, qui appartient à la société Intrawest. Parallèlement, on constate un lien intéressant, à savoir que la société Intrawest a donné plus de 100 000 \$ au Parti libéral. Le gouvernement doit expliquer ce lien.

Ne s'agit-il pas tout simplement d'un autre programme de pots-de-vin institué par le gouvernement?

**L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.):** Monsieur le Président, nous travaillons très fort pour assurer la prospérité économique de la région du Nord du Québec. Grâce à nos investissements, la ville de Mont-Tremblant et sa région vont bénéficier d'infrastructures publiques comme des routes, des systèmes d'adduction d'eau et des égouts. Ce que nous faisons, c'est investir dans la région de Mont-Tremblant.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 25<sup>e</sup> anniversaire du Marathon de l'espoir entrepris par Terry Fox. Compte tenu que le cancer continue d'être la cause d'un trop grand nombre de décès au pays, et en tant que Canadien ayant couru avec Terry Fox à l'époque, je veux demander au ministre de la Santé, en cette journée historique, ce qu'il est disposé à faire pour donner espoir aux Canadiens qui souffrent de cette terrible maladie.

**L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la lutte contre le cancer est une priorité pour nous.

Nous avons recensé cinq secteurs où il faut réduire les périodes d'attente, et le cancer est l'un de ceux-ci. Par ailleurs, nous avons prévu, dans le dernier budget, un montant de 300 millions de dollars afin de mettre en oeuvre une stratégie intégrée pour encourager une vie saine et lutter contre les maladies chroniques. Cette année, nous avons aussi versé 10 millions de dollars à la Fondation Terry Fox afin de reconnaître son travail et de l'aider à poursuivre ses recherches dans ce domaine très important.

\* \* \*

**LES RESSOURCES NATURELLES**

**M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC):** Monsieur le Président, les manchettes d'aujourd'hui nous disent que le sort du gouvernement et de ses programmes pourrait dépendre du résultat des travaux de la Commission Gomery. Toutefois, il y a une initiative qui ne devrait pas attendre le rapport du juge Gomery. Il s'agit de la présentation d'un projet de loi sur l'Accord atlantique.

### Privilège

Le gouvernement a-t-il l'intention de revenir sur ses positions et de retirer les dispositions sur l'Accord atlantique du projet de loi omnibus d'exécution du budget pour présenter immédiatement ces dispositions dans un projet de loi distinct?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition a dit que, dans l'ensemble, les mesures rattachées au budget représentaient un pas dans la bonne direction. Il a dit qu'il n'y avait rien dans le budget qui justifiait que l'on fasse tomber le gouvernement. Il a aussi donné son appui aux accords atlantiques.

Il semble que nous ayons un train de mesures tout à fait satisfaisantes, et il suffit maintenant d'adopter le projet de loi d'exécution du budget.

\* \* \*

### LES FORCES CANADIENNES

**M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a promis aux membres des Forces canadiennes que leur salaire augmenterait de 6 p. 100 le 1<sup>er</sup> mars. Pourtant, leur salaire n'a pas augmenté le 1<sup>er</sup> mars. Non plus a-t-il augmenté le 1<sup>er</sup> avril. Ils n'ont toujours pas eu leur augmentation de salaire malgré l'excédent de 11 milliards de dollars.

Quand le gouvernement va-t-il enfin tenir ses promesses, assumer ses obligations et respecter ses engagements en augmentant le salaire de nos forces armées?

**L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ignore où le député a entendu cela, mais je me permets de lui dire que j'ai récemment parlé à des membres de la Marine canadienne à Esquimalt et ils sont très satisfaits de leur augmentation de salaire. J'ai aussi parlé à des membres de l'Armée de terre, qui en sont tout aussi satisfaits, comme le sont les membres de la Force aérienne.

Le député a peut-être du mal à l'admettre, mais le fait est que les membres de nos forces armées sont très reconnaissants d'avoir reçu cette augmentation de salaire, qui leur permet de mieux vivre. Je me réjouis du fait que le gouvernement puisse montrer aux forces armées qu'il leur est reconnaissant de leur remarquable service.

\* \* \*

[Français]

### LE PROGRAMME DE COMMANDITES

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Monsieur le Président, le bureau du premier ministre met sur pied le Programme de commandites; le ministre des Finances y verse l'argent; la présidente du Conseil du Trésor ferme les yeux; le bureau du premier ministre choisit les projets; les petits amis empochent l'argent; les organisateurs prennent leur cote; et le Parti libéral s'enrichit.

N'est-ce pas là toute la nature de la chaîne alimentaire du Parti libéral du Canada?

• (1500)

[Traduction]

**L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, une fois de plus, la députée rapporte des témoignages comme s'il s'agissait de faits. Elle cite des allégations comme si c'étaient des faits. Elle devrait savoir que son cousin provincial, M. Landry, a affirmé que M. Brault, un des témoins, n'a aucune crédibilité et que certains de ses témoignages devant la Commission Gomery sont erronés.

Je l'encourage donc à écouter son cousin provincial, M. Landry, qui recommande à son parti de ne pas prendre ce témoignage comme parole d'évangile. D'ailleurs, elle devrait attendre le rapport du juge Gomery. De cette façon, elle aura la vérité, comme tous les autres Canadiens.

\* \* \*

### LE BUDGET

**M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, on a commencé aujourd'hui à la Chambre des communes le débat sur la mise en vigueur des mesures annoncées dans le budget le mois dernier, un budget que le chef de l'opposition s'est empressé d'appuyer dans le foyer de la Chambre des communes, un budget qui lui a fait déclarer « rien dans ce budget ne justifierait le déclenchement d'élections », un budget sur lequel il s'est par ailleurs mis à tergiverser maintenant qu'il envisage de déclencher des élections qui coûteraient un quart de milliard de dollars.

Le ministre des Finances peut-il rappeler aux députés de l'opposition pourquoi leur parti était d'avis, il y a quelques semaines, que ce budget représentait « un pas dans la bonne direction »?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, c'est peut-être à cause des 5 milliards de dollars accordés aux municipalités, des 5 milliards de dollars pour les enfants et les programmes d'apprentissage préscolaire, des 2,7 milliards de dollars destinés aux aînés, des 3 milliards de dollars dont bénéficieront Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, des 5 milliards dans l'environnement, du fait que le budget est le plus vert de l'histoire du Canada, des 3,4 milliards de dollars en aide étrangère, des 13 milliards de dollars consacrés aux Forces canadiennes, ou encore des 12 milliards de dollars en réductions d'impôts? Peut-être est-ce seulement parce que nous affichons les meilleurs résultats financiers depuis 1867 et les meilleurs de tous les pays du G7?

\* \* \*

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Tan Sri Dato'Seri Dr. Abdul Hamid Pawanteh, président du Sénat de la Malaisie.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** À l'ordre. La présidence a reçu avis d'un certain nombre de questions de privilège et de rappels au Règlement. Nous allons commencer avec ces questions. Nous allons d'abord entendre le député de Red Deer.

\* \* \*

### PRIVILÈGE

NOMINATION À LA TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour accuser le premier ministre d'outrage pour son mépris total envers la motion adoptée le mercredi 6 avril 2005 au sujet de la nomination de Glen Murray à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

À la page 67 de leur ouvrage, Marleau et Montpetit affirment que la Chambre peut revendiquer le droit de châtier pour certains affronts contre la dignité et l'autorité du Parlement.

À quel moment le Parlement prend-il position contre un premier ministre qui fait en permanence des pieds de nez au Parlement?

*Privilège*

Au cours de la présente législature, le premier ministre n'a pas respecté sa toute première obligation envers la Chambre relativement à l'amendement au discours du Trône pour donner aux députés une occasion d'étudier toutes les informations publiques concernant l'accord sur la défense antimissile et de voter avant que le gouvernement prenne une décision.

Mon leader parlementaire a porté plainte à la Chambre relativement au rejet des projets de loi C-31 et C-32. Le ministre du Commerce a réagi avec indifférence au rejet de ces deux projets de loi visant à créer un nouveau ministère du Commerce international distinct du ministère des Affaires étrangères, disant que ces deux branches du gouvernement continueront de fonctionner indépendamment l'une de l'autre, sans la bénédiction du Parlement.

Nous sommes maintenant confrontés à une situation où un comité a rejeté une nomination faite par le gouvernement. Il l'a fait par un vote de neuf contre deux. Il a fait rapport de ce rejet à la Chambre. La Chambre a approuvé ce rejet par un vote de 143 contre 108. Le premier ministre a continué d'en faire fi. Nous avons abordé cette question parce que la personne n'était pas qualifiée pour occuper le poste en question.

Le pouvoir excessif que détient le cabinet du premier ministre a incité ce dernier à déclarer, dans son allocution devant les étudiants en droit d'Osgoode Hall, à l'automne 2002, moment où il était en quête d'appuis dans sa course à la direction, que l'essence du pouvoir à Ottawa tient aux contacts que vous avez au cabinet du premier ministre. Nous pensions qu'il s'en plaignait. Nous pensions qu'il allait remettre de l'ordre là-dedans, mais si quelqu'un veut une nomination gouvernementale, ce n'est pas le Parlement qui compte, ce sont les contacts qu'il a au cabinet du premier ministre.

À l'avenir, pourquoi un député mettrait-il en question une nomination et en saisirait-il le comité? Le premier ministre n'écoute pas. Pourquoi gaspiller nos trois heures à en débattre à la Chambre? Le premier ministre n'écoute pas.

Monsieur le Président, j'ai le sentiment que mon privilège m'a été enlevé en raison de ce que le premier ministre a fait. Je vous demande d'étudier la question.

• (1505)

**Le Président:** Je vais prendre en délibéré la question de privilège soulevée par le député de Red Deer et je ferai rapport de ma décision à la Chambre au moment opportun.

Le deuxième avis vient de la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

LES PROPOS DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS DU PREMIER MINISTRE

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège à la suite des propos qu'a tenus le directeur des communications du premier ministre, Scott Reid, sur les ondes de la télévision d'État, à l'émission *Newsworld* diffusée par la CBC le jeudi 17 mars 2005, propos qui ont entaché ma réputation à titre de députée et, en fait, celle de tous les députés fédéraux.

Ces propos n'ont été portés à mon attention que récemment, et c'est la première occasion qui m'est offerte de soulever la question de privilège à la Chambre.

Sur la scène politique canadienne, c'est devenu une habitude regrettable et de mauvais goût que de salir la réputation de personnes qui ont été élues pour servir les Canadiens. On s'attend à ce que les membres du personnel du premier ministre, lorsqu'ils représentent ce dernier, fassent preuve de retenue et d'un certain professionnalisme

dans l'exercice de leurs fonctions. De nombreux Canadiens considèrent leurs propos comme s'ils venaient du premier ministre lui-même.

Il est paradoxal que, lorsqu'un membre de premier plan du personnel du premier ministre entache la réputation d'un député, il entache également celle de son patron, le premier ministre, ainsi que notre réputation à tous et celle de la Chambre.

Dans le cas de M. Reid, les commentaires qu'il a faits à titre de directeur des communications du premier ministre étaient de mauvais goût et exagérés. Je dépose une copie de ces commentaires, monsieur le Président, pour que vous les examiniez et rendiez une décision au sujet de la question de privilège.

À la page 24027 du *hansard* du 22 mars 1983, la présidence a déclaré:

Le fait que l'on ternisse la réputation d'un député doit préoccuper beaucoup tous les députés. Pareille attaque jette le discrédit sur toute l'institution, car elle porte à croire que certains députés ne sont pas dignes de siéger ici.

La justice, l'équité et la population de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke que je représente, ainsi que les très nombreux Canadiens épris de justice qui sont consternés par les commentaires du représentant du premier ministre, exigent que je conteste ces commentaires. La justice ne pourra pas être rendue si ces calomnies proférées à mon endroit ne sont pas contestées et demeurent sans réponse.

À la page 214 de l'ouvrage de Joseph Maingot intitulé *Le Privilège parlementaire au Canada*, on fait allusion à des commentaires qui ternissent la réputation de députés. On dit:

Celle-ci [la Chambre] considère comme des outrages les déclarations qui relèvent notamment de la diffamation écrite et orale.

Comme l'exprime Bourinot: « toute remarque scandaleuse et diffamatoire sur les délibérations de la Chambre constitue une atteinte aux privilèges du Parlement » [...] et « la diffamation contre les députés à titre individuel ».

Monsieur le Président, je vous renvoie également à une décision que la présidence a rendue le 29 octobre 1980 et qu'on trouve à la page 4213 du *hansard*. La présidence a déclaré:

...dans le contexte de l'outrage, il me semble que pour être assimilées à un outrage, les démarches ou les déclarations relatives à nos délibérations ou à la participation des députés devraient non seulement être erronées ou inexactes, mais plutôt être délibérément fausses ou inconvenantes et comprendre un élément de tromperie.

Non seulement les commentaires qu'a faits le membre du personnel du premier ministre étaient-ils inexacts, mais j'accuse Scott Reid d'avoir délibérément et malicieusement fait une déclaration à saveur politique, qui visait délibérément à ternir ma réputation.

Avec le spectacle que nous offre quotidiennement le scandale des commandites, de nombreuses accusations seront portées et bien des réputations seront l'objet d'attaques, y compris, selon toute vraisemblance, celle de députés.

Souligner avec fermeté les propos qui sont acceptables ou non aux yeux des députés, notamment des commentaires venant d'un porte-parole personnel du premier ministre, permettra d'envoyer le bon message au cours des jours et des semaines à venir, au moment où la Chambre tente de découvrir la vérité au sujet des millions de dollars manquants, dans le cadre de l'enquête sur le Programme des commandites.

### *Recours au Règlement*

Un membre du personnel du premier ministre ne devrait pas pouvoir s'en tirer en tenant des propos sur lesquels le premier ministre lui-même devrait rendre des comptes. Si vous estimez que la question de privilège est fondée à première vue, je suis disposée à présenter la motion qui convient.

• (1510)

[Français]

**L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, après avoir entendu les propos de la députée d'en face, je crois que vous reconnaîtrez que la question de privilège ne s'applique pas dans le cas présent. En effet, il s'agit, premièrement, de commentaires qui ont été faits par quelqu'un qui n'est pas député et, deuxièmement, ces commentaires n'ont pas été faits dans cette Chambre.

Vous me permettez donc de faire ce commentaire: dans les deux cas, il serait très facile de statuer assez rapidement que cette question n'en est certainement pas une de privilège.

[Traduction]

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens relativement à la même question de privilège pour ajouter à ce que le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes a déclaré.

Monsieur le Président, si vous étiez saisi de la question de privilège chaque fois qu'un député est insatisfait des commentaires formulés par le porte-parole d'un autre parti ou par un autre député à l'extérieur de la Chambre, vous entendriez beaucoup de questions de privilège.

Monsieur le Président, j'espère que vous allez dire à la députée que son recours, si elle juge qu'il y en a un, doit se faire à l'extérieur de la Chambre. Un certain nombre de recours civils sont à sa disposition si elle se sent lésée. On ne peut certes invoquer la question de privilège dans le cas présent.

**Le Président:** J'ai écouté la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke sur ce point. Elle n'a pas lu les commentaires offensants, mais elle a déclaré qu'elle les transmettrait à la présidence, et je vais donc les examiner.

Cependant, je dois dire que je me demande quel privilège a été violé, comme elle le prétend, dans ce cas-ci. Il est tout à fait possible que son grief soit fondé, mais ce n'est pas une chose que nous réglons normalement à la Chambre.

Il est question en l'occurrence de déclarations faites à l'extérieur de cette enceinte. Je suis tout à fait d'accord avec les décisions qu'elle a citées, mais je suis persuadé qu'elles portaient sur des paroles prononcées dans cette enceinte par un député à l'égard d'un autre député, ce qui ferait l'objet de la question de privilège si les privilèges d'un député étaient violés par les commentaires formulés. Cela se produit parfois à la Chambre. Des députés interviennent pour dire qu'on a utilisé des termes non parlementaires en parlant d'eux. Ils demandent que la présidence ordonne le retrait des propos non parlementaires le cas échéant ou réclame des excuses au député qui a prononcé ces paroles. Les présidents peuvent faire cela.

Cependant, les Présidents n'ont aucune autorité sur ceux qui ne siègent pas à la Chambre et qui font des déclarations, même s'ils sont des employés de députés. Si ces personnes témoignaient devant un comité et faisaient des déclarations, la députée pourrait alors trouver

qu'on a porté atteinte à ses privilèges à titre de députée. Cependant, les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre par d'autres personnes, qui qu'elles soient, ne peuvent pas faire l'objet, selon moi, de la question de privilège à la Chambre.

Je suis donc prêt à examiner le document qu'elle dit vouloir déposer et, au besoin, à faire part des résultats de mon étude à la Chambre, mais à la lumière de ce que j'ai entendu aujourd'hui, je crois que la question de privilège n'est pas fondée en l'occurrence.

Le député de Newton—Delta-Nord souhaite invoquer le Règlement.

\* \* \*

• (1515)

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC):** Monsieur le Président, au cours de la période des questions, aujourd'hui, un député libéral et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont tenu des propos qui portent atteinte à ma réputation et mettent en cause mon intégrité et mon honnêteté.

Le ministre m'a accusé d'avoir demandé à mes électeurs de fournir des cautionnements qui devaient m'être payés. C'est absolument faux. Ni moi ni mon personnel n'avons jamais rien fait de semblable. La question a été soulevée dans les médias, qui se sont rétractés. Le ministre devrait faire ce que dicte l'honneur, c'est-à-dire présenter des excuses à mes électeurs et à moi.

Je me réserve le droit de soulever la question de privilège après avoir lu la transcription de la période des questions.

**L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, les députés de l'opposition commencent à s'apercevoir du tort que peuvent causer des allégations, des insinuations et des calomnies. Mais je ne me prête pas à ce genre de jeu-là.

Tout ce que j'ai fait, c'est lire la transcription d'une séance de comité au cours de laquelle le député de Newton—Delta-Nord a admis toutes ces choses qu'ils nous accusent maintenant d'avoir inventées. Cette défense peu convaincante est absolument odieuse, et elle l'est d'autant plus que l'activité avouée par le député compromet non seulement l'intégrité du système d'immigration, mais aussi la notion de gouvernement et de service auprès des électeurs.

S'il y a lieu de présenter des excuses, j'estime que c'est le chef de l'opposition, tellement sourcilieux dans sa volonté d'assujettir les autres à ses normes, qui devrait prendre la parole et se dissocier de cette pratique ou avouer qu'il l'a favorisée.

**L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, j'examinerai certainement les « bleus » en ce qui concerne ce genre d'allégation. Je pense que le député sait fort bien que c'était un reportage erroné. Il voudrait nous faire croire que le député de Newton—Delta-Nord a pris la parole au comité pour admettre avoir eu un comportement criminel ou inadmissible. Franchement, personne ne croit cela.

Ce reportage paru dans un journal était erroné. Si je ne m'abuse, le journal en cause a même fait paraître un démenti à cet égard. Nous allons certainement examiner les propos du député.

Je dois dire, toutefois, que j'ai lu avec intérêt les observations du ministre sur la communauté sikh de Toronto. Je le vois maintenant diffamer un député sikh. J'estime que ce genre de comportement envers des Canadiens d'origine sikh de la part du ministre de l'Immigration est inacceptable.

**Le Président:** Il me semble que nous nous engageons dans un débat. Si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a quelque chose de nouveau à présenter à la présidence, je l'écouterai, mais je ne veux pas que se poursuive ce qui ressemble de plus en plus à un débat.

**L'hon. Joseph Volpe:** Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre au moins d'invoquer le Règlement. Je n'ai jamais parlé d'acte criminel. Je m'étonne que le chef de l'opposition accuse les membres de son parti de la même chose. Je lui rappelle en outre que tous les électeurs qui ont contacté le député de son parti sont membres de la même communauté sikh qu'ils ont si désespérément diffamée. Il est peut-être temps qu'il montre ce qu'il est vraiment et qu'il cesse d'être ce caméléon sans force de caractère qu'il a la réputation d'être.

●(1520)

**Le Président:** Nous entendons une dernière intervention à ce sujet, en l'occurrence celle du député de Newton—Delta-Nord, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en entendre d'autres.

**M. Gurmant Grewal:** Monsieur le Président, le ministre a de nouveau présenté de l'information erronée et a induit la Chambre en erreur en ce qui concerne la séance du Comité de la citoyenneté et de l'immigration.

J'ai clairement indiqué devant le comité que je n'ai accepté de l'argent de personne. Pourquoi...

**L'hon. Joseph Volpe:** Il y a une transcription. Lisez-la.

**M. Scott Reid:** Vous êtes borné, Joe.

**L'hon. Joseph Volpe:** Qui reçoit l'argent?

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'exhorte les députés à se calmer. J'ai entendu suffisamment de discussions sur cette question. Je crois qu'il s'agit d'un différend sur les faits. Toutefois, dans les circonstances, je vais revoir cette transcription des travaux du comité. Je vais également examiner les commentaires que les députés ont faits aujourd'hui et revenir à la Chambre en temps et lieu.

Le député de Saskatoon—Wanuskewin veut également invoquer le Règlement.

#### LA LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

**M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais avoir votre opinion sur ce que je considère comme un problème dans le projet de loi C-38, plus précisément à l'article 3. Avec l'accord de notre porte-parole en matière de justice, je lis cet article:

Il est entendu que les autorités religieuses sont libres de refuser de procéder à des mariages non conformes à leurs convictions religieuses.

L'autorisation de célébrer des mariages relève de la compétence des provinces, mais cet article laisse entendre que c'est en quelque sorte une responsabilité fédérale. Je me demande si cet article devrait figurer dans le projet de loi. J'aimerais que la présidence nous dise si cet article est effectivement considéré ultra vires et inconstitutionnel et devrait, par conséquent, être supprimé. J'aimerais que vous rendiez une décision à cet égard pour que cet article puisse être retiré du projet de loi.

**Le Président:** Je suis certain que le député de Saskatoon—Wanuskewin sait que le Président ne rend pas de décisions sur des

#### Recours au Règlement

questions de droit; sur des questions de droit parlementaire peut-être, mais pas sur des questions de droit touchant la Constitution ou d'autres lois. L'interprétation de l'article du projet de loi est une question qui pourrait être déterminée par un tribunal, si le projet de loi finit par devenir loi. Présentement, il s'agit d'un projet de loi dont le Parlement est saisi et, dans le passé, les Présidents n'ont pas rendu de jugement sur la constitutionnalité ou la non-constitutionnalité des dispositions d'un projet de loi.

Ce que le Président peut décider, c'est si le libellé d'un projet de loi est conforme à une résolution antérieure de la Chambre, une motion de voies et moyens, par exemple, ou une recommandation royale dans le cas d'un projet de loi de finances. Au-delà de cela, le Président n'intervient pas sur la constitutionnalité ou la non-constitutionnalité des dispositions des projets de loi présentés à la Chambre.

Les jugements des tribunaux peuvent invalider certaines des dispositions législatives adoptées par la Chambre dans un projet de loi, mais cela ne se fait qu'après que le projet de loi a été adopté par la Chambre et par le Sénat et a reçu la sanction royale, car même les tribunaux ne peuvent trancher ces questions avant que toutes ces étapes aient été franchies.

Les motifs habituels qui font qu'une question est jugée non constitutionnelle sont les suivants: soit que la question enfreint la Charte des droits et libertés, soit qu'elle contrevient aux dispositions de notre Constitution concernant la répartition des compétences. Ce sont là les motifs habituels. Il n'appartient pas au Président de rendre des décisions fondées sur ces motifs.

Je regrette de décevoir le député, mais je ne peux pas l'aider dans les circonstances. Il devra attendre et, si l'article est adopté, il pourra porter l'affaire devant un tribunal.

Le leader parlementaire de l'opposition invoque le Règlement.

#### LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, vous avez déjà fait savoir à la Chambre que vous aviez l'intention de revoir le compte rendu afin d'établir ce qui s'est passé, non seulement pendant la période des questions, mais aussi pendant l'altercation entre mon collègue de Newton—Delta-Nord et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Je vous demanderais de bien vouloir examiner la question très attentivement, parce que je crois que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a tenu des propos inacceptables et non parlementaires. Si vous en arrivez à la conclusion que ces commentaires étaient effectivement non parlementaires, je tiens à préciser qu'il a eu la possibilité de retirer ses paroles et de présenter des excuses à mon collègue et à la Chambre et qu'il ne l'a pas fait. Je vous demanderais donc, le cas échéant, de soulever la question plus tard et de lui demander de retirer les commentaires qu'il a formulés.

●(1525)

**Le Président:** Je remercie le leader de l'opposition à la Chambre de sa vigilance à cet égard. Plusieurs personnes ont tenu des propos non parlementaires au cours de cette discussion et c'est en partie la raison pour laquelle j'y ai mis fin. Je remercie le député de ses commentaires, mais si j'étudie la question de trop près et que je trouve beaucoup de commentaires de ce genre, nous pourrions passer tout un après-midi à entendre des excuses dans ce cas. Je ne suis pas certain qu'il serait utile que la Chambre consacre beaucoup de temps à cela, mais je tiendrai bien sûr compte de ses commentaires en examinant la question, comme je le fais toujours.

### *Initiatives ministérielles*

La députée de Calgary—Nose Hill invoque le Règlement.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Oui, monsieur le Président. De toute évidence, nous avons établi que votre vie est devenue trop ennuyeuse et souhaitons vous la rendre plus intéressante.

J'invoque le Règlement au sujet de questions que j'ai posées à la période de questions. Elles concernaient l'examen de certaines questions financières du Parti libéral du Canada. Vous avez mis cela en doute et, en fait, vous avez jugé que ces questions étaient irrecevables.

J'aimerais faire remarquer à la présidence, monsieur le Président, que c'est le gouvernement lui-même qui a soulevé ces vérifications comptables à la Chambre, et non l'opposition. J'aimerais également signaler que ces soi-disant vérifications comptables portaient sur de l'argent venant des contribuables par l'intermédiaire de contrats accordés par le gouvernement du Canada.

J'aimerais aussi faire observer que nous avons la responsabilité de veiller à ce que les fonds publics soient gérés comme il convient, indépendamment de leurs destination finale. Nous sommes face à une situation difficile, où nous avons un gouvernement dont les membres sont tous membres du Parti libéral, bien sûr, et je crois que dans l'intérêt des contribuables, nous avons le droit de faire toute la lumière sur cette situation. En fait, lorsque le gouvernement invoque des arguments comme une soi-disant vérification comptable ou un examen de questions financières à la Chambre, nous, à la Chambre, devrions être autorisés à répliquer en posant des questions sur les éléments soulevés par le gouvernement.

Monsieur le Président, je vous demande respectueusement d'examiner cette affaire et de me donner votre avis relativement aux questions que j'ai soulevées.

**Le Président:** Je remercie la députée de Calgary—Nose Hill de son intervention.

J'ai effectivement déclaré les questions irrecevables, parce qu'elles concernaient des affaires internes du parti. Si la vérification avait été payée par le gouvernement à sa demande en raison de problèmes et si elle avait été ordonnée par le ministère lui-même, je me serais peut-être montré plus réceptif, mais il ne semble pas que ce soit le cas.

Je ne connais pas tous les faits. J'examinerai la situation, mais il m'a semblé être question d'un examen courant effectué par quelqu'un et ayant fait l'objet d'un rapport. J'ignore si la vérification a été faite à la demande de la commission ou d'une autre personne, mais les finances d'un parti ne sont pas, normalement, la responsabilité administrative du gouvernement, même dans les cas où un parti aurait reçu des fonds publics pour une raison ou l'autre. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas autorisé la question.

De nombreuses questions portant sur la bonne utilisation des fonds publics ont été posées, mais la question de la députée ne portait pas sur ce sujet. Elle concernait les affaires internes du parti, et c'est la raison pour laquelle je l'ai déclarée irrecevable. La députée n'est pas la seule à avoir essuyé un refus aujourd'hui.

J'examinerai l'affaire et si j'estime avoir rendu une décision injustifiée, j'en informerai la Chambre et la députée.

**M. Jay Hill:** Monsieur le Président, j'interviens sur le même sujet. Je vous signale que vous venez d'employer le mot « normalement ». J'estime que nous sommes en terrain inconnu car, comme vient de le dire ma collègue, le gouvernement lui-même a utilisé ces examens judiciaires, non pas des vérifications mais des examens judiciaires de la comptabilité du parti ministériel, afin de détourner l'attention de

ces fonds dont on a dit qu'ils étaient des fonds publics dépensés dans le cadre d'un programme gouvernemental.

C'est pourquoi j'estime que l'enquête à cet égard devrait pouvoir être poussée plus loin, car nous nous trouvons dans des circonstances inhabituelles.

• (1530)

**Le Président:** Même si la vérification judiciaire a été utilisée pour détourner l'attention, les questions concernant le financement interne d'un parti ne sont pas recevables. Je ne vois pas de lien entre le premier sujet et le second, mais, comme je l'ai dit à la députée de Calgary—Nose Hill, j'examinerai ses arguments et ses questions et, le cas échéant, j'informerai la Chambre des modifications apportées à ma décision.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** Avant la période des questions orales, l'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot disposait encore de 12 minutes pour prononcer son discours. Il pourra maintenant le reprendre, puis une période de 10 minutes réservée aux questions et aux observations suivra.

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes quittés, avant la période des déclarations de députés et des questions orales, je commençais à énoncer les raisons qui faisaient en sorte que nous nous opposions au budget déposé récemment par le ministre des Finances.

Le premier motif de ce rejet réside dans la consultation bidon que le ministre des Finances a effectuée auprès des porte-parole des partis d'opposition. Il disait être ouvert à inscrire au budget les différentes priorités des partis d'opposition. Pendant notre rencontre de plus d'une heure avec lui, il semblait très sensible à chacune des propositions que nous lui faisons. Pourtant, nous nous retrouvons, quelques semaines plus tard, avec un budget qui a ignoré totalement les priorités que nous lui avons énoncées. Parmi celles-là, il y a toute la question du règlement du déséquilibre fiscal.

J'ai eu l'occasion, durant les sept premières minutes de mon exposé, d'expliquer les conséquences néfastes de ce déséquilibre et à quoi l'on s'attendait dans le budget pour commencer, du moins, la correction du déséquilibre fiscal.

J'aimerais répéter que le gouvernement a amplement les moyens de régler cette question. D'ailleurs, même en tenant compte de l'entente sur la santé de septembre dernier, de l'entente sur la péréquation et même des ententes particulières avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, nous savons qu'au cours des six prochaines années, le gouvernement disposera, avec la structure actuelle de la fiscalité fédérale, de plus de 100 milliards de dollars de surplus. Et ce chiffre est très conservateur.

*Initiatives ministérielles*

Pendant que le gouvernement fédéral encaisse les taxes et les impôts payés en trop par les contribuables québécois et canadiens, les gouvernements des provinces et du Québec en arrachent et ont peine à réaliser leurs objectifs et leurs mandats, comme celui, par exemple, d'offrir des services de première ligne aux citoyens et aux citoyennes.

Il y a eu l'entente sur la santé. Il est bien évident que les gouvernements des provinces comme celui du Québec ont, l'année dernière, crié bravo pour les montants dégagés. De toute façon, depuis 1997, ils sont asséchés par l'ancien ministre des Finances qui est maintenant premier ministre et ils manquent de fonds. Alors, toute centaine de millions de dollars supplémentaires pour répondre aux besoins de la population vieillissante est bienvenue. Cependant, c'est nettement insuffisant.

Je prends l'exemple du Québec puisque c'est celui que je connais le plus. L'entente qui a octroyé plus de 500 millions de dollars au niveau de la santé, en septembre dernier, ne va procurer de fonds que pour neuf jours d'opération du système de santé québécois. Le montant paraît énorme, mais les besoins le sont également. Comme je vous le mentionnais, lorsque le premier ministre était ministre des Finances, il a coupé dans le transfert social canadien, dans les transferts en santé, en éducation et pour l'aide aux familles les plus défavorisées. On se retrouve dans une situation où il y a une anorexie des fonds du côté du gouvernement du Québec et des provinces.

Premièrement, il n'y a pas un soupçon de reconnaissance du déséquilibre fiscal et, deuxièmement, il n'y a pas non plus de début de correctifs apporté à cela.

On s'attendait aussi à ce que le gouvernement fédéral soit dans de meilleures dispositions au chapitre de la péréquation. Vous savez que l'accord factice conclu en octobre dernier entre les provinces et le gouvernement fédéral ne fait que prendre les montants versés en 2001-2002 par le gouvernement fédéral au chapitre de la péréquation, les plafonne à 10 milliards de dollars — qui était le montant de transfert pour les provinces bénéficiaires à ce moment-là — et indexe ce montant de 3,5 p. 100 par année.

On vient de travestir l'objectif premier et fondamental de la péréquation en réalisant une telle entente. Quant aux deux autres ententes avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, nous y reviendrons un peu plus tard.

La péréquation est là pour faire en sorte que le potentiel fiscal de chacune des provinces arrive à s'uniformiser à un moment donné pour qu'elles puissent offrir, d'est en ouest au Canada, toutes sortes de services de qualité équivalente, ou à peu près.

Pour faire cela, il faut mesurer, pour chacune des provinces, le véritable potentiel fiscal, c'est-à-dire la capacité des gouvernements ou d'une province à obtenir des taxes et des impôts de leurs contribuables. Or, cette évaluation ne se fait plus. On prend bêtement un montant versé en 2001-2002 et on l'ajuste en fonction de l'inflation sans tenir compte de l'évolution de la richesse de ces provinces.

• (1535)

Il se peut qu'une année, une province soit assujettie à un paiement de péréquation parce qu'elle a eu un dur coup. Par exemple, si le prix du pétrole diminuait fortement, quelques provinces éprouveraient peut-être certaines difficultés et, sait-on jamais, auraient peut-être droit à la péréquation. D'autres pourraient faire des rentrées d'argent, une autre année. Ce faisant, elles n'auraient pas droit à la péréquation.

Or, prendre le montant de 10 milliards de dollars versé il y a trois ans et l'indexer bêtement sans tenir compte de l'évolution de la situation est un non-sens. On vient de travestir cette formule de péréquation élaborée dès 1947 par la Commission Rowell-Sirois.

L'entente conclue avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse va également dans ce sens, mais pire encore. Nous n'avons rien contre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. Bien au contraire, nous avons des amis partout au Canada et, en particulier, dans les Maritimes et dans l'Ouest. J'ai pu le constater lors des travaux du Sous-comité sur le déséquilibre fiscal, partout d'est en ouest au Canada, d'un océan à l'autre.

Cependant, si vous voulez mesurer correctement le potentiel fiscal d'une province, vous ne devez pas éliminer une source de revenu de cette province. Par exemple, vous ne pouvez pas dire que les revenus pétroliers extracôtiers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador sont exclus du calcul de la capacité de ces provinces à tirer des revenus des ressources naturelles, des revenus en impôts fonciers, en impôts des particuliers, en taxes sur les produits et les services. Et en même temps, vous ne pouvez pas avoir un même traitement ou un traitement différent dans une autre province qui ne peut bénéficier d'une entente particulière comme celle-là. Vous ne mesurerez plus rien si vous excluez une source de revenu. C'est ce qu'on a fait avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, qui ont bénéficié d'une entente échelonnée sur 10 ans de 2,8 milliards de dollars, dont les deux premiers milliards ont déjà été payés à même les surplus du dernier exercice financier.

Considérons le montant alloué à Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, par personne, en vertu de l'entente conclue avec Ottawa. Si l'on appliquait cette entente à la population du Québec, par exemple, le Québec recevrait demain matin un montant forfaitaire de 38 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. De fait, MM. McGuinty et Sorbara du gouvernement ontarien, que j'ai eu l'honneur de rencontrer il y a trois semaines lors des travaux du sous-comité, sont déconcertés par cette entente. Cela fait en sorte que le potentiel fiscal par habitant à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse surpasse non seulement celui du Québec, mais aussi celui de l'Ontario. On a faussé les cartes de cette façon.

La péréquation est le seul programme qui est constitutionnalisé et dont l'objectif, comme je vous le mentionnais, est d'essayer d'uniformiser les capacités de richesses fiscales des provinces, de façon à bien servir la population d'est en ouest au Canada. Toutefois, cet objectif a complètement été mis de côté. La péréquation n'existerait plus, qu'on l'appellerait bêtement une subvention de 10 milliards de dollars ayant subi une inflation, et que cela ne changerait absolument rien.

Il y a un autre problème. C'est l'assurance-emploi. Lors de ma rencontre avec le ministre, il était tout ouïe et il avait le coeur sur la main en parlant des 60 p. 100 de chômeurs et de chômeuses qui sont exclus du régime d'assurance-emploi. Il a trouvé à dire que c'était dommage. Il était plein de compassion lors de cette rencontre. Cependant, il n'y a rien dans le budget pour assurer une meilleure accessibilité et une meilleure couverture. Il n'y a encore que de petits projets-pilotes très limités dans des zones à haut taux de chômage.

*Initiatives ministérielles*

Quel type de gouvernement avons-nous? Non seulement sa moralité est-elle remise en cause, mais elle l'avait déjà été par des gestes qui avaient été posés dans le passé: il a sabré dans le régime de l'assurance-emploi, il a traité les chômeurs comme des fraudeurs, en évacuant du bassin de chômeurs qui, à 100 p. 100, paient tous des cotisations d'assurance-emploi lorsqu'ils travaillent. Toutefois, lorsqu'ils sont frappés par le fléau du chômage, 60 p. 100 d'entre eux, soit six travailleurs et travailleuses sur dix, ne peuvent pas bénéficier du régime d'assurance-emploi. Est-ce moral? N'est-ce pas là de l'immoralité?

Depuis que ce gouvernement est en poste, soit depuis 1993, il a posé des gestes immoraux. Lorsque je parle d'immoralité, je ne parle pas du scandale des commandites qui rajoute à cette moralité douteuse du gouvernement libéral en place. Il y a rien pour les chômeurs.

Je rencontre des producteurs et des productrices agricoles et je suis persuadé que mes collègues de l'Ouest et du Québec en rencontrent également tous les jours dans leur comté respectif. Ces producteurs et productrices sont les victimes d'une catastrophe causée par une vache malade en Alberta et un embargo imposé par les Américains. C'est donc la catastrophe totale pour les producteurs agricoles.

• (1540)

D'ailleurs, depuis trois années consécutives, les producteurs et productrices agricoles du Québec comme ceux du reste du Canada font face à des revenus nets négatifs. Savez-vous ce que cela signifie? Cela veut dire que ces producteurs et productrices travaillent 365 jours par année ou à peu près — ils ne prennent pas de vacances puisque les animaux ne peuvent pas attendre — pour récolter zéro. Ils n'ont pas un sou à se mettre en poche même s'ils possèdent des dizaines de bêtes et qu'ils ont des tonnes de céréales à écouler sur le marché. Ils ont vécu cette situation pendant trois années consécutives.

Comment le gouvernement fédéral répond-il à la crise de la vache folle, par exemple, ou à la crise relative aux céréales causée par une augmentation des subventions américaines dans le secteur du blé, en particulier? Il y répond par un versement de 1 milliard de dollars qu'il a été tout content d'annoncer la semaine dernière. Depuis 25 à 30 ans, les producteurs et les productrices agricoles vivent une catastrophe sans précédent. Savez-vous ce que représente ce montant pour un producteur bovin au Canada? Il représente 20 \$ par tête. Depuis deux ans, ces gens perdent 800 \$, 900 \$ ou 1 000 \$ par tête, et on vient leur offrir 20 \$, prétendant qu'on a tout fait, qu'on a essayé de convaincre les Américains et de développer une politique qui se tienne. Or, ces gens sont tous en train de crever.

C'est la réponse que donne le gouvernement fédéral, en dépit de sa capacité, au cours des six prochaines années, de récolter 100 milliards de dollars de surplus à même nos poches. Il aurait pu faire un effort supplémentaire pour sortir les agriculteurs et les agricultrices de la catastrophe qu'ils vivent à l'heure actuelle.

Dans ma circonscription, Saint-Hyacinthe—Bagot, et dans les circonscriptions rurales de la plupart de mes collègues du Québec et d'ailleurs au Canada, les agriculteurs et les agricultrices crient leur désarroi, même après la fabuleuse annonce de la semaine dernière.

On ne prévoit rien pour le logement social. On attend pourtant une telle aide depuis longtemps. Depuis 1991, le gouvernement ne fait qu'investir des fonds pour entretenir les logements sociaux existants, mais on ne prévoit aucune construction nouvelle. À l'heure actuelle, un nombre important de familles consacrent plus de 50 p. 100 de leurs revenus au loyer. On dit déjà que lorsqu'on y consacre plus de 25 p. 100, on est confiné à la pauvreté. Quand c'est le double, on est

doublément pauvre. Cependant, on ne trouve dans le budget aucune réponse à cet égard.

Je laisserai mes collègues qui suivront, entre autres celui de Rosemont—La Petite-Patrie, parler de la question environnementale.

En conclusion, voilà les raisons pour lesquelles nous nous opposerons à ce budget.

[Traduction]

**L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.):** Monsieur le Président, je suis gré à la Chambre de me donner l'occasion de prendre la parole à l'appui de la Loi d'exécution du budget de 2005. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui a pour thème « Respecter ses engagements », et c'est précisément ce à quoi servira le budget cette année.

Ces engagements sont destinés à nous permettre non seulement de relever les défis qui se posent à nos frontières, mais aussi de faire face aux pressions internationales et de satisfaire l'ambition sans cesse croissante de notre pays et de sa population.

Le Canada étant le seul pays du G7 dont le gouvernement a affiché un excédent chaque année depuis trois ans et le seul qui, selon les prévisions, affichera encore un excédent en 2005 et en 2006, le modèle de saine gestion budgétaire adopté par notre gouvernement constitue un fondement très solide qui permettra de respecter ces engagements et ceux que nous prendrons dans l'avenir.

• (1545)

[Français]

Les Canadiens ne s'attendent à rien de moins, et nous avons décidé de répondre à ces attentes élevées par un programme ambitieux visant à promouvoir une augmentation marquée de toutes les facettes de notre qualité de vie et s'articulant autour de cinq engagements qui se renforcent mutuellement: une saine gestion financière, la promotion d'une économie productive et croissante, le renforcement de nos assises sociales, la promotion de la viabilité de l'environnement et des collectivités et le renforcement du rôle du Canada dans le monde.

[Traduction]

Les mesures proposées dans le projet de loi contribuent grandement à la réalisation de tous ces engagements. Ce qui a échappé à mes collègues de l'opposition, c'est que ce budget se veut un carnet de route intégré pour l'amélioration continue de la qualité de vie des Canadiens, pas un simple menu à la carte contenant des mesures sans rapport les unes avec les autres.

Le temps où le gouvernement pouvait relever seul les défis d'ordre financier, social et international qui se posaient au Canada est révolu. La façon de procéder qui sous-tend ce budget tient compte de cette nouvelle réalité. Malheureusement, nos amis d'en face sont manifestement accrochés au passé, comme cela leur arrive si souvent.

[Français]

Laissez-moi vous donner un exemple tiré de mon propre secteur de responsabilités, à titre de ministre d'État responsable des Infrastructures et des Collectivités.

Lors des élections qui ont eu lieu l'été dernier, c'est-à-dire il y a à peine neuf mois, ce gouvernement s'est engagé à donner suite au Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités. Les Canadiens nous ont élus pour que nous remplissions entre autres cette promesse.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

D'une façon plus particulière, les maires et les conseillers municipaux dans tout le pays espéraient que le gouvernement puisse leur fournir deux avantages tout aussi importants l'un que l'autre et qu'aucun autre gouvernement n'avait été en mesure de leur procurer auparavant, à savoir: un financement à long terme stable et prévisible et de nouvelles relations de travail entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, afin d'élaborer de meilleures stratégies à long terme pour améliorer la pérennité économique, environnementale, sociale et culturelle des endroits où vivent les Canadiens.

Comment se fait-il que je sache cela? Lorsque le premier ministre a créé le portefeuille de l'infrastructure et des collectivités, qu'est-ce que nos amis du niveau municipal de toutes les régions du pays nous ont dit? Ils nous ont dit que les besoins en matière d'infrastructure atteignaient rapidement un niveau insoutenable, que nos villes, visage du Canada pour le monde entier, n'avaient pas assez de tribunes institutionnelles pour faire valoir leurs points de vue auprès du gouvernement fédéral, qu'il fallait de nouvelles idées sur la meilleure façon d'assurer la viabilité et la solidité de nos collectivités rurales et qu'il fallait instaurer de nouveaux partenariats entre les trois paliers de gouvernement pour commencer à réfléchir à la meilleure façon d'aller de l'avant tous ensemble.

Il va de soi qu'aucun palier de gouvernement ne peut relever ces défis tout seul. Néanmoins, quelles initiatives le gouvernement fédéral a-t-il prises en guise de réponse, et ce dans une période de moins de 18 mois?

Dans le budget de 2004, les municipalités canadiennes ont obtenu un remboursement de la TPS pour une valeur de 7 milliards de dollars sur 10 ans. Grâce à cette source de financement, qui croîtra en même temps que l'économie, les municipalités pourront répondre à leurs besoins prioritaires et compter sur un financement stable, prévisible et à long terme.

Le budget de 2005 réalise l'engagement que nous avons pris lors de la dernière campagne électorale de verser aux municipalités 5 ¢ par litre d'essence, soit 600 millions de dollars sur cinq ans aux termes de ce projet de loi et 2 milliards de dollars annuellement à partir de la cinquième année et par la suite, dans le but d'appuyer une infrastructure municipale respectueuse de l'environnement dans le cadre de projets concernant par exemple le transport en commun, le traitement de l'eau potable et des eaux usées et les systèmes énergétiques de quartier.

Nous nous sommes aussi engagés à renouveler les programmes d'infrastructure en vigueur au besoin, programmes qui ont fourni plus de 12 milliards de dollars aux municipalités au cours des 12 dernières années et ont amené la contribution des partenaires à plus de 30 milliards de dollars. Qui plus est, nous avons plus que doublé nos contributions aux fonds municipaux verts administrés par la Fédération canadienne des municipalités, les faisant passer à 300 millions de dollars pour des projets visant l'assainissement de l'air, de l'eau, du sol ainsi que la protection du climat.

Toutes ces mesures témoignent du fait que le gouvernement a façonné une stratégie visant à aider les municipalités à compter sur un financement stable, prévisible et à long terme de l'ordre de 22 milliards de dollars sur 10 ans.

• (1550)

[Français]

Cependant, il ne s'agit pas que d'argent. Le financement doit être complété par de nouveaux partenariats et par une vision à long terme permettant de transformer ces ressources financières en une réalité

concrète que les Canadiens désirent et dont ils ont besoin. C'est une question de respect.

[Traduction]

C'est pourquoi le premier ministre a invité les maires de quelques-unes des plus grandes villes du Canada au 24 de la rue Sussex l'automne dernier pour leur donner littéralement un siège à la table nationale. C'est pourquoi le ministre des Finances et moi-même avons rencontré un autre groupe de maires canadiens dans le cadre officiel des consultations prébudgétaires. C'est pourquoi j'ai rencontré mes homologues provinciaux et territoriaux en novembre. C'est pourquoi j'ai rencontré et je continuerai de rencontrer des représentants municipaux élus et d'autres intervenants municipaux de petites et de grandes collectivités canadiennes et que je les représenterai à la table du Cabinet. Bien sûr, tout cela se fait dans le plus grand respect des compétences provinciales.

Aux partis de l'opposition qui seraient tentés de contracter un mariage d'intérêt dans le but de faire modifier ou rejeter ce projet de loi pour empêcher la réalisation de ces engagements, je rappelle certaines des réactions qui ont été exprimées après la présentation du budget et je dis qu'ils paieraient cher une telle mesure.

Le président de la FCM a déclaré ceci: « C'est ce que nous attendions. Le nouveau pacte est bien réel. En plus d'être bon pour nos collectivités et pour les Canadiens, ce pacte est un engagement à l'égard d'un partenariat à long terme. » Le maire de Toronto a dit ceci: « C'est sans précédent. Le gouvernement fédéral a fait preuve de respect. » Le maire de London, en Ontario, a dit: « C'est fantastique pour les municipalités. »

[Français]

Et le maire de Saguenay considère ceci comme un véritable cadeau du ciel.

[Traduction]

Par contre, nous ne devrions pas trop nous surprendre du fait que nos collègues conservateurs fassent abstraction du financement stable à long terme et de la réflexion intellectuelle. Après tout, ce sont eux qui se sont portés candidats aux dernières élections en s'appuyant sur un programme qui allait presque à l'opposé de ce que les dirigeants municipaux et les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires réclamaient.

Voici quels étaient leurs engagements: fermer Infrastructures Canada, principal centre de réflexion du gouvernement sur les questions municipales et tribune où les municipalités peuvent se faire entendre à Ottawa; annuler tous les programmes liés aux infrastructures sauf un, des programmes conçus pour répondre aux besoins précis des municipalités, petites et grandes; diminuer les transferts des recettes tirées de la taxe sur l'essence, sans réfléchir aux partenariats à long terme qui doivent exister entre les trois ordres de gouvernement pour que cela fonctionne vraiment.

On peut peut-être pardonner aux conservateurs leur manque de vision à l'époque, puisque le point de mire des élections se situait ailleurs. Par contre, on peut dire que le fait que des membres de ce parti, lors de son congrès inaugural, ont voté contre le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités n'est certainement pas bon signe. Ils ont voté contre lors de leur congrès sur les politiques.

*Initiatives ministérielles*

En fait, qui sait ce qu'ils décideront ensuite? Peut-être s'engageront-ils à réduire les outils fiscaux et les relations productives dont nos municipalités ont besoin, ou peut-être feront-ils volte-face; en réalité, bien des maires comptent sur l'argent provenant de la taxe sur l'essence et sur les programmes liés aux infrastructures qui sont essentiels à l'amélioration des milieux de vie des Canadiens. Le gouvernement a toujours maintenu son engagement à faire le travail qui s'impose.

[Français]

Pour terminer, en adoptant le projet de loi C-43, on dira oui, non seulement à une stratégie complète et intégrée pour la mise en oeuvre du nouveau pacte, mais également à l'atteinte des objectifs fixés aux plans social, économique et international.

J'encourage tous les députés avant-gardistes de cette Chambre à appuyer ce projet de loi et à soutenir les maires, les conseillers et les endroits où vivent les Canadiens.

• (1555)

[Traduction]

**Mme Bev Oda (Durham, PCC):** Monsieur le Président, au nom des Canadiens et, en particulier, des habitants de ma circonscription, Durham, je suis heureuse d'intervenir au sujet du projet de loi C-43, Loi d'exécution du budget. Je vais partager mon temps de parole avec le député de Calgary-Centre-Nord.

Il est impérieux que tous les Canadiens aient une idée claire du budget et de la façon dont le gouvernement entend tenir ses promesses ou non. Il faut une loi pour mettre en oeuvre un budget du gouvernement afin que ce dernier puisse réaliser les promesses faites au peuple canadien sur la façon dont les impôts seront recueillis et dépensés et, élément crucial, afin qu'il puisse dire à quel moment ces promesses seront remplies.

Au sujet de ce « moment », la plupart des promesses faites à l'occasion du budget ne seront réalisées que vers la fin de la présente décennie, si jamais elles le sont. Quelque 7 p. 100 seulement de l'ensemble des dépenses budgétaires annoncées seront effectuées au cours de l'exercice 2005-2006. Sur les 42 milliards de dollars annoncés, seuls 3 milliards de dollars seront dépensés cette année dans des programmes et des mesures destinés au Canadiens. Cela, en dépit du fait que plus de 10 milliards de dollars ont été recueillis en excédent au cours du dernier exercice, et qu'un excédent approximatif de 6,1 milliards de dollars est prévu pour le présent exercice. Ces prévisions représentent presque le double de celles que le gouvernement a présentées dans son budget, il y a à peine six semaines.

Pourquoi concentrer en fin de période autant de promesses budgétaires avec de tels excédents? Ce genre de manoeuvre voilée, ce manque de clarté caractérisent la façon d'administrer du gouvernement et amènent les Canadiens à perdre confiance en lui. Les habitants de ma circonscription, Durham, en ont assez de lutter pour boucler leurs fins de mois pendant que, sous leurs yeux, on dilapide sans cesse en gabegie l'argent qu'ils ont si durement gagné.

En vertu de la partie 1 du projet de loi C-43, les avantages que le contribuable retirera des réductions d'impôts n'interviendront, en fait, que dans quatre ans. Comme avantage concret, il n'obtiendra que 16 \$ au cours du présent exercice. Vu l'augmentation des factures de l'électricité et du gaz, des impôts provinciaux et municipaux, des droits gouvernementaux, notamment pour les passeports, le contribuable se demande « où y a-t-il avantage pour moi? ». Les contribuables de ma circonscription réclament une réduction d'impôt plus élevée dès le présent exercice et non pas en 2009.

Au cours des 15 derniers exercices, les recettes gouvernementales se sont accrues de 40 p. 100, alors que le salaire réel des Canadiens n'a augmenté que de 3,6 p. 100. Par ailleurs, le coût de la bureaucratie gouvernementale a augmenté de 77 p. 100 depuis l'exercice 1996-1997.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral a critiqué notre parti parce qu'il avait pris un engagement de 58 milliards de dollars sur cinq ans en nouvelles dépenses et réductions d'impôts. Le budget comporte pourtant 55 milliards de dollars d'engagements pour de nouveaux programmes, mais très peu de réductions d'impôts.

Les Canadiens ne sont plus satisfaits de la conception qu'a le gouvernement d'une saine gestion financière. Pour gérer sainement les finances publiques, il faut faire davantage que prononcer de belles paroles pour les médias. Les Canadiens méritent mieux.

Le gouvernement a annoncé son budget en février. Aujourd'hui, nous débattons du projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-43, et nous nous apercevons que tout n'y est pas exactement tel que décrit en février.

Voici deux exemples de ce genre de manigances. Premièrement, dans le budget, on disait que la part de la taxe d'accise sur l'essence augmenterait pour atteindre 2 milliards de dollars annuellement à compter de 2009-2010. Or, le projet de loi C-43 autorise des paiements tirés de cette taxe pour une année seulement. On voit bien que le gouvernement n'est pas prêt à garantir le financement à long terme des municipalités dont le député vient tout juste de parler.

Deuxièmement, l'augmentation du supplément de revenu garanti ne sera pas payée aux personnes âgées vivant dans des foyers subventionnés, mais bien à l'exploitant du foyer ou à la province. En Ontario, la moitié de l'augmentation sera récupérée. La plus grosse augmentation du supplément de revenu garanti à laquelle auront droit les gens âgés de ma circonscription sera de moins de 18 dollars par mois. Le revenu fixe de nombre de ces gens âgés est en fait un revenu qui diminue.

• (1600)

Comme tous les contribuables de ma circonscription, ces gens âgés s'attendent à ce que leur gouvernement s'efforce de leur assurer la qualité et le niveau de vie pour lequel ils sont prêts à travailler fort. Ils ne sont pas satisfaits de tant d'arrogance et de supercherie et ont l'impression qu'ils ne peuvent plus faire confiance au gouvernement dans les mesures qu'il adopte à leur intention.

Quand ils voient comment le gouvernement a manipulé le processus budgétaire en introduisant des éléments controversés dans le projet de loi C-43, ils sont consternés. Ils voient bien que le gouvernement n'ose pas présenter ces éléments dans des projets de loi distincts pour qu'ils soient soumis à un débat et à un vote de la Chambre. Ces manigances montrent bien que le gouvernement essaie constamment de manipuler la population du Canada. Elles sont la preuve de son manque d'intégrité dans ses rapports avec les gens de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse et de son incapacité à présenter des projets de loi qu'il n'hésiterait pas à défendre parce qu'ils seraient dans l'intérêt des Canadiens.

En intégrant au projet de loi C-43 les parties 13, 14 et 15, sur les questions environnementales, et les parties 12 et 24 sur les engagements pris envers les deux provinces atlantiques, les libéraux jouent une fois de plus le même jeu qui leur sert à berner la population du pays depuis plus d'une décennie. En rattachant la mise en oeuvre de l'Accord atlantique à la loi d'exécution du budget, le gouvernement est-il encore en train de dire aux gens de la région de l'Atlantique qu'ils ne peuvent pas faire confiance au premier ministre?

On ne voit pas dans le budget un grand souci pour l'état de l'économie du Canada. Si on la compare à celle des États-Unis, la productivité moindre du Canada correspond à un écart de revenu 6 078 \$ par personne, ce qui veut dire, pour une famille de quatre personnes de ma circonscription de Durham, un revenu annuel inférieur de 24 000 \$ à celui dont dispose une famille semblable aux États-Unis. Le Canada doit faire augmenter sa productivité par des mesures efficaces et combler l'écart de productivité.

Je me dois de signaler que l'on n'a promis que 130 millions de dollars dans le budget de février à l'ensemble de la collectivité agricole qui vit une crise très grave, ce qui est inexcusable. D'autant plus que le gouvernement a encore joué son petit jeu en annonçant un milliard de dollars juste après le discours du budget. S'agit-il de mauvaise planification, d'incompréhension des besoins du milieu agricole ou tout simplement d'étourderie? La population du Canada n'acceptera pas de se faire constamment manipuler de la sorte.

Le budget doit être débattu seul et suivre les étapes nécessaires, de manière à ce que les programmes annoncés puissent aller de l'avant. Comme députée de l'opposition officielle, je vais continuer de travailler avec mes collègues au comité en vue de renforcer le projet de loi pour que les gens de Durham et de partout au Canada puissent à nouveau faire confiance au gouvernement. Au comité, nous allons veiller à ce que les sommes dépensées le soient de façon responsable dans le respect de la transparence et de la reddition des comptes.

Tous les gens de Durham sont fiers d'être Canadiens. Ils savent qu'ils vivent dans un pays merveilleux et dans l'une des provinces les plus prospères du pays. Ils sont disposés à faire leur part. Cependant, ils ont de plus en plus de difficulté à assumer leurs obligations financières. Ils sont disposés à contribuer au bien-être du Canada, mais ils ne sont pas prêts à voir dilapider les deniers publics. Par dessus tout, ils veulent un gouvernement qui joue franc jeu et qui soit irréprochable sur le plan de l'intégrité et de la reddition des comptes. Ils souhaitent être à nouveau en mesure de faire confiance à ceux qui sont élus pour les représenter et de croire que ces derniers agissent en fonction de l'intérêt général et non pas de celui d'une faction ou d'un parti.

En leur nom, permettez-moi de terminer en disant que l'opposition officielle va continuer à oeuvrer en fonction de l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

• (1605)

**M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom de mes électeurs, les habitants de Calgary-Centre-Nord.

Dans mes observations sur cette loi d'exécution du budget, je tiens à souligner à la Chambre la nécessité d'alléger l'impôt sur le revenu des particuliers, notamment de procéder à des réductions.

Mes électeurs sont d'avis que les mesures que prévoit le budget quant à l'impôt sur le revenu des particuliers sont insuffisantes. En plus d'être concentrées en fin de période, elles sont insuffisantes et inadéquates. Franchement, je dirais qu'elles ne respectent les

nombreux Canadiens ordinaires qui, essentiellement, portent le gouvernement du Canada sur leurs dos du point de vue financier.

Nous devons mettre en place une vision fiscale canadienne. Cette vision doit en partie s'adresser au Canadien moyen pour ce qui est de l'allègement fiscal.

Un gouvernement conservateur serait très clair. Nous mettrions en place, immédiatement et à long terme, des mesures d'allègement fiscal généralisées. Nous réduirions l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous augmenterions considérablement l'exemption personnelle de base et l'exemption du conjoint.

Nous réduirions l'impôt sur le revenu des particuliers et augmenterions le salaire net ainsi que le niveau des Canadiens moyens tout en gagnant leur confiance et leur respect en ce qui concerne la gestion des finances publiques du Canada. Nous traiterions leur argent avec respect, ce que l'actuelle administration libérale ne fait pas.

D'ici huit ans, le Canada aura progressé vers une réduction graduelle de la dette. Le progrès ne sera peut-être pas aussi important que nous le souhaitons, mais nous espérons ramener, d'ici huit ans, le rapport dette-produit intérieur brut à 25 p. 100 environ. Alors que la productivité est au ralenti, que les réductions d'impôt sont au point mort et que le revenu réel disponible des Canadiens a chuté, les taux d'imposition globaux augmentent.

Il faut réduire l'impôt sur le revenu des particuliers au pays. Pour juger du recul enregistré par le Canada, nous n'avons qu'à utiliser la mesure que le Fraser Institute appelle, je pense, la journée d'affranchissement de l'impôt au Canada. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, cette journée est passée du 10 juin aux environs du 1<sup>er</sup> juillet.

Chaque année, la journée d'affranchissement de l'impôt au Canada sous le règne du gouvernement libéral tombe désormais le 1<sup>er</sup> juillet. Où nous situons-nous par rapport aux autres démocraties industrielles? Par comparaison, la journée d'affranchissement de l'impôt aux États-Unis est le 11 avril, cette semaine en fait. L'écart avec le Canada est important. Au Royaume-Uni, cette journée tombe le 30 mai, ce qui est également bien mieux qu'au Canada.

Les libéraux ont présenté un budget qui ne propose aucune réduction d'impôt importante. Ce budget a une incidence immédiate. Je le désigne souvent comme le budget pizza ou le budget hamburger, parce que la conséquence l'année suivante pour une famille canadienne ordinaire équivaut à 16 \$, ce qui représente le montant que dépenserait cette famille pour emmener ses enfants manger un hamburger ou une pizza.

Seize dollars, c'est une insulte pour les Canadiens. C'est une insulte pour les électeurs de Calgary Centre-Nord. J'aimerais dire en leur nom que c'est inacceptable.

L'exécution complète du budget d'ici 2009 se traduira par un allègement fiscal de 192 \$ pour le Canadien ordinaire. C'est un montant dérisoire et inacceptable.

Ce dont notre pays a besoin, c'est d'une politique fiscale intelligente. C'est la clé de la prospérité et de notre avenir collectif.

*Initiatives ministérielles*

Mes commentaires d'aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre de cet objectif. Comme Canadiens, nous devons viser un taux de croissance économique élevé et durable pour avoir une bonne qualité de vie, au titre du revenu privé et des biens publics.

• (1610)

Par bien publics, j'entends des choses comme les soins de santé, l'éducation publique et la qualité de l'environnement, qui est également un bien public. Pour simplifier, tout cela prend de l'argent. Une économie prospère est essentielle à une grande qualité de vie.

Je ferai remarquer en passant que le gouvernement actuel perdant à d'importants égards par rapport aux autres économies prospères. Les économies des pays qu'on appelle des tigres sont un exemple pratique. Elles viennent immédiatement à l'esprit. Ces économies ont certaines caractéristiques en commun avec le Canada, notamment une population peu nombreuse, la proximité de riches marchés d'exportation auxquels elles ont accès, une main-d'oeuvre compétente et instruite, une bonne infrastructure de communications et de transports et, ce qui est le plus important, une politique financière intelligente.

Le Canada a le potentiel de devenir un chef de file à tous ces points de vue. Le Canada est en mesure de réunir toutes les conditions pour avoir une économie grâce à cette méthode.

L'élément essentiel d'une politique financière intelligente est la réduction des impôts. Les impôts doivent résolument être maintenus au plus bas niveau pour stimuler l'expansion. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans ce budget libéral qui se contente d'imposer et de dépenser, et qui par le fait même va dans le sens contraire de cet objectif.

En ce qui concerne notre pays, il y a un écart entre les taux d'imposition des particuliers au Canada et aux États-Unis. Par comparaison, les taux marginaux d'imposition dans notre pays restent élevés. En Alberta, par exemple, ils sont les plus bas, soit 39 p. 100. Ils sont de 46,4 p. 100 en Ontario et atteignent un sommet astronomique de 48,2 p. 100 au Québec. La moyenne canadienne s'établit à 44 p. 100.

Au Canada, un certain nombre de conditions économiques sont positives. L'inflation est faible. Notre économie est en croissance, une croissance positive. L'emploi continue d'augmenter.

Pourtant, le salaire net des Canadiens de la classe moyenne, dans des circonscriptions comme Calgary Centre-Nord, n'augmente pas. Le salaire net n'a pas bougé depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir. Cela fait donc 15 ans qu'il est au point mort.

Notre rendement économique a augmenté de 25 p. 100 de 1990 à 2004, alors que le salaire net des Canadiens ordinaires n'a augmenté que de 9,3 p. 100. C'est la conséquence logique de ce libéralisme honteux d'imposition et de dépenses.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les conséquences des dernières élections et les promesses électorales des libéraux. Les libéraux avaient promis que, s'ils étaient élus, ils dépenseraient 28,3 milliards de dollars en cinq ans, répartis de la manière suivante: 8 milliards de dollars sur les soins de santé, 5 milliards de dollars sur les garderies, 4 milliards de dollars pour remettre aux provinces une partie des recettes tirées de la taxe sur l'essence et 3 milliards de dollars sur les initiatives de promotion de la paix et d'édification de nations. Le total s'élève à 28,3 milliards de dollars. Pourtant, le budget, qui a été présenté moins d'un an après que le gouvernement ait été élu grâce à ces promesses, prévoit des dépenses de 75,7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années,

comparé aux 28 milliards de dollars que les libéraux avaient promis aux contribuables canadiens.

Je tiens à rappeler à la Chambre que, pendant la campagne électorale, les conservateurs s'étaient engagés à dépenser seulement 57,8 milliards de dollars. Les événements subséquents ont prouvé que ces engagements étaient raisonnables compte tenu des cibles budgétaires et du rendement économique du gouvernement.

Ce budget est l'exemple parfait d'un libéralisme déchainé. Par exemple, les sommes dépensées en 2003 étaient les plus importantes de notre époque. Depuis 2003, les dépenses gouvernementales ont augmenté de façon inouïe. Le budget fait état d'une augmentation palpable des dépenses. Si nous avions simplement limité les dépenses gouvernementales au Canada depuis 2000, en fonction d'un taux d'inflation de disons 3 p. 100, nous pourrions justifier des réductions d'impôts faramineuses. Si nous avions fait cela, les dépenses gouvernementales seraient inférieures de 30 milliards de dollars à celles d'aujourd'hui. Ceci nous aurait permis d'alléger les impôts des Canadiens ordinaires de façon significative.

• (1615)

C'est ce que me disent mes électeurs. C'est ce que j'entends à Calgary-Centre-Nord. Les gens veulent payer moins d'impôts. Ils veulent que leurs impôts soient réduits, comme le feraient les mesures que mettraient en oeuvre un gouvernement conservateur.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse auprès de mes collègues d'interrompre brièvement le débat.

Des discussions ont eu lieu entre tous les partis et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de cette motion. Je propose:

Que, durant le débat sur les Affaires émanant du gouvernement n° 10 aujourd'hui, conformément à l'article 53.1 du Règlement, la présidence ne soit pas autorisée à recevoir les appels au quorum, les motions dilatoires ou les demandes de consentement unanime.

**Le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, bien que je sois profondément en désaccord sur quelques-unes des conclusions qu'a tirées le député dans son discours, je comprends qu'il insiste pour établir un parallèle entre les questions économiques et le budget, car, après tout, nous tenons actuellement un débat sur le budget.

J'ai eu du mal à suivre le raisonnement du député. Les taux d'intérêt sont actuellement bas. Ils n'ont jamais été aussi bas et, à mon avis, cela est directement attribuable au fait que le gouvernement a bien géré ses finances au cours des dernières années.

*Initiatives ministérielles*

Les taux d'inflation n'ont jamais été aussi bas. Ils varient entre 1 p. 100 et 3 p. 100 et demeurent dans cette zone.

Le gouvernement a eu huit budgets excédentaires d'affilée. Nous avons remboursé bien au-delà de 60 milliards de dollars sur la dette nationale.

Le député établit une comparaison en disant que les taux d'impôt sur le revenu des particuliers aux États-Unis sont moins élevés qu'au Canada. Je lui pose cependant la question: voudrait-il des déficits dans trois grands domaines, comme aux États-Unis?

Notre gouvernement a eu huit budgets excédentaires d'affilée. La dernière fois que les États-Unis ont eu un budget excédentaire, c'était il y a trois ou quatre ans, sous l'administration précédente. Leur déficit budgétaire s'élèvera vraisemblablement à 500 milliards de dollars et plus.

Les États-Unis continuent d'avoir un déficit énorme dans leur compte courant. La situation est telle que les ministres des Finances de tous les autres pays s'inquiètent sérieusement de la capacité des États-Unis de conserver une économie viable.

Les États-Unis possèdent un régime de pension qui n'est plus viable, tandis que le nôtre est viable et financièrement solide jusqu'en 2075.

Le pourcentage de notre dette par rapport au PIB est passé d'environ 62 p. 100 à 38 p. 100 et baissera jusqu'à 25 p. 100. Nos dépenses se situent à un peu moins de 12 p. 100 par rapport au PIB. Nos recettes par rapport au PIB ont été ramenées de 17 p. 100 à un peu moins de 15 p. 100.

Je dirais au député que l'économie du Canada est fort bien gérée.

**M. Jim Prentice:** Monsieur le Président, je serais ravi de discuter du budget des États-Unis avec le député à une autre occasion, mais je suis ici aujourd'hui pour discuter du budget libéral, un budget qui lève des impôts pour mieux dépenser.

Je reconnais qu'un rapport dette-PIB de 25 p. 100 est un objectif auquel nous devrions aspirer dans notre pays. Contrairement au député, je ne pense pas qu'on puisse attribuer au gouvernement le mérite d'avoir été à l'origine d'une certaine marge de manoeuvre financière et des progrès qui ont été accomplis au Canada en matière de réduction de la dette. Le mérite en revient aux Canadiens ordinaires, aux Canadiens de la classe moyenne qui paient leurs impôts sur le revenu et qui respectent les règles.

Ce sont eux qui ont donné au Canada sa marge de manoeuvre financière. Ce n'est pas le gouvernement libéral qui est responsable de cela. Ce sont les contribuables canadiens ordinaires qui ont permis cela. Ce que je trouve répréhensible dans ce budget, c'est que, si nous l'adoptons, notre pays laissera tomber ces gens-là.

Le moment est venu d'alléger leur fardeau fiscal. Ces gens-là ont payé leurs impôts. Depuis 20 ans, ces Canadiens font partie de la génération qui a été la plus lourdement imposée et qui a obtenu le moins de services. Nous avons la marge de manoeuvre financière pour alléger sensiblement leur fardeau fiscal. C'est l'objectif que nous devrions poursuivre dès maintenant, mais ce n'est pas ce que fait ce budget.

Je veux donner à la Chambre l'exemple des personnes âgées. Elles sont nombreuses dans ma circonscription, celle de Calgary-Centre-Nord. Ce budget n'offre aucun allègement fiscal intéressant à leur intention. Le budget prévoit une légère bonification du supplément équivalant au coût d'une pizza, pour ceux qui ont droit au supplément, mais il ne prévoit rien pour améliorer la qualité de vie des autres personnes âgées, pour leur faciliter l'accès aux soins de santé ou les laisser vivre à domicile plus longtemps. Il n'y a aucun

allègement fiscal suffisant pour les aînés. Je trouve cela déplorable. Un gouvernement conservateur remédierait à cela.

• (1620)

**L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je profite du débat sur le budget pour mettre en contexte l'année la plus productive qu'a connue un premier ministre depuis la création du Canada.

J'ai un peu effleuré le sujet lorsque le budget a été présenté il y a quelques semaines. Je tiens à rappeler les magnifiques réalisations du premier ministre et du gouvernement au cours de leur première année de pouvoir. Il n'y a jamais rien eu de comparable dans l'histoire. J'ai d'ailleurs mis au défi la presse nationale et l'opposition de trouver un bilan comparable.

Je commencerai par le pire problème auquel étaient confrontés les Canadiens lorsque le premier ministre actuel est arrivé au pouvoir. Il est rare qu'un premier ministre ait la confiance du Parlement et des provinces dès sa première année, mais le premier ministre actuel a gagné cette confiance en s'engageant dans de grandes négociations pour régler le plus gros problème aux yeux des Canadiens, soit les soins de santé. Le premier ministre a offert une somme record de 41,3 milliards de dollars pour la santé au cours des dix prochaines années.

Cela tombe particulièrement bien pour ma région et tout le Nord. Le budget contient beaucoup de programmes et de fonds pour le Nord, particulièrement pour les programmes de santé dans le Nord. En plus de la plus importante majoration des budgets de la santé de l'histoire, des fonds supplémentaires ont été prévus pour les peuples autochtones, qui ont leurs difficultés propres, ce qui témoigne d'une bonne compréhension des conditions de travail dans le Nord.

Après cette grande réalisation qui, en soi, place le premier ministre et le gouvernement en tête de liste pour les réalisations au cours d'une première année de pouvoir, une deuxième réalisation a suivi peu de temps après dans un domaine qui fait du Canada un pays à part, soit dans le domaine de la péréquation.

Notre pays étant un État fédéral généreux, les régions qui vont bien aident celles qui traversent des périodes plus difficiles. Le régime de péréquation nécessitait des modifications et une remise à jour. Le premier ministre a convoqué les provinces et les territoires et, après de difficiles négociations et un équilibrage des fonds, est parvenu, ce qui est remarquable, à un accord historique de 33 milliards de dollars et à une toute nouvelle manière d'aborder la modernisation de la péréquation en préservant les valeurs intrinsèques qui font que nous sommes Canadiens.

Suite aux discussions sur le budget, la Loi d'exécution du budget renferme des dispositions spéciales qui découlent de la nécessité de grossir les revenus d'une région du pays, à savoir la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, en permettant à ces provinces de toucher des recettes supplémentaires spéciales.

Je pense que la beauté de cette approche et de ces réussites — dont les premiers ministres du passé ne pouvaient que rêver — est liée au fait que lorsque chaque province est devenue membre de la Confédération, elle a été traitée de façon individuelle, en fonction de ses besoins propres. Cette façon de faire reflète l'essence même du fédéralisme au sein d'un État qui fait preuve de compassion.

### *Initiatives ministérielles*

L'actuel premier ministre et notre caucus voulaient aussi réaffirmer et renforcer la vision canadienne et notre place dans le monde. Les Canadiens s'estiment chanceux et ils croient que nous pouvons jouer un rôle important pour ce qui est d'aider ceux dans le monde qui ont moins de chance que nous. Nous l'avons d'ailleurs fait à plusieurs reprises au cours de l'année. À Noël, le Canada a été louangé dans le monde entier pour avoir versé 42 millions de dollars au fonds d'urgence et pour les efforts qu'il a faits de concert avec les Nations Unies afin d'éliminer la polio dans le monde.

Nous avons créé le Corps canadien, qui fera partager au reste du monde les valeurs canadiennes. Les Canadiens sont très fiers de leurs valeurs et de la vision qu'ils ont de leur nation, et ils aiment s'en servir pour aider d'autres pays. Il n'y a pas de meilleure façon de le faire que par l'entremise de nos jeunes et du Corps canadien.

Une autre situation urgente est celle du Darfour. Beaucoup de Canadiens, y compris moi et un bon nombre de résidents de ma circonscription, comme par exemple Bill Klassen, étaient très préoccupés par ce qui se passait à cet endroit. Or, le Canada a joué un rôle de chef de file. Nous avons commencé avec une contribution initiale de 20 millions de dollars, sauf erreur, et nous avons aussi fourni des conseillers militaires et du soutien. Je crois savoir que le gouvernement a tout récemment annoncé l'affectation d'une somme supplémentaire de 90 millions de dollars.

● (1625)

Nous avons aussi versé 100 millions de dollars pour l'achat des médicaments nécessaires au traitement des personnes atteintes du sida. Nous avons ajouté 70 millions de dollars au fonds mondial pour la lutte contre les maladies comme le sida, la tuberculose et la malaria dans les régions les plus pauvres du monde.

Je suis certain que tous sont conscients de nos efforts en Haïti et des efforts déployés par les membres extraordinaires de nos forces armées en mission dans ce pays; de nos efforts en Afghanistan, où j'ai visité nos soldats qui font un travail exceptionnel; de nos efforts en Afrique; du rôle de premier plan que nous avons joué dans l'aide aux victimes du tsunami; et des fonds que nous versons à l'Irak.

Le premier ministre a proposé encore une fois un concept unique en matière de contribution internationale, soit la responsabilité de protéger. Ce concept vise à protéger les pays qui sont instables ou qui se sentent dépassés par certaines situations et qui ne veulent pas risquer la vie de leurs citoyens. Les pays du monde qui peuvent protéger ces gens auront la responsabilité de le faire. C'est un tout nouveau concept. Il est remarquable que, dans la première année de son mandat, un premier ministre ait réussi à faire appuyer un tel concept sur la scène internationale.

Bien sûr, même avant qu'il ne devienne premier ministre, il avait fait avancer les choses pour faire en sorte que le G20 et les autres groupes internationaux mettent l'accent sur les fonctions, et non sur les processus. Le premier ministre a été un chef de file mondial pour avancer le principe selon lequel toute organisation internationale, qu'il s'agisse des Nations Unies, de l'OTAN ou du G20, qui peut remplir une fonction en particulier dans le monde moderne et complexe d'aujourd'hui doit le faire.

Regardons maintenant la question des étudiants. Les députés se souviendront que, pour sa contribution du millénaire, le gouvernement a décidé de ne pas investir dans la brique et le mortier, mais bien dans les personnes, particulièrement les jeunes et les étudiants. Nous avons mis en place le plus important programme de bourses jamais vu au Canada, soit le fonds des bourses du millénaire. De nombreux étudiants de ma circonscription, et je suis certain que c'est la même chose dans toutes les circonscriptions, sont très reconnaiss-

sants de cette aide à laquelle ils ont accès pour leurs études postsecondaires. On continue d'ajouter sans cesse des mesures visant à améliorer le financement, comme le nouveau bon d'études pour les étudiants à faible revenu et le rehaussement des plafonds s'appliquant aux prêts étudiants.

Ce qui m'a particulièrement plu — ce pourquoi j'ai fait pression bien que ne n'était pas nécessaire — c'est que la vision qu'affichait le premier ministre quand il a pris le pouvoir s'est manifestée dans le programme électoral, et ensuite, avec crédibilité et intégrité, dans le discours du Trône. Un discours du Trône est bien beau mais, sans financement, il ne va nulle part. Il faut beaucoup d'intégrité pour porter ce qui a été dit dans le discours du Trône jusque dans le budget et c'est exactement ce qui a été fait pour tous les éléments principaux du programme électoral.

Une des initiatives principales dont on parle et qui prend de l'ampleur depuis quelques années, motivée par le désir des Canadiens, est le système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Celui-ci faisait partie du discours du Trône et cinq milliards de dollars y sont consacrés dans le budget. Comme le sait le Parlement, des réunions remarquables ont eu lieu entre les provinces et le ministre. Ils ont trouvé un terrain d'entente quant aux quatre principes de base qui régiront tout le système.

Bien sûr, de nombreuses initiatives et de nombreux programmes visent les personnes âgées. Dans ma carrière, je me suis particulièrement intéressé aux personnes âgées parce que l'âge d'or est une des étapes de la vie où nous avons plus de mal à nous débrouiller seuls.

● (1630)

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai constaté que le gouvernement avait renouvelé le financement du programme Nouveaux Horizons, qui était très populaire dans ma circonscription. On a augmenté son financement pour les années à venir dans le présent budget.

L'augmentation du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées est un concept important au Canada. Ce concept brosse le portrait d'un pays qui ne se définit pas en fonction du traitement fiscal accordé à ceux d'entre nous qui ont les moyens ou des avantages donnés aux plus forts, mais bien en fonction des avantages accordés aux plus démunis. Les personnes âgées les plus démunies sont celles qui ont besoin du supplément de revenu garanti. Je suis très heureux de voir que ce sont elles que nous avons aidées en premier. J'espère que nous ferons de même à l'avenir.

Nous parlons de domaines de premier plan durant la première année du mandat, de réalisations extraordinaires dans toute une gamme de domaines dont se préoccupent les Canadiens, notamment l'environnement. L'un des éléments clés du discours du Trône, repris dans le budget, consiste à quadrupler nos efforts en matière d'énergie éolienne par circonscription. Cette énergie renouvelable contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Ces émissions ont des effets dramatiques dans ma circonscription, Yukon. En effet, il y a toujours des répercussions importantes sur l'économie lorsque les routes que les gens empruntent gèlent puis dégèlent. Il y a aussi une incidence négative énorme sur la biologie et diverses espèces.

*Initiatives ministérielles*

Ce n'est pas notre seul domaine d'intervention en environnement. Nous continuons d'appuyer l'éthanol. Nous continuons de privilégier le gaz naturel par rapport aux autres hydrocarbures qui produisent une plus grande quantité de gaz à effet de serre. Nous continuons de favoriser la modernisation et l'amélioration de la technologie fondée sur l'énergie solaire pour la rendre concurrentielle. Nous continuons de favoriser l'énergie atomique en raison des grandes réductions d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle offre. Nos efforts visent en particulier la Chine, où nous avons un réacteur CANDU. La Chine utilise du charbon, qui est à l'origine de nombreux gaz à effet de serre qui nous touchent énormément en Amérique du Nord.

On peut aussi dresser la liste des nombreuses réalisations importantes qui ont été possibles au cours de la première année de mandat grâce aux compressions budgétaires appliquées par le premier ministre, du temps où il était ministre des Finances, pour éliminer le déficit de manière à ce que nous puissions consacrer de l'argent aux soins de santé, aux personnes âgées, aux énergies renouvelables et à l'environnement.

Le prochain domaine où le gouvernement a de belles réalisations à son actif est un domaine où les gens voulaient investir, mais en étaient incapables jusqu'à ce qu'on commence à récolter les fruits de la gestion financière rigoureuse. Il s'agit du domaine des dépenses militaires. La Chambre se rappellera que, dans le budget précédent, on a augmenté les sommes accordées à l'acquisition d'équipement militaire. On est d'ailleurs en train d'effectuer des achats d'équipement grâce à cet argent. Avec le budget actuel, le ministère de la Défense nationale pourra augmenter ses effectifs de 5 000 militaires réguliers et de 3 000 réservistes.

Il est difficile d'imaginer ces choses, et nous n'en sommes encore qu'à la première année du mandat du premier ministre et du gouvernement, mais nous sommes en train de redéfinir les relations entre les divers ordres de gouvernement. Comme on le sait, il y a quatre ordres de gouvernement au Canada. En redéfinissant les relations entre le gouvernement fédéral et deux de ces quatre ordres, le gouvernement est en train d'accomplir de grandes choses pour le fonctionnement du pays.

Les deux ordres de gouvernement en cause sont les premières nations, c'est-à-dire les Autochtones, ainsi que les municipalités.

Je vais parler en premier lieu des municipalités. La relation nouvelle qui s'établit voit le jour dans un pays en mutation où les gens migrent en grand nombre vers les régions urbaines. Les municipalités ont gagné en maturité et leurs besoins ont évolué depuis le début de la Confédération. Le gouvernement a consacré la somme formidable de 12 milliards de dollars à l'infrastructure depuis 1994.

• (1635)

Dans ma région, toutes les collectivités ont reçu une part de cet argent. Les plus petites collectivités, d'un bout à l'autre du pays, en ont bénéficié et il a eu une incidence majeure sur la qualité de vie au Canada.

Les municipalités ont aussi reçu 7 milliards de dollars en remboursement de la TPS. Je suis convaincu que tous les députés ont reçu des remerciements suite aux remboursements versés aux collectivités de leurs circonscriptions.

En plus de tous les fonds destinés à l'infrastructure dans le cadre de l'ancienne initiative, qui a connu énormément de succès, je suis très emballé par les fonds prévus dans le cadre de la nouvelle initiative d'infrastructure municipale en milieu rural, parce que toutes les collectivités que je représente sont en milieu rural. Non seulement le budget prévoit-il un nouveau fonds pour le milieu rural, mais le

versement de cet argent est accéléré. À l'origine, on avait annoncé qu'il serait versé sur une période de 10 ans, mais cette période a été raccourcie de cinq ans, afin que les collectivités puissent investir deux fois plus rapidement dans des projets durables, le traitement des eaux propres et des eaux usées, la réduction des gaz à effet de serre et l'infrastructure nécessaire pour assurer une qualité de vie élevée.

La grande annonce faite dans le budget est le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités afin que celles-ci s'en servent pour des projets renouvelables visant à améliorer la qualité de vie dans les villes, les villages et les collectivités autochtones.

En plus de ces sommes importantes qui servent à améliorer la qualité de vie, et dont on a pu disposer parce qu'on s'était serré la ceinture et qu'on avait mis de l'ordre dans les finances de l'État, il faut souligner la nouvelle relation avec cet ordre de gouvernement. Lorsque les divers ordres de gouvernement collaborent, nous avons la formule qu'il faut pour faire en sorte que notre pays soit le meilleur endroit au monde où vivre.

J'ai déjà parlé de l'investissement majeur fait dans le secteur de l'environnement. Cet investissement fait suite au budget précédent, qui renfermait le plus grand programme environnemental de l'histoire du Canada, avec un montant de 3,5 milliards de dollars prévu pour le nettoyage des sites contaminés appartenant au gouvernement fédéral. L'aspect qui me réjouit particulièrement est que 60 p. 100 de ces fonds vont être dépensés dans le Nord.

Le budget de 2005 prévoit en outre certaines mesures concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique, phénomène qui retient tout particulièrement l'attention des Canadiens, surtout ceux du Nord, en raison des effets marqués que ce phénomène a déjà chez nous et auxquels nous devons nous adapter. On y a affecté 3,7 millions de dollars depuis 1997. On a prévu 100 millions de dollars pour accroître l'efficacité des véhicules automobiles du point de vue des émissions. Comme les députés le savent, on vient de signer avec les fabricants d'automobiles une entente historique portant sur la réduction des émissions, et on consacre 1 milliard de dollars aux nouvelles technologies afin de réduire les gaz à effet de serre. Il y a en outre le Programme d'énergies renouvelables visant le recours à d'autres types d'énergies renouvelables.

Je n'aurai manifestement pas le temps d'aborder tous les points que je voulais aborder, si j'en avais eu le temps. Je me contenterai donc de les énumérer brièvement: les relations avec les Autochtones, les nouveaux accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, la Table ronde historique sur les Autochtones et une somme de plus d'un milliard de dollars pour l'agriculture, y compris ce que nous venons d'annoncer.

L'ensemble de la réforme démocratique, notamment la possibilité pour les députés de ce côté-ci de la Chambre de participer à plus de votes libres que jamais, a révolutionné la Chambre. Notons également la stratégie pour le Nord et la souveraineté du Nord, ma région, la plus importante réduction d'impôt de notre histoire qui s'élève à 100 milliards de dollars et la somme de 10 milliards de dollars par année affectée à la lutte contre la pauvreté chez les enfants.

### *Initiatives ministérielles*

J'aurais aussi fait état des initiatives que nous avons mises en oeuvre à l'intention des personnes handicapées. Cette économie de l'espoir et ces réalisations sans précédent du premier ministre comptent parmi les choses dont je suis le plus fier. Celles-ci touchent tous les aspects de la vie au Canada: les soins de santé, l'économie, les programmes sociaux permettant de venir en aide aux personnes handicapées, défavorisées ou dont les besoins sont les plus grands. De tout cela, je suis fier, et je prendrai volontiers fait et cause pour cela.

• (1640)

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP):** Monsieur le Président, de toute évidence, ce n'est pas un budget d'espoir. C'est un budget de désespoir qui crée une économie de désespoir. Lorsqu'on jette un coup d'oeil à la situation un peu partout au Canada, on constate que le nombre de sans-abri ne cesse de croître de jour en jour. On voit également que la pauvreté des enfants augmente, ce qui est une honte après 12 années de règne libéral. Au Canada, 1,1 million d'enfants vivent dans la pauvreté. De ce nombre, 40 p. 100 sont des Autochtones et 30 p. 100 des handicapés.

Partout au Canada, nous voyons croître le désespoir, la pauvreté et le sans-abrisme et s'allonger les files d'attente devant les banques d'alimentation. Plutôt que de s'attaquer aux problèmes, notamment celui du logement et de la montée du désespoir chez les Canadiens ordinaires, le budget accorde près de 5 milliards de dollars d'allègements fiscaux aux entreprises de Bay Street.

Entre-temps, la pauvreté, le sans-abrisme et le désespoir sont à leur comble d'un océan à l'autre. Par surcroît, le salaire réel baisse, le nombre d'emplois à temps plein diminue et davantage de familles doivent se contenter de travail temporaire ou à temps partiel. Pourquoi le député estime-t-il approprié d'accorder des milliards de dollars à Bay Street alors que Monsieur et Madame-tout-le-monde tirent le diable par la queue?

**L'hon. Larry Bagnell:** Monsieur le Président, comme le député l'a confirmé, les aspects qu'il a évoqués sont très importants pour le gouvernement, comme le montrent les programmes que nous avons mis en oeuvre. Je suis heureux d'avoir l'occasion de parler des progrès réalisés.

Tous les députés souhaiteraient éliminer la pauvreté des enfants. Tant et aussi longtemps qu'un seul enfant vit dans la pauvreté, nous lutterons pour améliorer sa situation. Nous avons différentes solutions et nous avons fait des progrès. Le taux de pauvreté chez les enfants était de 16,7 p. 100 en 1996. En 2001, ce taux est passé à 11,4 p. 100.

Qu'est-ce qui explique la diminution du taux de pauvreté chez les enfants? C'est la Prestation nationale pour enfants, le plus important programme social de l'histoire depuis le régime d'assurance-maladie. Conscient des succès de ce programme, le gouvernement y a injecté 965 millions de dollars supplémentaires, de sorte qu'en 2007, ce programme profitera d'un financement de 10 milliards de dollars. Grâce à ce programme, plus de 50 000 enfants vivent au-delà du seuil de la pauvreté chaque année.

Depuis 1999, 753 millions de dollars ont été investis dans les programmes d'aide aux sans-abri et, en 2003, 405 millions de dollars supplémentaires sur trois ans ont été injectés. Le financement des logements abordables s'élève à 1 milliard de dollars: 680 millions de dollars au départ, plus 320 millions ajoutés en 2003. Ces fonds ont permis de mettre en oeuvre des projets très intéressants dans ma circonscription.

Nous avons également injecté de l'argent dans les rénovations, un programme destiné aux personnes à faible revenu et aux personnes

âgées. Ce programme est très apprécié dans ma circonscription et très utile aux gens qui ont besoin d'un logement. Au cours des cinq prochaines années, le financement de ce programme se situera entre 1 milliard et 1,5 milliard de dollars. Il s'agit d'un autre programme axé sur les plus démunis, surtout dans le domaine du logement. Le programme de garderies aidera les mères de familles monoparentales à travailler et contribuera à la réduction de la pauvreté des enfants.

Au total, c'est 11 milliards de dollars par année qui vont aux enfants. Nous devons continuer à accroître ce financement au fur et à mesure que nous disposerons des ressources nécessaires grâce à une gestion financière diligente et poursuivre dans cette direction, comme tous les députés le souhaitent, j'en suis sûr.

• (1645)

**M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP):** Monsieur le Président, je vous avise que je vais partager mon temps de parole avec le député de Windsor-Ouest et je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du projet de loi C-43, Loi d'exécution du budget de 2005.

D'entrée de jeu, je signale ce qui est évident pour chacun de nous. En quelques semaines, soit depuis que le projet de loi a été présenté, les manoeuvres auxquelles il a donné lieu ont certes évolué. On nous a d'abord dit que le projet de loi devait être mis aux voix et adopté par le Parlement, à défaut de quoi les libéraux nous menaçaient de déclencher des élections.

Avec la Commission Gomery, nous avons vu les choses se transformer de façon marquée, et cette menace des libéraux de dissoudre la Chambre ou de déclencher des élections s'est passablement atténuée, maintenant que nous entendons les révélations au sujet du gaspillage constant de l'argent des contribuables par le Parti libéral. Résultat, il est très clair que, à présent, les libéraux voient la question du projet de loi d'exécution du budget d'un tout autre oeil qu'il y a quelques semaines seulement.

J'aimerais parler un peu de la situation au Canada. Le budget et le projet de loi d'exécution de celui-ci ne traitent pas des principales questions qui préoccupent le Canadien moyen.

Voyons ce que ces 12 années de gouvernement libéral ont eu comme conséquences chez les pauvres et les sans-abri de notre pays. Dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, ma région d'origine, 1 nombre de sans-abri a triplé au cours des trois dernières années en raison des politiques menées par le Parti libéral fédéral et de celles du Parti libéral provincial.

Dans ma circonscription, Burnaby—New Westminster, plus d'un millier de personnes par semaine s'adressent aux banques alimentaires pour se nourrir. Les files d'attente s'allongent devant les banques alimentaires partout dans le pays au fur et à mesure que s'accroît la crise de la pauvreté et du sans-abrisme.

Par ailleurs, nous savons que 40 p. 100 des enfants autochtones sont pauvres, que 30 p. 100 des enfants souffrant d'un handicap sont également pauvres, et qu'il y a plus de 1,1 million d'enfants pauvres dans notre pays. Il y a 15 ans, le député d'Ottawa-Centre a présenté une motion, que la Chambre a adoptée, et qui visait à éliminer la pauvreté chez les enfants au plus tard en l'an 2000. Nous sommes maintenant en 2005 et plus de 1,1 million d'enfants attestent que le gouvernement n'a absolument rien fait pour lutter contre la pauvreté infantile.

*Initiatives ministérielles*

Nous traversons également une crise en ce qui concerne la médecine payante. Avec l'accroissement de la privatisation des soins de santé, les Canadiens déboursent de plus en plus d'argent pour recevoir des soins de santé. Il devrait s'agir d'un droit que le CCF et le NPD ont mis en avant comme élément fondamental de la société canadienne. Rien n'a été fait à ce sujet non plus.

Pour ce qui est des études postsecondaires, nous savons que, de façon générale, les jeunes adultes terminent leurs études postsecondaires avec une dette de 20 000 \$, qui hypothèque leur avenir. On ne parle pas ici des milliers de jeunes Canadiens qui décident de ne pas entreprendre d'études postsecondaires, car ils n'en ont tout simplement pas les moyens. Au cours de la campagne électorale de juin dernier, j'ai frappé à plus de 6 000 portes dans la circonscription de Burnaby—New Westminster. Des douzaines de jeunes m'ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de faire des études. Leur famille n'avait pas les moyens et il n'avait pas les moyens. Leurs rêves et leur avenir ont été compromis en raison de l'inaction du gouvernement dans le secteur des études postsecondaires.

Passons maintenant à l'environnement. Il y a 12 ans, nous avions un plan visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous constatons maintenant que malgré la réduction de 20 p. 100 que prévoyait ce plan, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté en 2005. Le budget ne prévoit pas grand chose à ce sujet.

Le nombre de personnes handicapées vivant dans la pauvreté est en hausse. De nombreuses personnes handicapées n'ont pas accès aux programmes d'emploi qui enrichiraient davantage leurs vies.

Nous avons parlé cette semaine de la situation au Canada et de nos prévisions budgétaires. Le FMI a mentionné il y a quelques semaines à peine dans une étude que nos prévisions étaient les moins précises du monde occidental. L'étude du FMI a montré que les prévisions budgétaires du Canada différaient tellement des chiffres réels sous le régime des libéraux qu'elles étaient en fait les pires parmi les pays visés.

• (1650)

De plus, cette semaine, il y a une crise dans le Canada rural. Des collectivités se débattent parce que le gouvernement ne leur apporte pas un soutien suffisant en agriculture et parce qu'il n'en fait pas assez pour alléger ou tenter d'alléger les problèmes d'exportation auxquels sont confrontés les éleveurs bovins et l'industrie du bois d'oeuvre.

Plutôt que d'adopter une ligne dure face aux Américains et de tenter de régler ces différends dans le cadre de négociations fermes, nous avons adopté un profil bas qui ne mène nulle part et qui a entraîné la perte de dizaines de milliers d'emplois parce que des marchés sont fermés à nos éleveurs de bovins. En Colombie-Britannique, d'où je suis, l'industrie du bois d'oeuvre a perdu 20 000 emplois en raison de l'inaction du gouvernement.

Nos villes aussi vivent une crise. Le nombre de municipalités qui ont donné avis de faire bouillir l'eau s'est multiplié. Le manque d'argent de nos villes les a empêchées de renouveler notre infrastructure, qui est si importante pour l'avenir de notre pays. Les difficultés se multiplient aussi pour nos personnes âgées.

Beaucoup de provinces ont réduit les fonds destinés aux soins à domicile. En Colombie-Britannique, par exemple, il y a eu des coupes radicales dans les soins à domicile et beaucoup de personnes âgées qui aiment vivre une vie indépendante avec un minimum de soutien sont contraintes d'aller vivre dans des maisons de soins infirmiers qui coûtent plus cher aux contribuables et où les pensionnaires ont une moins bonne qualité de vie. Si nous avions un véritable programme de soins à domicile, ces personnes âgées

pourraient continuer de vivre des vies indépendantes et plus riches dans leur propre maison.

Les Canadiens s'inquiètent également de voir de grosses entreprises envahir le domaine des garderies. Depuis 12 ans, on promet régulièrement un réseau national de garderies, mais jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a absolument rien fait pour calmer les craintes au sujet de l'arrivée des grosses entreprises dans le domaine. Plutôt que d'aller à des services de garde de qualité situés à proximité des usagers, l'argent ira à des grosses entreprises étrangères.

Du côté des emplois, le travailleur canadien moyen a vu son salaire horaire réel diminuer de 60 ¢ ces dix dernières années. De plus, le nombre d'emplois avec avantages sociaux et régime de pension a aussi diminué. Auparavant, il y avait des régimes de pension avec la majorité des emplois. Selon l'étude de Statistique Canada publiée en janvier, c'est maintenant moins de 40 p. 100.

Le gouvernement encourage de plus en plus l'impartition. Je me rappelle être descendu de l'avion à Washington pour faire pression sur les membres du Congrès pour qu'ils favorisent les produits canadiens de qualité. Le gouvernement m'avait donné un tee-shirt fabriqué au Mexique et une épinglette du drapeau canadien fabriquée en République populaire de Chine. On s'attendait à ce que j'offre ces articles aux membres du Congrès en leur disant que nous produisons de la qualité. Le gouvernement encourage l'impartition et ce budget ne fait rien pour arranger cela.

Le résultat, c'est que la qualité de vie continue de diminuer pour 90 p. 100 des Canadiens. C'est ce qui ressort à l'évidence de l'examen de ce budget, cette semaine.

Qu'avons-nous obtenu? Le chef de l'opposition n'a certainement pas obtenu ce qu'il voulait. Il a dit que les priorités cardinales du projet de loi de mise en oeuvre du budget étaient des priorités conservatrices. Nous savons que le chef de l'opposition a obtenu ce qu'il voulait dans le budget, bien que les libéraux aient fait campagne en affirmant que les valeurs néo-démocrates étaient proches des valeurs libérales. Le budget libéral est un budget conservateur. Cela signifie que les riches du secteur des affaires ont obtenu presque 5 milliards de dollars sous forme de réduction des impôts des entreprises, ce même secteur des affaires qui n'a jamais été aussi rentable que maintenant.

Nous constatons que les riches ont obtenu des réductions d'impôts de quelques 500 millions de dollars.

Il n'y a rien dans le budget pour régler les problèmes de la pauvreté, de l'itinérance, de l'éducation postsecondaire et la crise des aînés, à l'exception du dollar par jour qui est donné pour corriger le problème de l'érosion des pensions. On n'y trouve rien pour régler les graves problèmes que subit la population dans l'ensemble du pays.

Ce budget est contient des milliards pour Bay Street et quelques sous pour les gens ordinaires de tout le pays. C'est pour cela et pour bien d'autres raisons que nous voterons contre ce budget.

*Initiatives ministérielles*

●(1655)

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les whips des partis et ils ont convenu, conformément au paragraphe 45(7) du Règlement, que les votes par appel nominal prévus pour le mercredi 13 avril sur les projets de loi C-236, C-263 et S-3 devraient avoir lieu à 15 heures plutôt qu'au début de la période des initiatives parlementaires.

**Le vice-président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai été choqué d'entendre mon collègue dire fièrement qu'il votera contre le projet de loi d'exécution du budget.

Je comprends que, dans un monde idéal, nous serions capables de tout faire pour tout le monde chaque année, mais ce n'est tout simplement pas le cas. Comparativement aux budgets passés, c'est bien celui qui fait le plus pour aller au coeur des préoccupations des gens. Dans certains médias, on a même dit qu'il s'agissait du budget le plus vert jamais présenté. Le député a donc l'intention de voter contre l'environnement.

À elle seule, la mesure concernant les garderies est un grand pas. La somme d'argent prévue est colossale. Nous faisons des progrès, et c'est le rôle du gouvernement fédéral d'adopter ce genre de mesure.

Le député a aussi parlé des gens âgés. Je sais que les gens âgés méritent encore davantage, mais le budget prévoit notamment des améliorations relatives au Secrétariat du troisième âge et aux programmes pour personnes âgées comme le Programme Nouveaux Horizons.

L'accord avec la Nouvelle-Écosse et avec Terre-Neuve-et-Labrador est également compris dans le projet de loi sur le budget. Le député a l'intention de voter contre cette mesure également.

En outre, le budget comprend un nouveau pacte avec les municipalités et avec les petites collectivités comme la miene, Asphodel-Norwood et le village de Lakefield. Elles vont bénéficier de la partie de la taxe sur l'essence qui leur sera transférée.

La Stratégie pour le Nord, que mon voisin de la circonscription de Yukon a mentionnée tout à l'heure, figure également dans le budget.

Le NPD votera contre tout cela.

J'aimerais poser quelques questions à mon collègue à la suite de ses remarques sur l'éducation postsecondaire. Nous savons qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale. Le Québec — et c'est tout à son honneur — est la province qui affiche les frais de scolarité les plus bas au pays. Ces dernières années, le Québec a décidé non seulement d'avoir les frais d'études universitaires les plus bas du Canada, mais d'offrir deux années de collège gratuites. C'est extraordinaire. Et cela s'inscrit dans le mandat de la province.

Mon collègue a fait état des frais de scolarité élevés dans le reste du pays. C'est vrai qu'ils sont exorbitants. Cependant, le gouvernement fédéral n'a rien à voir là-dedans. Le gouvernement fédéral, je le

dis sans équivoque, a injecté plus d'argent dans l'éducation postsecondaire que n'importe quel autre gouvernement fédéral depuis la création de la Confédération. Si nous faisons le total des contributions fédérales dans le domaine de l'éducation postsecondaire, nous obtiendrions un montant presque équivalent à la somme des contributions de toutes les provinces.

Je suis très satisfait du budget. Nous commençons à mettre moins l'accent sur le programme de prêts aux étudiants au profit des subventions. Le programme de prêts aux étudiants est très bon, mais il a ses limites. Toutefois, les étudiants handicapés sont admissibles à des subventions pour chaque année de leurs études de premier cycle. Les étudiants à faible revenu sont admissibles à des subventions pour leur première année d'études. Les bourses du millénaire étaient des subventions. C'est assurément un pas en avant.

Le Bon d'études canadien a été conçu à l'intention des enfants issus de familles à faible revenu. Il vise à aider les familles à se constituer un capital pour financer les études de leurs enfants. La famille reçoit 500 \$ à la naissance de l'enfant et 100 \$ par an jusqu'à ce que l'enfant atteigne 15 ans. Les intérêts accumulés sont mis dans un régime enregistré d'épargne-études. Si la famille met 100 \$, par exemple, le gouvernement fédéral verse une contribution de contrepartie de 40 \$. C'est une autre forme de subvention.

Mon collègue a-t-il des suggestions pour contrôler ce que font les provinces avec l'argent que leur transfère le gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire et les empêcher de simplement prendre l'argent et hausser les frais de scolarité?

●(1700)

**M. Peter Julian:** Monsieur le Président, le député a parlé d'un monde idéal. Il est évident que, pour le caucus libéral, le monde idéal se résume actuellement à une tour d'ivoire.

Il est ici question de 5 milliards de dollars qui ont été accordés pour réduire davantage le taux d'imposition des sociétés, ce taux qui est déjà nettement inférieur à celui en vigueur aux États-Unis. C'était cela la priorité, fournir davantage d'argent pour les sociétés au lieu de régler les problèmes importants.

Il n'y a aucun plan en ce qui concerne les garderies. Il n'y a pas de plan en ce qui concerne l'accord de Kyoto. Nous attendons toujours. À peu près chaque semaine, on nous dit ceci: « Oui, demain. » C'était hier, c'était la semaine dernière. On nous dit toujours qu'à plus ou moins brève échéance, un plan sera proposé. Nous savons que la dernière fois que le gouvernement a proposé un plan, il prévoyait une réduction de 20 p. 100. Il n'a pas atteint l'objectif, les émissions de gaz à effet de serre ayant plutôt augmenté de 20 p. 100.

Le problème avec les libéraux, c'est la contradiction entre leurs beaux discours et la réalité. On ne réglera certainement pas le problème en disant qu'un jour on proposera un plan et qu'on fera des investissements, cela, en accordant par ailleurs des fonds aux sociétés. Il s'agit de problèmes graves.

Le fait que de plus en plus de gens font la queue aux banques alimentaires, c'est un problème grave. Le nombre croissant de sans-abri, c'est aussi un problème grave, tout comme la pauvreté croissante chez les enfants. Or, ni le budget ni le gouvernement ne règle les problèmes graves.

*Initiatives ministérielles*

Je voudrais revenir sur l'enseignement postsecondaire, parce que le député en a aussi parlé. Les deux provinces qui déploient le plus d'efforts actuellement pour rendre l'enseignement postsecondaire accessible sont la Saskatchewan et le Manitoba. Il est évident que les provinces dirigées par des gouvernements néo-démocrates s'emploient clairement à résoudre le problème du manque d'accessibilité à l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement doit faire preuve de leadership. Il doit aller de l'avant. Au lieu de dépenser des milliards de dollars pour Bay Street, le gouvernement doit investir dans les collectivités de partout au Canada. Ce n'est pas ce qui se produit, et c'est honteux.

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-43, la Loi d'exécution du budget de 2005.

Si vous le permettez, je voudrais commencer avec le précédent débat sur l'enseignement postsecondaire. Je serais heureux de transmettre le hansard d'aujourd'hui à mon député provincial qui a déclaré que le gouvernement fédéral s'était déchargé de sa responsabilité et qu'il devait faire plus pour l'Ontario. Nous avons certains des cas les plus graves d'endettement étudiant et des coûts les plus élevés relativement à l'enseignement postsecondaire.

Les cousins libéraux du gouvernement fédéral semblent penser que ce sont les libéraux fédéraux qui les ont roulés, qui sont responsables du manque de financement. Le gouvernement fédéral s'est déchargé de façon injuste de ses responsabilités sur ses cousins provinciaux.

Je vais m'assurer que ces derniers prennent connaissance du débat sur la question. À l'occasion d'une rencontre que nous avons organisée localement au Collège St. Clair, le député provincial a déclaré que le premier ministre Dalton McGuinty appuyait l'enseignement postsecondaire, mais que le gouvernement fédéral, qui a un excédent, était le problème. C'est le gouvernement fédéral qui a la recette pour résoudre les problèmes.

Je vais centrer mes observations au sujet du projet de loi C-43 sur deux choses. C'est un projet de loi d'une grande portée. Il me déçoit, car il ne conduit pas à la prospérité qui est nécessaire à long terme sur le plan économique.

Au Nouveau Parti démocratique, nous n'allons pas appuyer le budget, car il trahit les électeurs canadiens qui voulaient un changement progressiste. Le pays doit sortir du malaise qui a dominé cette décennie de gouvernement libéral. Le NPD lutte pour qu'on rebâtisse de façon responsable notre nation qui a fait une différence dans le monde en tant que chef de file et qui a offert une forte identité sociale pour développer et favoriser la prospérité économique qui va accroître le niveau de vie de tous les Canadiens et pas d'une poignée d'entre eux seulement.

Même si ce budget d'un gouvernement minoritaire libéral est une amélioration par rapport aux budgets présentés dans le passé par des gouvernements libéraux majoritaires, il poursuit dans la tradition inquiétante des budgets libéraux qui abandonnent l'ensemble des Canadiens à leur sort au profit de quelques-uns. L'exemple le plus frappant de cette injustice est la détermination fanatique de continuer à vider le Trésor avec des réductions d'impôt aux sociétés qui ne font rien pour garantir des normes d'emploi, des salaires décents ou la sécurité d'emploi.

En fait, la tactique libérale du premier ministre, qui a invité les gens à voter pour les libéraux, afin d'éviter que les conservateurs ne prennent le pouvoir, car les libéraux ont des valeurs semblables à celles du NPD, est trompeuse et insultante au mieux.

À un moment où les Canadiens ordinaires s'évertuent plus que jamais à nourrir leur famille, à envoyer leurs enfants à l'université ou au collège et à rembourser leurs dettes, les libéraux s'apprentent à donner plus d'argent des contribuables à Bay Street. Les sociétés canadiennes ont enregistré des profits records de 204,5 milliards de dollars l'année dernière, soit une augmentation de près de 19 p. 100. À un moment où les sociétés font des profits records et après une décennie de réductions fiscales s'élevant à des milliards de dollars, à un moment où nous avons d'énormes problèmes d'infrastructure, où les Canadiens peinent comme ils n'ont jamais peiné et les sociétés jouissent d'une prospérité inouïe, le gouvernement décide de donner près de 5 milliards de plus aux sociétés.

Tandis qu'on demande aux Canadiens ordinaires d'oublier leurs objectifs personnels et leur sécurité financière et à une époque où nous devons saisir les occasions qui se présentent à notre industrie pour protéger notre environnement, augmenter la qualité de vie et positionner notre savoir-faire dans le monde, le gouvernement vide les coffres.

Cet exemple frappant démontre que, malgré leurs promesses et leurs beaux discours, au bout du compte, les libéraux capitulent en faveur d'objectifs politiques conservateurs. Ils ne représentent pas les valeurs canadiennes, et c'est pourquoi le budget ne mérite pas l'appui du NPD.

Malgré tous les discours, le budget ne prévoit rien en matière de stratégie nationale pour le secteur automobile, pour le secteur de l'aérospatiale, pour la construction navale ou pour les réalités du secteur agricole. En effet, il ne prévoit presque rien pour les constructeurs canadiens d'automobiles ou d'avions ou pour ceux qui nourrissent le pays et le monde.

Demandez à ces Canadiens si leurs compagnies d'assurances, qui récoltent des bénéfiques records grâce à l'augmentation des primes et à la réduction de leurs couvertures, méritent un autre allègement d'impôts. Pourtant, elles l'auront. En 2002, les compagnies d'assurance ont réalisé des profits de 350 millions de dollars. En 2003, c'était 2,6 milliards de dollars, et en 2004, c'était 4,2 milliards de dollars; pourtant, les libéraux leur donnent un autre allègement.

Ce n'est pas normal. Dans ma propre circonscription, les jeunes gens ont du mal à payer les primes d'assurance de leur voiture. D'ailleurs, certains paient plus en assurance que pour la location de longue durée de leur véhicule.

• (1705)

Cette situation n'est pas acceptable et elle nuit à notre économie. Elle nuit au succès de nos jeunes. Ces compagnies ne méritent certainement pas de récompense.

Demandez aux Canadiens — qui voient les banques enregistrer des bénéfiques records, fermer des succursales, augmenter les frais d'utilisation, faire ce qu'elles veulent des renseignements personnels de leurs clients et imposer des taux d'intérêt usuraires sur les cartes de crédit — s'ils pensent que ces établissements méritent un coup de pouce.

Ce budget reflète-t-il les valeurs canadiennes? Il semble que les libéraux le pensent. S'ils ne peuvent donner les deniers publics à leurs amis ou à leur propre parti, comme semble le révéler les témoignages entendus à la commission Gomery, ils récompensent les entreprises au détriment des Canadiens ordinaires. Ils n'ont même pas eu la décence d'au moins circonscrire certains secteurs afin d'empêcher que cela ne se produise, des secteurs qui ne méritent pas de se faire redonner de l'argent et qui ne méritent pas que le public leur fasse confiance avec son argent. Ces entreprises devraient payer leur juste part.

*Initiatives ministérielles*

L'argument voulant que les politiques de libre-échange, de déréglementation, de privatisation et de réductions d'impôt se feraient sentir à tous les niveaux et favoriseraient ainsi les investissements ne s'est pas confirmé. Des données économiques récentes montrent que cette stratégie n'a pas entraîné la création de nouveaux emplois de qualité. En fait, cette politique gouvernementale a échoué et a nécessité des interventions ponctuelles dans des secteurs tels que ceux de l'automobile, du transport aérien, des textiles et de l'agriculture, dans le but de protéger le statu quo.

La productivité canadienne stagne depuis 2002 et on constate aussi une diminution importante des investissements de capitaux, en pourcentage du PIB. Pourquoi devrions-nous continuer à renforcer un modèle économique qui ne favorise pas les investissements, la prospérité et la création d'emplois de qualité pour les Canadiens? En fait, un grand nombre de sociétés et d'entreprises ne disent plus que les réductions d'impôt sont la solution à leur survie ou à leur croissance.

Prenons l'exemple de l'industrie automobile. Celle-ci préférerait que les priorités du budget incluent des infrastructures, comme le corridor Windsor-Detroit, pour expédier et recevoir des produits et services le long de la frontière canado-américaine. Cette réduction d'impôt ne va pas fournir l'infrastructure requise, ni les personnes et les mesures de sécurité que réclament les États-Unis. Cet exemple illustre bien la dualité des promesses et des mesures.

Dans son discours du budget, le ministre des Finances a dit:

Une partie de la solution au défi de la productivité consiste aussi à investir dans l'infrastructure publique, y compris dans nos villes et aux principaux postes frontaliers, comme celui de Windsor-Detroit, qui constitue probablement la plaque tournante la plus importante du commerce transfrontalier au monde...

Pourtant, aucun financement n'est prévu pour cette infrastructure, même si le premier ministre a dit qu'il fournirait des fonds.

En fait, l'industrie, les chambres de commerce, les citoyens et le mouvement ouvrier ont tous demandé que le gouvernement fournisse l'infrastructure appropriée dans le corridor Windsor-Detroit. Tous réclament également une évaluation appropriée des besoins en dotation et en ressources, une surveillance adéquate et des investissements suffisants pour assurer l'acheminement des biens et des services dans une région où les échanges commerciaux se chiffrent approximativement à 1 milliard de dollars par jour. Le gouvernement doit encore réagir à un rapport du conseil municipal et de comté qui a fait l'unanimité dans la population et qui vise à améliorer les conditions dans ce corridor.

Plus important encore, le Canada a envoyé un signal aux États-Unis pour dire qu'il entend remédier à sa grande lacune en matière d'infrastructure, lacune fort nuisible puisqu'elle entraîne une stagnation et fait perdre des investissements en Ontario et dans d'autres régions. Nous laissons filer des occasions d'affaires. Qui plus est, le présent budget envoie le message que le Canada n'a pas de plan, pas d'engagement.

Les libéraux ont promis que le gouvernement pourrait plus tard renouveler un projet de financement de l'infrastructure frontalière, mais nous savons ce que les Canadiens pensent des promesses libérales. Nous connaissons la feuille de route des libéraux à ce chapitre. En bout de ligne, les promesses n'assurent ni la confiance ni l'engagement qui viendra subséquemment de ceux qui souhaitent investir et faire circuler les biens et les services dans ce corridor. Au lieu des promesses libérales, il faut pouvoir compter sur des ressources et l'exploitation efficace de ces ressources pour faire en sorte que les investissements, la prospérité et les emplois qui en découleront soient traités comme une priorité.

● (1710)

**M. Randy White (Abbotsford, PCC):** Monsieur le Président, personne au Canada n'est surpris par le fait que les gouvernements respectent rarement leurs promesses budgétaires. C'est particulièrement évident depuis 1993 avec le Parti libéral.

Ce budget doit être le 12<sup>e</sup> que je vois passer. Il y a un sentiment de déception palpable dans la région que je représente, celle d'Abbotsford, en Colombie-Britannique.

Je me demande comment mon collègue pourrait améliorer l'établissement des priorités du gouvernement. Il a parlé de l'amélioration du corridor Detroit-Windsor, et je ne doute pas une seconde qu'il y ait des besoins de ce côté, mais je me permets de parler un instant de la route 1, dans le sud de la Colombie-Britannique continentale, qui ressemble à un sentier pour les vaches si on la compare à la plupart des routes d'aujourd'hui. Le réseau routier du sud de la Colombie-Britannique continentale est complètement engorgé. Nous tentons aussi d'obtenir de l'argent.

Je me demande comment mon collègue déciderait qui obtient l'argent en premier, qui prend les décisions et comment les priorités sont établies. Qu'est-ce qui ressemble le plus à un sentier pour les vaches, le corridor Detroit-Windsor ou celui que j'emprunte pour aller d'Abbotsford à Vancouver? Comment faire en sorte que les dirigeants puissent faire la part des choses et prendre de meilleures décisions?

**M. Brian Masse:** Monsieur le Président, je ne sais pas ce qu'il en est de la circulation routière à Abbotsford, mais je sais que, dans le corridor Windsor-Detroit, il circule plus de 14 000 camions par jour. C'est le passage frontalier le plus occupé de l'Amérique du Nord et probablement du monde entier, et il n'est pas à la hauteur.

Nous ne devrions pas avoir à choisir à mon avis. Le député soulève un bon point en ce qui concerne la congestion qu'on peut retrouver actuellement à Abbotsford.

Nous avons vu le gouvernement procrastiner et hésiter, malgré les avertissements et les résolutions des conseils locaux. J'ai siégé à un conseil municipal, et je siége ici depuis 2002. Le problème ne se limite pas aux habitants du secteur touché qui subissent les conséquences de la pollution, de la dégradation et des conditions dangereuses attribuables au fait que les camions attendent dans leurs cours et devant leurs entreprises, pour ainsi dire. Nous faisons également face à des obstacles économiques qui découlent du fait que les biens et services destinés à d'autres localités ne peuvent traverser la frontière en temps voulu. On ne donne pas suite aux décisions d'agrandissement des usines et d'accroissement des services en raison du problème de refoulement.

J'estime personnellement que la réduction d'impôts accordée aux entreprises dans le budget est absolument indécente. Cet argent devrait être affecté à l'infrastructure. Je suis un ardent défenseur de l'infrastructure. Cela crée des emplois. Cela crée des installations permanentes qui favorisent notre prospérité économique. C'est aussi ce que réclame le secteur privé en Ontario et à l'échelle du pays.

● (1715)

**M. Randy White:** Me permettez-vous, monsieur le Président, d'avancer l'idée selon laquelle il y a une autre façon d'établir des priorités. Si vous pouviez convaincre le gouvernement de prendre les recettes qu'il a et de les dépenser aux bons endroits et de ne pas nourrir des partis politiques, pour changer, ce serait peut-être une bonne façon de procéder. J'aimerais demander à mon collègue s'il est d'avis que, peut-être, les priorités du gouvernement sont simplement un peu erronées.

*Initiatives ministérielles*

**M. Brian Masse:** Monsieur le Président, c'est probablement la question la plus facile qu'on m'ait posée depuis mon arrivée ici.

Cela explique bien pourquoi le public est en colère en ce moment face à ce qui se passe à l'enquête sur les commandites. Franchement, ce qui se passe actuellement, c'est que les contribuables financent des avocats libéraux pour qu'ils demandent à d'autres personnes qui ont fait des contributions aux libéraux ou qui faisaient partie du système libéral ce qui est arrivé à leur argent. Cela les insulte, car ils voient le manque de ressources fédérales dans leur collectivité.

On a vanté le budget comme étant un budget environnemental. Lorsque des gens vont s'étouffer à nouveau cet été à cause du smog, ils vont se rendre compte que de simplement mettre de l'argent dans des fondations à l'abri du regard du Parlement, cela n'est pas la façon de diriger un gouvernement. Le gaspillage absolu et l'absence de reddition de comptes: c'est cela qui agace les gens aujourd'hui.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans le cadre du débat. Je vais appuyer la loi d'exécution du budget de 2005 parce qu'elle assure la mise en oeuvre d'un autre excellent budget de notre ministre des Finances et du gouvernement actuel. C'est avec enthousiasme que j'appuie la mesure.

Il faut tout d'abord souligner que ce budget est le septième d'une série ininterrompue de budgets excédentaires. Nos amis d'en face ont fait grand cas de tous ces excédents et du fait qu'il aurait fallu les prévoir.

Il faut pourtant dire que tout changement de 1 p. 100 des recettes ou des dépenses peut avoir une incidence très considérable sur l'excédent. Je considère pour ma part qu'un excédent est de loin préférable à un déficit. Or, notre gouvernement continue de produire des excédents. En réalité, le budget de 2005 engage le gouvernement à trois ou quatre ans encore d'excédents budgétaires.

L'économie continue de croître, bon an mal an, à un taux annuel d'environ 3 p. 100. En 2004, l'économie canadienne a entraîné la création de 255 000 nouveaux emplois à temps plein. Le taux de chômage est actuellement inférieur à 7 p. 100, soit le taux le plus bas depuis de nombreuses années. Selon certains observateurs, on aurait créé récemment davantage d'emplois à temps partiel qu'à temps plein. Il faut cependant considérer le cycle dans son ensemble. Parmi les gouvernements des pays industrialisés, celui du Canada n'a pas son pareil comme instigateur d'un climat économique propice à une solide croissance économique et à la création d'emplois.

Qui plus est, nous remboursions notre dette. Ainsi, le résultat combiné de la réduction de la dette et de la croissance économique fait en sorte que notre dette représente maintenant environ 38,8 p. 100 du PIB. Autrement dit, la dette du pays correspond à 38,8 p. 100 de la taille de notre économie. Par comparaison, elle était de 68,4 p. 100 en 1995-1996. Nous avons certainement fait un bon bout de chemin. Notre gouvernement est déterminé à faire passer cette proportion à 25 p. 100 à très brève échéance.

Comment cela se traduit-il pour le Canadien moyen? Par un certain nombre de choses. D'abord, une bonne politique économique, un bon rendement économique, des taux d'intérêt bas, comme ceux qui sont pratiqués depuis un certain temps dans notre pays, ainsi qu'une excellente politique monétaire, jumelée à notre excellente politique budgétaire, ont tous pour effet de stimuler la création d'emplois et de permettre à des particuliers d'acheter leur première maison.

C'est ce que nous disent nos électeurs. Des locataires estiment qu'il est temps pour eux d'acheter une maison parce que les taux

d'intérêt sont si bas. Il se construit beaucoup de nouvelles maisons à l'heure actuelle. Et cela a un effet d'entraînement sur l'activité économique et la croissance économique. C'est ainsi que se conjuguent nombre de facteurs dont profitent tous les Canadiens et qui favorisent la création d'emplois.

Ce budget donnera suite à notre engagement d'investir dans la santé. En fait, le budget poursuit la mise en oeuvre de notre engagement d'investir 75 milliards de dollars sur dix ans dans la santé, mais il importe de souligner aussi que nous ne pouvons continuer d'engloutir de l'argent.

Nous devons instaurer une plus grande obligation de rendre compte. Nous devons nous fixer des balises. Nous devons être en mesure de comparer la gestion du système de santé au Yukon à celle pratiquée à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Ontario. Les citoyens ont le droit de savoir. Leurs impôts sont-ils dépensés à bon escient? Qu'en est-il des temps d'attente? Qu'en est-il de la maximisation de l'infrastructure de la santé?

Y a-t-il beaucoup d'aînés qui occupent des lits pour soins actifs, des aînés qui n'ont pas d'autre endroit où aller parce qu'il n'y a pas de soins à domicile ni de soins intermédiaires? Cela est tout à fait insensé. Malheureusement, dans les hôpitaux de soins actifs du Canada, y compris ceux de ma circonscription, il y a beaucoup d'aînés qui occupent des lits pour soins actifs, ce qui coûte beaucoup plus cher aux contribuables parce que les hôpitaux de soins actifs sont les plus coûteux.

● (1720)

Si ces personnes sont là, c'est qu'il n'y a pas de soins à domicile, pas de soins intermédiaires, pas de soins de longue durée. Les provinces doivent se doter de cette capacité. Du point de vue des soins au patient, c'est aussi une solution bien préférable. Nombre de personnes âgées ne veulent pas séjourner dans les hôpitaux de soins actifs. Elles veulent être chez elles ou dans un établissement de soins courants. Voilà pourquoi nous soutenons qu'il faut investir dans les soins de santé, mais qu'il faut des normes de rendement. Il faut qu'il y ait responsabilisation et transparence dans l'utilisation des fonds.

Les investissements en matière d'environnement occupent également beaucoup de place dans le budget, qui donne suite à notre engagement à l'égard de l'accord de Kyoto. Je crois que le problème qui a surgi au sujet de la définition des substances toxiques et des gaz à effet de serre a été réglé. C'est un bon débat qu'il faudrait tenir dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le budget donne suite à nos engagements de Kyoto et donne les indications et les incitations fiscales qui s'imposent si nous voulons vraiment atteindre ces objectifs.

L'une des mesures importantes dont je me réjouis grandement est le Fonds éco-net de 1 milliard de dollars, qui permettra au marché de discerner quels sont les projets les plus rentables à réaliser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le fonds appuiera les projets qui rapportent le plus d'avantages par rapport aux coûts. Il y aura une certaine concurrence entre diverses propositions sur les meilleurs moyens de lancer un certain nombre d'initiatives.

*Initiatives ministérielles*

On présente souvent aux députés des propositions concurrentes. Par exemple, nous devrions fixer des règles uniformes pour les laissez-passer de transport en commun, puisqu'il existe un lien avec le stationnement des employés. Mais nous avons reçu une autre proposition, l'investissement dans notre infrastructure et dans les transports en commun. Quel est l'investissement le plus judicieux? Le Fonds éco-net permettra un affrontement entre des idées diverses sur les investissements les plus logiques à faire pour honorer nos engagements de Kyoto et accélérer le processus.

Il y a également un programme d'améliorations éconergétiques, de 225 millions de dollars, qui permettra aux propriétaires de maisons et à d'autres intervenants d'effectuer des investissements très importants dans des habitations et des immeubles afin de maximiser l'efficacité énergétique. Dans ma circonscription, quelques entreprises fabriquent des toits captant l'énergie solaire. Elles m'ont demandé quelles dispositions du budget porteraient sur l'efficacité énergétique. Elles estiment que leur produit est plus éconergétique que les produits de chauffage habituels. Si nous pouvons tirer parti de la lumière solaire, la convertir en énergie et l'utiliser dans des habitations plus éconergétiques, nous pourrions tous participer à la lutte pour enrayer les gaz à effet de serre.

Nous pouvons voir les conséquences des gaz à effet de serre et des changements climatiques. Ceux qui ne croient toujours pas que nous devons nous attaquer à ces problèmes n'y prêtent pas attention, à mon avis. Nous voyons ces conséquences. Nous les voyons dans le Nord. L'autre jour, nous nous sommes réunis avec nos partenaires du Nord, les ambassadeurs de l'Islande, de la Norvège, de la Suède et du Danemark, et nous avons comparé nos notes. Nous avons constaté les conséquences des changements climatiques dans le Nord. Nous devons commencer à agir dans ce dossier.

Nous avons constaté les effets des changements climatiques sur les systèmes météorologiques. Le grand nombre d'ouragans, d'inondations et de séismes ne sont-ils qu'une pure coïncidence? Je crois que bon nombre d'entre eux sont attribuables au fait que nous avons considérablement modifié notre environnement. Nous devons commencer à prendre les mesures qui s'imposent.

● (1725)

Le budget prévoit 5 milliards de dollars répartis sur cinq ans pour l'apprentissage des enfants et les services de garde. C'est une initiative très importante et je sais que le ministre responsable collabore avec les provinces et les territoires afin de créer un programme national. Beaucoup de femmes de ma circonscription affirment qu'il faut améliorer les services de garde d'enfants en Ontario. C'est un élément. L'investissement de 5 milliards de dollars permettra d'atteindre cet objectif.

Le budget prévoit également un nouveau pacte pour les collectivités. En 2005-2006, un montant de 600 millions de dollars provenant d'une partie de la taxe sur l'essence sera dirigé vers les municipalités. Ces dernières pourront mieux gérer les nombreux problèmes auxquels elles se heurtent. Ce montant s'élèvera à 2 milliards de dollars par année à compter de 2009-2010.

En Ontario, le gouvernement provincial, particulièrement sous le régime précédent, a délégué bon nombre de responsabilités aux municipalités sans toutefois leur offrir les fonds en conséquence. Il dit que les municipalités doivent assumer ces responsabilités, mais il ne leur fournit pas les ressources qui vont avec. Le nouveau pacte nous permettra de verser un montant important directement aux municipalités pour les aider à mieux faire face au crime, aux problèmes de transport public et aux autres difficultés qu'elles connaissent.

Nous avons amorcé ce processus il y a un an en accordant aux municipalités le remboursement de la TPS. Cette mesure à elle seule fait épargner aux contribuables de la ville de Toronto quelque 55 millions de dollars chaque année. Cet argent sera utilisé à bon escient dans la ville de Toronto, notamment pour le transport public.

Je suis le débat dans les journaux à propos du gouvernement de l'Ontario. Le premier ministre Dalton McGuinty et son ministre des Finances, Greg Sorbara, disent que l'Ontario souffre d'un déséquilibre fiscal. Premièrement, l'expression « déséquilibre fiscal » est une invention des séparatistes. Elle ne veut pas dire grand-chose, et je suis tout à fait choqué d'entendre le premier ministre de l'Ontario l'employer.

Quoi qu'il en soit, je ne suis pas très heureux de la démarche choisie. Au fil de l'histoire, le gouvernement de l'Ontario a acquis la réputation d'être le siège de certains des hommes d'État les plus respectés du Canada. Pourtant, le premier ministre de l'Ontario a choisi de politiser la question de cette manière plutôt que de venir à Ottawa discuter des difficultés que rencontre l'Ontario. Et nous connaissons les difficultés de l'Ontario. Nous savons que Mike Harris et Ernie Eves ont réduit les recettes de la province. Ils ont réduit les impôts parce que c'était une idée populaire et dictée par un certain bon sens. Mais ils sont allés beaucoup trop loin, avec comme résultat une réduction considérable des recettes de la province.

Nous voyons bien le problème qu'ont sur les bras le premier ministre McGuinty et son ministre des Finances, M. Sorbara, mais j'aimerais que la province de l'Ontario fasse un effort pour résoudre ses problèmes et se montre plus résolue. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons hérité d'un déficit budgétaire de 42 milliards de dollars. Avec ce projet de loi, nous nous assurons de pouvoir mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour fournir aux provinces et aux territoires l'aide importante dont ils ont besoin.

\* \* \*

● (1730)

**LOI SUR LE MARIAGE CIVIL**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 avril, de la motion: Que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

**Le vice-président:** Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition à la motion de deuxième lecture du projet de loi C-38.

Convoquez les députés.

● (1805)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 56)

**POUR**

Députés

Abbott  
Allison  
Anders  
Asselin  
Benoit  
Bonin  
Breitkreuz  
Byrne  
Cardin

Ablonczy  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Batters  
Bezan  
Boshcoff  
Brown (Leeds—Grenville)  
Cannis  
Carr

*Initiatives ministérielles*

Carrie	Casey	Dhalla	Dion
Casson	Chamberlain	Dosanjh	Drouin
Chatters	Chong	Dryden	Duceppe
Cullen (Etobicoke North)	Cummins	Easter	Efford
Cuzner	Day	Emerson	Eyking
Devolin	Doyle	Faïlle	Fontana
Duncan	Epp	Frulla	Fry
Finley	Fitzpatrick	Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Fletcher	Forseth	Gagnon (Jonquière—Alma)	Gauthier
Gallant	Galloway	Godbout	Godfrey
Gaudet	Goldring	Godin	Goodale
Goodyear	Gouk	Graham	Guarnieri
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay	Guimond
Guergis	Hanger	Holland	Ianno
Harper	Harris	Jennings	Julian
Harrison	Hearn	Kadis	Karetak-Lindell
Hiebert	Hill	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kotto
Hinton	Hubbard	Laframboise	Lapierre (Outremont)
Jaffer	Jean	Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Layton	LeBlanc
Karygiannis	Kenney (Calgary Southeast)	Lemay	Lessard
Khan	Kilgour	Lévesque	Loubier
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Macklin	Marceau
Lastewka	Lauzon	Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Lee	Longfield	Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Lukiwski	Lunn	Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Lunney	MacAulay	McCallum	McDonough
MacKay (Central Nova)	MacKenzie	McGuinty	McGuire
Malhi	Maloney	McLellan	Ménard (Hochelaga)
Mark	Matthews	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Minna
McKay (Scarborough—Guildwood)	McTeague	Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Menzies	Merrifield	Murphy	Myers
Miller	Mills	Neville	Owen
Moore (Fundy Royal)	Nicholson	Paquette	Paradis
O'Brien	O'Connor	Patry	Peterson
Obhrai	Oda	Pettigrew	Phinney
Pacetti	Pallister	Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Penson	Poilievre	Plamondon	Poirier-Rivard
Preston	Rajotte	Powers	Prentice
Reid	Reynolds	Ratansi	Redman
Richardson	Ritz	Regan	Robillard
Savoy	Scarpaleggia	Rodriguez	Rota
Scheer	Schellenberger	Roy	Saada
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Simard (Saint Boniface)	Sauvageau	Savage
Simms	Skelton	Scott	Sgro
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg	Siksay	Silva
Sorenson	Steckle	Simard (Beauport—Limoilou)	Smith (Pontiac)
Stinson	Strahl	St-Hilaire	St. Amand
Szabo	Thompson (New Brunswick Southwest)	St. Denis	Stoffer
Thompson (Wild Rose)	Tilson	Stronach	Telegdi
Toews	Tonks	Temelkovski	Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les
Trost	Tweed	Basques)	Torsney
Ur	Van Loan	Thibault (West Nova)	Valley
Vellacott	Wappel	Valeri	Volpe
Warawa	Watson	Vincent	Wrasnewszkyj — 164
White	Wilfert	Wasylycia-Leis	
Williams	Yelich — 132		

**CONTRE**

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	André
Angus	Augustine
Bachand	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélangier	Bell
Bellavance	Bennett
Bergeron	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blais	Blondin-Andrew
Boire	Boivin
Bonsant	Boudria
Boulianne	Bourgeois
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brunelle	Bulte
Carrier	Carroll
Catterall	Chan
Christopherson	Clavet
Cleary	Coderre
Comartin	Comuzzi
Côté	Cotler
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	D'Amours
Davies	Demers
Deschamps	DeVillers

**PAIRÉS**

Députés

Lalonde

Zed — 2

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté.

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 avril, de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, la Loi sur les traitements et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

*Initiatives ministérielles*

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-30.

● (1820)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 57)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz
Brisson	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Carr
Carrie	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Chatters
Chong	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davies	Day
Desjarlais	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Efford
Emerson	Epp
Eyking	Finley
Fitzpatrick	Fletcher
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Godbout
Godfrey	Godin
Goldring	Goodale
Goodyear	Gouk
Graham	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guarnieri
Guergis	Hanger
Harper	Harris
Harrison	Hearn
Hiebert	Hill
Hinton	Holland
Ianno	Jaffer
Jean	Johnston
Julian	Kadis
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Kilgour
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Lauzon	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuinty	McGuire

McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Merrifield
Mills
Mitchell
Moore (Fundy Royal)
Myers
Nicholson
Obhrai
Owen
Pallister
Patry
Peterson
Poilievre
Prentice
Proulx
Ratansi
Regan
Reynolds
Ritz
Rodriguez
Saada
Scarpaleggia
Schellenberger
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
St. Denis
Stoffèr
Temelkovski
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tilson
Tonks
Trost
Valeri
Van Loan
Volpe
Wasylycia-Leis
White
Williams
Yelich— 231

McLellan
Menzies
Miller
Minna
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Murphy
Neville
O'Connor
Oda
Pacetti
Paradis
Penson
Pettigrew
Powers
Preston
Rajotte
Redman
Reid
Richardson
Robillard
Rota
Savage
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Sgro
Silva
Simms
Smith (Pontiac)
Solberg
St. Amand
Stinson
Stronach
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Toews
Torsney
Tweed
Valley
Vellacott
Warawa
Watson
Wilfert
Wrzesnewskyj

## CONTRE

## Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonin	Bonsant
Boulianne	Bourgeois
Brown (Oakville)	Brunelle
Cannis	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Duceppe
Faille	Gagnon (Québec)
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet	Gauthier
Guay	Guimond
Hubbard	Jennings
Karetak-Lindell	Kotto
Laframboise	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Marceau
Ménard (Hochelaga)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
O'Brien	Paquette
Perron	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau

Simard (Beauport—Limoilou)  
Steckle  
Telegdi  
Basques)  
Ur  
Wappel— 65

St-Hilaire  
Szabo  
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les  
Vincent

### PAIRÉS

Députés

Lalonde

Zed— 2

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

\* \* \*

[Traduction]

### LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—AIR INDIA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 avril, de la motion.

**Le Président:** Conformément à l'ordre pris le mercredi 6 avril, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Newton—Delta-Nord, concernant les crédits.

• (1830)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 58)

### POUR

Députés

Abbott  
Allison  
Anders  
André  
Asselin  
Batters  
Bellavance  
Bergeron  
Bigras  
Blais  
Bonsant  
Bourgeois  
Broadbent  
Brunelle  
Carrie  
Casey  
Chatters  
Christopherson  
Cleary  
Côté  
Crowder  
Cummins  
Day  
Deschamps  
Devolin  
Duceppe  
Epp  
Finley  
Fletcher  
Gagnon (Québec)  
Gagnon (Jonquière—Alma)  
Gaudet  
Godin  
Goodyear  
Grewal (Newton—North Delta)  
Guay  
Guimond  
Harper  
Harrison  
Hiebert  
Hinton  
Jean  
Julian  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Kilgour  
Kotto  
Laframboise  
Lauzon  
Layton

Ablonczy  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Angus  
Bachand  
Bell  
Benoit  
Bezan  
Blaikie  
Boire  
Boulianne  
Breitkreuz  
Brown (Leeds—Grenville)  
Cardin  
Carrier  
Casson  
Chong  
Clavet  
Comartin  
Crête  
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)  
Davies  
Demers  
Desjarlais  
Doyle  
Duncan  
Faille  
Fitzpatrick  
Forseth  
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)  
Gallant  
Gauthier  
Goldring  
Gouk  
Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
Guergis  
Hanger  
Harris  
Hearn  
Hill  
Jaffer  
Johnston  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Kenney (Calgary Southeast)  
Komarnicki  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lapierre (Lévis—Bellechasse)  
Lavallée  
Lemay

Lessard  
Loubier  
Lunn  
MacKay (Central Nova)  
Marceau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Masse  
Ménard (Hochelega)  
Menzies  
Miller  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Nicholson  
Obhrai  
Pallister  
Penson  
Picard (Drummond)  
Poilievre  
Prentice  
Rajotte  
Reynolds  
Ritz  
Sauvageau  
Schellenberger  
Siksay  
Skelton  
Solberg  
St-Hilaire  
Stoffer  
Telegdi  
Basques)  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tilson  
Trost  
Van Loan  
Vincent  
Wasylycia-Leis  
White  
Wrzesnewskyj

### Les crédits

Lévesque  
Lukiwski  
Lunney  
MacKenzie  
Mark  
Martin (Sault Ste. Marie)  
McDonough  
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Merrifield  
Mills  
O'Connor  
Oda  
Paquette  
Perron  
Plamondon  
Poirier-Rivard  
Preston  
Reid  
Richardson  
Roy  
Scheer  
Schmidt (Kelowna—Lake Country)  
Simard (Beauport—Limoilou)  
Smith (Kildonan—St. Paul)  
Sorenson  
Stinson  
Stronach  
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les  
Thompson (Wild Rose)  
Toews  
Tweed  
Vellacott  
Warawa  
Watson  
Williams  
Yelich— 172

### CONTRE

Députés

Adams  
Anderson (Victoria)  
Bagnell  
Bakopanos  
Bélanger  
Bevilacqua  
Boivin  
Boshcoff  
Bradshaw  
Brown (Oakville)  
Byrne  
Carr  
Catterall  
Chan  
Comuzzi  
Cullen (Etobicoke North)  
D'Amours  
Dhalla  
Dosanjh  
Dryden  
Efford  
Eyking  
Frulla  
Galloway  
Godfrey  
Graham  
Holland  
Ianno  
Kadis  
Khan  
Lastewka  
Alcock  
Augustine  
Bains  
Barnes  
Bennett  
Blondin-Andrew  
Bonin  
Boudria  
Brisson  
Bulte  
Cannis  
Carroll  
Chamberlain  
Coderre  
Cotler  
Cuzner  
DeVillers  
Dion  
Drouin  
Easter  
Emerson  
Fontana  
Fry  
Godbout  
Goodale  
Guarnieri  
Hubbard  
Jennings  
Karygiannis  
Lapierre (Outremont)  
LeBlanc

*Affaires courantes*

Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCallum	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien
Owen	Pacetti
Paradis	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Szabo
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Volpe
Wappel	Wilfert — 124

## PAIRÉS

Députés

Lalonde

Zed— 2

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

## AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 avril, de la motion et de l'amendement.

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement proposé par le député de Glengarry—Prescott—Russell à la motion d'adoption du quatrième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord inscrite au nom du député de Calgary-Centre-Nord.

Le vote porte sur l'amendement.

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les whips votent au nom de leur parti. Je vous demanderais de bien vouloir inscrire tous les libéraux présents comme ayant voté en faveur.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Rob Nicholson:** Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur s'opposent à cet amendement.

[Français]

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois votent contre cette motion.

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD votent oui sur cette motion.

● (1835)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 59)

## POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Bélanger
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brison	Broadbent
Brown (Oakville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Easter
Efford	Emerson
Eyking	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno
Jennings	Julian
Kadis	Karygiannis
Khan	Kilgour
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Layton	LeBlanc
Lee	Longfield
MacAulay	Macklin
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuinty
McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien
Owen	Pacetti
Paradis	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Siksay	Silva
Simard (Saint Boniface)	Simms

*Affaires courantes*

Smith (Pontiac)  
St. Denis  
Stoffer  
Telegdi  
Thibault (West Nova)  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Wasylcia-Leis  
Wrzesnewskyj- — 147

St. Amand  
Steckle  
Szabo  
Temelkovski  
Tonks  
Ur  
Valley  
Wappel  
Wilfert

Warawa  
White  
Yelich- — 149

Watson  
Williams

## PAIRÉS

Députés

Lalonde

Zed- — 2

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui

**Le Président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

**L'hon. Karen Redman:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qui vient d'être pris, les libéraux votant contre.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Rob Nicholson:** Monsieur le Président, les membres du Parti conservateur sont fiers de voter en faveur de la motion.

[Français]

**M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, les collègues du Bloc québécois sont favorables à cette motion.

[Traduction]

**M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les membres du NPD votent contre cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 60)

## POUR

Députés

Abbott  
Allison  
Anders  
André  
Bachand  
Bellavance  
Bergeron  
Bigras  
Boire  
Boulianne  
Breitkreuz  
Brunelle

Ablonczy  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Asselin  
Batters  
Benoit  
Bezan  
Blais  
Bonsant  
Bourgeois  
Brown (Leeds—Grenville)  
Cardin

## CONTRE

Députés

Abbott  
Allison  
Anders  
André  
Bachand  
Bellavance  
Bergeron  
Bigras  
Boire  
Boulianne  
Breitkreuz  
Brunelle  
Carrie  
Casey  
Chatters  
Clavet  
Côté  
Cummins  
Demers  
Devolin  
Duceppe  
Epp  
Finley  
Fletcher  
Gagnon (Québec)  
Gagnon (Jonquière—Alma)  
Gaudet  
Goldring  
Gouk  
Grewal (Fleetwood—Port Kells)  
Guergis  
Hanger  
Harris  
Hearn  
Hill  
Jaffier  
Johnston  
Keddy (South Shore—St. Margaret's)  
Komarnicki  
Kramp (Prince Edward—Hastings)  
Lapierre (Lévis—Bellechasse)  
Lavallée  
Lessard  
Loubier  
Lunn  
MacKay (Central Nova)  
Marceau  
Ménard (Hochelaga)  
Menzies  
Miller  
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)  
Moore (Fundy Royal)  
Nicholson  
Obhrai  
Pallister  
Penson  
Picard (Drummond)  
Poilievre  
Prentice  
Rajotte  
Reynolds  
Ritz  
Sauvageau  
Schellenberger  
Simard (Beauport—Limoilou)  
Smith (Kildonan—St. Paul)  
Sorenson  
Stinson  
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Thompson (Wild Rose)  
Toews  
Tweed  
Vellacott

Ablonczy  
Ambrose  
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Asselin  
Batters  
Benoit  
Bezan  
Blais  
Bonsant  
Bourgeois  
Brown (Leeds—Grenville)  
Cardin  
Carrier  
Casson  
Chong  
Cleary  
Crête  
Day  
Deschamps  
Doyle  
Duncan  
Faille  
Fitzpatrick  
Forseth  
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)  
Gallant  
Gauthier  
Goodyear  
Grewal (Newton—North Delta)  
Guay  
Guimond  
Harper  
Harrison  
Hiebert  
Hinton  
Jean  
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)  
Kenney (Calgary Southeast)  
Kotto  
Laframboise  
Lauzon  
Lemay  
Lévesque  
Lukowski  
Lunney  
MacKenzie  
Mark  
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)  
Merrifield  
Mills

O'Connor

Oda

Paquette

Perron

Plamondon

Poirier-Rivard

Preston

Reid

Richardson

Roy

Scheer

Schmidt (Kelowna—Lake Country)

Skelton

Solberg

St-Hilaire

Stronach

Tilson

Trost

Van Loan

Vincent

*Affaires courantes*

Carrie	Carrier	Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
Casey	Casson	D'Amours	Davies
Chatters	Chong	Desjarlais	DeVillers
Clavet	Cleary	Dhalla	Dion
Côté	Crête	Dosanjh	Drouin
Cummins	Day	Dryden	Easter
Demers	Deschamps	Efford	Emerson
Devolin	Doyle	Eyking	Fontana
Duceppe	Duncan	Frulla	Fry
Epp	Faille	Galloway	Godbout
Finley	Fitzpatrick	Godfrey	Godin
Fletcher	Forseth	Goodale	Graham
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)	Guarnieri	Holland
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant	Hubbard	Ianno
Gaudet	Gauthier	Jennings	Julian
Goldring	Goodyear	Kadis	Karygiannis
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)	Khan	Kilgour
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay	Lapierre (Outremont)	Lastewka
Guergis	Guimond	Layton	LeBlanc
Hanger	Harper	Lee	Longfield
Harris	Harrison	MacAulay	Macklin
Hearn	Hiebert	Malhi	Maloney
Hill	Hinton	Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Jaffar	Jean	Martin (Winnipeg Centre)	Martin (LaSalle—Émard)
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)	Matthews	McCallum
Komarnicki	Kotto	McDonough	McGuinty
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise	McGuire	McKay (Scarborough—Guildwood)
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lauzon	McLellan	McTeague
Lavallée	Lemay	Minna	Mitchell
Lessard	Lévesque	Murphy	Myers
Loubier	Lukiwski	Neville	O'Brien
Lunn	Lunney	Owen	Pacetti
MacKay (Central Nova)	MacKenzie	Paradis	Patry
Marceau	Mark	Peterson	Pettigrew
Ménard (Hochelega)	Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Menzies	Merrifield	Powers	Proulx
Miller	Mills	Ratansi	Redman
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)		Regan	Robillard
Moore (Fundy Royal)		Rodriguez	Rota
Nicholson	O'Connor	Saada	Savage
Obhrai	Oda	Savoy	Scarpaleggia
Pallister	Paquette	Scott	Sgro
Penson	Perron	Siksay	Silva
Picard (Drummond)	Plamondon	Simard (Saint Boniface)	Simms
Poillievre	Poirier-Rivard	Smith (Pontiac)	St. Amand
Prentice	Preston	St. Denis	Steckle
Rajotte	Reid	Stoffer	Szabo
Reynolds	Richardson	Telegdi	Temelkovski
Ritz	Roy	Thibault (West Nova)	Tonks
Sauvageau	Scheer	Torsney	Ur
Schellenberger	Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Valeri	Valley
Simard (Beauport—Limoulu)	Skelton	Volpe	Wappel
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg	Wasylycia-Leis	Wilfert
Sorenson	St-Hilaire	Wrzesnewskyj- — 147	
Stinson	Stronach		
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)			
Thompson (New Brunswick Southwest)			
Thompson (Wild Rose)	Tilson		
Toews	Trost		
Tweed	Van Loan		
Vellacott	Vincent		
Warawa	Watson		
White	Williams		
Yelich- — 149			

**CONTRE**

## Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Bélangier
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Brisson	Broadbent
Brown (Oakville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Christopherson
Coderre	Comartin
Comuzzi	Cotler
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)

**PAIRÉS**

## Députés

Lalonde	Zed- — 2
---------	----------

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 38, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

**LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 février, de la motion: Que le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Mark Warawa (Langley, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-280, qui a pour objet de régler le problème de l'excédent du Compte d'assurance-emploi que les libéraux accumulent depuis six ans, soit depuis qu'ils ont suspendu le mode de fixation du taux de cotisation.

Le projet de loi C-280 contient deux mesures importantes: premièrement, il créerait un compte distinct, pour faire en sorte que les fonds provenant des cotisations ne soient pas versés dans les recettes générales; et deuxièmement, il ferait en sorte que le gouvernement ne puisse suspendre l'application du mode de fixation des cotisations sans l'approbation de la Chambre.

Le projet de loi propose également de porter de 4 à 17 le nombre des membres de la Commission d'assurance-emploi. Cette proposition ne me paraît pas justifiée, car elle engendrerait la lourdeur et des coûts élevés. Je ne pourrai appuyer cette disposition du projet de loi, mais j'appuierais le projet de loi lui-même avec enthousiasme si un amendement y était apporté pour que l'effectif de la commission ne soit pas accru.

Le Parti conservateur croit que le gouvernement doit être tenu de rendre compte du solde cumulatif du compte d'assurance-emploi, qui continue de gonfler d'année en année, en dépit des objections répétées de la vérificatrice générale, selon qui cela va à l'encontre de la Loi sur l'assurance-emploi.

En continuant de suspendre l'application d'un mode de fixation des cotisations équitable et transparent, le gouvernement continue de gonfler l'excédent du Compte d'assurance-emploi. Le Parti conservateur croit que cet excédent appartient aux cotisants de l'assurance-emploi, à savoir les travailleurs et les employeurs.

L'excédent national accumulé de 46 milliards de dollars du régime d'assurance-emploi met en évidence une politique délibérée de surimposition des travailleurs et des employeurs et de détournement des fonds ainsi accumulés au profit d'autres priorités gouvernementales. Cette pratique est trompeuse, malhonnête et contraire à la loi. Dénoncée par la vérificatrice générale, elle constitue un impôt injuste et régressif. Car il s'agit bel et bien d'un impôt.

Au lieu de financer l'augmentation de ses dépenses par un impôt sur le revenu plus progressif, le gouvernement utilise l'excédent de l'assurance-emploi pour d'autres priorités et, ce faisant, il impose davantage, proportionnellement, les travailleurs à faible revenu et les petites entreprises. En agissant de la sorte, le gouvernement impose les moins fortunés et soustrait au fardeau fiscal ceux qui ont les moyens de le supporter.

Le régime d'assurance-emploi a engendré un problème, et ce problème est l'excédent de 46 milliards de dollars.

Une autre partie du programme d'assurance-emploi, le congé de compassion, offre un autre exemple de mesures législatives bâclées et de mauvaise gestion. Le programme de prestations de compassion, annoncé il y a deux ans dans le discours du budget et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, a été créé afin d'assurer que les mourants aient des soins palliatifs dans les derniers jours de leur vie.

Malheureusement, la mesure législative bâclée ne définit pas de façon appropriée qui peut s'occuper de ces personnes mourantes. Les enfants, les conjoints ou les conjoints de fait de ces personnes sont admissibles à titre de soignants. En revanche, les soeurs et les frères ne le sont pas.

Le programme de prestations de compassion a été doté de 190 millions de dollars l'an dernier, mais seulement 11 millions de dollars ont été versés. Nombre de gens qui ont présenté une demande dans le cadre de ce programme ont essuyé un refus.

• (1840)

Permettez-moi de raconter l'histoire de Sue, qui habite dans ma circonscription. Elle est venue à mon bureau pour me dire qu'elle avait présenté une demande de prestations de compassion. Sue, qui a 43 ans, a appris qu'elle était atteinte d'un cancer en phase terminale. Elle s'occupait de sa mère de 73 ans. La soeur de Sue est venue de la vallée de l'Okanagan pour s'occuper d'elle. Elle a obtenu un congé de son employeur et s'est rendue au ministère des Ressources humaines pour présenter une demande de prestations de compassion. On lui a dit qu'on était désolé pour ce qui arrivait à sa soeur, mais qu'elle n'était pas admissible au programme car, aux termes de la loi, une soeur n'était pas considérée comme un membre de la famille.

Cela m'a semblé absurde, si bien que nous avons vérifié. Nous avons appris avec étonnement que le ministère des Ressources humaines ne considérait pas une soeur comme un membre de la famille.

J'ai immédiatement porté l'affaire à l'attention de la ministre des Ressources humaines. On m'a dit que le programme faisait l'objet d'une révision. J'ai demandé à la ministre d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour que Sue et sa soeur restent ensemble. On m'a dit qu'il y avait une catégorie « autre » dans le programme. Qu'est-ce que le terme « autre » veut dire? Le problème, c'est que le programme d'assurance-emploi ne l'a jamais défini. Comme je l'ai dit, le programme a été annoncé il y a deux ans et mis en oeuvre en 2004. Il est maintenant possible de présenter une demande de prestations de compassion en ligne et, comme de fait, la catégorie « autre » existe bel et bien. Toutefois, même si on lance la demande en cliquant sur « autre », on se fait répondre qu'elle est rejetée étant donné qu'il n'existe pas de définition pour « autre ». Tout cela fut très frustrant.

J'ai commencé à recevoir des courriels d'autres Canadiens. J'ai reçu un courriel d'Olga, en Ontario. Olga, qui a une soeur dans une situation semblable, s'est rendue à Richmond, en Colombie-Britannique, pour en prendre soin. Elle a également présenté une demande de prestations de compassion, mais sa demande a été refusée parce que, selon la définition du ministre, une soeur ne fait pas partie de la famille dans le cadre de ce programme.

Olga en a appelé de la décision devant le Conseil arbitral, qui est la commission d'appel chargée des affaires concernant les prestations de compassion dans le cadre du Régime d'assurance-emploi. La commission d'appel a pris la bonne décision en disant qu'une soeur faisait absolument partie de la famille. Elle a dit à Olga qu'elle devrait pouvoir prendre soin de sa soeur mourante.

Puis l'inimaginable s'est produit. Le gouvernement en a appelé de la décision de la commission d'appel. Il dit qu'Olga ne peut prendre soin de sa soeur. Pourquoi? Parce qu'il a un programme où le mot « autre » n'est pas défini.

C'est injuste, cela porte à confusion et cela laisse les Canadiens mourants sans personne pour prendre soin d'eux. Le gouvernement divise les familles.

*Initiatives parlementaires*

C'était très frustrant de découvrir que, l'an dernier, on avait prévu 190 millions de dollars pour ce programme de prestations de compassion du Régime d'assurance-emploi, programme qui fait l'objet d'un examen, mais que le gouvernement empêche les familles de rester ensemble. Une soeur ne peut pas prendre soin de sa soeur et un frère ne peut pas prendre soin de son frère. Les députés savent-ils ce que le gouvernement a fait? Il a réduit ces 190 millions de dollars à 11 millions de dollars. Voilà le résultat de l'examen de ce programme. Voilà comment le gouvernement traite les familles qui demandent des prestations de compassion.

N'oublions pas que la caisse d'assurance-emploi affiche un excédent de 46 milliards de dollars et que le gouvernement n'a pas de comptes à rendre à cet égard. Il accorde 190 millions de dollars pour un programme de prestations de compassion dans le cadre du Régime d'assurance-emploi puis, après examen, il réduit ce montant à 11 millions de dollars pour cette année.

Lorsque j'ai demandé de participer à ce processus d'examen, on m'a dit que c'était impossible parce que le personnel du ministre s'en chargeait. Je veux y participer et les Canadiens ont besoin d'y participer.

La solution, c'est de garder les choses simples. Les mourants devraient pouvoir décider qui s'occupera d'eux pendant leurs derniers jours. Ce peut être une soeur, une mère ou un père, mais je crois que la Constitution du Canada et la Charte des droits et libertés donnent aux mourants le droit de dire qui ils veulent voir s'occuper d'eux.

Dans le cadre de l'examen, nous pourrions chercher à savoir si six semaines c'est assez long. Le geste de compassion et la chose facile à faire — et je crois que le ministre a le pouvoir de l'autoriser — c'est de permettre aux mourants de décider qui ils veulent voir s'occuper d'eux. Évidemment, celui ou celle qui prodigue les soins doit être admissible à l'assurance-emploi, ce qui est raisonnable. Cependant, il est inconcevable que l'on ne permette pas à quelqu'un de s'occuper d'un membre de sa famille en raison d'un problème de définition.

• (1845)

Le programme n'est qu'un autre exemple des lois boiteuses que produit le gouvernement. Il sait ce qui doit être fait, mais ne le fait pas. Il renie ses promesses. Il avait promis de s'occuper des Canadiens, mais il ne donne pas suite à cette promesse. Nous entendons beaucoup de beaux discours et d'excuses, mais, pendant ce temps, des Canadiens meurent.

J'appuie l'imputabilité qu'imposerait le projet de loi.

• (1850)

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir au sujet du projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et la Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines.

Le projet de loi soulève deux questions essentielles relativement à notre régime d'assurance-emploi. Premièrement, il prévoit la création d'une commission tripartite, indépendante du gouvernement et composée de 17 membres, qui remplacerait l'actuelle commission composée de 4 membres.

Deuxièmement, le Compte d'assurance-emploi serait traité d'une nouvelle manière parmi les comptes généraux du gouvernement du Canada. En vertu de ce projet de loi, ce compte serait distinct et géré par la nouvelle commission.

Il s'agit d'éléments importants. En fait, ils correspondent en tous points aux questions déjà soulevées par le Comité permanent du développement des ressources humaines et du développement des

compétences, qui a formulé ses propres recommandations à cet égard.

Le gouvernement accueille favorablement et prend au sérieux les recommandations du comité permanent et les étudie très attentivement. Il entend faire rapport à leur sujet au Parlement dans le délai prescrit de 150 jours.

Il importe de souligner que le gouvernement s'est déjà attaqué aux questions soulevées dans le projet de loi. En décembre 2004, le gouvernement du Canada a diminué les taux des cotisations d'assurance-emploi s'appliquant à 2005. Pour cette raison, les cotisations des employés sont maintenant abaissées à 1,95 \$ par 100 \$ de rémunération, et celles des employeurs, à 2,73 \$ par 100 \$ de rémunération assurable.

Cette dernière diminution est la onzième consécutive pour les cotisations d'assurance-emploi, depuis 1993. Elle signifie que les employeurs et les employés verseront 10,5 milliards de dollars de moins en cotisations au cours du présent exercice qu'ils ne l'auraient fait en fonction des taux de 1994 et, en ce qui concerne les particuliers, cela signifie que les employés versant la cotisation maximale paieront 485 \$ de moins au cours du présent exercice en cotisations annuelles que si les taux de 1994 étaient encore en vigueur. Voilà une bonne nouvelle.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à mettre en place un nouveau mécanisme de fixation des taux de cotisation à l'assurance-emploi. C'est exactement ce que prévoit le dernier budget fédéral. À la suite de consultations publiques, le gouvernement s'est engagé à élaborer un nouveau mécanisme permanent de fixation des taux: premièrement, les taux des cotisations devront être fixés de façon transparente; deuxièmement, les modifications devront être fondées sur l'avis d'experts indépendants; troisièmement, les recettes que l'on prévoit retirer des cotisations devront correspondre aux coûts prévus du régime; quatrièmement, les taux devront être fixés de manière à en atténuer l'incidence sur le cycle économique; et, cinquièmement, les taux des cotisations devront être relativement stables dans le temps.

Le nouveau mécanisme de fixation des taux que l'on propose fait fond sur ce qui a mené à des réductions constantes des taux de cotisation à l'assurance-emploi. Il tient compte du point de vue des intervenants et du comité permanent de la Chambre des communes.

Selon le nouveau mécanisme, l'actuaire en chef de l'assurance-emploi calculerait le taux couvrant les coûts pour l'année à venir. Il ferait ensuite rapport de son calcul à la Commission de l'assurance-emploi, qui rendrait l'information publique le plus tôt possible. On consulterait les intervenants, après quoi la commission fixerait un taux pour la prochaine année. Le taux de cotisation d'un employé pourrait être rajusté d'un montant jusqu'à concurrence de quinze cents d'une année à l'autre. Notre objectif serait de veiller à la stabilité des taux de cotisation et de limiter les effets négatifs sur le cycle économique. Ce que nous essaierions d'éviter au plus haut point, c'est une hausse notable des taux des cotisations en période de récession.

De plus, le projet de loi prévoit que les taux pour 2006-2007 ne dépasseront pas 1,95 \$. Cette mesure vise à garantir la stabilité des taux alors que s'opérerait la transition vers le nouveau mécanisme de fixation des taux.

Enfin, le gouvernement du Canada serait habilité à annuler les taux établis par la commission, si c'était dans l'intérêt public de le faire, par voie de décret.

Examinons maintenant la proposition du projet de loi C-280 visant à séparer le compte d'assurance-emploi des comptes généraux du Canada.

• (1855)

Au cours des années 1980, le gouvernement de l'époque, un gouvernement d'une autre couleur politique que celui d'aujourd'hui, a décidé, en suivant les conseils du vérificateur général, de fusionner le Compte d'assurance-emploi avec le compte général de l'État. Bien plus qu'un simple changement comptable, cette mesure était inspirée par de solides principes de gestion des affaires publiques.

En fusionnant les comptes, le gouvernement prenait entièrement à sa charge les obligations relatives au programme.

Il est important de se rappeler qu'il y a quelques années, on s'inquiétait sérieusement à propos de la viabilité du Compte d'assurance-emploi, dans son ancienne version, qui était constamment déficitaire. À l'époque, constatant avec inquiétude que les obligations du programme dépassaient les recettes dont on disposait, les Canadiens trouvaient rassurante l'idée que le gouvernement du Canada se charge de faire les paiements quoi qu'il advienne.

Aujourd'hui, le Compte d'assurance-emploi est bien garni, mais le principe est le même, à savoir que le gouvernement demeure responsable de veiller au paiement des prestations.

Avant de séparer le Compte d'assurance-emploi du compte général de l'État et de le confier à un organisme indépendant, il faut procéder à une analyse rigoureuse des effets sur les obligations de rendre compte et sur l'obligation du gouvernement de garantir le paiement des prestations.

J'aimerais aussi rappeler à la Chambre que, dans une perspective comptable, la vérificatrice générale pense, à l'instar de ses prédécesseurs, que le Compte d'assurance-emploi devrait continuer d'être intégré au compte général de l'État.

Dans son témoignage devant le Comité des comptes publics en novembre 2004, la vérificatrice générale a dit, par exemple:

[...] c'est la bonne façon de comptabiliser le compte, et elle respecte les normes comptables pour le secteur public adoptées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

La vérificatrice générale a ajouté:

[...] j'ai de la difficulté à imaginer que le programme d'assurance-emploi puisse être exclu des états financiers sommaires du gouvernement, qui comprennent toutes les activités gouvernementales.

Le fait de séparer le Compte d'assurance-emploi du compte général de l'État comme le propose le projet de loi C-280 risque d'être contraire à l'opinion de la vérificatrice générale.

Enfin, il y a la question de la structure que propose le projet de loi C-280 pour la Commission de l'assurance-emploi. Cette mesure législative remplacerait l'actuelle commission de quatre personnes qui gère le Compte d'assurance-emploi par une nouvelle commission comptant 17 membres. Je ne sais pas exactement comment on en est arrivé à ce nombre, mais je m'interroge quant à l'incidence de cette proposition. Je me demande entre autres si le fonctionnement d'une commission quatre fois plus grande coûtera quatre fois plus cher. Si c'est le cas, ces fonds ne pourraient-ils pas être mieux utilisés pour servir les Canadiens?

Il y a également la question d'en arriver à un consensus entre tant de personnes. L'actuelle commission comprend deux hauts fonctionnaires, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs. Il convient de noter qu'un seul des hauts fonctionnaires a le droit de vote, ce qui renforce l'égalité entre les trois partenaires. Il y aurait lieu d'examiner les coûts et l'efficacité d'un groupe élargi.

### *Initiatives parlementaires*

Le gouvernement s'est engagé à surveiller et à évaluer le programme d'assurance-emploi pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins des Canadiens. Le gouvernement a réitéré cet engagement dans le discours du Trône et dans le budget de février comme en fait foi la bonification du programme d'assurance-emploi annoncée après la présentation du budget.

De toute évidence, le gouvernement a montré qu'il est disposé, voire qu'il souhaite aider les travailleurs à s'adapter au marché du travail actuel, tout en veillant à ce que l'assurance-emploi demeure souple et adaptée aux besoins des Canadiens.

Compte tenu des raisons que j'ai exposées, je ne suis pas en mesure d'appuyer les modifications à la loi proposées dans le projet de loi C-280.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre les travaux. Il y a eu des consultations entre les partis au sujet du débat de ce soir sur l'affaire du gouvernement n° 10, le débat exploratoire sur la GRC, et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime pour que tout député qui le désire puisse partager son temps.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

[Français]

### LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de pouvoir intervenir sur ce projet de loi. En tout premier lieu, je voudrais féliciter et remercier mon collègue de Manicouagan d'avoir déposé ce projet de loi, de l'avoir défendu avec vigueur et rigueur, comme il le fait toujours d'ailleurs pour défendre les citoyens de son comté. Il le fait avec adresse, comme il le fait ici, à la Chambre des communes.

Ce projet de loi s'impose dans les circonstances. Ce projet de loi a toutes les raisons d'être adopté, sauf en ce qui a trait à ce que ma collègue d'en face vient de dire.

Or, je trouve assez dramatique qu'on vienne soutenir aujourd'hui qu'il s'agit d'abord d'une question de cotisations, alors que les personnes qui y cotisent n'ont jamais demandé de diminuer les cotisations.

Ce n'est pas non plus une question d'argent dans la caisse, puisqu'il y a des surplus accumulés et des surplus qui continuent de s'accumuler. Mon collègue conservateur en a fait mention tantôt: au 31 mars 2004, nous avions au-delà de 46 milliards de dollars accumulés qui ont été utilisés à d'autres fins que ce pour quoi ils devaient être encaissés, soit pour l'assurance-emploi.

*Initiatives parlementaires*

Ces surplus ont été obtenus sur le dos des travailleurs et des travailleuses qui ont eu le malheur de perdre leur emploi et pour lesquels le gouvernement libéral a restreint les conditions d'accessibilité et d'admissibilité.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le gouvernement du Parti libéral peut puiser à sa guise dans cette caisse et peut en disposer comme il le veut. Cette caisse est administrée par un petit groupe choisi par le gouvernement, tel que l'a décrit ma collègue d'en face tantôt. Elle s'interrogeait à savoir si le fait de placer 17 administrateurs au lieu de quatre n'était pas quelque chose qui pouvait compromettre la caisse. S'il y a quelque chose de farfelu que j'ai entendu ici dans cette Chambre, c'est bien cela.

Comment peut-on prétendre que 17 personnes vont administrer une caisse de 17 milliards de dollars par année, représenter presque 17 ou 18 millions de travailleuses et de travailleurs qui y cotisent à un moment ou l'autre, et pour lesquels on doit établir des règles pour leur donner accès à l'assurance-emploi? On vient prétendre aujourd'hui que 17 personnes pour administrer cette caisse est quelque chose d'impensable. Voyons donc, c'est l'inverse qui se produit, car quatre personnes pour pouvoir gérer cette caisse, c'est donc dire que cela enlève beaucoup de limpidité au fait de pouvoir l'administrer et laisse à l'écart de l'administration les deux groupes qui y cotisent, c'est-à-dire les employés et les employeurs. Cela est un non-sens et donne les abus que l'on connaît, comme dans d'autres secteurs d'activités du gouvernement. On a vu des abus lorsque cela manque de transparence. Il s'agit de la même chose pour la caisse d'assurance-emploi.

Il est tout à fait dans l'ordre des choses que cette caisse redevienne une caisse autonome. Cela veut-il dire pour autant que le gouvernement n'aura pas un droit de regard? La vérificatrice générale nous a indiqué par où cela devait passer: par la reddition des comptes, bien sûr, avec une présence du gouvernement par ses sous-ministres et un représentant, le président, nommé par le gouverneur en conseil. C'est donc dire que sur 17 personnes participant à l'administration de cette caisse, il y aurait sept représentants des employés et sept représentants des employeurs. Pourquoi ce nombre? Il fallait à un moment donné établir un nombre en comparaison à l'administration d'une caisse similaire, pour ne pas la nommer, soit celle des accidentés du travail au Québec. On se retrouve avec un nombre environ similaire et cela se gère très bien.

Les travailleurs et les employeurs ne sont pas des gens irresponsables, mais plutôt responsables au premier chef des sommes d'argent qu'ils administrent pour les personnes qu'ils représentent. Avant de pouvoir insinuer qu'une caisse semblable est mieux administrée par quatre personnes nommées par le gouvernement, même si un représentant de l'employeur et des employés sont présents, l'expérience récente nous démontre que ce n'est pas le cas. Cela sert à d'autres fins.

● (1900)

Le projet de loi déposé par mon collègue de Manicouagan vient corriger cette situation pour que la fixation des taux des cotisations soit faite chaque année en fonction d'une recommandation de la commission elle-même et pour améliorer ou maintenir le régime en fonction des besoins des personnes qui y cotisent. Le compte d'assurance-emploi serait aussi établi en fonction du besoin annuel. Il ferait partie du compte du Canada, mais serait sorti de l'administration générale du Trésor pour qu'on cesse de l'utiliser à d'autres fins. Je vous rappellerai une chose tout à fait inacceptable. On utilise cet argent comme une taxe supplémentaire pour les travailleurs et les employeurs. On s'en sert effectivement à d'autres fins.

Cette commission serait administrée de la façon dont je l'indiquais tout à l'heure, soit majoritairement par des employeurs et des salariés. Ceux-ci rendraient des comptes au Parlement. Comme partout ailleurs, un arbitrage interviendrait en cas de difficultés pour décider au niveau de la caisse comme telle. À ce moment-là, il y aurait des représentants choisis par les deux groupes concernés et nommés par le gouverneur en conseil, qui seraient capables d'administrer la caisse puisqu'ils auront été choisis en fonction des critères propres à chacun des groupes.

Le Bloc québécois a toujours été en désaccord avec la façon dont le gouvernement se comportait vis-à-vis de la caisse d'assurance-emploi. Je vous rappellerai que durant la 36<sup>e</sup> législature, en 1999, sept projets de loi sur 137 déposés en Chambre venaient du Bloc concernant l'assurance-emploi.

Le cas de la caisse d'assurance-emploi nous amène à réfléchir sur les devoirs du gouvernement. Le premier devoir d'un gouvernement est de respecter les lois qu'il a lui-même adoptées. Le deuxième, c'est de ne pas s'approprier ce qui ne lui appartient pas. Dans le cas qui nous préoccupe, le gouvernement de l'actuel premier ministre a violé ces deux règles fondamentales en s'accaparant des surplus de la caisse d'assurance-emploi.

Ce programme est conçu comme étant une assurance. Lorsque les gens doivent avoir recours à l'assurance après avoir cotisé toute leur vie, ils constatent que leurs primes d'assurance a servi à d'autres fins. Deux choses arriverait à n'importe quelle compagnie d'assurances dans cette situation. Premièrement, elle passerait pour une voleuse, et deuxièmement, bien sûr, elle ne resterait pas longtemps en affaires.

C'est cette réflexion que nous devons avoir, et c'est aussi ce constat qu'il faut faire entre nous relativement au projet de loi devant nous.

Tout à l'heure, ma collègue d'en face a aussi cité le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. En conclusion, le 13 décembre dernier, ce comité a produit un rapport unanime recommandant exactement ce que nous mettons sur la table, soit une caisse autonome administrée par une majorité de gens qui y cotisent — donc à parts égales, employeurs et employés —, avec une gestion qui lui est propre.

Aujourd'hui est venu le temps pour le gouvernement de mettre en application cette recommandation. Je suis heureux de voir que nos collègues conservateurs sont d'avis qu'il faut effectivement remédier à la situation.

● (1905)

Malheureusement, les exemples qu'ils nous apportent ne sont pas appropriés au cas qui nous occupe. En effet, on traitait dans le projet de loi de la question des congés de compassion, et les conservateurs ont voté contre celui-ci. Dans ce cas-ci, je les invite, ainsi que tous mes autres collègues de cette Chambre, à voter en faveur du projet de loi C-280, de façon à corriger enfin cette injustice faite aux travailleuses et travailleurs, afin que ces gens puissent administrer leur propre caisse, et ce, dans leur meilleur intérêt.

● (1910)

[Traduction]

**M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Permettez-moi aussi de féliciter le député bloquiste de Manicouagan, qui a parrainé le projet de loi C-280.

*Initiatives parlementaires*

Il est ici question d'un des abus de pouvoir les plus disgracieux que l'on puisse imaginer de la part du gouvernement. Voyons ce qui s'est produit.

Le gouvernement, en modifiant le règlement et les facteurs d'admissibilité à l'assurance-emploi, a rendu inadmissibles presque tous les travailleurs, qu'ils le méritent ou non, parce que, techniquement, ils ne satisfont plus aux critères. En gros, un travailleur sur quatre aura droit à l'assurance-emploi.

Parallèlement à cela, le gouvernement a pris toutes les sommes supplémentaires qu'il a maintenant acquises parce qu'il ne les verse plus à de nombreux travailleurs qu'il a rendus inadmissibles et il s'en est servi pour accumuler des excédents. C'est là une utilisation parfaitement abusive du Trésor, des comptes généraux du gouvernement du Canada.

Personnellement, je n'ai rien contre l'idée du Trésor, pour la simple raison que le gouvernement doit être en mesure d'investir là où c'est nécessaire. J'ai l'impression que beaucoup de mes collègues néo-démocrates sont du même avis. Les crises surviennent et les priorités changent. Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles un gouvernement puiserait de l'argent dans un fonds affichant un léger excédent pour soutenir certains secteurs qui en ont besoin. On peut penser au SRAS. L'argent doit venir de quelque part. Donc, on le déplace. Pour moi, ce n'est pas un problème.

Je rends au gouvernement ce qui appartient au gouvernement, bien que cela me brise le coeur. Les conservateurs de ce pays peut se qualifier de progressistes-conservateurs ou de conservateurs, ou dans le cas de la Colombie-Britannique, se fondre parmi les libéraux, comme au Québec, il reste que les conservateurs les plus à droite pensent que les réductions d'impôt sont la panacée. Ils pensent que réduire les impôts est la solution et que nous finirons par ne plus avoir à nous préoccuper de la caisse de l'assurance-emploi parce que, les réductions de l'impôt sur les sociétés créeront d'innombrables emplois magiques.

Grâce à l'expérience de l'Ontario, nous savons que cela peut fonctionner parfaitement tant que l'économie de l'Amérique du Nord est en plein essor. Cependant, au moindre ralentissement, qu'a fait le gouvernement de Ernie Eaves? Il a mis ses réductions d'impôt sur la glace pendant un an parce qu'il ne pouvait plus se les payer. Si l'argument selon lequel les réductions d'impôt créent des emplois qui à leur tour génèrent de nouvelles recettes est vrai et que par conséquent ces réductions se paient d'elles-mêmes, il me semble que lorsque l'économie va très mal et que l'argent se faire rare, il serait logique de préconiser des réductions d'impôt pour renverser la tendance.

Ce n'est pas le cas. Dès que l'économie nord-américaine a déraillé, l'économie ontarienne l'a suivie de près. Les conservateurs ontariens ont été obligés de remettre à plus tard leurs réductions d'impôt, contredisant ainsi toute leur théorie.

Comme je le disais, je n'ai rien contre la notion du Trésor. Cependant, comme le mantra des réductions d'impôt prend beaucoup d'ampleur, au moins jusqu'à récemment il était difficile pour qui que ce soit de prôner toute augmentation des recettes du gouvernement de l'Ontario, car c'était une chose impensable sur le plan politique.

Le gouvernement fédéral et les autres gouvernements de droite du Canada ont fait en sorte qu'il est pratiquement impossible de présenter un programme électoral fondé sur de nouvelles recettes. Nous devons trouver un moyen pour que le public apprécie la transparence et sache où va l'argent. J'ai déjà expliqué pourquoi je désapprouve l'affectation spéciale de recettes fiscales, mais il me semble que dans le contexte actuel, cette solution serait justifiée.

●(1915)

Les libéraux ont tellement mal géré et entaché cette caisse qu'ils doivent maintenant faire preuve d'une sorte de transparence artificielle au profit du public. Qui peut les en blâmer? Un excédent de 46 milliards de dollars n'est pas une mince affaire. Qui refuserait un excédent? Cela donne au gouvernement la possibilité de réinvestir cet argent dans les secteurs où il serait le plus utile et où il aiderait le plus grand nombre de Canadiens dans l'avenir. Ce n'est pas un problème, tant que le gouvernement est honnête à ce sujet.

Le plus choquant dans cette histoire, c'est que les libéraux présentent cet excédent comme une sorte de potion magique économique qu'ils ont concoctée pour y arriver. C'est de la foutaise.

En passant, le nom « caisse d'assurance-emploi » m'énerve vraiment. Je n'ai jamais compris pourquoi on ne l'appelait pas « caisse d'assurance-chômage ». L'assurance vise les périodes de chômage, pas les périodes d'emploi. Mais c'est une opinion bien personnelle.

Les libéraux laissent les fonds de la caisse s'accumuler, les mêmes fonds d'une année à l'autre, mais ils réduisent le nombre de personnes qui ont droit aux prestations. Ils savent qu'il y aura un énorme excédent. Ils injectent cet argent dans toutes leurs autres initiatives et disent « Ne sommes-nous pas merveilleux? » Non, ils ne le sont pas.

Tout d'abord, ce qui est le plus choquant, c'est que tous les travailleurs qui perdent leur emploi apprennent ensuite que le gouvernement ne les aidera même pas avec une caisse à laquelle ils ont contribué. C'est énervant. Tous les travailleurs doivent cotiser à la caisse et seulement le quart d'entre eux pourra toucher des prestations. Ce n'était pas comme ça quand les libéraux sont entrés au pouvoir. Nous avons un excédent de 46 milliards de dollars pour lequel les libéraux veulent se faire passer comme de grands gestionnaires de l'économie.

Le seul argument valable à mon avis porte sur l'intention de faire passer le nombre de commissaires de 4 à 17. La commission comprend le président, qui est nommé par la Chambre, deux vice-présidents — il pourrait s'agir des sous-ministres des deux ministères chargés de gérer la caisse — et sept représentants de l'employeur et des employés. Pourquoi tous ces gens? Mon collègue, qui parraine ce projet, fait valoir que c'est pour assurer la plus grande impartialité et la plus grande indépendance possible, et une bonne façon d'y parvenir consiste à nommer des gens de l'extérieur de la bureaucratie gouvernementale.

J'ai entendu certains conservateurs en parler, mais les libéraux — et j'ai pris connaissance des observations du secrétaire parlementaire avant de me lever — se sont employés longuement à dire qu'il s'agissait de gaspillage abusif. Je ne sais pas s'il devrait s'agir de 14 ou de 10 commissaires, mais je sais que ce n'est pas une divergence sur le nombre de commissaires qui devrait nous empêcher d'appuyer le projet de loi. C'est tellement peu d'argent par rapport aux 46 milliards de dollars dont nous parlons que je considère que c'est un faux débat. Les libéraux cherchent des raisons de justifier leur opposition mais, en réalité, ils ne veulent tout simplement pas qu'on leur enlève leur petite tirelire.

*Initiatives parlementaires*

Il ma semblé que mon collègue, le porte-parole du NPD, le député d'Acadie—Bathurst, a bien exprimé la réalité l'autre soir dans son premier commentaire lorsqu'il a dit, et je cite le hansard:

Monsieur le Président, je peux vous assurer que je ne dirai pas ce soir que le gouvernement a volé l'argent des travailleurs. Il l'a seulement pris sans le demander.

C'est essentiellement de cela qu'il s'agit.

En définitive, personne ne peut s'empêcher d'appuyer ce projet de loi à cause d'arguties sur la taille de la Commission. Il est scandaleux que la caisse couvre un si petit nombre de travailleurs, tout comme il est scandaleux que le gouvernement continue d'accumuler des excédents faramineux. Il est scandaleux que le gouvernement prétende que son excédent soit attribuable à sa bonne gestion financière alors qu'il existe parce que le gouvernement a arnaqué les travailleurs du pays. Le projet de loi vise à corriger cette situation. Voilà pourquoi, tout comme mes collègues néo-démocrates, je vais appuyer ce projet de loi, du fait qu'il vient en aide aux travailleurs en chômage, contrairement aux libéraux, qui leur font du tort.

• (1920)

[Français]

**M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ):** Monsieur le Président, cela me fait énormément plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-280 présenté par mon collègue de Manicouagan, d'autant plus qu'il est mon voisin de circonscription et qu'il a représenté une partie de celle que j'ai l'honneur de représenter à l'heure actuelle, à savoir toute la grande région traditionnelle de Charlevoix ainsi que la MRC de la Haute-Côte-Nord.

De présenter ce projet de loi visant la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi comporte une certaine logique vis-à-vis du travail qu'accomplit le Bloc québécois, particulièrement depuis 1993. C'est vrai qu'il s'est fait des choses entre 1990 et 1993, avant que nous formions l'opposition officielle. Il faut toutefois souligner que le Bloc québécois a agi à titre de défenseur des intérêts des Québécoises et des Québécois, mais aussi à titre de défenseur des intérêts des régions du Québec qui, comme la mienne, sont largement touchées par la problématique du travail saisonnier et du travail comportant différentes interruptions.

Quand on parle de travail saisonnier, à quoi fait-on allusion? On fait allusion, entre autres, à toute l'industrie des pêches. C'est sûr que même si l'on voulait sortir les bateaux à la mi-janvier alors qu'il y a quatre pieds de glace, les travailleurs ne pourraient pas travailler dans ces conditions.

Le tourisme constitue une autre industrie saisonnière. Il faut dire que les gens dans les régions font un travail fantastique pour essayer de développer le concept de tourisme quatre saisons.

On pourrait parler aussi des travaux sylvicoles. Pour répondre aux besoins de nos scieries et de nos papeteries, il faut planter et planter à nouveau des petites épinettes noires ou grises qui sont utiles à la régénération de la forêt. Cependant, on ne peut les planter quand il y a quatre pieds de neige.

Lors de l'ouverture d'une nouvelle tourbière à Sainte-Thérèse-de-Colombier, j'ai eu l'occasion d'en visiter plusieurs autres. Je regrette, mais on ne peut pas récolter de la tourbe quand il y a quatre pieds de neige.

La réalité du marché du travail dans ces régions comporte en bonne partie du travail saisonnier. On s'est rendu compte, avec les années, que le régime d'assurance-emploi a dégagé des surplus qui ont été évalués par la vérificatrice générale en 2003 à 46,8 milliards de dollars. Ce gouvernement libéral, soit dit en passant, ne mérite

plus notre confiance pour gouverner. C'est pour cette raison que plusieurs de nos compatriotes nous demandent de jeter dehors ce gouvernement. En effet, non seulement est-il corrompu, mais il est insensible aux besoins des chômeurs et des chômeuses.

Des représentants de ce gouvernement sont venus rencontrer les habitants de la Côte-Nord et de Charlevoix uniquement à la veille des élections, en présentant des mesures transitoires et des programmes géographiques qui ne tiennent pas compte de la réalité du chômage dans ces régions. On est donc venu nous voir en 1997, puis on est revenu en 2000 et encore en juin 2004, lors des élections, pour nous dire que le gouvernement allait s'attaquer au problème des travailleurs saisonniers et qu'il fallait lui faire confiance. Par contre, une fois élus, les libéraux n'ont absolument rien voulu savoir et sont demeurés insensibles à la cause.

Je veux profiter de l'occasion pour souligner tout le travail qui s'accomplit par le Mouvement Action-Chômage, qui est né dans Charlevoix. Je salue d'ailleurs cette initiative d'une petite femme qui s'appelle Dany Harvey et qui agit en tant que coordonnatrice de ce mouvement, de concert avec d'autres personnes qui y travaillent très fort. Le Mouvement Action-Chômage dans Charlevoix a fait des petits; on retrouve maintenant 14 de ces regroupements à l'échelle du Québec.

La Côte-Nord compte également un groupe dont la présidente, Mme Lyne Sirois, de Portneuf-sur-Mer, fait un travail fantastique. Ce sont des gens qui se démènent avec les moyens du bord.

Même le mouvement des Sans-Chemise en Abitibi a eu la visite d'inspecteurs de l'Agence du revenu du Canada venus lui dire qu'il ne respectait pas sa mission quant à ses reçus de charité. Ils l'ont menacé de lui retirer ses subventions et ses avantages à cet égard.

• (1925)

C'est donc indécent. Ce gouvernement est insensible. C'est malheureusement pour cette raison que les travailleurs sont exaspérés et ils sortent dans la rue et il arrive même qu'ils bloquent les routes principales. Personne ne peut cautionner cela, mais l'exaspération et l'écoeurement nous fait parfois réaliser qu'il faut absolument qu'il se passe quelque chose.

L'an passé, au mois d'avril, nous sommes allés à Forestville. Cette ville a été littéralement fermée par la communauté, pas uniquement par les travailleurs et les travailleuses. Les élus, de quelque niveau qu'ils soient, étaient présents. Les marchands ont fermé leur boutique. Une réunion monstre s'est tenue à l'église de Forestville. Ils ont fait une marche et on a pu apprécier la solidarité d'une population qui dit au gouvernement: « Réveillez-vous! Il faut qu'il se passe quelque chose, cela ne peut plus rester comme cela. »

C'est pour cela que le projet de loi doit être adopté. Je mets au défi les députés libéraux du Québec et la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences qui n'arrête pas de dire qu'elle est sensible à la situation des travailleurs saisonniers et à celle des chômeurs. Qu'elle le démontre et que les libéraux votent avec nous.

Je mets aussi au défi les députés conservateurs qui n'arrêtaient pas de nous dire, en débat, durant la dernière campagne électorale, que nous n'avions pas le monopole de défendre les chômeurs et qu'eux autres aussi avaient cette préoccupation. On va voir de quelle façon vont se comporter les députés du Parti conservateur. J'espère qu'il n'arrivera pas la même chose qui est arrivé à la motion de ma collègue de Trois-Rivières, la semaine dernière, qui a été défaite avec l'appui des libéraux et des conservateurs.

*Initiatives parlementaires*

Les libéraux et les conservateurs, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Ils ont beau essayer de nous faire n'importe quelle belle promesse en campagne électorale, le seul parti capable de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois, c'est le Bloc québécois. Nous l'avons prouvé.

Ce projet de loi vise à interdire au gouvernement de piger dans les surplus de la caisse d'assurance-emploi, parce que c'est du vol. Ces surplus ne lui appartiennent pas. Le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, a été le champion de la pige dans la caisse d'assurance-emploi. Il s'est pété les bretelles en disant que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, il y avait 42 milliards de dollars de déficit et que son gouvernement a éliminé le déficit. Il a le culot de se vanter en disant qu'en plus, il y avait des surplus de 12 milliards de dollars par année. C'est indécent.

Il a volé les provinces avec le déséquilibre fiscal et il a pigé dans la caisse d'assurance-emploi pour financer son déficit. Cela veut dire que ce sont les chômeurs et les chômeuses qui devraient se péter les bretelles d'avoir réduit le déficit du Canada.

Ce projet de loi veut empêcher le gouvernement de piger dans les surplus. En effet, cet argent-là n'appartient pas au gouvernement. Il appartient aux travailleurs et aux travailleuses, de même qu'aux patrons et aux entrepreneurs qui payent des cotisations.

Quand on va dans un parc industriel, les gens nous disent qu'ils espèrent que nous allons régler le problème du chômage. On dit aussi aux gens d'affaires qu'ils se sont fait voler, eux aussi, car ils ont payé une partie de la caisse d'assurance-emploi.

Si la caisse était gérée par un comité indépendant et que les surplus restaient dans les coffres de la caisse, à la fin d'un exercice financier, on pourrait se dire que, cette année, on va se relever les manches et regarder sérieusement la situation des travailleurs saisonniers. Une autre année, ou plus tard dans l'année, on pourrait regarder la situation des jeunes, des femmes, des travailleurs âgés. Ce sont toutes des catégories d'emploi qui sont pénalisées par le régime actuel d'assurance-emploi.

D'ailleurs, ce n'est pas un régime d'assurance-emploi, c'est un régime d'assurance-chômage. En effet, quand on bénéficie de ce régime, il n'est pas certain que l'on aura un emploi, mais c'est certain que l'on est en chômage. De plus, insulte suprême, seulement 40 p. 100 de ceux qui payent des cotisations se qualifient aux prestations.

● (1930)

Donc, en plus de nous faire voler à cause du système, le jour où nous réclamons du chômage, on nous dit que le régime ne paye pas.

Comment appellerions-nous une compagnie d'assurance qui refuserait de payer si vous aviez tout perdu à la suite d'un incendie, en disant qu'elle paierait seulement lors d'un deuxième incendie? Nous dirions qu'il s'agit d'un maudit voleur. C'est ainsi que le gouvernement se comporte.

Adoptons ce projet de loi, relevons-nous les manches et regardons la situation des travailleurs saisonniers, des jeunes, des femmes et des travailleurs âgés. C'est ce que nous demandons, et je mets au défi les deux autres partis de voter en faveur de ce projet de loi.

**M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ):** Monsieur le Président, il m'a fait plaisir en tant que député de Manicouagan de défendre les intérêts des chômeurs lorsque j'ai déposé le projet de loi C-280. En campagne électorale, le Bloc québécois s'était engagé à défendre les intérêts du Québec. Pour ce faire cependant, il faut d'abord défendre les intérêts des régions, des travailleurs saisonniers, des travailleurs occasionnels et des travailleurs sur appels.

Le Bloc québécois en a fait l'engagement en campagne électorale, ce qui dans le contexte voulait dire que ses représentants élus à la Chambre des communes déposeraient un projet de loi qui viserait la création d'une caisse autonome. Ils ont dit également qu'ils parleraient pour et au nom des travailleurs.

C'est tout le contraire du Parti libéral qui, élection après élection, a comme objectif d'aller chercher six milliards de dollars par année dans la caisse d'assurance-emploi pour diminuer son déficit. C'est ce que l'on connaît depuis 1993, avec Jean Chrétien et l'actuel premier ministre qui était ministre des Finances, de même que lorsqu'il y a eu la réforme Axworthy en 1994.

Comme l'a signalé tout à l'heure mon collègue de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, quatre personnes sur dix qui paient des cotisations se croient assurées en cas de perte ou de cessation d'emploi, mais elles ne le sont pas. On dit aux nouveaux arrivants sur le marché du travail qu'il leur faut 910 heures pour se qualifier à l'assurance-emploi. Au Bloc québécois, nous savons qu'avec 4,8 milliards de dollars par année et un surplus accumulé de 46,8 milliards de dollars, il est possible de bonifier le régime de la caisse d'assurance-emploi.

Le Bloc québécois propose l'abolition des deux semaines d'attente, 360 heures d'admissibilité pour tous ceux et celles qui y contribuent, et également l'abolition du trou noir, c'est-à-dire une augmentation du nombre de semaines assurables. Ce gouvernement a l'argent pour faire cela.

En cette période de l'année où les gens doivent faire leurs rapports d'impôt, les travailleurs saisonniers de la Côte-Nord, de Charlevoix et de partout au Québec sont obligés de remettre de l'argent dans les coffres du gouvernement fédéral libéral et ce, même s'ils ne travaillent que cinq ou six mois par année.

Avec le scandale des commandites, avec le gaspillage des fonds publics, il est honteux de penser que les libéraux vont réussir à se trouver un candidat lors de la prochaine campagne électorale, capable de défendre les positions du gouvernement libéral en matière de gestion des fonds publics et de la caisse d'assurance-emploi.

Monsieur le Président, je ne peux croire que dans votre comté comme dans le mien, une personne de ce parti osera se présenter, un parti corrompu, qui n'a ni âme ni conscience et qui est capable de s'approprier les fonds des travailleurs saisonniers, occasionnels et sur appels pour gérer ce que j'appelle une taxe déguisée.

Comme je le disais, quatre personnes sur dix qui paient des cotisations à l'assurance-emploi en retirent, c'est-à-dire 40 p. 100. Tout le monde paie et il n'y a que quatre personnes qui retirent des prestations. Selon les statistiques, les six personnes qui ne se qualifient pas pour recevoir des prestations d'assurance-emploi sont principalement des jeunes et des femmes. C'est une taxe déguisée. Les travailleurs paient pour une assurance en cas de perte et de cessation d'emploi.

Dans un rapport unanime d'un comité de la Chambre des communes où siègent des députés des partis Libéral, Conservateurs, NPD et du Bloc québécois, on propose huit recommandations relativement à la création d'une caisse autonome.

Nous allons voir leur vrai visage lors du vote. Nous espérons bien que les députés libéraux, s'ils n'ont pas l'intention de continuer à « s'administrer » à même les cotisations des travailleurs saisonniers au détriment des Sans-chemise et des comités d'action-chômage, pourront appuyer le projet de loi. Ils diront ainsi qu'il est insensé de continuer à s'approprier ces fonds et que l'on devrait effectivement mettre l'argent dans une caisse autonome.

*Initiatives parlementaires*

Nous souhaitons également l'appui des députés du Parti conservateur qui semblent d'accord sur le principe de la création d'une caisse autonome et peut-être sur le nombre d'administrateurs.

• (1935)

J'ai une question pour les conservateurs. A-t-on fait une évaluation, dans l'ensemble du Canada, afin de savoir le nombre de milliers de personnes qui gèrent actuellement le programme d'assurance-emploi dans la fonction publique?

Je termine ici et j'espère qu'au moment du vote, les députés penseront en faveur des travailleurs saisonniers et des sans-emploi.

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 13 avril 2005, avant la période prévue pour les affaires émanant des députés.

[Traduction]

**L'hon. Peter Adams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que, si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a effectivement consentement unanime pour que vous changiez votre dernier ordre de manière à ce que le vote soit tenu à 15 heures demain, mercredi, après la période des questions.

**Le vice-président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 7 avril, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour examiner l'initiative ministérielle n° 10. Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se constitue en comité plénier.

[ Suite des délibérations à la partie B.]





## TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 12 avril 2005

<b>AFFAIRES COURANTES</b>			
<b>Les Fonds municipaux verts</b>			
M. Efford (Avalon).....	4909	M. Côté.....	4919
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>		M. McKay.....	4922
M. LeBlanc.....	4909	Mme Wasylcyia-Leis.....	4922
<b>Le Code criminel</b>		Mme Wasylcyia-Leis.....	4923
M. Julian.....	4909	M. Szabo.....	4925
Projet de loi C-361. Présentation et première lecture.....	4909	M. Szabo.....	4926
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	4909	M. Crête.....	4929
<b>La Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</b>		M. Lukiwski.....	4930
M. Schmidt.....	4909	M. Hearn.....	4931
Projet de loi C-362. Présentation et première lecture.....	4909	M. Lukiwski.....	4932
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	4909	M. McKay.....	4932
<b>Pétitions</b>		M. Keddy.....	4933
<b>Le mariage</b>		M. Julian.....	4934
M. Reid.....	4909	M. Wilfert.....	4934
<b>Le bouclier antimissile</b>		M. Wilfert.....	4935
M. Marceau.....	4910	M. White.....	4937
<b>L'ambassadeur du Canada à l'UNESCO</b>		M. Julian.....	4938
M. Marceau.....	4910	M. Loubier.....	4939
<b>Le suicide assisté</b>			
M. Marceau.....	4910	<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
<b>L'immigration</b>		<b>Le bénévolat</b>	
M. Wrzesnewskyj.....	4910	Mme Chamberlain.....	
<b>Le mariage</b>		4940	
M. Schmidt.....	4910	<b>Les anciens combattants</b>	
M. Lukiwski.....	4910	M. Keddy.....	
<b>Les garderies</b>		4940	
M. Richardson.....	4910	<b>Le pape Jean-Paul II</b>	
<b>Le mariage</b>		Mme Sgro.....	
M. Szabo.....	4910	4940	
<b>La défense nationale</b>		<b>L'agriculture</b>	
M. Szabo.....	4910	M. Crête.....	
<b>Le mariage</b>		4940	
M. Szabo.....	4910	<b>La Garde côtière</b>	
<b>L'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées</b>		M. Savage.....	
Mme Wasylcyia-Leis.....	4911	4940	
<b>Questions au Feuilleton</b>		<b>Le Championnat mondial de curling masculin</b>	
M. LeBlanc.....	4911	M. Epp.....	
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>		4941	
<b>Loi d'exécution du budget de 2005</b>		<b>L'immigration</b>	
M. Peterson (au nom du ministre des finances).....	4911	M. Powers.....	
Projet de loi C-43. Deuxième lecture.....	4911	4941	
M. McKay.....	4911	<b>Place aux jeunes</b>	
Mme Yelich.....	4913	Mme Bonsant.....	
Mme Wasylcyia-Leis.....	4914	4941	
M. Bezan.....	4914	<b>Terry Fox</b>	
M. Penson.....	4915	Mme Minna.....	
M. Szabo.....	4918	4941	
Mme Wasylcyia-Leis.....	4918	<b>Le programme de découverte de la capitale nationale et de la Colline du Parlement</b>	
Mme Yelich.....	4919	M. Tilson.....	
		4941	
		<b>Les Prix d'excellence en affaires d'Etobicoke</b>	
		Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	
		4942	
		<b>Les mines terrestres</b>	
		Mme Davies.....	
		4942	
		<b>Terry Fox</b>	
		M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).....	
		4942	
		<b>Le transport ferroviaire</b>	
		M. Blais.....	
		4942	
		<b>Le festival du sirop d'érable d'Elmvale</b>	
		Mme Guergis.....	
		4942	

<b>La Gendarmerie royale du Canada</b>	
Mme Kadis .....	4943
<b>Les affaires autochtones</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	4943
<b>QUESTIONS ORALES</b>	
<b>Les relations fédérales-provinciales</b>	
M. Harper .....	4943
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4943
<b>Air India</b>	
M. Harper .....	4943
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4943
<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Harper .....	4943
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4944
M. Harper .....	4944
M. Brison .....	4944
M. Harper .....	4944
M. Brison .....	4944
M. Duceppe .....	4944
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4944
M. Duceppe .....	4944
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4944
M. Guimond .....	4944
M. Brison .....	4945
M. Guimond .....	4945
M. Brison .....	4945
M. Layton .....	4945
M. Brison .....	4945
M. Layton .....	4945
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4945
M. Harper .....	4945
M. Brison .....	4945
M. Harper .....	4945
M. Brison .....	4945
Mme Ablonczy .....	4946
M. Gauthier .....	4946
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4946
M. Gauthier .....	4946
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4946
M. Sauvageau .....	4946
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4946
M. Sauvageau .....	4946
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4946
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	4946
M. Brison .....	4946
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	4947
M. Brison .....	4947
M. Toews .....	4947
M. Cotler .....	4947
M. Toews .....	4947
M. Cotler .....	4947
<b>L'immigration</b>	
M. Holland .....	4947
M. Volpe .....	4947
<b>Les ressources humaines et le développement des compétences</b>	
M. Angus .....	4947
Mme Robillard .....	4947

M. Angus .....	4947
Mme Robillard .....	4948
<b>Le Programme de commandites</b>	
M. Kenney .....	4948
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4948
M. Kenney .....	4948
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4948
<b>La sécurité frontalière</b>	
M. MacKay .....	4948
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	4948
M. MacKay .....	4948
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	4949
<b>Le Programme de commandites</b>	
Mme Picard .....	4949
M. Martin (LaSalle—Émard) .....	4949
Mme Picard .....	4949
<b>L'infrastructure</b>	
M. Rajotte .....	4949
M. Saada .....	4949
M. Rajotte .....	4949
M. Godfrey .....	4949
<b>La santé</b>	
M. Boudria .....	4949
M. Dosanjh .....	4949
<b>Les ressources naturelles</b>	
M. Doyle .....	4949
M. Goodale .....	4950
<b>Les Forces canadiennes</b>	
M. Chatters .....	4950
M. Graham (Toronto-Centre) .....	4950
<b>Le Programme de commandites</b>	
Mme Demers .....	4950
M. Brison .....	4950
<b>Le budget</b>	
M. Wrzesnewskyj .....	4950
M. Goodale .....	4950
<b>Présence à la tribune</b>	
Le Président .....	4950
<b>Privilège</b>	
<b>Nomination à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie</b>	
M. Mills .....	4950
<b>Les propos du directeur des communications du premier ministre</b>	
Mme Gallant .....	4951
M. Bélanger .....	4952
M. LeBlanc .....	4952
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>La période des questions orales</b>	
M. Grewal (Newton—Delta-Nord) .....	4952
M. Volpe .....	4952
M. Harper .....	4952
<b>La Loi sur le mariage civil</b>	
M. Vellacott .....	4953
<b>La période des questions orales</b>	
M. Hill .....	4953
Mme Ablonczy .....	4954

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Loi d'exécution du budget de 2005

Projet de loi C-43. Deuxième lecture .....	4954
M. Loubier .....	4954
M. Godfrey .....	4956
Mme Oda .....	4958
M. Prentice .....	4959

### Les travaux de la Chambre

M. LeBlanc .....	4960
Motion .....	4960
Adoption de la motion .....	4960

### Loi d'exécution du budget de 2005

Projet de loi C-43. Deuxième lecture .....	4960
M. McKay .....	4960
M. Bagnell .....	4961
M. Julian .....	4964

### Les travaux de la Chambre

Mme Redman .....	4966
------------------	------

### Loi d'exécution du budget de 2005

Projet de loi C-43. Deuxième lecture .....	4966
M. Adams .....	4966
M. Masse .....	4967
M. White .....	4968
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	4969

### Loi sur le mariage civil

Projet de loi C-38. Deuxième lecture .....	4970
Rejet de l'amendement .....	4971

### La Loi sur le Parlement du Canada

Projet de loi C-30. Troisième lecture .....	4972
---	------

Adoption de la motion .....	4973
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	4973

### Les crédits

<b>Motion de l'opposition—Air India</b>	
Motion .....	4973
Adoption de la motion .....	4974

## AFFAIRES COURANTES

### Les comités de la Chambre

#### Affaires autochtones et développement du Grand Nord

Motion d'adoption .....	4974
Rejet de l'amendement .....	4975
Adoption de la motion .....	4976

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### La Loi sur l'assurance-emploi

Projet de loi C-280. Deuxième lecture .....	4977
M. Warawa .....	4977
Mme Phinney .....	4978

### Les travaux de la Chambre

M. Hill .....	4979
---------------	------

### La Loi sur l'assurance-emploi

Projet de loi C-280. Deuxième lecture .....	4979
M. Lessard .....	4979
M. Christopherson .....	4980
M. Guimond .....	4982
M. Asselin .....	4983
Report du vote sur la motion .....	4984

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 140 • NUMÉRO 080 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 12 avril 2005**  
**Partie B**

—

Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 avril 2005

[Suite des délibérations consignées à la partie A.]

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

#### LA GRC ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE AU CANADA

(La Chambre se constitue en comité plénier, sous la présidence de M. Strahl, pour étudier l'affaire du gouvernement n° 10.)

**L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que le comité prenne note de la GRC et du maintien de l'ordre au Canada.

• (1935)

**L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le président, je suis très heureuse d'entamer le débat de ce soir sur la GRC et, plus généralement, sur le maintien de l'ordre au Canada. Le débat donne aux députés une excellente occasion de réfléchir au rôle de cette institution canadienne dynamique et vitale.

Comme nous le savons tous, il y a à peine un mois, notre cœur battait pour les membres de cette fière organisation. C'est que quatre jeunes agents de la GRC, Anthony Gordon, Lionide Johnston, Brock Myrol et Peter Schiemann, ont perdu la vie. Nous pensons encore à leurs familles, qui doivent supporter leur douleur et essayer de recommencer à vivre sans leur fils, leur frère ou leur mari.

[Français]

Les événements de Mayerthorpe nous rappellent cruellement à quel point le travail des femmes et des hommes, qui font partie de notre service de police national, demande des sacrifices et du courage. Les agents de la GRC travaillent tous les jours, bien souvent dans des circonstances dangereuses, pour faire de nos communautés un milieu de vie et de travail plus sécuritaire.

• (1940)

[Traduction]

Si la paix et l'ordre et le bon gouvernement sont pour nous une réalité, c'est grâce aux membres de notre police nationale qui y veillent. Ils protègent notre société civile et nos droits et ils obéissent à leur devise: « Maintiens le droit ».

Il est donc révélateur et pas du tout étonnant que les Canadiens aient accompagné dans leur deuil les familles des quatre agents décédés. L'ensemble du pays a été touché, comme si nous avions perdu des membres de notre propre famille. Lorsque des personnes disparaissent ainsi, on est porté à se rappeler les bontés, les réalisations et la personnalité des disparus. Il n'est pas vain de se demander comment il se fait que la perte de ces quatre jeunes hommes, des inconnus pour la quasi-totalité des Canadiens, a

provoqué les mêmes réactions chez un grand nombre d'entre nous, d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

La réponse est fort simple. Ils appartenaient à la police montée. Et ils ont donné leur vie au service du Canada et des Canadiens.

Un uniforme distinctif ne suffit pas pour gagner et garder la confiance et le respect qui entourent cette force policière depuis plus d'un siècle. C'est pourquoi je m'attends à ce que, ce soir, mes collègues mettent en lumière divers aspects de notre service national de police.

Les fières origines de cette institution remontent à la Police à cheval du Nord-Ouest et au rôle qu'elle a jouée dans la colonisation de l'Ouest.

Aujourd'hui, la GRC jouit d'une réputation internationale comme l'un des meilleurs services policiers du monde. La GRC n'a pas fait qu'évoluer. Elle est aussi devenue un modèle de ce que peut et doit être un service national de police au XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour appliquer sa stratégie de sûreté et de sécurité publiques, le gouvernement a porté le total des crédits de la GRC de 1,8 milliards de dollars en 1998-1999 à environ 2,9 milliards de dollars dans le dernier budget.

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre diront sans doute que nous avons aujourd'hui une organisation policière nationale dont la très nette orientation stratégique permet à ses membres de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites, depuis la prestation des services de police dans des centaines de villes et localités d'un bout à l'autre du Canada, jusqu'à sa participation essentielle à la lutte contre le terrorisme international.

Nous voulons aussi souligner l'efficacité avec laquelle la GRC agit à l'égard de ces priorités stratégiques, notamment par la création de nouveaux partenariats de maintien de l'ordre et de réseaux pour lutter contre la criminalité organisée et réduire la menace de groupes hostiles à notre société et à notre économie; son approche novatrice dans la lutte contre le terrorisme, son soutien à une action intégrée et multipartite et son engagement à préserver l'intégrité de la frontière et la sécurité continentale; le soutien de la force au maintien de la paix sur la scène internationale, sa contribution au renforcement de la sécurité mondiale par l'échange de renseignements et sa coopération avec des organisations de lutte contre la criminalité là où elle se manifeste. En outre, la GRC s'efforce, en collaboration avec des partenaires communautaires à la grandeur du Canada, d'établir des liens avec les jeunes et de prévenir leur implication dans la criminalité, à titre de victimes ou de délinquants. Enfin, soulignons l'importante contribution de la GRC aux services de maintien de l'ordre chez les premières nations et dans les communautés métis et inuites au Canada.

*Initiatives ministérielles*

Nous avons investi dans ces secteurs d'activité stratégiques, afin d'aider la gendarmerie à atteindre des objectifs de sécurité publique. Dans le dernier budget, nous avons investi 222 millions de dollars de plus dans la sécurité maritime. Cette mesure permettra d'appuyer en partie les activités de la GRC sur les Grands Lacs et sur la Voie maritime du Saint-Laurent.

Le budget de 2000 annonçait l'investissement de 584 millions de dollars sur trois ans dans la gendarmerie, afin d'accroître sa capacité de réagir aux menaces contre la sécurité publique.

Le budget de 2001 prévoyait 1,6 milliard de dollars pour les efforts de protection de la sécurité nationale, une partie importante de cette somme étant réservée à la GRC afin, entre autres choses, d'étendre l'action des équipes intégrées de la police des frontières de 5 à 15 régions, et de créer 23 équipes dans 15 régions à la grandeur du pays.

● (1945)

Nous avons constitué des équipes intégrées de la sécurité nationale dans les grandes villes canadiennes. Des fonds ont été affectés aux améliorations technologiques, notamment le renforcement des systèmes d'information, la mise en place de matériel d'identification en temps réel, des améliorations aux services de laboratoires judiciaires et l'acquisition de matériel de détection des faux documents de voyage.

Enfin, nous avons prévu un montant supplémentaire de 34 millions de dollars pour le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants, qui joue un rôle de premier plan dans la lutte nationale contre ceux qui voudraient s'en prendre aux membres les plus vulnérables de notre société.

[Français]

En tant que parlementaires et Canadiens, nous avons une dette envers ces quatre jeunes hommes qui ont perdu la vie à Mayerthorpe en servant leur pays.

[Traduction]

Nous avons une dette envers tous les membres de la gendarmerie, notamment ces quatre jeunes hommes qui ont perdu la vie, mais également envers ceux et celles qui ont déjà servi le Canada au sein de la GRC, et envers les quelque 23 000 membres actuels de la gendarmerie qui servent notre pays et nos concitoyens.

Nous ne pouvons pas nous acquitter de notre dette envers eux pendant le court débat de ce soir, mais rappelons-nous au moins des services que nous rend notre police nationale. Il est de notre devoir de reconnaître la précieuse contribution des membres de la GRC au maintien de l'ordre au Canada et ailleurs dans le monde.

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC):** Monsieur le président, nous sommes tous d'accord pour dire que nous avons une lourde dette envers les agents de la GRC qui ont perdu la vie. Nous avons aussi une lourde dette envers ceux qui servent toujours, et il nous incombe de mettre à leur disposition les outils et les ressources dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Ma circonscription est desservie pas la Section antidrogue de Northeast Nova. Elle est aussi rurale, un peu comme Mayerthorpe. Elle connaît les mêmes risques et les mêmes défis. Récemment, il courait à Northeast Nova une rumeur selon laquelle la Section antidrogue allait être démantelée. La population s'est regroupée et s'est battue contre la fermeture, qui a au moins été reportée. J'espère que la ministre confirmera ce soir que cette décision sera annulée.

En cherchant à déterminer le problème, nous avons découvert qu'il n'y avait pas assez d'agents de la GRC en Nouvelle-Écosse. Le

problème est budgétaire; la GRC manque de fonds. Elle manque de fonds pour embaucher de nouveaux agents pour pouvoir assurer un niveau minimal de maintien de l'ordre en Nouvelle-Écosse.

La ministre le sait parce que je lui en ai parlé à plusieurs reprises. Elle l'a reconnu, mais nous avons besoin d'un engagement de sa part, tant pour la Section antidrogue de Northeast Nova que pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. La GRC doit pouvoir compter sur un minimum absolu d'agents pour pouvoir assurer un service minimal de maintien de l'ordre.

Encore une fois, nous sommes redevables non seulement aux agents décédés, mais encore à ceux qui sont à notre service maintenant. Nous devons leur procurer les outils et les ressources nécessaires et assurer l'embauche d'agents supplémentaires pour les épauler. Si la ministre pouvait lui donner cette assurance, la Nouvelle-Écosse lui en serait très reconnaissante.

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le président, effectivement, le député m'en a parlé. J'ai demandé à mon ministère et à des agents d'assurer le suivi auprès de lui en ce qui concerne une situation précise.

Il va sans dire que, surtout à notre époque moderne où les services de police doivent être à la fine pointe de la technologie, les ressources sont absolument essentielles pour que la GRC puisse faire son travail et protéger les Canadiens et le reste du monde, pour que nous fassions notre part à l'échelle mondiale dans la lutte contre le crime international et le terrorisme international.

Au cours des cinq dernières années, le budget de la GRC a beaucoup augmenté, passant de 1,8 milliard de dollars en 1998-1999 à 2,9 milliards de dollars aujourd'hui; il s'agit d'une augmentation de plus d'un milliard de dollars en cinq ans. Je pense que nous avons reconnu les nouvelles exigences de la Gendarmerie et les complexités de l'application de la loi à notre époque moderne.

Cela dit, j'ai demandé que la GRC tienne le député au courant. Il est évident que nous en avons parlé. De toute évidence, comme il l'a expliqué, la situation avec les laboratoires de drogue relève des services de police fédéraux. La GRC est présente dans huit provinces sur dix, sous contrat, et si nous voulons augmenter les ressources assurant le maintien de l'ordre en vertu de ces contrats, il faut que le solliciteur général, le procureur général ou quiconque est responsable de la Gendarmerie dans la province en question fasse une demande.

Par exemple, récemment, en Alberta, le solliciteur général a demandé 123 agents supplémentaires. La province fait la demande, et nous travaillons ensuite ensemble pour y répondre.

● (1950)

[Français]

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, la ministre nous dit qu'avec la GRC, on a droit à une bonne vie de travail plus sécuritaire. Elle nous parle de la priorité de la stratégie et aussi des menaces des autres pays, du terrorisme et du travail des agents de la GRC dans la collectivité.

Toutes ces choses sont belles à dire en Chambre. Toutefois, il ne faut pas oublier que la ministre a fermé neuf postes de la GRC au Québec. C'est important parce que ce sont neuf postes au près des frontières, ce qui fait que les frontières ne sont plus sûres. L'évidence est là. Trois comités du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile se sont penchés sur le dossier pour savoir si ces postes devaient vraiment être fermés ou rester ouverts. La réponse du comité était la suivante:

*Initiatives ministérielles*

Que le comité recommande au gouvernement que la GRC cesse immédiatement le redéploiement des effectifs du Québec pour garder ouverts les neuf détachements du Québec, et qu'elle s'assure de maintenir une masse critique de huit agents par poste.

Je pense que cela est clair. Pourquoi la ministre ne se rend-elle pas compte de cela. Elle devrait prendre conscience que le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile a fait des recommandations unanimes. La ministre considère que le commissaire de la GRC a raison et qu'on devrait fermer les postes. En trois semaines, 17 véhicules ont passé le poste frontière de Lacolle, dont un autobus. Cela est éloquent. De plus, le poste de Lacolle est le poste qui a le plus d'agents en devoir. Il y a en permanence 50 agents qui font une rotation dans la zone de Lacolle.

Pourquoi ferme-t-on les petits postes? Pourquoi n'y a-t-il plus d'agents? Pourquoi n'y a-t-il plus personne pour assurer la sécurité des personnes âgées et des personnes de chaque comté où les postes ont été fermés ?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises à la Chambre, je ne me mêle pas des questions opérationnelles touchant la GRC. J'espère d'ailleurs qu'aucun député n'est d'avis qu'un gouvernement, de quelque parti qu'il soit, devrait s'ingérer dans les opérations de notre service national de police. Il y a trop d'exemples terribles de services de police étrangers qui finissent par devoir se plier aux ordres des gouvernements ou des partis politiques, et cela n'a rien de démocratique.

En ce qui me concerne, la Loi sur la GRC est claire. L'administration de la GRC et la gestion de ses opérations quotidiennes relèvent du commissaire et de ses officiers, des commissaires adjoints et d'autres agents d'un bout à l'autre du pays.

Le redéploiement des agents a fait suite à une étude approfondie des besoins stratégiques de la GRC et de la province de Québec, dans l'optique d'une force policière nationale. La Sûreté du Québec assure les services de police locaux au Québec, tout comme la Police provinciale de l'Ontario le fait en Ontario. Au Québec, la GRC ne s'occupe que des questions d'intérêt national. Cela inclut par exemple la lutte contre le crime organisé et les questions relatives aux frontières.

Il n'y a pas moins de membres de la GRC au Québec aujourd'hui qu'il n'y en avait auparavant. Il y en a exactement le même nombre, mais ils ont été redéployés par suite de discussions avec la Sûreté du Québec et d'autres intervenants, afin d'assurer que la GRC affecte ces membres d'une façon stratégique.

Dans notre monde moderne, il est essentiel d'affecter les policiers de la façon la plus stratégique possible. Pour être efficace, il n'est nécessairement indiqué de mettre un agent derrière le volant d'une voiture, surtout s'il n'assure que des services de police nationaux et non des services de police locaux.

● (1955)

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le président, je suis certain que la ministre et tous les députés peuvent comprendre que le pays a été vraiment bouleversé par les meurtres à Mayerthorpe. Je me souviens de la discussion que nous avons eue au Comité de la justice peu après l'incident. Sans vouloir être perçu comme cherchant à entraver de quelque manière que ce soit l'enquête interne qui doit avoir lieu dans ces circonstances, et je crois que notre comité n'a probablement pas changé d'idée à cet égard, je voudrais poser une question à la ministre.

Je crois que le pays veut pouvoir comprendre dans une certaine mesure comment une telle chose a pu se produire. Nous n'avons pas vu plusieurs membres de la GRC se faire tuer en même temps depuis plus de 100 ans, et peut-être même jamais, parce que à tout autre moment où plusieurs membres de la GRC ont perdu la vie, c'était plus dans le cadre d'une intervention militaire que dans le cadre d'une intervention policière.

Les Canadiens seront-ils informés, d'une façon ou d'une autre, des résultats de l'enquête? Leur expliquera-t-on comment une telle chose a pu se produire et y aura-t-il des recommandations ou une politique visant à faire en sorte que cela ne se reproduise jamais plus?

**L'hon. Anne McLellan:** Monsieur le président, le député soulève un élément très important. Effectivement, les collectivités, les familles, les amis, tout le pays veulent savoir ce qui s'est passé ce jour-là dans cette exploitation agricole.

Une enquête de la GRC est en cours. Encore une fois, cette enquête est menée par cette force policière. Au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles, les détails sont rendus publics. Je suis persuadée que lorsque l'enquête sera terminée, sa teneur sera totalement rendue publique. Pour le moment, nous en obtenons des bribes au fur et à mesure que la GRC apprend des choses, mais j'ai la certitude que tout cela sera réuni de manière globale de manière à donner aux Canadiens autant d'informations que possible sur ce qui s'est passé ce jour-là.

La province de l'Alberta mène une enquête médico-légale. Celle-ci sera également rendue publique.

Dans chacune de ces situations, il y a une enquête interne: le corps policier s'examine de l'intérieur pour établir ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé, et pour voir s'il pourrait formuler des recommandations relativement au fonctionnement du corps policier, au déploiement d'agents, à des questions liées à l'équipement, des choses comme cela, qui pourraient accroître la sécurité générale des agents. Tout cela sera rendu public au fur et à mesure que les diverses enquêtes, enquête médico-légale et autres, s'achèveront.

Il est juste de dire, à ce stade-ci, que l'enquête proprement dite n'a pas encore permis de recueillir tous les faits. La GRC a cerné assez clairement les questions clés pour lesquelles elle est à la recherche de réponses.

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Monsieur le président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole et de participer au débat. Je remercie les leaders de tous les partis à la Chambre d'avoir répondu favorablement lorsque je leur ai demandé de tenir ce débat exploratoire. Il est très important d'examiner cet incident impliquant la GRC et les forces d'application de la loi du Canada. C'est essentiel. C'est le pire incident du genre où des membres de la GRC ou des forces associées ont perdu la vie depuis 1885.

Nous nous arrêtons pour examiner ce que nous ferons ce soir dans cette enceinte au sujet des quatre policiers qui ont été abattus à Mayerthorpe, dans ma circonscription, tout près de ma résidence. Ils avaient pour noms Anthony Gordon, Leo Johnston, Brock Myrol et Peter Schiemann. Je remercie les Canadiens pour tout l'appui qu'ils ont fourni aux familles, aux amis et aux familles de ces quatre jeunes hommes.

Ces hommes exerçaient un métier dangereux, et ils le savaient et l'acceptaient. Des milliers d'hommes et de femmes à la grandeur du pays risquent leur vie chaque jour. Nous ne devons pas oublier cela. Ils le font en consacrant leur vie au service du pays.

*Initiatives ministérielles*

Je partagerai mon temps, monsieur le président, avec le député de Nova-Centre, comme cela a été demandé auparavant.

Je veux parler des changements que nous avons constatés dans l'application de la loi et des situations que doivent affronter les policiers dans les rues. Lorsque j'ai assisté à bon nombre des services commémoratifs à la mémoire de ces jeunes agents qui ont été tués, je me suis entretenu avec les dirigeants des services policiers. Ils m'ont dit que, non seulement ils affrontaient des situations dangereuses, mais qu'ils devenaient aussi la cible de criminels. Lorsque des criminels n'ont plus de respect pour les agents de la paix et ne craignent plus le système de justice pénale, nous nous retrouvons dans une situation très dangereuse.

Ce soir, nous avons une possibilité de jouer notre rôle de législateurs et d'élaborer des lois pour notre pays. Nous pouvons réfléchir à un incident comme celui-là et dire qu'un fou a commis un crime terriblement odieux, ou nous pouvons nous demander quelle leçon nous en avons tirée et quels changements nous devrions apporter pour que cette tragédie ne se répète pas encore. C'est le défi que doivent relever tous les députés de la Chambre et c'est ce que nous devrions explorer aujourd'hui. Nous devrions le faire non seulement sur le plan fédéral, mais aussi sur le plan provincial. Nous avons des responsabilités à assumer sur les deux plans.

Je voudrais parler de ce tueur pendant un instant. Au cours d'une période de 30 ans, cet homme a fait l'objet de 30 chefs d'accusation au criminel et a été condamné à huit reprises. Quelques-uns des chefs d'accusation concernaient l'utilisation d'armes à feu, des introductions par effraction, la séquestration, des menaces de mort, la possession de biens volés et des agressions. Cet homme n'aurait pas dû être en liberté. Il s'agit là d'un des récits les plus horribles qu'on entend lorsqu'on s'entretient avec des habitants de la région de Mayerthorpe. Ils diront que la collectivité, les policiers et les familles avaient peur de cet homme. Il n'aurait pas dû échapper au système judiciaire.

Les tribunaux ont abandonné non seulement ces agents de la paix et la collectivité, mais le pays tout entier, et nous devons réagir. Cet incident attire l'attention non seulement sur le système judiciaire négligent, mais aussi sur la négligence avec laquelle nous traitons le problème des stupéfiants. Il attire l'attention sur un registre des armes à feu qui est totalement inefficace, qui ne sera jamais efficace et qui n'a pas protégé la collectivité dans ce cas-là. Il ne sera jamais efficace, même si nous pouvions en respecter les exigences. Il s'agit jusqu'ici d'un gaspillage de 2 milliards de dollars.

Ce cas fait penser aux crimes d'ordre sexuel. Il se trouve que Carla Homolka, un des pires cas dont nous ayons été témoins, sera libérée sous peu dans notre collectivité. Nous avons une liste des délinquants sexuels, et elle n'y figurera pas. Nous devons comprendre ce qui se passe dans notre système judiciaire inefficace.

J'ai exposé les enjeux, mais avant que le temps qui m'est imparti soit écoulé, j'aimerais citer les propos tenus par une mère car ils sont beaucoup plus puissants que ceux d'un politicien. La mère de Brock Myrol a dit ceci:

Il est temps que notre gouvernement s'attaque au mal [...]

Il est temps que l'on prenne notre attitude libérale à partie.

Monsieur le premier ministre, nous dépendons de vous et nous nous attendons à ce que vous modifiez les lois et donniez un véritable pouvoir aux tribunaux. Que vous donniez un véritable pouvoir à la police. Que vous retiriez le pouvoir à la Cour suprême pour le rendre à la Chambre des communes.

Notre pays a mal. Nous avons perdu quatre concitoyens dévoués qui étaient prêts à agir.

● (2000)

J'ai une autre lettre qui a été écrite par un membre d'une des familles, hier. Cette femme dit ceci:

Il est inacceptable qu'il ait fallu une tragédie d'une telle ampleur [...] pour attirer enfin l'attention du public sur la valeur des agents d'exécution de la loi et des agents de la paix et sur les dangers auxquels ils sont exposés quotidiennement [...] en raison d'une pénurie d'agents et de ressources.

Mais principalement en raison de l'échec et de l'incapacité du système de justice à appliquer les lois en vigueur.

L'occasion nous est offerte ce soir de faire quelque chose. Nous pouvons oublier cet incident ou prendre des mesures. J'implore la Chambre de prendre note de l'incident et de faire ce qu'il faut.

● (2005)

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC):** Monsieur le président, je tiens à remercier le député de nous donner l'occasion de discuter de cette question qui touche tous les Canadiens.

J'ai pris conscience des risques et des dangers auxquels doivent faire face les agents de la GRC il y a environ huit semaines, lorsqu'un homme s'est présenté à mon bureau de Truro, en Nouvelle-Écosse, et qu'il était très contrarié. Sa colère était dirigée contre la GRC. Il est devenu de plus en plus furieux pendant notre discussion et, à un moment donné, il a dit: « Ne vous en faites pas au sujet de la GRC, monsieur le représentant du gouvernement, parce que je vais les tirer. » Ce n'était pas du sarcasme, ni une blague. Cet homme est dangereux. Il me faisait penser à l'individu qui a commis ces terribles atrocités à Mayerthorpe.

Le député pourrait-il nous donner une idée de ce que nous, en tant que législateurs, pourrions faire afin que les agents de la GRC jouissent de la protection dont ils ont besoin face à des individus comme ceux-là? Qu'est-ce que la GRC pourrait faire? Comment pouvons-nous collaborer avec la GRC afin de l'aider à s'acquitter de ses dangereuses responsabilités?

**M. Rob Merrifield:** Monsieur le président, il y a deux jours à peine je m'entretenais avec la mère de l'un des agents tués. Elle m'expliquait que son fils n'était pas censé travailler le jour où il a été tué, mais qu'on l'avait appelé parce qu'on manque d'agents de la GRC au détachement de Mayerthorpe.

Cette situation n'est pas nouvelle dans les régions rurales de l'Alberta. Elle n'est pas nouvelle dans les régions rurales, partout au pays. C'est exactement ce qui se produit. Non seulement nous n'avons pas suffisamment d'agents de la GRC, mais ceux-ci n'ont pas les ressources dont ils ont besoin pour faire leur travail. Il faut absolument que cela change.

Il est frustrant de voir des individus s'attaquer à des agents de la GRC. Le détachement de Mayerthorpe a une liste d'individus qui sont considérés comme dangereux. En fait, chaque corps policier au Canada a une liste de criminels connus. L'incident qui est survenu à Mayerthorpe aurait pu se produire dans n'importe laquelle de nos 308 circonscriptions.

Si la Chambre des communes et, en fait, le Canada tout entier ne prennent pas note de cette situation, il ne faudrait pas être surpris si une telle tragédie se reproduisait. Nous ne voulons pas que cela se reproduise ou que ces agents soient morts en vain.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le président, je veux moi aussi féliciter le député de Yellowhead de l'incroyable travail qu'il a fait pour lancer ce débat, pour appuyer les agents de la GRC et leurs familles, ainsi que pour avoir soulevé cette question comme étant une priorité pour tous les Canadiens.

*Initiatives ministérielles*

Dans ses observations, le député a abordé la question des ressources, à l'instar de mon collègue de la Nouvelle-Écosse. Nous devons veiller à ce qu'il y ait suffisamment de ressources, à ce que l'assise législative nécessaire soit en place, à ce qu'il y ait assez d'agents, de personnel d'appui et de ressources technologiques. La tâche des agents de la GRC, et de tous les agents de la paix de nos jours, est de plus en plus complexe. Il faut plus de temps et d'efforts pour rédiger les mandats, produire les preuves, aller en cour et préparer les témoins. C'est un travail très exigeant et extrêmement complexe.

Comme l'a signalé mon collègue, c'est sans compter les risques implicites que courent tous les jours les agents en uniforme, tant des hommes que des femmes, qui répondent à des appels. Le gouvernement se doit de garantir que les ressources nécessaires sont fournies pour qu'il y ait suffisamment d'agents en première ligne.

La GRC s'est retirée des régions rurales du Canada. Dans certaines parties de ma province et dans des coins de l'Alberta, la province de mon collègue, à savoir dans des régions éloignées du Canada, des détachements ont été fermés. Comme l'a dit mon collègue du Québec, on a retiré, à des collectivités qui en avaient besoin pour leur protection, l'accès à ces agents.

Mon collègue a-t-il des opinions sur cette question? Les régions rurales du Canada semblent les plus touchées par les coupures. La ministre, qui a été brièvement avec nous, nous a parlé du laboratoire judiciaire d'Edmonton. La fermeture de ce laboratoire ralentit le processus. Dans certains cas, cela compromet la preuve devant être produite devant les tribunaux dans le but de procéder à des condamnations.

Il faut des ressources pour que les condamnations soient faites, pour que les personnes considérées dangereuses, celles qui ont été condamnées et mises en probation, soient reconnues comme telles, pour que toutes les conditions soient remplies. Les agents de la GRC, notre principal corps policier, sont les premiers intervenants. Ils mettent leur vie en danger pour tenir des gens responsables, pour exécuter la loi.

À mon avis, le gouvernement doit absolument s'assurer que ces hommes et ces femmes sont en poste et disposent des ressources nécessaires.

● (2010)

**M. Rob Merrifield:** Monsieur le président, le député a tout à fait raison de dire que les agents de la Gendarmerie royale du Canada ne disposent pas de ressources suffisantes. Comment cela se fait-il? Depuis au moins dix ans, le gouvernement néglige le système de justice pénale et l'application de la loi.

Je signale que, dans les régions rurales et particulièrement dans ma circonscription, la faiblesse de la répression criminelle est exploitée par un groupe d'individus, les criminels. De nombreuses plantations voient le jour et d'énormes problèmes liés à la consommation de marijuana et de méthamphétamine surgissent.

Si les députés ne pensent pas que le Canada ferait mieux de s'occuper de la situation concernant la méthamphétamine, ils ne comprennent pas exactement ce qui se passe, particulièrement dans les régions rurales. Nombre de criminels se disent qu'on ne pense pas à ce qu'on ne voit pas. Ils comprennent qu'il leur est possible de s'en tirer à bon compte quand les agents de la paix sont surchargés et n'arrivent pas à faire tout ce qui devrait être fait. Il faut repousser les éléments criminels qui sont en train de nous envahir.

Je siège comme député fédéral depuis 2000 et l'usage de drogue a incroyablement augmenté. Cette situation n'est pas attribuable à un manque de volonté politique dans ma circonscription car les collectivités travaillent la main dans la main. Les services sociaux, la GRC, le système d'éducation et le système de soins de santé ont tous mis l'épaule à la roue. Cependant, il faut embaucher davantage de policiers. En fait, il faut embaucher davantage de communicateurs et les faire circuler dans les écoles.

À l'heure actuelle, nous sommes loin d'avoir gagné la guerre contre la méthamphétamine. Le problème est grave, non seulement à cause de la méthamphétamine, mais aussi parce que lorsque les gens sont traduits en justice, les tribunaux les renvoient dans la collectivité. Il faut mettre un terme à cela si nous voulons épargner au Canada un problème terriblement grave à l'avenir.

**M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC):** Monsieur le président, c'est aussi un honneur pour moi de participer à ce débat. Avant tout, j'offre également mes sincères condoléances et tout mon appui aux familles d'Anthony Gordon, de Leo Johnston, de Brock Myrol et de Peter Schiemann. Le dernier dimanche de septembre de cette année, ces quatre noms seront gravés sur le monument commémoratif des agents de la paix, situé derrière l'édifice du Centre. Malheureusement, trop de noms agents ornent déjà ces plaques commémoratives.

Comme mon collègue l'a dit avec beaucoup d'éloquence, la question est maintenant de savoir comment nous pouvons faire en sorte que des incidents terribles tels que celui de Mayerthorpe ne se reproduisent jamais. Les meurtres de Mayerthorpe représentent un signal d'alarme pour tous les Canadiens.

Tous les membres de la famille de la GRC, tous ceux qui portent la tunique rouge, se sont réunis. Plus que quiconque, ils ont été frappés par cette tragédie. Il y aura une enquête médico-légale. Les familles auront des réponses.

Que pouvons-nous faire, ici, en tant que législateurs? Quelles initiatives pouvons-nous lancer? Je félicite encore une fois mon collègue d'avoir soulevé cette question et d'avoir permis la tenue de ce débat qui donne lieu à une discussion sérieuse.

Il faut prendre note, avant tout, du manque de ressources. Dans un rapport tiré de documents internes de la GRC rendus publics à la suite de l'enquête sur l'affaire Arar, un officier supérieur parle de réalignement. C'est un terme intéressant, que la ministre elle-même a utilisé. En fait, ce réalignement signifie le retrait de la GRC des régions rurales du pays au profit d'une concentration dans les plus grands centres.

J'aimerais citer ce rapport. L'officier, qui fait partie du Groupe de lutte contre le financement du terrorisme de la GRC a déclaré: « Si on ne fait rien au chapitre des ressources humaines, nous risquons de mettre la sécurité du Canada et de ses habitants en danger et de mettre le gouvernement du Canada et la GRC dans l'embarras sur la scène nationale et internationale ». Les retombées du manque de ressources de la GRC sont ensuite expliquées dans ce document.

### *Initiatives ministérielles*

Le gouvernement a beaucoup de comptes à rendre au sujet des décisions qu'il a prises. C'est vraiment une question de priorités. Même si c'est un débat très sérieux et si certains vont dire qu'il est partisan, nous, de l'opposition, avons un devoir. Nous devons aux Canadiens de souligner les lacunes dans les décisions prise par le gouvernement qui touchent la vie des Canadiens et qui mettent en danger les agents de la GRC et d'autres agents chargés d'appliquer la loi. Il faut se pencher sur les décisions en matière de priorités consistant à réduire les budgets à un moment critique, à enlever les agents qui étaient assignés à la frontière par exemple, chose dont on a parlé tout récemment, car ces décisions menacent la sécurité des Canadiens.

Nous savons que la décision de retirer les agents est politique tout comme celle de continuer à financer le registre des armes à feu, qui ne protège pas les Canadiens et qui n'ajoute rien à leur protection. La décision de fermer des laboratoires judiciaires retarde la divulgation des preuves et la présentation des preuves devant les tribunaux, ce qui conduit souvent inutilement à des acquittements.

Il y a également les questions entourant la libération anticipée des détenus dont notre collègue a parlé. Certains policiers de ma région, dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, comparent cela à la remise à l'eau des captures. Ils portent de petits hameçons dont on a retiré les barbelures. C'est pour montrer à quel point ils sont exaspérés.

La GRC et tous les agents d'application de la loi attendent du gouvernement qu'il donne l'exemple. Ils attendent de lui la technologie, les ressources et les outils nécessaires pour s'acquitter du travail qu'on leur confie. C'est une question de vie ou de mort pour eux et pour les collectivités qu'ils protègent.

Ils font tellement de travail en dehors de leurs fonctions normales de policiers. Ils sont le visage de notre collectivité. Je pense à des gens comme John Kennedy qui a mis en place un merveilleux programme novateur, Adopter une bibliothèque, dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, et qui espère étendre ce programme à l'échelle nationale. Il vise à encourager l'alphabétisation. Nos policiers participent de multiples façons à la vie de notre société.

La GRC est une source de fierté énorme pour les Canadiens. C'est un symbole de notre pays, un symbole de vertu, d'intégrité et de tout ce qui est bon au Canada.

● (2015)

Nous ne pouvons abandonner les agents de la GRC à leur sort à ce moment-ci, à la suite de la tragédie qui a coûté la vie à quatre jeunes hommes dévoués qui étaient dans la fleur de l'âge.

Ce débat important va, je l'espère, attirer davantage l'attention sur cette question. Au Parti conservateur, nous espérons faire avancer le dossier. Chose plus importante, nous espérons former le gouvernement sous peu, car nous serons alors mieux en mesure de régler ces problèmes.

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Monsieur le président, j'ai une question au sujet de notre système de justice pénale.

Je sais que mon collègue est tout à fait au courant de cela mais pour informer le reste de la Chambre, je dirai que l'an dernier en Colombie-Britannique, un cultivateur de marijuana sur sept a été condamné. Les policiers interviennent, font une descente et trouvent une exploitation. La plupart de ces exploitations illicites ont une valeur de 200 000 \$ à 500 000 \$, ce qui n'est pas petit. Elles représentent une part importante de l'activité du crime organisé. En Colombie-Britannique, un seul cultivateur de marijuana sur sept a purgé une peine. Et dans ma province de l'Alberta, un seul

cultivateur, de Calgary, a purgé une peine. De ceux qui ont purgé une peine, 50 p. 100 ont été incarcérés durant moins d'un an.

Je ne crois pas que le criminel craigne beaucoup de se faire prendre. Dans notre société, on dit au criminel qu'il peut enfreindre la loi sans trop s'inquiéter puisque nous n'allons pas l'appliquer. Il y a négociation de la peine dans la plupart de ces situations.

Je me demande ce que pense mon collègue de l'idée de peine minimale. Lorsque j'ai posé la question l'autre jour, le ministre de la Justice a dit que cela ne fonctionnait pas. J'aimerais savoir ce que mon collègue pourrait avoir à répondre à ce sujet.

**M. Peter MacKay:** Monsieur le président, si vous voulez une réponse brève, c'est oui. Les peines minimales obligatoires mettent l'accent sur la dissuasion. En fait, elles accroissent les enjeux pour ceux qui choisissent de violer la loi, pour ceux qui choisissent de se livrer à la prolifération illicite des drogues.

La culture de la marijuana pose un problème énorme. Beaucoup de personnes dans les milieux policiers l'ont qualifiée d'épidémie massive.

Cela crée beaucoup de criminalité en aval. En raison des enjeux, de l'argent, des activités qui englobent la consommation de drogues et leur prolifération, nous constatons une augmentation des meurtres, des cambriolages, des dépendances terribles qui conduisent à toutes sortes d'autres crimes et toutes sortes d'autres formes de décadence morale.

Nous savons que la marijuana constitue la plus importante exportation de la Colombie-Britannique. Cela pose aussi un énorme défi dans nos relations avec les États-Unis d'Amérique. C'est un autre dommage collatéral résultant du fait qu'on ait laissé ce problème prendre une telle ampleur.

C'est une question de ressources. Il faut se donner les moyens de démanteler les exploitations de marijuana. Pour ce faire, il faut qu'il y ait des conséquences, des peines minimales obligatoires, bien ancrées dans l'esprit des candidats à la criminalité, des facteurs de dissuasion. Cela indique aussi que le système de justice prend ces crimes au sérieux.

Malheureusement, le gouvernement semble s'orienter dans une direction diamétralement opposée. Parler de décriminaliser la marijuana, parler d'alléger les conséquences, cela envoie un message complètement contraire à ce que nous devrions essayer de réaliser; en d'autres termes, dire à ceux qui cultivent de la marijuana, qui produisent des drogues, du cristal méthamphétamine, comme il l'a mentionné, d'autres drogues comme l'oxycontin, qui sont omniprésentes en Nouvelle-Écosse et particulièrement au Cap-Breton. Ces drogues altèrent la vie, la détruisent. Cela se passe dans notre pays.

Les milieux policiers constituent notre première ligne de défense qui est là pour nous protéger, pour faire appliquer la loi. Lorsque les policiers ont fait leur travail et ont remis les criminels au système de justice pénale, les procureurs de la Couronne, les juges, les avocats, ceux qui gravitent autour du système de justice et appuient ce programme, il y doit y avoir des conséquences. Il doit y avoir une peine minimale obligatoire, et ce, en raison de l'argent en cause.

Autrement, être arrêté, payer une amende ou être mis en probation, tout cela est considéré comme de simples frais d'exploitation. Ces conséquences ne sont pas réelles. Les gens le savent, particulièrement au sein du crime organisé, particulièrement pour ceux qui voient les bénéfices à faire et qui sont disposés à courir le risque. Il doit exister des peines d'emprisonnement importantes, il doit y avoir des conséquences graves si nous voulons combattre ce fléau.

*Initiatives ministérielles*

• (2020)

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC):** Monsieur le président, j'ai une question à poser au député de Nova-Centre au sujet de la section antidrogue du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse. Cette section dessert sa région et la mienne. De plus, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse habite dans la même région, également desservie par cette section.

Il a été question que la GRC élimine la section antidrogue du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse. Le député de Nova-Centre s'y est opposé et il a pris la parole plusieurs fois à ce sujet, comme moi-même et beaucoup d'autres l'ont fait. Nous nous opposons totalement à cette dissolution, car elle mettrait en danger les localités du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse.

J'aimerais que le député donne son point de vue sur la question en tant qu'ancien procureur de la Couronne et parce qu'il a récemment collaboré très étroitement avec la GRC dans plusieurs dossiers. Je me demande s'il pourrait nous donner son point de vue sur les dommages que causerait la dissolution de la section antidrogue du Nord-Est de la Nouvelle-Écosse.

**M. Peter MacKay:** Monsieur le président, mon collègue d'une circonscription voisine en Nouvelle-Écosse et moi-même avons interrogé la ministre et fait valoir à maintes reprises que cette section antidrogue faisait un travail inestimable. En fait, par comparaison avec d'autres régions de la province, y compris le Grand Halifax, il s'agit de la section antidrogue la plus efficace de la province, par habitant. Sa capacité d'enrayer la culture de la marijuana, de procéder à des arrestations et de démanteler les réseaux de trafic de stupéfiants est remarquable. Il faut féliciter les membres de la section, ainsi que tous les responsables de l'application de la loi, pour leur travail à cet égard.

Il serait absolument insensé de retirer ce service du Nord de la Nouvelle-Écosse en ce moment. Retirer ces agents, procéder à une recentralisation et à une relocalisation, faire ce que la ministre et même le commissaire de la GRC décrivent comme une simple réaffectation de ressources, n'est rien d'autre qu'un retrait de services. Nous parlons d'éloigner les agents de police de la source de la criminalité et de rendre la population vulnérable. La consommation et le trafic de drogues vont augmenter dans ces régions en l'absence d'agents de première ligne dans les rues et à proximité.

Je connais personnellement un grand nombre d'agents qui contribuent aux efforts pour assurer la sécurité des rues de nos collectivités. Ils prennent une part active à ce travail important. Voilà que le gouvernement veut les empêcher de le faire en retirant son appui, en fermant cette section antidrogue et en envoyant ses membres dans la région du Grand Halifax. Je ne dis pas que Halifax n'a pas de problème; seulement, je pense que nous éloignons les agents de la source véritable du problème du trafic de drogues dans le Nord de la Nouvelle-Écosse.

Il ne faut pas que cela se produise. Il faut rapporter la décision. Ce que le gouvernement devrait faire, c'est augmenter l'effectif de cette section antidrogue au lieu de la fermer ou de lui retirer son appui.

• (2025)

[Français]

**M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ):** Monsieur le président, je trouve le sujet du débat de ce soir très vaste. J'ai cru, quant à moi, qu'il serait plus utile d'en choisir un seul aspect, mais de le traiter en profondeur.

Je parlerai donc d'un sujet qui a une très grande importance pour l'organisation qu'est la GRC, même s'il n'est pas actuellement présent

dans l'actualité. Il s'agit de la protection des femmes contre les avances et parfois même les agressions de nature sexuelle dont elles peuvent être victimes à l'intérieur de l'organisation, et de la façon dont elles doivent être traitées lorsqu'elles se produisent.

Mon but n'est pas d'embêter indûment le gouvernement, mais bien de contribuer à l'amélioration des relations humaines à l'intérieur de l'importante organisation qu'est la GRC. Mon but est de convaincre d'agir.

Je veux parler de l'affaire du sergent Blundell, du poste de la GRC de Calgary. C'était un spécialiste de l'infiltration des groupes criminels, et il semble qu'il ait eu à son crédit plusieurs condamnations pour meurtre obtenues en ayant gagné la confiance des meurtriers. Il semble également que pour gagner cette confiance, il sentait le besoin de se faire accompagner d'une policière qui devait jouer le rôle de sa compagne. La consommation d'alcool avec les personnes ciblées devait toujours faire partie du scénario et commençait parfois bien avant leur arrivée. La plupart du temps, la soirée se terminait à l'hôtel où, comme par hasard, il n'y avait plus qu'une seule chambre disponible et, une fois même, un seul lit.

Quatre de ces policières se sont plaintes des avances sexuelles faites par le sergent Blundell tout au cours de la soirée et particulièrement après le départ des personnes ciblées, où ses paroles et ses gestes se faisaient de plus en plus pressants. Dans le cas d'une des plaignantes, le sergent Blundell lui aurait déchiré sa blouse dans l'ascenseur pour lui prendre un sein; dans le cas d'une autre policière dont les facultés auraient été affaiblies par la quantité d'alcool qu'elle aurait dû consommer, il aurait été jusqu'à avoir avec elle une relation complète.

Les quatre policières ont porté plainte et ont poursuivi la GRC en dommages pour ce qu'elles alléguent avoir subi. Dans leur action, les quatre policières se plaignent des nombreux obstacles qu'elles ont rencontrés dans la poursuite de leur plainte et du peu de collaboration qu'elles ont obtenu des autorités.

Dans le cas particulier de celle qui aurait eu une relation sexuelle complète avec l'accusé, par exemple, elle porte sa plainte en juillet 1999, et on lui dit qu'elle devra rencontrer des enquêteurs. Cette rencontre n'a lieu que le 2 septembre, et encore dans une chambre d'hôtel. Deux mois plus tard, le 23 novembre, on lui demande de refaire une déposition, cette fois devant une caméra vidéo. Trois mois plus tard, le 22 février, on lui demande une autre déclaration, mais cette fois, alors qu'elle aurait voulu se rendre dans un bureau, on lui demande de faire sa déclaration dans le hall d'un hôtel devant les portes d'ascenseur. Puis on lui en redemande une autre le 4 mai 2000 et une autre encore le 18 mai.

Avant l'audition du comité d'adjudication, elle ne peut rencontrer l'avocat qui plaidera sa cause. Elle demande de relire ses déclarations avant de témoigner; on le lui refuse. Le comité conclut, après une analyse extrêmement élaborée de la preuve, que la policière avait consenti à la relation sexuelle. Il blâme les deux partenaires pour ce comportement non professionnel, mais décide que cela ne constitue pas une infraction au code de discipline.

*Initiatives ministérielles*

Je reconnais avoir trouvé la décision convaincante. Toutefois, après avoir lu les allégations de la poursuite prise par la policière quant aux difficultés qu'on lui aurait faites avant de porter sa plainte devant un comité d'adjudication, j'avoue avoir eu des doutes sérieux, d'autant plus que le comité semble totalement inconscient du fait qu'il s'agit d'une relation sexuelle entre un supérieur et une subordonnée. De plus, il me semble, en tant qu'ancien criminaliste, qu'il y avait matière à présenter ce que l'on appelle une preuve d'actes similaires. Les préliminaires dans les trois autres cas étaient tellement semblables. Or, cela n'a pas été fait.

Dans le cas de deux autres policières, la cause procéda par admission. Le comité qui devait l'entendre nous apprend que les discussions entre avocats ont été très longues avant que l'on s'entende sur un exposé commun des faits entre la poursuite et la défense.

Essentiellement, le sergent Blundell reconnaît avoir touché les parties privées de l'une des femmes et avoir pris le sein d'une autre, alors que « rien de ce comportement ne faisait partie des scénarios d'infiltration ».

Après s'être dit scandalisé par le comportement du sergent Blundell, le comité impose « un avertissement: la confiscation d'un jour d'ADR et la recommandation de conseils d'un spécialiste ». Je crois que l'ADR est une journée payée lors de laquelle le constable peut vaquer à des occupations personnelles pour certaines raisons.

● (2030)

Le comité prenait pour acquis que les attouchements de nature sexuelle posés par le gendarme Blundell — tel qu'il était au moment des faits reprochés — ont été faits sans le consentement des policières, et ce, même si les admissions ne faisaient aucune référence à cet élément. Cela apparaît aussi évident dans les circonstances.

Toutefois, il faut être conscient que cette absence de consentement a une grande importance, car des attouchements sexuels posés de façon volontaire sans le consentement de la personne qui en fait l'objet constituent une agression sexuelle au sens du Code criminel. Je crois que l'avocat qui représentait le sergent Blundell était parfaitement conscient de cela au cours des longues discussions qui ont précédé l'énoncé conjoint des faits. De toute façon, j'ai appris que tous ces faits, y compris les allégations de la quatrième policière qui n'ont pas été supportées dans ce cas par des preuves assez crédibles pour convoquer un comité d'adjudication, ont été soumis au bureau de la Couronne de Calgary qui a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'intenter des poursuites criminelles.

Donc, le bilan final fut un avertissement et la perte de peut-être une journée de salaire. Je signale qu'au Québec, lorsqu'il y a enquête sur une allégation de comportement criminel portée contre un policier, celle-ci doit être évaluée par les procureurs de la Couronne d'un district différent de celui où travaille ce policier. Cela est fait afin d'éviter que ceux qui porteront un jugement sur lui n'aient, auparavant, développé des relations d'amitié au cours de leurs relations professionnelles.

Avant de conclure, j'ajouterai que les quatre policières se sont toutes plaintes des nombreuses pressions persistantes qui ont été faites sur elles et sur un de leur conjoint, afin qu'elles ne poursuivent pas leurs accusations. Elles ont aussi beaucoup souffert de ces incidents dans leur milieu de travail. Elles ont donc poursuivi leur recours judiciaire et, en août dernier, un communiqué annonçait, dans l'indifférence presque totale de la presse — c'étaient les vacances —, que les parties en étaient arrivées à un règlement hors cours à leur satisfaction mutuelle. Le communiqué ajoutait de façon

sibylline que les allégations de la poursuite n'avaient fait l'objet d'aucune preuve en cours. Évidemment, puisqu'il n'y a pas eu procès.

On ne peut pas dire cependant que la direction de la GRC soit restée insensible. Elle a confié à un de ses officiers supérieurs, le *Chief Superintendent*, Ian Atkins, le soin d'enquêter sur toute cette affaire. Il a soumis un volumineux rapport de 114 pages où il a fait 11 recommandations. J'ai demandé ce rapport. On m'en a remis une copie presque complètement expurgée. En fait, dans les bribes de textes qui restent, on ne trouve que quelques discussions de points de droit sur l'interprétation des règlements et de la loi. Je sais qu'il y a eu 11 recommandations, mais je n'ai le texte d'aucune d'entre elles.

Je comprends qu'on puisse vouloir garder secrètes certaines techniques d'enquêtes policières dans les causes de meurtre, mais il est évident que l'on s'inspire d'une autre philosophie en expurgeant le document. C'est cette philosophie qui doit être changée. Cette pensée voulant dans les organisations nécessaires au maintien de l'autorité, il faut cacher les faiblesses et les péchés de ses membres, qu'il faut régler en cachette, laver son linge sale en famille, comme on dit. C'est cette même philosophie qui semble avoir existé dans l'Église à une certaine époque face à des cas de pédophilie. La vision moderne et rassurante devrait être que lorsque des membres d'une organisation respectable commettent des manquements et à plus forte raison des crimes, ils devraient subir le même traitement que les autres citoyens coupables des mêmes manquements. Et cela devrait pouvoir se faire en toute transparence.

Après avoir étudié en profondeur ce cas pathétique que j'espère rare, je ne peux m'empêcher d'éprouver une grande inquiétude pour la situation des femmes dans la GRC. Je crois que toute personne raisonnable qui lirait tous les documents disponibles sur cette affaire partagerait cette inquiétude. Seule l'élaboration d'une politique claire et transparente pourrait nous rassurer.

Pour la première fois de son histoire, la GRC relève d'une femme, soit d'une juriste. Je suis convaincu qu'elle ne voudrait pas que nous continuions à nous inquiéter et qu'elle voudra qu'une politique soit élaborée et diffusée afin d'assister les victimes d'abus sexuels pouvant se produire à l'intérieur des rangs de la GRC. C'est ce que j'attends d'elle avec confiance.

● (2035)

[Traduction]

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le président, comme plusieurs autres orateurs avant moi, j'aimerais, en mon nom personnel et au nom des membres de mon parti, exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès de Peter Schiemann, Leo Johnston, Anthony Gordon et Brock Myrol.

Ces meurtres ont profondément choqué tous les Canadiens. Nous n'avions pas été témoins d'une aussi terrible tragédie et d'une aussi grande perte au sein de nos services de police depuis plus de cent ans. On pourrait dire que la dernière fois où autant de membres de la GRC ont perdu la vie, c'était au cours d'une intervention militaire et non d'une opération policière comme ce fut le cas à Mayerthorpe un peu plus tôt cette année.

*Initiatives ministérielles*

En me préparant pour le débat de ce soir, je revoyais la cérémonie commémorative tenue à Windsor. L'oncle de Peter Schiemann est pasteur presbytérien à Windsor et il a participé à la célébration des services commémoratifs. Il nous a dit pendant le service combien il est fréquent de voir des policiers aller bien au-delà des responsabilités qui leur incombent et faire plus que ce qu'on leur demande de faire. Dans ce cas-ci, le gendarme Schiemann n'était même pas de service au moment de la tragédie. Il s'était tout simplement arrêté pour voir ses collègues. Il a été coincé et a finalement été tué.

Ce genre de dévouement si courant chez nos policiers n'est généralement pas reconnu dans notre société. Nous croyons tous que nous faisons ce que nous pouvons pour appuyer les policiers. Je présume qu'à titre de décideurs, notre responsabilité à ce chapitre est de continuer d'assumer nos responsabilités de décideurs.

Au cours de la dernière année, plusieurs incidents se sont produits qui ont attiré notre attention sur notre dépendance à l'égard de la GRC et sur les grandes responsabilités qui incombent à cet organisme. Cela est devenu plus évident encore après les événements du 11 septembre, compte tenu des responsabilités supplémentaires que cette organisation a dû assumer à partir de ce moment-là pour lutter contre le terrorisme, tant au pays que dans nos relations avec d'autres pays, particulièrement les États-Unis.

Je dois avouer très franchement qu'un certain nombre de critiques ont été formulées à l'égard du gouvernement et des membres supérieurs de la GRC, discrètement la plupart du temps je dirais, mais cela soulève tout de même des questions quand à la pertinence de revoir tout le rôle que joue la GRC dans notre pays, et ce tragique incident survenu en Alberta en a peut-être souligné l'importance. Devrait-on lui donner un plus grand rôle? Devrait-on accorder une plus grande attention à l'interaction entre la GRC, son commissaire et le gouvernement?

Il a été intéressant d'entendre la vice-première ministre parler de cette question plus tôt dans la soirée. Elle a adopté une position assez rigide, comme elle l'a fait à un certain nombre d'occasions. En effet, elle a défendu le point de vue selon lequel la relation entre ce qui était auparavant la fonction de solliciteur général et la fonction actuelle de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile doit être sans lien de dépendance aucun.

Je sais que cela a été une pomme de discorde entre la ministre et le Comité de la justice, notamment en ce qui a trait à la fermeture des détachements au Québec. Je dois dire que je n'ai pu m'empêcher, à quelques reprises, d'avoir l'impression qu'elle comprenait mal ses responsabilités.

● (2040)

J'ai trouvé intéressants aussi les propos du député du Bloc. Il a été ministre responsable de la police au Québec. Il a joué un rôle beaucoup plus actif, sans toutefois intervenir dans les activités quotidiennes, et personne ne propose que nous le fassions, dans l'établissement de la politique, en ce qui concerne, notamment, la lutte contre le crime organisé.

Son gouvernement et lui ont apporté quelques changements, et ils ont été imités, au Manitoba, par le ministre responsable de la police dans la lutte contre le crime organisé là-bas. Une politique et des critères inédits ont été conçus et mis en oeuvre, mais une bonne partie de ces activités sont dirigées par le leadership politique et non exclusivement par le haut commandement des forces policières de ces deux provinces.

Cette observation n'est absolument pas une critique de nos forces policières. Il y a un moment où il convient que les décideurs et les

législateurs adoptent une position et la mettent en oeuvre au niveau des politiques.

Je me permets de parler de la décision qui a été prise, d'abord en Ontario, puis au Québec, de fermer des postes de police. Plusieurs postes ont été fermés en Ontario. Les témoignages du commissaire, qui a comparu à quelques reprises devant le Comité de la justice, révèlent clairement que ces décisions ont été prises sur la foi d'une politique que nous avons importée d'un autre pays, pour dire la vérité. Ma mémoire me trahit, mais je crois qu'en vertu de cette politique, nous devions concentrer nos efforts dans les grandes agglomérations et laisser les polices locales s'occuper du maintien de l'ordre à l'échelon local.

Le problème, c'est que cela me rappelait les décisions prises par des corps policiers locaux tant au Canada qu'aux États-Unis au milieu et à la fin des années cinquante lorsqu'on a renoncé aux services de police communautaire et mis les agents de police dans des voitures de police. Cela était synonyme de progrès technologique à l'époque. Cette politique s'est révélée désastreuse dans plusieurs grandes villes américaines.

Je ne peux pas m'empêcher de penser que si cette décision n'avait pas été prise en fonction des ressources limitées des corps de police et avait été prise par des politiciens plutôt que par des agents de police supérieurs, ces politiciens auraient été confrontés à la réalité de leurs gestes et auraient peut-être payé un prix politique en conséquence. Je constate trop souvent que nous, les politiciens, utilisons les corps policiers comme des boucliers. Les politiciens parlent d'enjeu opérationnel et ils ne veulent pas s'en mêler. C'est leur responsabilité car ils prennent les décisions. Ils ne veulent pas s'en mêler.

La vérité, c'est que dans la plupart des cas nous avons refusé de fournir des ressources adéquates à nos corps policiers. Ce sont eux qui sont obligés de prendre ces décisions, et elles sont souvent basées sur des considérations économiques et financières et sur un manque de ressources. Nous jetons le blâme sur eux et nous esquivons nos responsabilités de politiciens et de décideurs. Honnêtement, je crois que cela est répréhensible et que nous devrions nous pencher sur ce domaine et l'examiner.

Particulièrement, en ce qui concerne la GRC, cette question doit être abordée. Si le gouvernement ne le fait pas, j'espère que le comité législatif, sous la forme du Sous-comité de la sécurité publique ou du Comité de la justice lui-même, prendra les devants et formulera des recommandations à cet égard.

● (2045)

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le président, je dois exprimer mon profond désaccord avec le député de Windsor—Tecumseh lorsqu'il dit que les parlementaires doivent participer aux décisions quotidiennes de la GRC. En fait, la Loi sur la GRC, qui a été adoptée par le Parlement, dispose que le commissaire de la GRC a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte.

*Initiatives ministérielles*

Imaginez comment ce serait si un comité de la Chambre ou la Chambre des communes elle-même participait aux décisions quotidiennes de la GRC? C'est ce que réclament certains députés d'en face relativement à la décision de la GRC de fermer des détachements dans la province de Québec. En fait, le député se trompe. Ce n'est pas une question de ressources. Le commissaire et le ministre ont affirmé très clairement que cette décision ne changeait absolument rien aux ressources et au personnel de la GRC présents dans cette province.

S'il fallait qu'il y ait ingérence politique dans les activités quotidiennes de la GRC, ce serait tragique pour le Canada. Y aurait-il un seul maire dans ce pays qui irait féliciter son député d'avoir pris la décision de fermer le détachement de sa ville? Le député d'en face croit-il que cela arriverait? Bien sûr que non.

Nous savons d'où vient le problème. Ce sont les maires et les collectivités qui s'inquiètent parce qu'on a fermé un détachement dans leur secteur. La GRC et le commissaire ont expliqué très clairement qu'il s'agissait en fait de concentrer les ressources, de créer une masse critique, afin que nous puissions lutter plus efficacement contre le crime et le terrorisme.

Les petits détachements sont peut-être chose du passé. Nous devons évoluer et nous devons faire confiance aux membres de la GRC, qui sont nos combattants de première ligne dans cette lutte. Lorsque le commissaire de la GRC dit que cela accroîtra la sécurité des Canadiens, comment un groupe de parlementaires, qui se penche sur ces questions à toutes les quelques semaines ou à tous les quelques mois, pourrait-il mettre en doute les décisions du commissaire de la GRC et de son organisation, qui examinent ces questions jour après jour?

**M. Joe Comartin:** Monsieur le président, je ne suis pas surpris que le secrétaire parlementaire adopte une position différente de la mienne. Nous nous affrontons dans ce dossier depuis plusieurs mois, et je n'ai pas que lui comme opposant, mais aussi un certain nombre de membres du Comité de la justice.

Il nous remet constamment en pleine figure le paragraphe de la Loi sur la GRC, et il vient encore de le faire ce soir. Mais chaque fois, il ne cite pas tout le paragraphe.

Le paragraphe 5(1) dit que le gouverneur en conseil, ce qui veut essentiellement dire le Cabinet, dans les circonstances, « peut nommer un officier, appelé commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, qui », et c'est la partie qu'il omet toujours de lire, « sous la direction du ministre », puis il reprend la lecture à ce point, « a pleine autorité sur la Gendarmerie et tout ce qui s'y rapporte. »

La ministre a un rôle; c'est inscrit dans la loi. Ce rôle est normal et il correspond au principe de la responsabilité ministérielle dans un gouvernement représentatif. C'est typique du système de Westminster, selon lequel un ministre se voit confier la responsabilité de son ministère et ne peut pas se réfugier derrière des citations incomplètes d'articles de loi.

Lorsque nous parlons de la situation au Québec, nous parlons d'un choix de politique, qui est semblable au choix fait par un certain nombre d'autres pays. Mais ce choix n'est pas nécessairement judiciaire, et la ministre aurait dû prendre part à la décision. Pourtant, elle répète invariablement qu'elle refuse de se mêler à ce dossier. Je crois qu'en fin de compte, elle nous dit qu'elle refuse de prendre les responsabilités qui lui incombent aux termes du paragraphe 5(1) de la loi.

● (2050)

**L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.):** Monsieur le président, le service national de police du Canada est une organisation policière moderne chargée d'appliquer les lois, de prévenir la criminalité et de protéger les Canadiens dans le pays et à l'étranger. Il est responsable devant les collectivités et les partenaires qu'il sert de l'utilisation de l'argent des contribuables et des ressources du pays pour remplir son mandat.

La GRC est une organisation qui sert bien les Canadiens.

[Français]

La prestation de services de police dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada exige une organisation dynamique et bien structurée. La GRC a changé au fil du temps afin d'offrir des services de police de pointe à tous les Canadiens.

Créée par le Parlement par le fusionnement de la Police à cheval du Nord-Ouest et de la Police du Dominion, la GRC a pour mandat d'exécuter les lois, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. En vertu d'ententes entre le gouvernement fédéral et d'autres paliers gouvernementaux, la GRC offre des services de police nationaux, provinciaux, territoriaux et municipaux à l'échelle du pays.

Depuis 1996, la GRC a recours à une structure de gestion régionale et compte désormais quatre régions qui relèvent chacune d'un sous-commissaire. En outre, l'organisation comprend 14 divisions dirigées par un commandant divisionnaire, en plus de son administration centrale à Ottawa. À l'échelle locale, elle compte plus de 750 détachements.

Pour les besoins de sa gestion, la GRC est divisée en secteurs d'activités. Les secteurs d'activités généraux constituent des priorités stratégiques qui font l'objet d'une révision périodique afin de favoriser des efforts opérationnels et organisationnels dans le but d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités du Canada.

Aujourd'hui, les priorités stratégiques sont le crime organisé, le terrorisme, la jeunesse, les services de police internationaux et les services offerts aux communautés autochtones. De plus, dans la mesure du possible, les partenariats et les initiatives de police intégrée favorisent la mise en oeuvre de ces priorités.

Les Services nationaux de police, dirigés par la GRC au nom de tous les organismes d'application de la loi du Canada, offrent de précieuses ressources aux membres de quelque 500 autres organismes d'exécution de la loi du pays.

Ces ressources comprennent des bases de données — les empreintes digitales, les casiers judiciaires, l'imagerie judiciaire, les enfants disparus et les armes à feu — et d'autres services spécialisés tels que ceux offerts par les laboratoires judiciaires, le Centre canadien de données sur les bombes et le Système automatisé de renseignements sur la criminalité.

La GRC assure des services de police contractuels dans huit provinces, trois territoires, plus de 200 municipalités, 65 communautés autochtones, trois aéroports nationaux et de nombreux aéroports locaux.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

Offrir des services de police à un pays aussi vaste et diversifié que le Canada exige une organisation à la fois dynamique et bien structurée. Le GRC a évolué avec le temps pour assurer des services de pointe à tous les Canadiens.

L'étendue des opérations de la GRC est vaste. L'organisation lutte contre le terrorisme et le crime organisé et les actes criminels particuliers liés au trafic de drogues. La GRC lutte également contre les crimes économiques comme la contrefaçon et la fraude des cartes de crédit. De plus en plus, elle mène des enquêtes sur les délits qui portent atteinte à l'intégrité de nos frontières nationales et engage des poursuites contre les contrevenants.

La GRC protège également les personnalités de marque, y compris le premier ministre et les dignitaires étrangers. En outre, elle assure aux collectivités chargées de l'application de la loi une gamme complète de services de sécurité informatique.

Tandis que les membres civils et les employés de la fonction publique sont devenus membres de la GRC à titre de professionnels dans un domaine en particulier, les membres réguliers ont commencé leur carrière à l'École de la GRC, également connue sous le nom de Division Dépôt, à Regina, en Saskatchewan. C'est là qu'ils se sont joints à une troupe et ont suivi une formation de base poussée d'une durée de 22 semaines, sous la houlette de certains des meilleurs instructeurs de police au monde. Les méthodes de formation employées comprennent de l'entraînement physique et l'endurance, l'établissement de valeurs, des jeux de rôles, des démonstrations, des cours magistraux, des débats de spécialistes et des interactions avec la collectivité. Il y a même un petit village sur le campus, où sont reproduits divers scénarios de police.

Le programme est ardu et les participants ne parviennent pas tous à le terminer. Par contre, ceux qui le réussissent comprennent bien le rôle et les responsabilités qui incombent aux membres de la Gendarmerie royale du Canada. Lorsqu'ils quittent la Division Dépôt pour faire six mois de formation pratique sous la supervision d'un entraîneur de détachement, les nouveaux membres de la GRC savent bien qu'ils viennent de recevoir une des meilleures formations policières du monde.

Qu'il s'agisse de patrouilles routières effectuées dans les collectivités de Terre-Neuve, de séances pour sensibiliser les élèves des régions rurales de la Saskatchewan aux dangers des drogues illicites, ou de la répression d'activités illégales le long de la côte de la Colombie-Britannique, on peut voir les femmes et les hommes qui composent la GRC en action à peu près partout au Canada. La GRC assure des services de police quotidiens dans des municipalités, des services de police provinciaux et territoriaux partout sauf en Ontario et au Québec, et des services de police fédérale d'un océan à l'autre.

Les membres de la GRC s'efforcent de respecter leur engagement envers les Canadiens: assurer la sécurité de nos foyers et de nos collectivités.

Les membres de la GRC servent depuis longtemps les intérêts supérieurs des Canadiens. Cet engagement se manifeste chez tous les membres réguliers et civils, depuis la dernière recrue jusqu'au commissaire de la GRC.

Dès qu'ils entrent à la Division Dépôt, les agents de la GRC sont invités à rechercher l'excellence dans tout ce qu'ils font. Devenir un agent de la GRC, c'est amorcer une carrière épanouissante de service à la population dans une organisation reconnue dans le monde entier comme l'un des meilleurs services policiers au monde.

Notre monde a beaucoup changé depuis l'époque des pionniers, et le rôle de la GRC continue d'évoluer. Les changements technologiques et démographiques, l'incertitude économique et la diversité ont profondément transformé le travail des policiers. Dans une société en constante mutation, touchée par la mondialisation, fondée sur la technologie et menacée par le terrorisme, nos agents de première ligne et les cadres supérieurs qui établissent les priorités dans les opérations et les orientations doivent être prêts, plus que jamais, à réagir rapidement et efficacement pour assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

Les agents de la GRC assurent un service essentiel aux Canadiens et aux villes et localités en veillant sur la sécurité des citoyens, de leurs foyers et de tout le pays. La GRC est reconnue dans le monde pour sa recherche d'excellence. Nous avons de la chance qu'elle soit notre service national de police.

● (2055)

**M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD):** Monsieur le président, j'éprouve beaucoup de respect pour mon vis-à-vis, qui préside le Comité de la justice.

Récemment, après le 11 septembre, il y a eu des discussions sur le rôle de la GRC dans la lutte contre le terrorisme et il a été suggéré que la GRC pourrait être en mesure de protéger le Canada des terroristes si on refusionnait ce corps policier avec le SCRS et si on les plaçait sous une seule chaîne de commandement.

Je me demande si le député a déjà réfléchi à cette idée et s'il croit que ce serait un moyen efficace de régler le problème.

● (2100)

**L'hon. Paul DeVillers:** Monsieur le président, je crois qu'il faut revenir aux raisons qui ont justifié la séparation des services de renseignement des services de police de la GRC. Je crois que ces raisons sont encore valables aujourd'hui. Il y a encore risque de conflits entre ces deux fonctions.

Je sais que la GRC et le SCRS, le service de renseignement, travaillent de plus en plus étroitement ensemble. Ils mènent des projets en commun et des agents sont détachés d'une organisation à l'autre. Cependant, je ne suis pas convaincu que nous voulons refusionner les deux organisations en raison des risques de conflits entre leurs rôles respectifs puisque le service du renseignement a pour rôle de recueillir de l'information sur des citoyens tandis que la gendarmerie a un rôle totalement différent qui est de faire exécuter les lois existantes.

Personnellement, j'estime que la séparation est une bonne chose et, en plus, il y a collaboration et coordination entre les deux organisations.

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Monsieur le président, j'ai écouté attentivement le député vanter abondamment les mérites de la GRC partout au Canada et le travail merveilleux qu'elle accomplit dans les municipalités et les provinces et pour notre pays. Je suis parfaitement d'accord avec lui, mais nous sommes ici ce soir pour parler d'un incident qui s'est produit relativement à ce corps policier.

*Initiatives ministérielles*

Je me demande ce que le député libéral peut dire de la faiblesse de nos lois, de la situation dans laquelle le gouvernement nous a placés et du mouvement de balancier qu'il a permis et qui s'est traduit par un tel assouplissement de notre système de justice pénale. Comment se fait-il qu'un individu comme M. Roszko ait pu être en liberté après 30 condamnations? Pourquoi lui avons-nous seulement donné une tape sur la main, l'avons-nous remis en liberté et l'avons-nous laissé intimider une collectivité et bien des êtres humains par la même occasion? Pourquoi sommes-nous si cléments envers les prédateurs et les délinquants sexuels?

À mon avis, un pays qui ne se protège pas contre les criminels de la société est sur une pente très dangereuse. Je pense que c'est ce que nous avons accepté pour notre société.

Ce soir, notre débat exploratoire nous amène à réfléchir au rôle de la GRC et à un incident dont elle a été victime. Je me demande ce que le député aurait à dire aux familles des agents concernés, relativement à l'incident dont ils ont été victimes et à l'échec de notre système de justice pénale, compte tenu de ce qui s'est produit.

**L'hon. Paul DeVillers:** Monsieur le président, je ne suis pas d'accord que notre système est indulgent envers les criminels. On entend sans cesse ce refrain, surtout venant du Parti conservateur.

Les incidents qui ont précédé la mort des quatre agents étaient tragiques et doivent être examinés de plus près, plus précisément, les circonstances qui ont permis à cet individu d'avoir le pouvoir qu'il semblait avoir.

J'ai vu les reportages dans les médias. Je n'aime pas faire de commentaires strictement basés sur des reportages, mais étant donné la nature de ces derniers, il semblerait qu'un bon nombre des chefs d'accusation qui avaient été portés contre l'individu n'avaient pas été prouvés, en grande partie parce que nombre des témoins étaient si intimidés qu'ils refusaient de comparaître devant les tribunaux et de fournir les témoignages nécessaires. Je pense qu'il faut se pencher sur ce problème.

Nous devrions toujours nous méfier de situations impliquant des personnes qui seraient mieux placées dans le système de santé mentale que dans le système de justice pénale. D'après les reportages que j'ai lus, il semblerait que cette personne était quelque peu déséquilibrée. Peut-être suffirait-il de travailler avec les provinces et les territoires dans le domaine de la santé mentale afin de pouvoir nous occuper de ces gens, même s'ils doivent être incarcérés pendant que nous traitons leur cas, afin qu'ils ne mettent pas la communauté en danger.

Cependant, il faut s'occuper des chefs d'accusation qui ont été portés avec la preuve qui est disponible et, d'après ce que j'ai cru comprendre, en l'occurrence, la preuve n'était pas toujours disponible.

• (2105)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Monsieur le président, je comprends le point de vue du député selon lequel il s'agit ici d'un cas de maladie mentale plutôt que d'un cas qui relève des organismes d'application de la loi, mais je ne suis absolument pas d'accord. Je pense qu'il n'y a personne au sein de nos collectivités qui croit que cet homme était un déséquilibré. C'était un maître manipulateur qui se jouait de l'appareil judiciaire depuis l'âge de 12 ans. Cet individu a été condamné plus de 30 fois. Là n'est pas la question.

Ce qui importe, c'est que cet incident s'est produit et il serait honteux que la Chambre n'en prenne pas note. Il faut comprendre qu'il y a un problème dans notre société et dans notre système de justice pénale. Nous sommes confrontés à une situation grave qui s'est développée au fil des années. Il est temps de se réveiller et

d'agir, sinon cette situation va empirer et ce qui est survenu à Mayerthorpe va se reproduire.

Il y a des individus comme M. Roszko dans chaque circonscription au pays. Il faut bien comprendre qu'un tel incident pourrait se produire dans n'importe laquelle de nos circonscriptions. Nos policiers font de leur mieux avec les ressources dont ils disposent. Notre appareil judiciaire les a laissés tomber. Nous les avons laissés tomber pour ce qui est des ressources. Nous allons continuer de les laisser tomber ici à la Chambre si nous adoptons des lois laxistes qui ne leur permettent pas de faire leur travail correctement.

Je demande au député d'envisager sérieusement le fait qu'il ne s'agissait pas d'un cas de maladie mentale. Si le député veut invoquer cet argument, je dirais que le gouvernement éprouve de graves problèmes à s'occuper de la maladie mentale, si celle-ci doit entrer en ligne de compte.

Ce n'est pas le cas en ce qui a trait à cet incident. Ce n'est pas le cas non plus en ce qui a trait aux éléments criminels qui sont en liberté dans notre société. Nous continuons de renvoyer ces individus dans nos collectivités. Ces contrevenants vont continuer à récidiver si nous ne prenons pas de mesures à leur égard.

J'exhorte la Chambre à comprendre l'importance de prendre note de cet incident.

**L'hon. Paul DeVillers:** Monsieur le président, je ne veux pas minimiser l'importance de cet incident, et, effectivement, nous devons en prendre bonne note. Cependant, je ne peux que m'élever contre l'image que l'on donne de notre système de justice pénale, celle d'un système qui ne nous protégerait pas.

Les députés de l'opposition, et, en fait, ceux de tous les partis, pensent à tort que les crimes violents sont en hausse. Le public le pense aussi. Toutefois, les statistiques montrent le contraire. Elles indiquent plutôt que les crimes violents ne sont pas en hausse, mais en baisse. Notre société est plus sûre qu'au cours des années précédentes.

Je ne cherche pas à minimiser les conséquences de cet incident. Nous devons tout faire pour empêcher qu'un tel incident ne se répète. Dans l'ensemble, notre société est moins violente que par le passé et les statistiques le prouvent. Malheureusement, de nombreux politiciens tirent la sonnette d'alarme et cherchent à se gagner la faveur populaire en entretenant cette impression erronée.

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le président, je suis heureux d'intervenir ce soir dans le débat sur la GRC et le maintien de l'ordre au Canada.

Je vais partager mon temps de parole avec la députée d'Edmonton—Spruce Grove.

Je ne partage par l'avis de mon collègue du ministère de la Justice. Il vient de dire que les crimes violents sont en quelque sorte en baisse. Je l'invite à jeter un coup d'oeil aux statistiques d'il y a 40 ans et à les comparer à celles de la société d'aujourd'hui. De nos jours, en plus, les crimes qui relèvent de la Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents ne sont plus déclarés. Ce n'est pas que les crimes diminuent, c'est tout simplement qu'ils ne sont plus déclarés. Les gens ont renoncé à le faire.

*Initiatives ministérielles*

Si le député veut connaître les vraies statistiques, il doit remonter 40 ans en arrière et comparer les données d'une année à l'autre; il découvrira alors la vérité, à savoir que les crimes violents sont en hausse.

Le débat de ce soir a été réclamé par mon collègue de Yellowhead à la suite du décès des agents de la GRC, le 3 mars, près de Mayerthorpe, en Alberta. Je le remercie d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question et de tout le travail qu'il a fait.

Je tiens à exprimer, encore une fois, toute la gratitude des Canadiens envers ces quatre jeunes hommes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous sommes reconnaissants envers les membres de la GRC, ces hommes et ces femmes qui servent nos communautés à la grandeur du pays et qui, chaque jour, mettent leur vie en danger pour servir leurs concitoyens. Ma propre circonscription est principalement desservie par des agents de la GRC. La seule réserve que les habitants de ma circonscription aient à l'égard de la GRC est qu'elle ne compte pas suffisamment d'agents sur le territoire. Mes électeurs voudraient qu'il y en ait davantage, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

La mort des quatre jeunes agents constitue un crime, et je parle ici délibérément de crime et non pas de tragédie. Une tragédie ne peut être prévenue. Un crime peut l'être. La mort de ces quatre hommes nous rappelle, de façon saisissante, que nous avons l'obligation, en tant que parlementaires, d'assurer le meilleur soutien et toutes les ressources nécessaires à ceux et celles qui portent l'uniforme.

Dans cette optique, j'aimerais parler brièvement des compressions qui frappent, depuis une décennie, les responsables du maintien de l'ordre qui oeuvrent en première ligne.

Ces derniers mois, le Comité de la justice a entendu des témoignages faisant état d'une grave pénurie d'agents de la GRC au Québec et ailleurs au Canada, notamment dans ma propre province, le Manitoba.

Je tiens de sources d'information internes de la GRC des renseignements confidentiels selon lesquels les effectifs de la GRC au Manitoba sont en train de tomber à un niveau critique, en particulier dans les divisions responsables des patrouilles routières. Dans ma propre ville, Steinbach, la patrouille routière a été supprimée sur la route numéro un. Essentiellement, les 75 milles séparant Winnipeg des abords de Falcon Lake n'étaient pas surveillés par la GRC, parce que la patrouille routière avait été supprimée.

Il y a deux mois, un comité a adopté une motion sommant la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, le commissaire de la GRC et le commandant de la division « C » de venir lui expliquer pourquoi ils n'avaient pas tenu compte de l'ordre préalable du comité de reporter la fermeture de neuf détachements de la GRC au Québec.

La ministre de la Sécurité publique a décliné l'invitation à comparaître devant le comité. Quant au commissaire de la GRC, il a comparu mais il a donné peu d'explications, si ce qu'il estimait avoir pris la bonne décision.

Pendant la même audience du comité, des agents de première ligne ont parlé de la porosité de notre frontière, du fait que la frontière n'est pas sécurisée et que les agents ne sont pas en mesure d'intervenir dès que des incidents se produisent.

Avec toute l'attention portée à la Commission Gomery ces jours-ci, de plus en plus de faits sans lien avec les commandites sont révélés au cours des témoignages. Certains de ces faits permettent d'éclairer quelque peu ce dont il est question aujourd'hui. Je renvoie les députés au témoignage, le 15 décembre 2004, de M. Dawson

Hovey, qui était en charge du processus d'examen du programme en 1996. Il a dit qu'on lui avait demandé de réduire de 10 p. 100 le budget de la GRC, ce qui représentait un recul de 173 millions de dollars de financement et l'abolition de plus de 2 200 postes au sein de la GRC. Il a fait ce témoignage sous serment.

● (2110)

Je me souviens, lorsque j'étais ministre de la Justice du Manitoba, qu'un ministre libéral était venu me voir pour me dire que le gouvernement allait procéder à une réorganisation et qu'il n'y aurait aucune compression, même s'il savait très bien qu'il y en aurait. En fait, nous avons appris à nos dépens qu'il y aurait des compressions. C'est la même chose qui arrive maintenant aux gens du Québec.

Tout le monde sait que la GRC a subi des compressions budgétaires. Le gouvernement parle d'augmentations de l'argent réel, mais cet argent ne se rend pas jusqu'en première ligne.

La santé de nos agents de police et la sécurité de nos collectivités en souffrent. Je ne sais pas pourquoi le commissaire de la GRC n'admet pas que les réductions ont été faites.

Je veux que l'on prenne note de cet incident et que l'on en tire des leçons. Rendons hommage à ces agents qui ont perdu la vie. Traitons leurs collègues avec respect, en leur donnant les ressources nécessaires.

● (2115)

**L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le président, je me joins à mes collègues d'en face et à ceux du gouvernement pour rendre hommage aux quatre agents qui ont perdu la vie de façon si inattendue.

Je sais qu'il dépend de quel côté de la Chambre un membre siège. Je sais que mon collègue, qui représente la circonscription dans laquelle se trouve la localité du drame, a dit que le meurtrier avait un long parcours criminel et qu'il était certainement bien connu de la police. D'autres personnes disent qu'il était vraisemblablement perturbé mentalement. Quoi qu'il en soit, quatre agents de police ont été abattus par un criminel certainement connu de la police.

Toutes les forces policières du Canada affirment que le contrôle des armes à feu fonctionne et qu'elles doivent connaître la puissance de feu à laquelle elle sont confrontées lorsqu'elles arrivent quelque part. Or, l'individu dont il est ici question, M. Roszko, possédait des armes qu'il avait modifiées. Est-ce que les députés d'en face se joignent à nous pour dire que c'est ce que la police veut? Voilà les outils qu'il faut leur donner, et il faut s'assurer qu'ils fonctionnent.

Il n'est pas possible de choisir les sujets. Il n'est pas non plus possible de dire un jour qu'on appuie la GRC et la police et d'affirmer le lendemain que le contrôle des armes à feu ne fonctionne pas. De toute évidence, la GRC et nombre de forces policières un peu partout au pays demandent au gouvernement de leur fournir les outils dont elles ont besoin. C'est l'un des outils qu'il leur faut pour s'acquitter de leur tâche.

Je me demande si mes collègues d'en face peuvent affirmer qu'ils appuient la GRC et ses demandes.

*Initiatives ministérielles*

**M. Vic Toews:** Monsieur le président, nous ne contestons pas la question du contrôle des armes à feu. Les conservateurs sont en faveur du contrôle des armes à feu. Nous n'appuyons cependant pas le registre des armes d'épaule. Tout agent de police qui affirmerait compter sur ce registre pour déterminer la présence d'armes à feu à l'intérieur d'une maison commettrait un acte de négligence grave et son superviseur aussi.

Imaginez-vous si, après avoir vérifié le registre, les superviseurs déclareraient qu'aucune arme n'est enregistrée à un endroit donné et que les policiers peuvent donc y entrer sans problème. C'est complètement ridicule. Tous les policiers de première ligne à qui j'ai parlé m'ont dit que le registre ne fonctionne pas.

Nous avons maintenant dépensé près de 2 milliards de dollars pour un registre qui ne fonctionne pas. La SRC est une autre organisation financée par le gouvernement. Je me fie à elle pour me donner cette information, notamment au sujet des 2 milliards de dollars qui ont été dépensés. Supposons que ce chiffre soit exact.

Je sais que ces députés ne veulent pas entendre cela. Je peux dire que les agents aimeraient avoir de l'équipement adéquat. Ils souhaiteraient qu'il y ait plus d'agents sur le terrain. Les agents de la GRC dans ma circonscription travaillent de 70 à 80 heures par semaine, parce qu'ils n'ont pas de remplaçants. Les députés savent-ils qu'un bonne partie des heures supplémentaires effectuées ne sont pas rémunérées?

Servons-nous de l'argent dont nous disposons pour payer nos agents et pour en mettre un plus grand nombre sur le terrain, plutôt que pour financer le registre des armes à feu. Ce registre aurait dû être aboli il y a longtemps. Montrons que nous nous soucions de nos agents de police en leur donnant des renforts, en leur donnant de l'équipement et en les payant adéquatement.

• (2120)

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le président, le député de Provencher est dans l'erreur à bien des égards et je n'ai que peu de temps. Je m'étonne qu'un ancien ministre de la Justice du Manitoba fasse de telles déclarations. Il sait fort bien que l'arme d'épaule est l'une des armes les plus utilisées pour commettre des crimes violents. De fait, un plus grand nombre de crimes sont commis avec l'arme d'épaule qu'avec l'arme de poing.

Les services policiers acheminent environ 2 000 demandes d'information par jour au registre des armes à feu. Est-il en train de nous dire que les policiers n'interrogent le système que pour s'amuser durant leur temps libre en prenant leur café? Il me semble que les services de police nous laissent entendre que ce système est utile, comme mon collègue l'a signalé à juste titre.

Le député sait fort bien que le commissaire Zaccardelli de la GRC a déclaré devant le comité que les ressources de la GRC étaient passées de deux milliards de dollars il y a quelques années à trois milliards de dollars pour l'année en cours. Il a déclaré catégoriquement qu'il n'y avait pas de problème de ressources dans le cas de la province de Québec. Les effectifs et les ressources y sont demeurés les mêmes, et ont même augmenté.

Le député d'en face sait très bien que, dans certaines provinces comme le Manitoba, la GRC fournit ses services à contrat. Selon la formule de partage des coûts, la GRC en paye 30 p. 100 et la province en paye 70 p. 100. La GRC ne fait que répondre aux demandes de la province. Il ne revient pas à la GRC comme entité fédérale de dire que le Manitoba a besoin de services additionnels de la GRC, mais plutôt à la province du Manitoba de demander l'aide de la GRC.

Le député sait très bien que les taux de criminalité au Canada ont baissé régulièrement depuis 1991, y compris pour les crimes violents. Je reconnais qu'il y a eu stabilisation depuis un an ou deux, mais la tendance est nettement à la baisse depuis dix ans.

Le député, qui a déjà été ministre de la Justice, connaît ces faits. Je me demande s'il ne souhaiterait pas corriger le tir aux fins du compte rendu.

**M. Vic Toews:** D'emblée, monsieur le président, en ce qui concerne le partage des coûts et le fait que c'est la province qui demandait les policiers, pendant que j'étais ministre de la Justice, et que mes collègues étaient ministres de la Justice dans un gouvernement de cette province, je voudrais dire que nous avons l'habitude d'injecter autant d'argent que possible dans le budget de la GRC, mais que nous savions que cet argent resterait inutilisé parce que la GRC ne serait pas en mesure de nous fournir autant de policiers que nous en demandions chaque année. Nous en étions conscients.

En fait, là-bas, le gouvernement a fermé le Dépôt, seul centre de formation des policiers de la GRC de tout le Canada. Ce gouvernement l'a fermé. Cela pose un énorme problème en ce qui concerne la relève. Il y a sept ans, on nous a dit que, dans moins de sept ans, plus de 50 p. 100 des policiers de la GRC seraient admissibles à la retraite. On nous a suggéré d'augmenter le recrutement, de multiplier les groupes de formation. Qu'a fait le gouvernement? Il a fermé le Dépôt.

Bien entendu, nous pouvons nous rendre au Manitoba aujourd'hui, et cette province dispose d'un budget pour les policiers de la GRC, mais elle est incapable d'obtenir des policiers parce que le gouvernement ne peut les lui fournir.

**Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC):** Monsieur le président, je suis fière de prendre la parole dans ce débat pour rendre hommage aux quatre agents de la GRC qui ont été tués et qui viennent de ma province, l'Alberta, et parler des moyens de prévenir de telles tragédies dans l'avenir.

Je remercie le député de Yellowhead d'avoir exercé des pressions pour que ce débat se tienne aujourd'hui. Il sait fort bien que la sûreté et la sécurité sont des principes fondamentaux qui doivent guider le débat au cours duquel nous rendons hommage aux agents décédés, cherchons à expliquer pourquoi une telle tragédie s'est produite et tentons de trouver des moyens novateurs d'aborder les réalités du maintien de l'ordre dans ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis 1880, 191 agents sont morts dans l'exercice de leurs fonctions, mais seulement 59 d'entre eux ont perdu la vie de la manière la plus tragique: ils ont été pris pour cible simplement parce qu'ils portaient l'uniforme de notre corps policier national. Le meurtre des agents Peter Schiemann, Anthony Gordon, Leo Johnston et Brock Myrol a été perpétré pour cette même raison.

La municipalité de Stoney Plain, qui se trouve dans ma circonscription, a été particulièrement et durement frappée, car un de ces courageux agents était un des nôtres. Tous les habitants de la circonscription d'Edmonton—Spruce Grove se souviennent affectueusement de Peter Schiemann.

Tous les habitants de Stoney Plain ont été unis par la même tristesse et les mêmes espoirs. La municipalité de Stoney Plain a fait preuve d'une chaleur et d'une compassion exemplaires lorsqu'est survenue cette tragédie. J'ai eu l'insigne honneur d'être à Stoney Plain pour assister aux funérailles de l'agent Peter Schiemann de la GRC. Il est notre héros et notre ami.

*Initiatives ministérielles*

Ce fut merveilleux d'entendre son frère et sa soeur, Michael et Julia, parler de leur frère, nous faire part de leurs souvenirs et nous parler de l'amour et de la confiance que Peter vouait à Dieu et à ses collègues de la GRC. Je sais que la famille Schiemann a été touchée par le soutien qu'elle a obtenue. C'est clairement une tragédie canadienne et nombre de Canadiens de tous les coins du pays veulent contribuer au processus de guérison. Nous devons aller de l'avant. Nous devons trouver des moyens de prévenir des drames semblables pour que nos agents ne soient pas morts en vain.

Lorsque j'ai parlé aux agents de la GRC de ma circonscription, ils m'ont dit que le tueur, James Roszko, représentait un problème plus large auquel tous les policiers sont confrontés de nos jours. Les agents de la GRC et des organismes d'application de la loi sont confrontés de plus en plus à des problèmes de santé mentale et ils ont un pouvoir limité d'agir dans ce type de situations et des ressources limitées pour relever ce défi communautaire difficile. Ils m'ont dit qu'il fallait prévoir un meilleur financement et un soutien accru pour les programmes communautaires destinés à s'attaquer aux problèmes de santé mentale.

Le financement fédéral pour les problèmes de santé mentale fait sans aucun doute défaut. C'est inexcusable. Les agents veulent avoir les outils pour s'occuper de ces individus et pas simplement les outils pour faire enquête sur les conséquences très regrettables qui découlent souvent de la négligence.

Le lieu du crime donne aussi malheureusement un aperçu du monde obscur du trafic de stupéfiants. La culture de marijuana est devenue une industrie à faible risque et très rentable en Alberta et dans tout le Canada. Face à ce crime, mes électeurs veulent savoir pourquoi nous n'avons pas une stratégie nationale antidrogue.

Je voudrais également dire que la question de la main-d'oeuvre est la principale préoccupation de mes électeurs et, en fait, de toutes les petites collectivités du pays. Le financement pour la GRC continue de stagner et cela conduit directement à une baisse de la protection offerte à nos voisins, à nos familles et à nos amis, ainsi qu'à un accroissement des risques pour nos agents. Ainsi, à Stoney Plain seulement, nous pourrions avoir trois ou quatre agents de plus. Spruce Grove aimerait bien avoir au moins quatre à six agents de plus.

Il faut trouver des façons de bien financer nos corps policiers, afin qu'ils soient là lorsque nous en avons le plus besoin. Il est difficile de croire que le financement de ces unités n'a pas été augmenté de façon marquée depuis des années.

Les lois du Canada doivent être appliquées, mais nous ne devons également pas oublier les questions que ces courageux agents ont portées une fois de plus à notre attention: des problèmes de santé mentale, le contrôle des armes à feu, la culture de la marijuana et un financement accru pour la GRC.

Contrairement au Parti libéral du Canada, nous n'appuyons pas la décriminalisation de la marijuana et nous ne défendons pas le registre des armes d'épaule qui laisse sérieusement à désirer.

Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons accroître la taille de nos forces policières dans les petites collectivités. Nous devons appliquer nos lois nationales contre la culture de drogues. Nous devons trouver des façons d'intervenir avant que drames inconcevables ne se produisent. C'est notre responsabilité à l'égard des Canadiens et de nos héros tombés en service.

● (2125)

**M. Vic Toews (Provencher, PCC):** Monsieur le président, à la lumière des conversations qu'elle a eues avec des agents de la GRC ou les autres services de police de l'Alberta et de sa circonscription, quels sont les besoins les plus criants à satisfaire pour combattre le crime au XXI<sup>e</sup> siècle?

**Mme Rona Ambrose:** Monsieur le président, justement, la fin de semaine dernière, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des agents de la GRC de ma circonscription. L'enjeu qui les enflammait le plus est le manque de financement.

Le député de Provencher a mentionné combien d'agents travaillent dans nos collectivités, des collectivités comme les miennes, comme Spruce Grove et Stoney Plain. Ces agents sont entraîneurs de hockey bénévoles dans leur collectivité. Ils consacrent d'innombrables heures à des travaux de bénévolat, contribuant à la vie de la collectivité. Ils aiment leur emploi et leur collectivité, mais le gros du travail qu'ils effectuent avec des organisations bénévoles de Spruce Grove et de Stoney Plain n'est pas rémunéré.

Ils aiment leur emploi, je l'ai dit. Toutefois, il est important que nous trouvions les fonds nécessaires pour retenir ces bonnes personnes qui font partie de la GRC, et en attirer d'autres. Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans ma circonscription, la ville de Stoney Plain a besoin d'au moins deux ou trois autres agents, et la ville de Spruce Grove cherche à avoir quatre à six agents de plus.

Je pense que la question du financement est la plus importante en ce moment.

● (2130)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Monsieur le président, j'ai écouté la députée très attentivement. Elle représente une circonscription voisine de la mienne. C'est la plus proche de l'endroit où ces agents ont été assassinés. Les gens de sa circonscription doivent avoir été touchés par ce drame tout autant que nous l'avons été à Yellowhead.

Il existe un problème important à Yellowhead. Les médias en ont un peu parlé. Nous avons essayé de l'aborder lorsque j'ai présenté un projet de loi sur les méthamphétamines, mais la marijuana est certainement un problème grave.

Il est important que les députés comprennent que la marijuana des années 70 et du mouvement hippie avait une teneur en THC de 3 à 5 p. 100. Que trouve-t-on dans les rues aujourd'hui? J'en ai parlé à un agent de la GRC dans ma circonscription. Il me dit que maintenant, la plupart des exploitations cultivent un produit dont la teneur en THC atteint largement plus de 20 p. 100 et même 30 p. 100. C'est donc un produit bien différent, comme le disent les agents de la GRC. Je ne crois pas que ce soit bien compris lorsque nous discutons de ces questions à la Chambre, mais ma collègue doit connaître certaines de ces choses, étant donné les problèmes importants que nous observons.

La marijuana pose un gros problème. Le drame jette aussi un peu de lumière sur la question, car l'individu en cause cultivait la marijuana. Pas 20 plants, mais 283, ce qui représentait une valeur de 300 000 \$. Il ne fumait certainement pas tout cela lui-même. De toute évidence, il avait des liens avec une forme ou une autre de crime organisé.

*Initiatives ministérielles*

Je dois dire à la Chambre quel problème énorme les plantations de marijuana constituent dans ce pays. Qu'est-ce que le problème de la méthamphétamine et quel est son lien avec la marijuana? Le lien vient de ce que nous voyons se produire dans les rues et les cours d'école de nos circonscriptions, où l'on vend de la marijuana à laquelle a été ajoutée de la méthamphétamine, un produit qui crée une forte dépendance.

Je ne suis pas un expert, mais les professionnels me disent que 92 p. 100 des personnes qui consomment ce cocktail deux fois deviennent dépendantes. Ce produit est incroyablement efficace pour ravager la vie d'une personne. L'espérance de vie moyenne d'une personne qui consomme des cristaux de méthamphétamine est de sept ans. Voilà pourquoi c'est un problème si grave.

J'aimerais demander à ma collègue de nous faire part de ses préoccupations à propos de cette drogue. Notre circonscription est malheureusement la cible des laboratoires où l'on fabrique de la méthamphétamine, et la consommation de méthamphétamine est importante. On l'observait déjà lorsque je suis devenu député, en 2000, et elle est en progression depuis un certain nombre d'années. Des collectivités ont uni leurs efforts pour lutter contre ce fléau du mieux qu'elles peuvent. Il ne manque pas de volonté politique. Mais je peux dire à la Chambre que, même si des ressources importantes sont consacrées à cette bataille, nous sommes en train de la perdre.

Je me demande si ma collègue a constaté le même problème dans sa circonscription, qui est très proche de la mienne, le long de la route Yellowhead. Il est important de parler de ce problème dans le présent débat parce que si des députés pensent que ce problème n'existe pas dans leur circonscription, ils n'ont qu'à attendre un peu et ils le verront apparaître. C'est garanti.

**Mme Rona Ambrose:** Monsieur le président, ces dernières semaines, je me suis entretenue avec des membres de la GRC au sujet de cette question et j'ai beaucoup appris. Je n'étais pas au courant des graves conséquences du trafic de cette drogue et de la hausse de ce problème dans notre collectivité. Le problème est énorme dans les écoles secondaires. Malheureusement, je dois dire qu'il est également énorme dans les écoles secondaires de premier cycle et les écoles intermédiaires. De très jeunes enfants consomment cette drogue. Des enfants et des étudiants d'université en consomment. Si je comprends bien, le problème avec cette drogue, c'est qu'elle est très facilement accessible, en raison du matériel nécessaire pour la produire.

J'ai dit que sa production était très bon marché, mais je signale aussi qu'elle est également facile à distribuer et à acheter. Comme le député l'a dit, elle crée également une grave dépendance. Elle pose aussi un énorme problème dans ma circonscription. De plus en plus, des parents se rendent au bureau de ma circonscription pour parler des problèmes qui existent dans leurs localités et dans les écoles secondaires. Nous devons absolument examiner ce problème, particulièrement dans le cadre d'une stratégie nationale antidrogue, dont nous avons déjà parlé.

**L'hon. Wayne Easter (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural), Lib.):** Monsieur le président, je suis heureux d'intervenir au sujet de la GRC et de l'application de la loi. Je me sens particulièrement privilégié, reconnaissant et fier de la période pendant laquelle j'ai été solliciteur général, et, à ce titre, responsable de la Gendarmerie royale du Canada.

J'ai eu l'occasion de collaborer avec les diverses instances de ce corps policier, à savoir le commissaire, la haute direction et les agents. Même si le solliciteur général ne participe pas au détail des

opérations se rapportant à des enquêtes et à des événements, le gouvernement, par l'entremise du ministre, assume l'ultime responsabilité des forces de maintien de l'ordre et de la GRC dans le pays.

Je présume que cela a déjà été mentionné dans le débat, mais je tiens à le souligner, la GRC est rigoureusement la seule au monde à servir de corps policier national, fédéral, provincial et municipal dans un pays. Nous assurons un service intégré de maintien de l'ordre à tous les Canadiens et procurons des services de police, en vertu de contrats, à 3 territoires, 6 provinces (à l'exclusion du Québec et de l'Ontario), et environ 198 municipalités et, en vertu de 172 accords individuels, à 192 communautés autochtones.

Je crois que nous pouvons tous dire que, lorsque nous nous rendons sur les lieux d'un événement et que nous apercevons la tunique rouge d'un agent de la GRC, nous éprouvons un sentiment de fierté.

La GRC a cinq priorités stratégiques, la première étant la lutte contre le crime organisé et la deuxième, celle contre le terrorisme. Dans ces deux domaines, j'estime que nous avons fait des progrès marqués au cours des dernières années. Nous avons mis sur pied les équipes intégrées de la police des frontières. J'ai eu l'occasion de visiter certains de leurs postes. Concrètement, de telles équipes permettent de réunir en un ensemble les forces de police locales, aussi bien celles des États-Unis que celles du Canada, de même que de nombreuses autres organisations d'intervention en cas d'urgence. Grâce à cette intégration et aux efforts concrets que déploient les différents services pour s'entendre, qui autrement se font souvent concurrence pour de mauvais motifs, on obtient dans les faits un meilleur maintien de l'ordre.

Après avoir rendu visite à certaines de ces équipes et après avoir pris connaissance des normes en vigueur au Canada et au sud de notre frontière, j'affirme que nous voyons bien et que nous ressentons bien le respect qu'inspire la Gendarmerie royale du Canada pour la façon dont elle s'acquitte de sa tâche. Sa formation transparait.

Du côté de la lutte contre le terrorisme, nous avons établi des équipes intégrées de la police des frontières et des équipes intégrées de la sécurité nationale. Elles font un travail exceptionnel de coordination avec tous les ministères concernés et avec les autres organismes de renseignement d'Amérique du Nord et, dans certains cas, elles servent à protéger non seulement le Canada, mais aussi nos voisins du Sud.

Pour ce qui est du travail auprès des jeunes, qui est une assez grande priorité de la GRC, celle-ci envoie des agents dans les écoles, où ils ont le respect et la confiance des élèves. Ils les informent et tentent de les empêcher de participer à des activités criminelles en essayant de les amener à comprendre ce que cela veut dire vraiment.

De plus, par l'entremise du ministère de la Sécurité publique, dont les responsabilités appartenaient auparavant au ministère du Solliciteur général et au ministère de la Justice, nous avons mis en place la stratégie nationale de prévention du crime qui, à bien des égards, vise les jeunes. Il s'agit de faire de la prévention pour empêcher les actes criminels, qu'il s'agisse de piraterie routière ou de quoi que ce soit d'autre.

*Initiatives ministérielles*

● (2135)

La GRC fait aussi du travail à l'échelle internationale en envoyant des agents ailleurs dans le monde pour travailler avec les corps policiers locaux et pour leur donner de la formation sur les techniques et les genres de politiques que nous avons dans notre pays qui pourraient les aider à faire du meilleur travail policier. Le week-end dernier, j'ai eu l'occasion de parler avec un agent, dans ma localité, qui se rendra en Jordanie pour donner de la formation aux policiers irakiens afin de les aider à améliorer leur travail de maintien de l'ordre.

Comme on l'a mentionné à maintes reprises ici ce soir, la GRC est très présente dans les collectivités autochtones. Nous avons des agents autochtones qui comprennent ces collectivités, qui peuvent travailler avec elles et qui, au bout du compte, sont plus efficaces pour ce qui est de prévenir la criminalité et, au besoin, de faire respecter les lois de notre pays.

Nous pouvons, si nous le voulons, remettre en question les lois adoptées par le Parlement ou les dispositions en matière de détermination de la peine telles qu'elles sont appliquées par les juges et les tribunaux, mais nous ne pouvons absolument pas remettre en question le dévouement et les efforts des membres subalternes ni, à mon avis, des cadres supérieurs de la GRC pour ce qui est de l'exécution des politiques et des lois établies par le Parlement.

Le domaine auquel je voudrais consacrer quelques instants, d'après mon expérience de solliciteur général, est un domaine dans lequel je crois que nous, et particulièrement les tribunaux, devons faire un meilleur travail. Lorsque j'étais solliciteur général, je me faisais un devoir de rendre visite au plus grand nombre de détachements possible. Le temps étant limité, je n'en mentionnerai qu'un.

Je garde un vif souvenir d'une rencontre avec le détachement de Surrey, en Colombie-Britannique. Des députés d'en face ont soulevé plus tôt la question des activités de culture de la marijuana. Dans la pièce, le jour où j'ai rencontré le détachement de Surrey, il y avait probablement 28 ou 30 agents de la GRC. Je me souviens très bien de deux agents: l'un d'eux avait probablement 28 ans et l'autre en avait probablement 29. L'un d'eux avait quitté le Dépôt depuis un an et demi. Ils étaient assis dans le coin à ma droite et ils étaient presque en larmes, parlant de leurs préoccupations relativement à la fermeture d'activités de culture de marijuana et mentionnant le fait qu'avant qu'ils ne soient de retour au bureau le lendemain, les gens étaient de retour dans les rues.

En ma qualité de solliciteur général, je me suis élevé contre cela, bien que nous ne soyons pas censés critiquer l'appareil judiciaire, mais celui-ci doit revenir à la raison et appliquer pleinement l'intention du législateur, en ce qui concerne les activités de culture de la marijuana. Ce que ces agents de la GRC m'ont dit lorsque je les ai rencontrés au détachement de Surrey, c'est qu'ils risquent leur vie et ils voient les ravages causés par les activités de culture de la marijuana. Quiconque visite la partie est de Vancouver peut voir ces ravages de ses propres yeux, comme un certain nombre d'entre nous à la Chambre l'ont fait. Je crois que certains des juges devraient peut-être le faire.

Je veux revenir aux deux jeunes agents de la GRC qui, pour l'essentiel, demandaient au solliciteur général que j'étais pourquoi ils devraient risquer leur vie pour fermer une installation de culture de la marijuana, qui cause des ravages, tout cela seulement pour découvrir qu'avant qu'ils ne soient de retour au bureau le lendemain, les suspects étaient libres dans la rue.

Ce que j'essaie d'exprimer ici au nom de ces agents de la GRC qui m'ont parlé, c'est que les tribunaux, notamment les juges en Colombie-Britannique, doivent clairement appliquer l'esprit de la loi, c'est-à-dire punir autant que la loi le leur permet ceux qui cultivent de la marijuana.

● (2140)

Je sais que je ne peux pas dire grand-chose d'autre, mais au nom de ces agents de la GRC qui essaient de faire appliquer les lois que le Parlement adopte, j'invite les tribunaux de notre pays à prendre ces lois très au sérieux. Par rapport à la culture de la marijuana et à ceux qui se livrent à cette activité criminelle, il faut que les tribunaux appliquent la loi aussi rigoureusement que le leur permettent les dispositions législatives adoptées par le Parlement, au lieu de faire preuve de clémence.

C'est le moins que nous puissions faire pour ces agents de la GRC qui ont épousé cette carrière, qui ont suivi la formation nécessaire et qui veulent s'acquitter de leurs responsabilités et travailler dans l'intérêt de tous les Canadiens.

En conclusion, nous avons beaucoup de chance d'avoir dans notre pays un corps policier comme la GRC, et je pense que tous les Canadiens sont fiers du travail que ses agents accomplissent pour faire appliquer la loi d'un océan à l'autre.

● (2145)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Monsieur le président, il m'arrive très souvent de ne pas être du même avis que mon collègue, mais, ce soir, ses commentaires sur le pouvoir judiciaire et l'application molle de la loi tombent en plein dans le mille.

Je me suis entretenu avec des membres des familles des agents de la GRC qui sont décédés et ils ont tous exprimé les mêmes préoccupations. Il ne fait aucun doute que cet individu n'aurait pas dû être en liberté.

Lorsque l'on voit que les statistiques sur Calgary révèlent que seulement une personne sur dix qui cultive de la marijuana purge une peine de prison et que 50 p. 100 de ceux qui vont en prison purgent des peines de moins d'un an, on se rend compte qu'il existe un problème. Ou bien les juges n'appliquent pas les lois ou bien nos lois ne sont pas assez rigoureuses.

Nous avons déjà discuté à la Chambre des moyens qui nous permettraient de faire comprendre cela aux juges. Fixer une peine minimale pour la culture de marijuana serait certainement un moyen de faire comprendre aux tribunaux que nous ne tolérons pas leur application laxiste des lois.

Je voulais aussi parler à mon collègue du projet de loi C-17, ce projet de loi sur la marijuana qui a été présenté à la Chambre et qui donne l'impression que la marijuana ne présente aucun danger. Ce projet de loi décriminaliserait la marijuana en permettant à une personne de transporter jusqu'à 60 cigarettes de marijuana sans avoir un casier judiciaire. C'est même pire que cela. Pour un jeune de moins de 18 ans, la peine serait réduite de moitié et il lui en coûterait environ 100 \$ pour 60 cigarettes de marijuana. Il faut comprendre que la marijuana peut contenir jusqu'à 30 p. 100 de THC, ce qui en fait un produit très puissant.

*Initiatives ministérielles*

Je me demande ce que les juges et la société penseront de cette mesure législative après nous avoir entendu dire que nous devons être plus sévères à l'égard de la culture de la marijuana, des plantations et des drogues. Comment le gouvernement peut-il présenter un projet de loi qui laisse entendre non seulement qu'il est acceptable de consommer de la marijuana, mais que nous comptons même faire des trafiquants de nos jeunes? Cela ne porte-t-il pas tout simplement à croire que nous devrions faire preuve de laxisme? Cela n'a aucun sens.

J'ai parlé des lois sur les drogues avec des agents de la GRC qui oeuvrent en première ligne. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec bon nombre d'entre eux, surtout au cours des services commémoratifs et des funérailles des agents de la GRC de ma circonscription. Lorsque je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de la décriminalisation de la marijuana et de l'idée de faire preuve de laxisme, ils ne pouvaient pas croire que la Chambre pourrait vouloir proposer une telle mesure législative et adopter une telle approche pour un produit aussi dangereux qui cause autant de ravages dans notre société et dans nos communautés.

Je mets mon collègue au défi de donner suite à ses propos et de dénoncer cette mesure législative que son gouvernement et son parti ont déposée à la Chambre et qu'ils essaient de faire adopter pour en faire une loi de notre pays. Comment peut-il dire que c'est une bonne loi, compte tenu de ce qu'il vient de dire à propos du message qui doit être transmis à notre système judiciaire?

**L'hon. Wayne Easter:** Monsieur le président, le député a tout à fait tort en ce qui concerne la décriminalisation de la marijuana.

En fait, la loi actuelle n'est pas efficace. Elle n'est pas appliquée uniformément à la grandeur du pays. Le projet de loi décriminaliserait la possession de petites quantités de marijuana. Le député doit reconnaître que le projet de loi ne légaliserait pas la possession de marijuana, puisqu'il prévoit des amendes et des sanctions à l'égard des personnes qui seraient prises en possession de petites quantités de marijuana. À cet égard, les jeunes devraient reconnaître qu'ils enfreignent la loi. Le fait qu'ils soient condamnés à une amende ou à une peine d'emprisonnement en est la preuve. Par ailleurs, ces personnes n'auront pas de casier judiciaire.

Une personne prise en possession de marijuana dans le centre-ville de Toronto, par exemple, aurait droit à une réprimande, mais celle qui serait prise dans ma communauté, North Wiltshire, dans l'Île-du-Prince-Édouard, aurait probablement un casier judiciaire et elle en subirait les conséquences toute sa vie. C'est dire que la loi n'est pas appliquée uniformément à la grandeur du pays. Il faut le reconnaître.

En ce qui concerne la culture de marijuana et les tribunaux, le débat sur la question n'est pas encore clos. Une quantité de 15 grammes est-elle trop élevée? Je pense que oui. J'estime que nous devrions la ramener à cinq grammes. Les peines prévues sont-elles suffisantes? Je pense qu'elles le sont presque. En ce qui concerne la culture de la marijuana, les peines minimales prévues ne sont pas aussi lourdes que celles demandées par le député, mais il s'en faut de peu.

Le projet de loi prévoit un système qui obligera les juges à justifier la décision de ne pas imposer une peine prévue par le Parlement. Cette contrainte amènera les tribunaux à imposer des peines plus lourdes aux personnes qui cultivent la marijuana. Je ne suis pas en faveur de peines minimales, mais si les juges n'imposent pas la loi comme le veut le Parlement, nous devons agir. Certains d'entre nous, qui s'opposent actuellement aux peines minimales, y seraient

favorables si les juges des tribunaux canadiens n'imposaient pas les peines prévues par le Parlement.

Je crois que le projet de loi sur la marijuana modifiera substantiellement la donne. Premièrement, un programme d'éducation permettra de démontrer clairement les effets néfastes de la consommation de marijuana. Deuxièmement, cette pratique est illégale. Troisièmement, la culture de la marijuana va clairement à l'encontre des lois de ce pays. Le projet de loi est d'ailleurs plus précis au sujet des peines les plus lourdes prévues à cet égard. En fin de compte, nous amènerons les gens à consommer moins de marijuana et nous réduirons, voire supprimerons la plaie que constitue la culture de la marijuana, qui est beaucoup trop répandue dans ce pays à l'heure actuelle.

• (2150)

**M. Rob Merrifield:** Monsieur le président, il est parfaitement ridicule de penser que cette mesure législative enverra à nos tribunaux et aux Canadiens un message selon lequel on sera sévère à l'endroit de la marijuana.

Cette mesure fait exactement le contraire. Elle envoie le message selon lequel nous continuerons de faire preuve de souplesse à l'égard de cette substance étant donné qu'elle est presque légalisée et, en passant, pourquoi ne pas faire un compromis pour nos jeunes qui en sont les principaux consommateurs? Les gens voient-ils que la marijuana est la drogue de choix, en fait le produit de choix, des jeunes de 25 ans et moins au Canada? Elle surpasse la cigarette.

Je ne comprends pas pourquoi mon collègue fait preuve d'une aussi grande compassion pour que l'on aide la GRC. Les agents dont il a parlé de façon aussi passionnée avaient les larmes aux yeux. J'aimerais que moi ou le député leur pose la même question au sujet de cette mesure législative qui envoie un puissant message à la société, à savoir que l'on ne sera pas sévère à l'égard de cette drogue et que tout ira bien.

J'appuie la décriminalisation de la possession de petites quantités de marijuana et le fait que la GRC pourra imposer des pénalités. Toutefois, plutôt que de réduire cette pénalité de moitié, doublons-la. Envoyons le message selon lequel nous en avons assez des criminels qui s'en prennent à nos enfants. Nous ne devrions plus tolérer cela et nous contenter de laisser faire.

Ce débat et l'incident qui s'est produit nous fournissent l'occasion de réfléchir. Nous pouvons tracer une ligne dans le sable et dire que nous allons attaquer avec plus de vigueur ou battre en retraite et laisser tomber le débat sur la marijuana au Canada, en disant à la société qu'elle peut foncer.

Voilà les choix que nous allons faire à la Chambre des communes et, ce faisant, dans la société. Mon collègue est-il aussi convaincu que cette mesure législative envoie le bon message aux jeunes dans nos rues?

• (2155)

**L'hon. Wayne Easter:** Monsieur le président, j'aime passionnément la GRC. C'est avec passion que je veux m'attaquer aux problèmes que ces agents de la GRC au détachement de Surrey et d'ailleurs au pays ont portés à mon attention.

*Initiatives ministérielles*

Ce projet de loi sur la marijuana, et nous ne débattons pas de cette question, nous parlons en fait de la GRC ce soir, commencera, en réalité, à s'attaquer au problème de manière beaucoup plus vigoureuse: premièrement, au moyen d'un programme d'éducation; deuxièmement, grâce au fait qu'il y a des pénalités et des amendes, et qu'il n'est pas acceptable que la loi ne soit pas uniformément appliquée d'un bout à l'autre du pays en ce moment; troisièmement, il y a des pénalités plus lourdes pour la culture de marijuana et des directives plus rigoureuses données aux tribunaux, en ce qui concerne la répression de culture de la marijuana.

Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, les agents de la GRC sur le terrain m'ont dit clairement qu'ils ne croient pas que les tribunaux châtent assez durement les producteurs de marijuana, ils en sont dégoûtés et cela les décourage.

Le projet de loi sur la marijuana expose cette intention de manière plus vigoureuse et place davantage de responsabilités sur les juges, leur demandant de se conformer à l'intention du Parlement, qui est d'alourdir les peines pour ces producteurs de marijuana.

[Français]

**M. Robert Vincent (Shefford, BQ):** Monsieur le Président, nous ne pouvons aborder le rôle de la GRC dans l'application de la loi du Canada sans parler de la fermeture des neuf postes de la GRC au Québec. En effet, je crois, comme plusieurs de mes collègues, que la fermeture de ces postes entraînera une diminution de la capacité de la GRC à appliquer la loi dans les communautés visées, puisque les postes fermés laissent le terrain vide.

Depuis mon arrivée sur la Colline du Parlement en septembre, j'ai personnellement participé à quatre rencontres avec la GRC, dont trois qui avaient lieu au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile. Aucune de ces rencontres n'a pourtant eu l'effet escompté, soit la réouverture des postes. Aucune alternative n'a été mise de l'avant, pas même une lueur d'espoir. La décision du gouvernement de ne pas surseoir à la fermeture de postes de la GRC dans neuf villes du Québec a soulevé la colère des maires des municipalités touchées et l'indignation face au gouvernement.

L'écoute de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est donc comparable à celle d'une huître. Et si je me fie aux démarches que le Bloc québécois a entreprises depuis l'annonce, je ne peux que conclure que la ministre pense que les communautés touchées ont également la capacité d'autoprotection et qu'elles peuvent se refermer sur elles-mêmes pour se protéger. Malheureusement, ce n'est pas le cas, et j'aimerais bien que la ministre vienne se justifier auprès des personnes âgées dans ma circonscription. En effet, aujourd'hui, elles se sentent mal protégées, et je les comprends.

Le porte-parole de la coalition des maires, M. Guy Racine, nous a fait valoir que le retrait de la GRC dans leur communauté constitue une menace sérieuse pour la sécurité des populations concernées et crée une ouverture à l'augmentation de la criminalité.

J'aimerais que l'on prête une oreille attentive à ce qui suit. En effet, dans le rapport annuel du Service canadien de renseignements criminels portant sur le crime organisé au Canada en 2004, il est mentionné, et je cite:

Les activités liées aux drogues illicites aggravent la violence d'une façon plus importante que n'importe quel autre type d'activité criminelle. Des coûts socioéconomiques sont associés au commerce des drogues illicites, tels que les crimes contre la propriété, des voies de fait et des homicides.

On voit déjà que l'absence de la GRC sur le terrain aura des conséquences néfastes sur la sécurité des communautés avoisinantes.

Ce même rapport souligne que « les criminels organisés exploiteront les zones moins surveillées [...] » Notons que le comité exécutif du Service canadien de renseignements criminels, le SCRC, est présidé par nul autre que le commissaire de la GRC lui-même. Comment peut-il entériner un tel rapport et maintenir sa décision de fermer les neuf postes? Quelle crédibilité a-t-il maintenant quant à défendre l'idée de ces fermetures?

La fermeture du poste de la GRC à Granby représente une perte terrible pour la communauté, car l'absence d'une présence policière forte laisse le champ libre aux criminels et au crime organisé. Le gouvernement délaisse ainsi la lutte contre la culture de la marijuana, contre le trafic des stupéfiants, contre l'alcool de contrebande, contre les gangs de motards et contre le terrorisme, tout en affaiblissant l'application de nombreuses lois fédérales.

Les citoyens paient des taxes municipales pour leur service local de police, des impôts au Québec pour la Sûreté du Québec et des impôts au fédéral pour la Gendarmerie royale du Canada. Pourtant, la GRC quitte le territoire sans consulter la population et ne transfère aucune ressource aux corps policiers locaux afin qu'ils puissent prendre la relève. La municipalité devra-t-elle augmenter les taxes à percevoir pour se doter d'agents supplémentaires capables de prendre la relève?

La décision du commissaire Zaccardelli va à l'encontre des demandes des maires et ne prend aucunement en considération les recommandations des membres du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, ni même les motions présentées par ma formation politique.

Pourtant, voici une citation du commissaire:

Je tiens d'abord à vous assurer que la GRC est résolue à remplir son mandat et à offrir des collectivités sûres à tous les Canadiens. Au Québec comme en Ontario, notre mandat consiste à fournir des services de police fédérale.

Parlons-en, de l'Ontario, où le même scénario s'est produit à la fin des années 1990.

• (2200)

On m'a dit, lors de discussions avec certains corps policiers touchés, qu'il n'y avait pas eu de consultation préalable, pas plus qu'au Québec, d'ailleurs. La GRC a fermé son détachement de Timmins et ceux d'autres communautés avoisinantes. À cette époque, le commissaire Zaccardelli avait assuré les maires des communautés affectées que les détachements régionaux offriraient toujours un service par le biais de ses postes satellites. Selon le chef de police de Timmins en Ontario, M. Richard Lapierre, ces services promis ne furent jamais dispensés.

Comment peut-on penser que cela sera différent pour le Québec? Pensez-vous que la GRC y tiendra mieux ses promesses? Effectivement, elle utilise la même stratégie et les mêmes arguments, soit la centralisation des ressources afin de mieux lutter contre le crime organisé.

*Initiatives ministérielles*

Pourtant, les données de Statistique Canada démontrent clairement que le taux de criminalité a généralement augmenté d'une façon significative suite au départ de la GRC pour des fins de centralisation. Prenons l'exemple de Peterborough/Lakefield, où on note une augmentation des crimes avec violence de 37 p. 100, des crimes contre les biens de 5 p. 100 et des infractions au Code criminel de 16 p. 100 entre 1996 et 2001, et ce, malgré une légère augmentation de la population de 4 p. 100. De plus, entre 2000 et 2001, le nombre d'infractions au Code criminel a augmenté de 22 p. 100.

Le commissaire a beau insister sur le fait qu'il n'y aura pas d'impact sur la sécurité des citoyens et citoyennes, les statistiques suivant le redéploiement de leurs ressources en Ontario démontrent le contraire. Le commissaire fait la sourde oreille devant les revendications des maires et des parlementaires. Il est bien le seul à y croire, mis à part son collègue Borduas de la division C au Québec. L'expérience ontarienne devrait plutôt inciter le commissaire et la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à surseoir à cette décision néfaste pour nos populations, d'autant plus néfaste que ces mêmes communautés se trouvent généralement aux abords des frontières.

Le 9 décembre dernier, le commissaire Zaccardelli a déclaré que même si la GRC a le mandat de patrouiller les routes frontalières non gardées, elle ne possède pas les ressources nécessaires au maintien des détachements. S'ils ont le mandat, mais pas les ressources, qui assurera la sécurité des frontières? En effet, nous le savons aujourd'hui, dénoncé par son syndicat, l'agence frontalière n'a pas plus les ressources nécessaires pour assurer la sécurité des frontières. En effet, les agents frontaliers sont seuls à leur poste, sans protection ni moyen de défense.

Un des incidents qui a attiré mon attention sur la situation à la frontière s'est produit juste avant les Fêtes alors que les agents des postes frontaliers ont dénombré le passage illégal de quelque 17 véhicules en moins d'un mois. Or, c'est l'un des points d'entrée où nous avons le plus d'effectifs au Québec. Il y a environ 50 agents en tout temps à Lacolle, mais cela n'a pas empêché le passage illégal de ces véhicules, dont aucun n'a été intercepté malgré leur signalement. Un autobus faisait même partie du lot. Qu'y avait-il à bord? Des armes? Des terroristes? On ne le sait pas.

Comment la ministre peut-elle réitérer sa confiance en cette décision controversée mais combien problématique pour la sécurité des citoyens et des citoyennes.

• (2205)

[Traduction]

**M. John Maloney (Welland, Lib.):** Madame la présidente, notre vis-à-vis a signalé que ses électeurs se sentaient moins en sécurité à la suite de la réorganisation des bureaux de la GRC. Les agents de la GRC n'ont jamais été parmi les premiers répondants. Le député essayait peut-être de laisser entendre que la Sûreté du Québec ne fait pas son travail.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Madame la présidente, je suis très heureux de participer à ce débat sur la Gendarmerie royale du Canada et le maintien de l'ordre au Canada.

Notre corps policier national et nos organismes d'application de la loi jouent un rôle essentiel dans le contexte mondial incertain d'aujourd'hui. Nous vivons dans un monde qui comporte d'innombrables menaces, de sources tant naturelles qu'humaines. Le Canada n'est peut-être pas une cible principale pour une attaque terroriste, mais l'inclusion du Canada sur la liste des pays menacés par

Oussama ben Laden nous a rappelé de façon très inquiétante ces menaces.

L'époque complexe et dangereuse que nous vivons exige une approche globale et intégrée de la sécurité de la population, une approche qui permet de gérer les menaces diverses auxquelles nous sommes confrontés et qui reconnaît en outre la nécessité d'un travail conjoint entre disciplines, entre administrations et de part et d'autre des frontières pour atteindre nos objectifs communs.

[Français]

Comme le premier ministre et le vice-premier ministre l'ont rappelé à plusieurs occasions, et comme le souligne la politique canadienne de sécurité nationale, il n'y a pas de rôle plus fondamental pour le gouvernement que celui d'assurer la protection de ses citoyens.

C'est pourquoi, en décembre 2003, le ministre a créé le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et son portefeuille. Ainsi, le 4 avril dernier, le projet de loi C-6 établissant le ministère est entré en vigueur.

Sécurité publique et Protection civile Canada a pour objectif d'atténuer un ensemble de risques auxquels doivent faire face les Canadiens et les Canadiennes, allant de la criminalité aux catastrophes naturelles, en passant par les menaces à la sécurité nationale.

Son mandat consiste à répondre aux besoins de la population en matière de sécurité publique et à veiller à ce que les organismes de protection civile soient fin prêts à faire face à l'éventail de risques auxquels sont exposés les citoyens, de même qu'à protéger nos intérêts à l'étranger.

[Traduction]

Ce nouveau ministère fait partie d'un grand portefeuille incluant la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Centre des armes à feu Canada et trois organismes d'examen.

En intégrant ces rôles et ces responsabilités étroitement liés, le gouvernement a maximisé la protection civile et les réponses à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence. Il a également fait avancer la prévention de la criminalité et accru les liens avec les partenaires provinciaux et territoriaux en matière de sécurité publique.

La création de l'Agence des services frontaliers du Canada en décembre 2003 a accru la sécurité du Canada en réunissant les principaux intervenants chargés de faciliter les déplacements transfrontaliers légitimes et de participer à la croissance économique, mais d'intercepter également les personnes et les marchandises qui pourraient présenter une menace pour le Canada.

En utilisant des techniques de gestion des risques et une technologie novatrices à la fine pointe, l'Agence des services frontaliers du Canada veille à ce que nos frontières soient ouvertes à des gens et à des marchandises présentant peu de risques, mais restent fermées à des terroristes et à des criminels qui pourraient menacer la sécurité de notre pays. L'agence détient également et renvoie des personnes inadmissibles conformément au droit canadien.

*Initiatives ministérielles*

Créé en janvier 2004 au sein de l'ASFC, le Centre national d'évaluation des risques fonctionne 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Il sert de centre de liaison entre les divers services de renseignement locaux, nationaux et internationaux. Il accroît la capacité du Canada à détecter et bloquer l'entrée au pays de personnes et de biens présentant des risques élevés, grâce à l'utilisation de techniques et de technologies de renseignement perfectionnées.

Le gouvernement a également amélioré la coordination entre les organismes de sécurité publique, tant au pays qu'à l'étranger. La GRC, le SCRS et d'autres services continuent de partager des renseignements pertinents et d'actualité avec d'autres ministères et organismes sur des activités qui pourraient représenter une menace pour la sécurité du Canada.

● (2210)

[Français]

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a également géré l'intégration et l'amélioration des systèmes fédéraux d'intervention en cas d'urgence, qui ont été mis en place pour répondre aux incidents — virtuels ou réels — qui nuisent à la sécurité nationale. Ces travaux ont permis l'élaboration d'un Système national d'intervention en cas d'urgence.

Ce système a été conçu pour que le Canada soit toujours prêt à réagir en cas d'urgence ou de menace nationale de toutes sortes. Aussi, celui-ci permettra-t-il une intervention fédérale bien orchestrée, de même qu'une collaboration avec un grand nombre d'intervenants à l'échelle de pays qui doivent prendre des mesures en situation d'urgence nationale.

Il faut noter que le gouvernement n'a pas créé le portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile pour qu'il travaille en vase clos, mais pour qu'il soit partie intégrante d'une approche stratégique coordonnée visant à protéger la population et les intérêts nationaux. Cette démarche est énoncée dans la Politique canadienne de sécurité nationale, qui a été rendue publique l'an dernier.

[Traduction]

La nouvelle politique adopte une approche intégrée à l'égard des questions de sécurité au gouvernement et utilise un modèle qui peut s'adapter aux circonstances changeantes et refléter les valeurs canadiennes d'ouverture, de diversité et de respect des droits et libertés fondamentaux. De plus, le gouvernement a investi 15 millions de dollars pour mettre sur pied un centre des opérations gouvernementales qui offrira des services de coordination et de soutien stables et permanents à tous les principaux intervenants du gouvernement en cas d'urgence nationale.

Bien qu'il soit installé dans les locaux du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, le centre des opérations du gouvernement dessert tout le gouvernement du Canada. Il sert de commandement de niveau stratégique et de centre de contrôle répandant en tout temps aux urgences qui touchent l'intérêt national.

[Français]

Pour joindre les collectivités du Canada qui pourraient avoir l'impression de se trouver involontairement « au front » dans la lutte contre le terrorisme, le gouvernement a récemment mis sur pied une Table ronde transculturelle sur la sécurité. Celle-ci réunit des hommes et des femmes appartenant à divers groupes ethnoculturels en vue d'engager à la fois la population canadienne et le gouvernement dans un dialogue continu sur les questions de sécurité nationale au sein d'une société diversifiée et multiculturelle.

[Traduction]

La politique du Canada sur la sécurité nationale est énergique et d'une grande portée. Le gouvernement demeure fermement résolu à l'appliquer.

Depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement a injecté 9,2 milliards de dollars dans des mesures visant à améliorer la sécurité. Dans le seul budget de 2001, la GRC a reçu plus de 800 millions de dollars sur six ans pour des initiatives de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme. Au cours de l'exercice 2004-2005, la GRC a reçu 82 millions de dollars pour des initiatives de lutte contre le terrorisme.

Plus récemment, le budget de 2005 a prévu 433 millions de dollars pour rendre les services frontaliers plus sûrs et plus efficaces. Quelque 88 millions de dollars ont été affectés à l'amélioration du ciblage automatisé et la mise en commun, entre le Canada et les États-Unis, de l'information sur les cargaisons à haut risque. Environ 222 millions de dollars ont été prévus pour les systèmes de sécurité maritime.

Grâce à ces investissements importants, le gouvernement renforcera grandement les capacités d'enquête et de collecte de renseignements de nos organismes d'application de la loi, augmentera nos effectifs aux frontières et rendra possibles des investissements stratégiques en technologie.

Pour conclure, je voudrais signaler que c'est grâce à de meilleurs outils et à une coordination supérieure que les milieux du renseignement et de l'application de la loi peuvent travailler de façon plus intégrée pour repousser tout ce qui menace la sécurité du Canada. La création du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile assure une meilleure collaboration et oriente mieux les efforts du gouvernement. Par la politique de sécurité nationale, nous devons faire tout notre possible pour mettre notre pays à l'abri des menaces, d'origine naturelle ou humaine, et protéger les citoyens dans leur quartier.

Le gouvernement reste déterminé à appliquer la politique canadienne sur la sécurité nationale. Il continuera de faire tout son possible pour garantir la sécurité des Canadiens de la façon la plus efficace.

● (2215)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Madame la présidente, j'ai suivi l'intervention de mon collègue sur la sécurité nationale et j'ai constaté qu'il accorde une importance primordiale à la sécurité des Canadiens. Suite à cette tragédie, je me préoccupe moi aussi de la sécurité des Canadiens. Cette tragédie attire l'attention sur de nombreux échecs de notre système judiciaire, échecs qui révèlent que, contrairement à nos souhaits, les Canadiens ne sont pas en sécurité à cause de lacunes sur le plan législatif.

J'aimerais commenter un article publié dans la presse sur la question. Le président de l'Association canadienne de la police professionnelle, Tony Cannavino, partage l'avis de Mme Myrol qui affirme que le premier ministre doit redonner du pouvoir à la police et en enlever à la Cour suprême pour le redonner à la Chambre des communes. M. Cannavino représente 54 000 agents de police qui travaillent un peu partout au Canada. Il a ajouté que, même si les peines devaient passer de 10 à 15 ans, voire à 20 ans d'incarcération ou à l'emprisonnement à perpétuité, nous savons que les juges ne les imposeraient pas. D'après lui, il faut des peines minimales obligatoires qui auraient un effet dissuasif.

*Initiatives ministérielles*

Je me demande si mon collègue fait preuve d'autant de compassion que les 54 000 policiers quant à la nécessité de protéger les Canadiens en rendant les tribunaux plus stricts, en veillant à ce qu'ils appliquent la loi et, grâce à des modifications à la loi, à ce qu'ils ne puissent faire autrement. À l'heure actuelle, les tribunaux n'appliquent pas la loi.

Mon collègue libéral qui est intervenu avant moi s'est dit préoccupé du fait que les tribunaux n'appliquent pas la loi. Partage-t-il l'opinion du président de l'Association canadienne de la police professionnelle en ce qui concerne les peines minimales obligatoires?

**L'hon. Roy Cullen:** Madame la présidente, le gouvernement collabore de très près avec l'Association canadienne de la police professionnelle et M. Cannavino. En fait, la semaine dernière, j'ai assisté à une cérémonie où l'on m'a demandé de décerner plusieurs récompenses à des policiers de partout au Canada pour souligner divers actes de courage. Le gouvernement tient cette organisation en haute estime et écoute attentivement ses conseils sur toutes sortes de questions d'orientation.

Je crois que mon collègue de Malpeque a dit, et je suis d'accord avec lui, que nous avons actuellement des lois et que les tribunaux ne semblent pas les appliquer dans toute leur rigueur. La production de drogues semble constituer un bon exemple de cela.

Lorsque j'étais en Colombie-Britannique, j'ai rencontré des membres de la GRC. Je me suis entretenu avec des amis et d'autres personnes-ressources dans la province. Ils étaient exaspérés parce qu'un grand nombre de ces producteurs de drogues étaient des contrevenants récidivistes. Ils ne recevaient pas les peines déjà prévues dans la loi. C'est pourquoi le gouvernement examine le projet de loi concernant la marijuana. Une partie de ce projet de loi vise à rendre plus sévères les peines imposées aux producteurs de drogues, et c'est ce que nous devons faire.

Moi aussi je suis du même avis que le député de Malpeque. J'espère et j'ai confiance que les tribunaux utiliseront les moyens que le Parlement leur a donnés et appliqueront les lois qui existent déjà. À défaut de cela, dans chaque cas et, par exemple, en ce qui concerne la production de drogues, le gouvernement devra peut-être envisager d'imposer des peines plus sévères.

Je ne suis pas très convaincu de la nécessité d'imposer des peines minimales. Je crois que nous devons laisser aux tribunaux le pouvoir discrétionnaire d'imposer les peines. Chaque cas relève du droit et dépend des faits et chaque cas est unique. Cependant, moi aussi je voudrais que les tribunaux appliquent la loi comme le Parlement voulait qu'elle le soit.

Je ne sais pas très bien ce que M. Cannavino avait en tête lorsqu'il a dit qu'il voulait que la Chambre des communes ait la suprématie sur les tribunaux. Je ne suis pas sûr qu'il se soit exprimé de cette façon. Il veut peut-être dire que le Parlement doit revoir quelques-unes des lois que ce dernier a adoptées. Il faudrait examiner chaque situation individuellement.

En ce qui concerne la production de drogues, ce problème m'exaspère au plus haut point, comme tous les autres députés, j'en suis sûr. C'est pourquoi notre gouvernement s'est engagé à accorder des ressources supplémentaires à la GRC pour qu'elle mette sur pied une équipe d'enquête sur la production de drogues et de poursuite contre les contrevenants. Nous devons faire davantage et nous assurer que les tribunaux appliquent les lois qui existent déjà. Sinon, nous devons peut-être revoir quelques-unes de ces lois.

● (2220)

**M. Rob Merrifield:** Madame la présidente, mon collègue vient de dire que nous devrions peut-être revoir ces lois si les tribunaux ne les appliquent pas. Et il est évident qu'ils ne les appliquent pas, sinon James Roszko aurait été derrière les barreaux au lieu de s'attaquer à des agents de police et menacer les gens de par chez nous. S'ils les appliquaient, cet incident ne serait pas survenu.

Si nous n'appliquons pas la loi de façon beaucoup plus rigoureuse, il y aura d'autres incidents du genre. Voilà pourquoi le débat que nous tenons ce soir mérite qu'on s'y intéresse.

Et si nous y intéressons, mais sans en faire davantage, la perte de nos agents de la GRC ne nous aura pas servi de leçon et nous n'aurons pas été à la hauteur des attentes de nos collectivités et de notre pays.

Permettez-moi de m'exprimer de façon très claire et simple. Le député est-il en train de nous dire que, si les tribunaux n'appliquent pas la loi, il est d'accord avec M. Cannavino pour dire qu'il nous faut prévoir une peine minimale? De cette façon nous garantirions que les tribunaux assurent un minimum de protection contre les crimes graves qui touchent nos collectivités. C'est vraiment l'intention visée ici. Je ne sais vraiment pas à quel autre niveau agir comme parlementaire pour faire en sorte que les tribunaux appliquent la loi comme moyen dissuasif de manière à protéger nos collectivités des criminels.

**L'hon. Roy Cullen:** Madame la présidente, je ne veux pas commencer à faire des généralisations. Il y a certainement des lois qui mériteraient qu'on les soumette à un examen exhaustif. Comme le député de Yellowhead le sait probablement, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a dit qu'elle était prête à examiner la question des libérations conditionnelles et de la détermination de la peine. Cependant, nous avons un sous-comité de la justice qui a été formé justement pour examiner cette question, et il n'est pas disposé à s'en occuper.

Disons, en toute équité, que le sous-comité a une charge de travail importante. En fait, l'un des principaux dossiers dont il s'occupe actuellement est la loi antiterroriste. Voilà qui est légitime, mais la ministre a dit qu'elle était prête à examiner la question des libérations conditionnelles et de la détermination de la peine au Canada. Pouvons-nous confier ce dossier à un comité de la Chambre? Je n'en sais rien pour l'instant. Peut-être que le député de Yellowhead pourrait parler à son collègue qui siège au sous-comité de la sécurité publique et nationale pour voir si ses membres sont prêts à travailler quelques heures de plus à l'occasion pour s'occuper de ce dossier.

Je me sens parfois frustré. Par exemple, nous savons que, dans le Code criminel, pour les infractions primaires, par exemple un meurtre avec viol, les juges sont obligés d'ordonner que les empreintes génétiques du criminel soient consignées dans la banque de données génétiques. Mais pourtant, seulement 50 p. 100 des empreintes qui devraient être consignées dans la banque y parviennent effectivement. Le gouvernement a orchestré une importante campagne de sensibilisation des procureurs généraux des provinces et des juges pour que les empreintes génétiques soient effectivement envoyées dans la banque de données génétiques. Le Code criminel dit maintenant que c'est obligatoire dans le cas des infractions primaires. Par conséquent, j'espère qu'il y a des juges à l'écoute présentement et qu'ils prendront leurs responsabilités en vertu du Code criminel pour que les empreintes génétiques des auteurs d'infractions primaires puissent être consignées dans la banque de données génétiques.

*Initiatives ministérielles*

Nous sommes en présence d'une vaste gamme de problèmes, de stratégies et de tactiques ici. Plutôt que de généraliser, je préfère étudier chaque question selon les paramètres qui lui sont propres. Comme je l'ai dit, la vice-première ministre a déclaré qu'elle était prête à examiner la question de la détermination de la peine et des libérations conditionnelles dans le cadre des travaux d'un comité parlementaire. Nous savons que si ce genre de travail est effectué avec un comité d'expert ou selon un autre mécanisme, il ne retiendra pas l'attention du parti d'en face et ne suscitera pas son adhésion. Je sais que la ministre aimerait que l'étude se fasse au sein d'un comité parlementaire, alors il pourrait peut-être discuter de la question avec ses collègues pour s'assurer que nous pouvons entreprendre ce travail au sein du sous-comité.

• (2225)

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Madame la présidente, c'est un honneur pour moi de prendre la parole ce soir. Je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de Fort McMurray—Athabasca.

La GRC a désespérément besoin de notre aide. Le meurtre de quatre agents de police en est la preuve. Ils ne sont pas morts en vain: c'est ce que le gouvernement doit comprendre.

Les tribunaux sont trop indulgents. Les droits des victimes ne sont pas souverains. Nous nous inquiétons toujours du sort des pauvres criminels. Nous nous préoccupons toujours de la défense de leurs droits.

Il y a de dangereux criminels dans toutes nos collectivités. Il y a quelque 30 chefs d'accusation qui pèsent contre les Roszko, et les tribunaux ne font rien. Ils les laissent s'en tirer. Des avocats rusés convainquent des juges crédules que ces gens devraient être remis en liberté. Nous blâmons la police. Nous négocions des plaidoyers. De plus en plus de juges libéraux sont nommés, et voilà le résultat.

Des pédophiles sont remis en liberté. Il y en a un dans ma collectivité qui a commis 10 actes criminels. J'ai demandé à la ministre de la Justice de l'époque, l'actuelle vice-première ministre, ce que je devais dire aux parents de la 11<sup>e</sup> victime. Elle m'a dit que nous chantions toujours la même chanson, que nous voulions toujours pourchasser les criminels. Il y a eu une 11<sup>e</sup>, puis une 12<sup>e</sup> victime. Il s'agissait de deux fillettes de cinq et six ans. Voilà ce que donne le système de justice des libéraux.

Nous devons protéger les droits de Karla Homolka, qui a tué sa propre soeur. Il ne faudrait surtout pas faire quoi que ce soit qui pourrait lui déplaire.

Des gens soupçonnés de meurtre sont remis en liberté. J'étais à Vancouver en fin de semaine et j'ai entendu parler d'un immigrant admis qui avait commis 10 actes criminels. Le juge l'a laissé partir. Il avait été accusé de crimes dans son pays d'origine, mais il ne faudrait surtout pas le renvoyer chez lui, au cas où il serait traité différemment d'ici.

Les Canadiens en ont marre de ce système de justice libéral. Ils veulent que nous appuyions nos services de police. Ils veulent que nos tribunaux appliquent la loi dans toute sa rigueur.

James Roszko en est l'exemple parfait. Son propre père le surnommait le Diable. Son frère refusait de lui parler. Ses voisins le craignaient, de même que la police. Pourtant, cet individu était en liberté. Il se trouve une personne de la sorte dans toutes les localités. Elles peuvent circuler ainsi parce que notre système de justice libéral le leur permet.

Pourquoi cet homme n'avait-il pas été déclaré délinquant d'habitude? Pourquoi n'avait-il pas été incarcéré pour protéger des victimes innocentes? Lorsque de l'argent est saisi aux producteurs de

drogue, pourquoi est-il remis aux criminels pour qu'ils assurent leur défense? Pourquoi cet argent n'est-il pas plutôt versé à la GRC pour lui permettre de capturer encore plus de ces criminels et de fermer leurs opérations de culture? Non, nous rendons cet argent aux criminels et ils l'utilisent pour se défendre. Quelle sorte de système de justice est-ce là?

Nous avons dilapidé 2 milliards de dollars dans un registre des armes à feu alors que nous aurions pu utiliser cet argent pour investir dans de nouvelles technologies à l'usage des policiers. Les activités de bandes criminelles augmentent dans toutes les parties de nos communautés. Il est temps d'y mettre un terme.

Il est temps que nous transmettions un message clair de cette Chambre. La population doit savoir que nous appuyons nos policiers. Malgré le manque d'appui de la part du gouvernement, nous faisons quand même un excellent travail. Il faut améliorer cette situation.

Nous devons dire aux criminels que les victimes ont des droits, que les victimes nous tiennent à coeur. Il faut leur dire que notre système fera tout en son pouvoir pour protéger les victimes et non pas en augmenter le nombre. Nous devons dire aux bandes criminelles que nos forces policières disposent des meilleures technologies. De ce point de vue, les bandes sont également bien équipées. Dans bien des cas, la GRC nous dit que les bandes possèdent une technologie supérieure à la leur.

Nous avons un registre des délinquants sexuels, mais il est vierge. Nous leur accordons le droit de dire à un juge qu'une inscription dans le registre compromettrait leurs chances de trouver un emploi. Nous ne nous préoccupons pas du tout des victimes. Nous ne semblons nous préoccuper que des criminels. Le gouvernement envoie le mauvais signal. Il veut décriminaliser la marijuana. Cette mesure aura seulement pour effet d'amener les gens à croire que la meth ou n'importe quelle autre drogue est acceptable, que toutes les drogues sont acceptables.

Quatre policiers sont morts, dont deux qui venaient de ma circonscription. Je suis ici aujourd'hui pour dire que nous devrions appuyer la GRC. Faisons tout notre possible en cette enceinte pour envoyer le bon signal et non pas le message que le gouvernement envoie actuellement.

• (2230)

**M. Rob Merrifield:** Madame la présidente, j'ai écouté mon collègue très attentivement et je suis d'accord avec tout ce qu'il a dit. Il a dû être frappé aussi fort que moi par ce qui est arrivé à ces agents parce que leurs familles habitent dans sa circonscription. Deux d'entre eux venaient de sa collectivité. J'ai assisté aux funérailles de deux des agents de la GRC, dans sa circonscription, Red Deer, en Alberta.

Il a assisté aux funérailles et aux services commémoratifs. Comment a-t-il ressenti le meurtre de ces agents, qui étaient dans la force de l'âge? A-t-il ressenti les mêmes émotions que j'ai ressenties, que le reste du monde a ressenties?

J'aimerais savoir comment la situation l'a affecté.

**M. Bob Mills:** Madame la présidente, j'ai passé les pires fins de semaines de ma carrière parlementaire quand j'ai assisté à ces deux funérailles.

Je pense avant tout à Anthony Gordon, aux visites que j'ai rendues à sa mère, à sa femme qui attend un autre enfant en juillet; je me rappelle de son fils de deux ans qui n'aura jamais de père. C'était très dur; les émotions étaient débordantes.

*Initiatives ministérielles*

Quand j'entends tout le gnangnan des libéraux qui nous disent ce qu'ils comptent faire aux criminels, ça me rend furieux.

Je n'oublierai jamais l'éloge funèbre de la famille de Brock Myrol, qui décrivait le caractère exceptionnel de leur fils, le genre de jeune homme qu'il était. Je suis moi-même parent, je les ai entendus et je ne pense pas que j'aurais pu en faire autant. C'était très touchant.

On a enterré ce jeune homme dans un T-shirt de Superman, à son image. Il dépassait toujours les attentes. Il suivait les principes du *Lone Ranger*. J'aimerais lire ce soir parce que c'étaient les principes de ce jeune homme qui est mort aux mains de James Roszko qui, lui, avait 30 chefs d'accusation portés contre lui et qui, coup sur coup, était remis en liberté sans jamais avoir purgé la peine qu'il aurait dû purger. Ces principes sont les suivants:

Je crois que pour avoir un ami,  
il faut en être un.

Je crois que tous les hommes sont égaux  
et que nous avons tous en nous  
la capacité de faire de notre monde un monde meilleur.

Je crois que Dieu nous a donné le bois,  
mais qu'il revient à chacun  
de le ramasser pour faire du feu.

Je crois que nous devons être prêts  
physiquement, mentalement et moralement  
à nous battre au besoin  
pour ce qui est juste.

Je crois que l'homme doit retirer le plus possible  
de l'équipement dont il dispose.

Que « ce gouvernement  
du peuple, par le peuple  
et pour le peuple »  
doit toujours demeurer.

Que les hommes  
doivent respecter  
ce qui favorise la majorité.

Que tôt ou tard...  
quelque part... d'une façon ou d'une autre...  
nous devons rendre des comptes au monde  
et payer pour ce que nous avons pris.

Que tout change sauf la vérité,  
et que seule la vérité demeurera pour toujours.

Je crois en mon créateur, en mon pays et en mon prochain.

Cela résume bien les choses. Peut-être devrions-nous penser sérieusement à la façon d'améliorer le système de justice. C'est le message que j'ai reçu. Je ne veux pas que ces quatre jeunes hommes soient morts en vain sans qu'on dise au gouvernement qu'il nous faut changer le fonctionnement du système de justice. Il faut lui donner un sens. Nous devons prendre des mesures contre les voyous qui font littéralement la pluie et le beau temps dans bien des cas, parce que les juges ne font tout simplement pas leur travail.

Voilà comment cela m'a touché. J'ai parlé aux parents et je leur ai dit que nous devons faire quelque chose à ce sujet. Nous avons le devoir de transmettre ce message ici et de voir à ce qu'il soit entendu. Je tiens à féliciter mon collègue qui n'a pas ménagé ses efforts dans ce dossier, parce que deux des agents provenaient aussi de sa localité. Nous devons faire passer ce message.

● (2235)

**M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC):** Madame la présidente, je suis heureux de parler aujourd'hui de la Gendarmerie royale du Canada.

Le 3 mars, un événement cruel a rappelé aux Canadiens les sacrifices et les dangers auxquels s'exposent nos frères et soeurs, nos pères et mères et nos amis qui décident de se joindre à la GRC. Quatre jeunes constables de la GRC ont été tués par James Roszko. Parmi eux, le constable Leo Johnston était de ma circonscription, celle de Fort McMurray—Athabasca.

Le constable Johnston est né et a grandi à Lac La Biche, en Alberta, et il a servi la collectivité avec courage, fierté et honneur et avec la détermination de faire une différence. Le constable Johnston avait un frère jumeau qui fait aussi partie de la Gendarmerie royale du Canada. Son frère, le constable Lee Johnston, a décrit Leo en ces termes:

Leo savait aussi ce que c'était que d'être un battant et ce qu'il fallait pour être un combattant. [...] Il n'abandonnait pas. [...] Il se battait — refusant de croire à une autre issue que la victoire.

Et en raison de sa détermination et de son courage, il a fait une différence.

Il a effectivement fait une différence.

Dans ma circonscription, Fort McMurray—Athabasca, il y a huit détachements de la GRC, soit ceux de Fort McMurray, Athabasca, Boyle, Faust, Fort Chipewyan, High Prairie, Lac La Biche et Red Earth Creek. Ces huit détachements comptent au total 157 agents de la GRC qui patrouillent la circonscription et servent notre pays.

La circonscription de Fort McMurray—Athabasca est en fait très difficile à patrouiller. Elle a une superficie de 167 000 kilomètres carrés. Cela signifie qu'un agent doit couvrir plus de 1 000 kilomètres carrés en faisant sa patrouille. Les agents de la GRC doivent patrouiller une des routes les plus dangereuses du Canada, la route 63, qui affiche le plus haut taux de mortalité par kilomètre au Canada.

De plus, de nombreux agents doivent, pour s'acquitter de leurs fonctions, faire la navette entre leur domicile et Fort McMurray parce qu'il coûte tout simplement trop cher de vivre sur place. Le prix des maisons y est astronomique. Une maison mobile coûte 330 000 \$. Le salaire de départ d'un jeune agent de la GRC lui suffit à peine pour vivre.

À Fort McMurray et à Lac La Biche, les agents de la GRC sont surchargés de travail et grandement sous-payés. Ça coûte cher de vivre dans le Nord de l'Alberta.

Les Canadiens auront peut-être du mal à le croire, mais à Fort McMurray, un camionneur à l'emploi d'une des usines d'exploitation de sables bitumineux gagne deux fois plus qu'un agent de la GRC. C'est parfaitement illogique et inacceptable.

La valeur de ce que font pour nous ces courageux hommes et femmes est incommensurable. Leur contribution est énorme. Les services qu'ils rendent à la collectivité sont inestimables. Ces hommes et ces femmes devraient être traités équitablement et être suffisamment récompensés pour leurs services.

J'ai été avocat plaidant pendant plus de 10 ans à Fort McMurray, et je travaillais avec des agents de la GRC quotidiennement. Certains membres de la GRC font partie de mes amis personnels. Je comprends les sacrifices incroyables qu'ils font et les charges de travail énormes qu'ils ont.

Selon un rapport statistique datant de 2000, à Fort McMurray, le nombre d'infractions au Code criminel traitées, par agent, est 118. C'est trois fois supérieur à la moyenne nationale par agent et plus de deux fois supérieur à la moyenne en Alberta. L'agent moyen de la GRC à Fort McMurray a trois ans d'expérience. Nous avons besoin de plus d'agents de police, et il faut les rémunérer adéquatement. Le gouvernement agit comme si nous étions encore au XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans une anecdote publiée dans le *Winnipeg Sun*, le journaliste Peter Worthington révèle la stratégie du gouvernement libéral en matière d'application de la loi:

Lorsque j'étais enfant dans les Prairies, on racontait cette histoire sur la GRC. C'est l'histoire du chef Sitting Bull et des Sioux, qui se réfugièrent au Canada après avoir battu George Custer et le 7<sup>e</sup> régiment de cavalerie à Little Bighorn en 1876.

Lorsque les Sioux sont retournés dans le Dakota, la cavalerie américaine les attendait à la frontière pour ramener Sitting Bull dans une réserve.

Un agent de la police montée se trouvait seul à la tête de la longue filée d'Indiens. Un membre de la cavalerie lui demande, nerveux (le sort du 7<sup>e</sup> régiment en mémoire): « Où sont les autres membres de ton groupe? »

Et l'agent de la police montée de répondre en haussant les épaules: « Oh, il est au camp, en train de préparer le déjeuner. »

J'ai hâte qu'un gouvernement conservateur mette en oeuvre des politiques visant à améliorer les ressources de la GRC. Par exemple, un gouvernement conservateur imposerait des peines minimales obligatoires aux délinquants violents et récidivistes. Un gouvernement conservateur exigerait l'enregistrement de tous les délinquants sexuels ou dangereux. Un gouvernement conservateur annulerait le registre des armes à feu qui est coûteux et inefficace, et il protégerait la population en poursuivant et en punissant les criminels.

Le temps est venu de faire des changements. Il faut changer non seulement le gouvernement, mais aussi la façon dont nous servons et protégeons les agents de la GRC, qui font de même avec nous.

• (2240)

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Madame la présidente, bien sûr que nous pleurons tous la perte de nos quatre agents de la GRC. J'ai assisté aux funérailles, mais pour les députés de Fort McMurray, d'Athabasca, de Yellowhead et de Red Deer, cela a revêtu une signification particulière. Ils étaient, et sont toujours, très proches.

Nous devons prendre bien garde de considérer ce qui s'est produit à Mayerthorpe comme représentatif d'un système ayant mal tourné, car ce n'est tout simplement pas le cas. Certes, tous les faits seront connus lorsque la GRC et d'autres feront enquête. Ce type, M. Roszko, me semble être un individu délirant et détraqué. Nous ne pouvons pas nous protéger contre cela, quelles que soient les précautions que nous prenons. La population de Mayerthorpe a-t-elle réclamé à cor et à cri, pendant des années, l'enfermement de cet individu pour de bon?

**Des voix:** Oui.

**L'hon. Roy Cullen:** Oui. Toutes ces preuves pourraient être présentées à la Chambre. Elles pourraient même faire partie de l'enquête de la GRC.

L'autre élément, c'est que nous devons avoir des motifs sérieux pour cela. Nous avons un système fondé sur l'équité et la justice naturelle. Nous ne pouvons pas enfermer à perpétuité quiconque a commis un crime, quelle qu'en soit la gravité. Comme je l'ai déjà dit, la vice-première ministre a dit être prête à examiner le système de détermination de la peine et de libération conditionnelle si le comité avait le temps de le faire.

Je voudrais rectifier certaines choses entendues récemment. Des personnes ont allégué que le gouvernement n'appuyait pas la police.

### *Initiatives ministérielles*

Comme le commissaire de la GRC lui-même l'a fait remarquer, les ressources de la GRC sont passées de 2 milliards à 3 milliards de dollars par année en cinq ou six ans.

Quant au registre des armes à feu, nos vis-à-vis savent parfaitement bien qu'il n'a pas coûté près de 2 milliards de dollars. Est-ce qu'il a coûté trop cher? Oui, mais beaucoup moins que 2 milliards de dollars et nos vis-à-vis le savent. En fait, les agents de police font 2 000 vérifications par jour dans le registre des armes à feu et ce registre a une incidence sur le nombre d'homicides et de suicides au Canada. Il a un effet senti. Je dirai aussi que les armes qui servent le plus souvent à commettre des homicides et des suicides sont les armes d'épaule. Cela aussi nos vis-à-vis le savent.

Le député a parlé des gangs. Le gouvernement a fait adopter une loi antigang et cette loi a permis l'arrestation, la mise en accusation et la condamnation de nombreux criminels au Québec et partout ailleurs au Canada. À Toronto, la loi a servi à arrêter les membres de gangs. La loi antigang est efficace.

Le gouvernement a un registre des délinquants sexuels et le député le sait très bien. Ce registre a été mis en place en décembre dernier avec la collaboration des provinces et des territoires.

**Une voix:** Il compte combien de noms?

**M. Roy Cullen:** Il a été convenu avec les provinces et les territoires d'instituer ce registre. Si nous nous laissons emporter par les émotions, faisons quand même la part des choses.

Si les députés veulent parler de détermination de la peine et de libération conditionnelle, ils devraient le dire à leurs collègues qui font partie du Comité de la justice et du sous-comité, afin que ces questions y soient abordées en priorité. La vice-première ministre a déclaré que c'est ce qu'elle voulait.

• (2245)

**M. Brian Jean:** Madame la présidente, je n'ai pas entendu de question particulière à ce sujet, mais je suppose que le fait d'avoir 30 infractions criminelles en sept ans n'est pas un indice suffisant. Je suppose que le fait d'avoir un agent par mille kilomètres carrés dans cette région n'est pas un indice suffisant. Je suppose que le fait d'avoir trois fois plus de dossiers par rapport à la moyenne ailleurs au Canada n'est pas non plus un indice suffisant pour les libéraux. C'est pourquoi nous devons changer de gouvernement.

**M. John Maloney (Welland, Lib.):** Je vous remercie, madame la présidente, de me donner l'occasion d'intervenir au sujet d'un des défis importants auxquels nous sommes confrontés dans la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, tant au Canada qu'au-delà de nos frontières.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, les frontières ne sont plus des obstacles au commerce et les capitaux sont mobiles. Conjugée aux nouvelles technologies, l'ouverture des marchés mondiaux permet aux particuliers et aux entreprises d'acheter et de vendre des produits et des services en quelques minutes, parfois à l'autre bout de la planète.

### *Initiatives ministérielles*

Le commerce international et les technologies apportent de nombreux avantages à la société canadienne, mais la mondialisation a un côté sombre. Le crime organisé et le terrorisme s'alimentent de l'élimination virtuelle des frontières politiques et financières et ils se développent de façon exponentielle en exportant les ressources internationales et technologiques qui appuient les activités sociales et économiques légitimes.

Les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada aujourd'hui se présentent sous différentes formes d'un continent à l'autre. Elles peuvent prendre la forme du terrorisme, des syndicats du crime organisé ou des cyberharceleurs criminels qui pourchassent nos enfants. Quiconque a des doutes quant à ces menaces n'a qu'à écouter les informations de fin de soirée à la télévision.

Les criminels et les terroristes collaborent de façon subtile. Les groupes criminels organisés travaillent ensemble de manière à minimiser les risques et à maximiser les profits. En effet, leurs activités sont définies en fonction des profits plutôt que des territoires, et se fondent plus sur l'innovation que sur la tradition.

Nous avons assisté ces dernières années à une véritable explosion des stratagèmes illicites en vue de faire des profits, comme le vol d'identité, la fraude électronique et la pornographie juvénile sur Internet. Les groupes terroristes internationaux ont également montré l'efficacité terrifiante de leurs organisations modernes, surtout par les événements tragiques du 11 septembre. Ces groupes, qui forment des réseaux à l'échelle mondiale, ont une grande capacité d'adaptation et sont très innovateurs dans leur approche.

Il est clair que la criminalité et le terrorisme modernes nécessitent des solutions modernes en matière de sécurité, de renseignement et d'application de la loi, des solutions qui doivent évoluer non seulement au même rythme que les menaces, mais bien à un rythme plus rapide.

Je puis assurer à la Chambre que la GRC joue un rôle de premier plan dans cette campagne. La lutte au crime organisé et la lutte au terrorisme sont toutes deux considérées comme des priorités stratégiques de ce corps policier. La GRC traite toutes ses priorités en mettant l'accent sur le renseignement, les enquêtes, l'application des lois, la protection, la prévention et l'éducation.

La GRC comprend que l'application des lois dans ce contexte moderne signifie qu'il faut travailler intelligemment et qu'il faut être assez souple pour s'adapter rapidement aux changements. Cela signifie aussi qu'il faut pouvoir compter sur des renseignements exacts qui sont susceptibles de donner lieu à une action et qui viennent d'un vaste éventail de sources fiables.

Il est aussi important que les activités soient intégrées avec celles d'autres organismes d'application des lois au Canada et à l'étranger et qu'elles fassent appel à la même technologie moderne qu'utilisent les groupes du crime organisé et les groupes terroristes internationaux.

Permettez-moi de donner quelques exemples de la façon dont ces principes sont mis en pratique ici, au Canada, et ailleurs. Un exemple qui me vient tout de suite à l'esprit est la façon dont la GRC lutte contre le crime organisé dans notre pays. Afin de déterminer les priorités, d'élaborer une stratégie et d'affecter les ressources là où elles auront le plus d'impact, la GRC travaille avec d'autres membres du Service canadien de renseignements criminels pour recueillir des renseignements sur les groupes criminels connus et les réseaux de personnes qui donnent dans la pornographie juvénile ou la fraude.

Un des outils les plus efficaces de la GRC est une technique d'évaluation de la menace du crime organisé appelée Sleipnir, qui permet à la GRC de déterminer les plus grandes priorités dans la lutte au crime organisé en comparant et en classant les groupes

criminels d'après le niveau de la menace qu'ils représentent pour la société canadienne.

Le Système d'analyse contre la pornographie juvénile annoncé récemment est un autre exemple du travail policier moderne et du pouvoir des partenariats. Grâce au Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants de la GRC, les corps policiers d'un bout à l'autre du Canada travaillent en partenariat avec Microsoft pour élaborer et mettre en application un logiciel de pointe visant à combattre la pornographie juvénile sur Internet. Ce système permettra de faire davantage d'arrestations relativement à ce crime odieux et aidera à identifier et à secourir les victimes de la pornographie juvénile.

La GRC veille également à ce que le Canada ne serve pas de refuge à des terroristes internationaux ou de lieu où se fomentent des attentats contre d'autres pays. Les agents de la GRC font partie d'équipes intégrées de la sécurité nationale, aussi appelées EISN, avec leurs collègues des ministères fédéraux et d'organismes provinciaux et municipaux d'application de la loi provinciaux. Les EISN ont pour mandat de recueillir, de mettre en commun et d'analyser l'information concernant toute menace potentielle à la sécurité nationale.

Outre les équipes intégrées de la sécurité nationale, la GRC a mis en oeuvre plusieurs programmes liés à la sécurité transfrontière, notamment les équipes intégrées de la police des frontières, aussi appelées EIPF, le Programme de surveillance côtière, le Programme de Surveillance des aéroports et l'initiative de sécurité maritime et portuaire.

● (2250)

Les équipes intégrées de la police des frontières ont pour mandat de resserrer la sécurité des frontières nationales et des frontières communes en identifiant des personnes ou des organisations qui constituent une menace pour la sécurité nationale ou qui participent à d'autres activités criminelles organisées. Les EIPF mènent également des enquêtes et émettent des interdictions de séjour.

Après la signature, en décembre 2001, du plan d'action Manley-Ridge en 30 points pour une frontière intelligente, la GRC s'est vu accorder un financement annuel de 25 millions de dollars pour une période de cinq ans, pour lui permettre d'élargir le concept des EIPF. Les députés seront certainement heureux d'apprendre que le Forum sur la criminalité transfrontalière utilisera le concept EIPF à titre de pratique exemplaire et de modèle pour l'établissement de relations canado-américaines solides.

La GRC s'est taillé une réputation bien méritée sur la scène internationale à titre de chef de file dans le secteur policier, en grande partie grâce à sa capacité d'adaptation pour répondre à l'évolution constante des besoins qui caractérise notre époque. On voit parfois encore des agents de la GRC à cheval, mais on a davantage de chance d'en trouver qui assurent le maintien de la paix notamment à Haïti et en Côte d'Ivoire, qui participent à des réunions de planification stratégique avec des homologues internationaux, qui sont penchés sur un ordinateur pour lutter contre la cybercriminalité ou qui recueillent des renseignements de sécurité sur des activités criminelles ou terroristes.

La GRC est considérée comme un modèle de service de police moderne, respecté pour son utilisation stratégique de ses ressources et des technologies de pointe et pour sa mise en valeur des approches de collaboration à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme international.

*Initiatives ministérielles*

Lors d'une récente visite au Canada, le secrétaire général d'Interpol, Ronald Noble, a loué le modèle canadien en disant: « ce que nous avons comme plus haute catégorie d'appui et de participation, le Canada en fait partie ». M. Noble, qui est Américain, s'est également attaqué au préjugé selon lequel le Canada est une passoire pour les terroristes en disant: « c'est vrai que le Canada est accueillant, mais pas pour les terroristes ».

Nous ne pouvons plus lutter contre le crime sur notre territoire en espérant que les criminels demeurent à l'intérieur des frontières. Nous devons prendre conscience que le crime, sous toutes ses formes, est souvent le produit de conditions de pauvreté et de détresse sociale, que ce soit au Canada ou à l'étranger. En fin de compte, le crime ne connaît aucune frontière. C'est pourquoi nous devons entretenir nos relations avec tous nos partenaires éventuels, que leurs ressources soient importantes ou modestes.

Par l'entremise de sa stratégie internationale de maintien de l'ordre, la GRC aide d'autres pays à éviter les situations de crise et à conserver leur stabilité grâce à ses activités de consolidation et de maintien de la paix. Elle participe à la coordination du programme de sélection des agents de la paix des services de police au nom du gouvernement du Canada. Elle offre également de la formation à des services de police étrangers sur l'utilisation des techniques modernes de police qui fonctionnent si bien au Canada.

Des générations de Canadiens ont salué le courage et l'engagement des agents de la GRC, qui se sont dévoués au maintien de la sécurité de nos foyers, de nos collectivités et de notre pays depuis 130 ans. Nous pouvons tous être extrêmement fiers de pouvoir toujours compter sur cette longue tradition d'excellence.

Je suis convaincu que tous les députés se joindront à moi pour féliciter la GRC pour son utilisation exemplaire des techniques modernes de police afin de faire de notre monde en constante évolution un endroit plus sûr, pour les Canadiens comme pour les citoyens étrangers. Sans les efforts de la GRC, le monde serait certainement beaucoup plus dangereux.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Madame la présidente, je sais que, très récemment, on a demandé à mon collègue de présider un sous-comité du Comité de la justice. Ce sous-comité doit examiner la question de la prostitution et déterminer ce que le Canada ne pourrait ou ne devrait pas faire sur le plan des politiques publiques et des lois dans ce domaine.

Je pense que le sous-comité disposait d'un plan de travail qui impliquait entre autres de se rendre dans des pays qui ont adopté une autre solution à ce très difficile problème des femmes et des hommes à risque dans les circonstances actuelles. Je sais que le comité veut étudier cet aspect, mais j'imagine que les frais de déplacement n'ont pas été approuvés. Je me demande si le député peut nous parler des travaux et du plan de travail du comité dans les circonstances.

De plus, j'ai assisté à certaines réunions de l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Un rapporteur a fait remarquer que dans les pays où les lois sur la prostitution sont assouplies, il semble y avoir un lien avec la hausse de la migration clandestine, celle associée au commerce du sexe. J'espère que le député étudiera cette question en particulier dans le cadre des travaux du comité, mais je me demande s'il peut nous parler de manière générale du programme de travail du sous-comité et nous expliquer pourquoi c'est un sujet si important pour le Canada.

● (2255)

**M. John Maloney:** Madame la présidente, le député a abordé dans la dernière partie de sa question des points concernant la traite des personnes et l'augmentation du nombre de lois qui libéralisent ou légalisent peut-être la prostitution, mais malheureusement nous ne pourrions aller dans ces pays pour constater la situation directement au lieu de lire ce qu'en disent les journaux. Nous ne pourrions procéder à des contre-interrogatoires, et notre rapport en souffrira certainement, à mon avis.

Néanmoins, la prostitution est une question très complexe. C'est une question liée à la pauvreté et à l'itinérance. C'est une question qui concerne l'exploitation de la femme, de même que l'abus physique, sexuel et psychologique de la femme. L'exploitation des jeunes femmes, des adolescents et des enfants est encore plus répréhensible.

La prostitution est aussi reliée à la santé et la propagation de maladies comme le VIH-sida et d'autres maladies transmises sexuellement. Elle est aussi reliée à la migration des femmes et le trafic des femmes. Elle est aussi reliée à la drogue et à la toxicomanie. Un véritable microcosme de questions secondaires forcent les femmes à pratiquer la prostitution économique quand, à la fin du mois, elles n'ont pas assez d'argent pour nourrir leurs enfants ou payer le loyer. La prostitution est aussi reliée à la santé mentale des femmes, ainsi que des hommes et des jeunes garçons. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème féminin. Ce problème touche les hommes et les femmes.

Souvent, nous nous désintéressons d'une partie de l'équation. Or celle-ci comporte deux éléments, dont l'un est masculin. Il y a les michetons, les clients, qui peuvent être le fils, le père, l'oncle ou le frère de n'importe qui. À l'inverse, les travailleuses de l'industrie du sexe peuvent être la mère, la fille, la grand-mère, la tante ou la fille de n'importe qui. Ce sont des êtres humains éprouvant un tas de problèmes. La plupart d'entre elles ne souhaitent pas faire ce qu'elles font. Elles ont le sentiment d'être prises au piège et d'être incapables de se sortir de ce milieu en raison de leur casier judiciaire. Chose certaine, elles ne souhaiteraient à aucun de leurs enfants de connaître la même vie qu'elles.

C'est une question très complexe. À Ottawa, le sous-comité a tenu ses premières audiences en février et les poursuivra peut-être jusqu'à la fin du mois de juin. Nous avons parcouru le pays afin de consulter les intéressés et les organismes oeuvrant auprès des travailleuses du sexe. Nous nous sommes entretenus avec beaucoup d'entre elles, autant celles qu'on appelle de luxe que celles qui font le trottoir. Nous avons aussi parlé à celles qui font les services d'escorte. C'est une autre catégorie. Nous voyons des publicités dans des journaux locaux et dans les pages jaunes, mais nous n'entendons pas beaucoup parler d'elles. Les gens disent que cette catégorie-là est peut-être acceptable.

Lorsqu'on traite de ces personnes, un certain préjugé veut que ces femmes soient des rebus de la société, et qu'elles ne méritent donc pas qu'on se soucie d'elles. Tel n'est tout simplement pas le cas. Honte à ceux qui pensent ainsi.

*Initiatives ministérielles*

Nous avons procédé à des consultations d'un bout à l'autre du pays et nous continuerons à le faire; par contre, on nous a imposé certaines limites, on ne nous a pas autorisés à nous rendre dans des pays qui ont adopté une approche différente. En Suède, par exemple, les travailleuses du sexe ne commettent pas d'infractions; par contre, on pourchasse leurs clients, les michetons. À Amsterdam et à Utrecht, villes des Pays-Bas, on adopte une approche plus libérale. En Angleterre, les travailleuses peuvent se livrer à leurs activités à leurs domiciles. La Nouvelle-Zélande, il y a un an, a adopté une loi légalisant la prostitution.

Les gens ne savent peut-être pas que, au Canada, l'acte sexuel contre rémunération entre adultes consentant n'est pas interdit. Ce qui est illégal, c'est de solliciter des services d'ordre sexuel et de se livrer à du proxénétisme, autrement dit d'amener des femmes ou des hommes à se prostituer, ou encore de tenir une maison de débauche, où on se livre à de telles activités. Amener quelqu'un à une maison de débauche est un crime, mais pas l'acte sexuel entre adultes consentant et contre rémunération.

Je pourrais vous entretenir longtemps de ce sujet. Nous avons appris beaucoup de choses. J'ai aussi entendu des gloussements et des rires. Honte aux députés concernés.

• (2300)

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC):** Madame la présidente, nous devons vraiment recentrer notre attention. L'incident de Mayerthorpe a mis en lumière les grandes lacunes de notre système de justice pénale, de notre législation sur les drogues, de notre loi sur les armes à feu qui ne fonctionne pas, ainsi que le manque de ressources aux premières lignes de la GRC. Je ne vois vraiment pas quelle est la pertinence de la prostitution dans le présent débat, mais j'ai néanmoins une question à poser sur les remarques de mon collègue. Que pense-t-il de la nécessité d'accroître les ressources de la GRC et de la nécessité de rendre plus sévère la législation sur les drogues ainsi que notre système de justice pénale, comme l'ont demandé les membres des familles de ces policiers de la GRC?

Que dirait-il aux membres de ces familles? Nous nous sommes réunis à la Chambre pour discuter de la question et en prendre note. De quel côté pensons-nous aller? Regarderons-nous ailleurs en nous disant que cet incident est un accident ponctuel, ou déciderons-nous de changer notre système de justice pénale pour qu'il finisse enfin par servir les meilleurs intérêts des Canadiens?

Le député pourrait-il dire aux membres de ces familles comment il répondrait à cette question? Lorsqu'il se lèvera et prendra la parole, les membres des familles regarderont. Il pourrait donc leur parler directement en répondant.

**M. John Maloney:** Madame la présidente, le député a soulevé une question très profonde.

Il ne fait aucun doute que ce qui est arrivé à Mayerthorpe était une véritable tragédie et que nos pensées et nos prières accompagnent les familles depuis l'incident. Cette question fait l'objet d'une enquête criminelle et d'une enquête menée par la GRC.

Je suis très heureux de la tenue de ces enquêtes car elles nous apprendront beaucoup. Nous saurons ce qui est arrivé, de façon à pouvoir éviter que cela ne se reproduise, non seulement pour les forces de police en Alberta, mais pour les forces de police de tout le pays. Nous devons savoir ce qui est arrivé de façon à pouvoir prendre des mesures pour que cette tragédie ne se reproduise pas, pour que plus jamais nous ne perdions des policiers de cette façon.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Madame la présidente, le député affirme qu'il y aura une enquête et que nous apprendrons ce qui va se passer. Tel est le but de notre débat exploratoire de ce soir.

Je crois que ce monsieur aurait pu siéger au comité, mais en 2000, nous avons fait une étude sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, et nous avons formulé 52, peut-être même 54 recommandations afin de beaucoup mieux protéger la société. À ce jour, le gouvernement n'a pas donné suite à ces recommandations.

**L'hon. Roy Cullen:** Ça vient, ça vient.

**M. Kevin Sorenson:** Le secrétaire parlementaire dit que ça vient, mais il s'est écoulé cinq ou six ans depuis et nous savons comment le gouvernement agit. Vingt ans ont passé depuis l'attentat contre l'avion d'Air India.

L'Association canadienne des policiers a formulé certaines recommandations. Nous avons vécu une tragédie sans précédent et, pourtant, le gouvernement demeure passif. Il est coincé au point mort et ses roues tournent dans le vide.

Dois-je croire le député, selon lequel nous devrions simplement attendre l'enquête et ne rien faire, ne pas prendre de mesures? Est-ce que c'est ce que le gouvernement va faire, rester les bras croisés et ne pas prendre l'initiative d'agir?

**M. John Maloney:** Madame la présidente, comme le député d'en face l'a entendu de la bouche du secrétaire parlementaire, il sera donné suite très bientôt à ces 52 recommandations présentées par le comité. Que pouvons-nous dire de plus? À condition que notre législature soit autorisée à poursuivre ses travaux et que le parti du député ne déclenche pas des élections prématurées, il va voir ces recommandations se transformer en mesures concrètes.

• (2305)

[Français]

**L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.):** Madame la présidente, mes propos de ce soir traiteront plus particulièrement de la GRC par rapport aux services en région et toucheront, bien sûr, à la fermeture des neuf détachements de la GRC au Québec.

Tout d'abord, j'aimerais remercier ceux qui étaient avec nous dans l'ancienne législature et qui se sont occupés activement du dossier, soit Diane St-Jacques, de Shefford, David Price, de Compton—Stanstead, Gérard Binet, de Mégantic—L'Érable. Merci à mes anciens collègues qui ont mis ce dossier sur la table pour que les postes ne ferment pas à ce moment-là.

Depuis ce temps-là, on a vu ce qui est arrivé. Le commissaire de la GRC a décidé de fermer neuf postes dans les régions du Québec. Ce qui est important, c'est de concevoir et comprendre que lorsque la GRC travaille en région, elle doit travailler avec d'autres corps municipaux, des corps de police provinciaux — la Sûreté du Québec entre autres. J'assistais à une réunion, il y a quelques années, avec des officiers de la GRC, des gens de la Sûreté du Québec et des policiers municipaux. Ils nous disaient que pour travailler ensemble, une chimie est nécessaire entre les divers corps policiers. On ne peut pas penser, un jour, envoyer un ou deux policiers de Montréal rencontrer ses collègues en région et que tout fonctionnera merveilleusement bien. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

*Initiatives ministérielles*

Deuxièmement, il faut aussi de la dissuasion. Comment faire de la dissuasion dans le milieu rural? C'est en voyant les agents de police. Si vous vous promenez sur la route et que vous ne voyez jamais d'agents, comme tout le monde, vous allez être porté à aller un peu plus vite que la vitesse permise. C'est la même chose dans tous les autres secteurs. Quand on ne voit pas la police, c'est une indication pour les criminels qu'ils peuvent davantage en profiter.

En ce sens, je crois que c'est un élément extrêmement nocif de la décision du commissaire de la GRC de fermer ces neuf postes en région, au Québec.

Je suis bien à l'aise pour en parler parce que dans mon comté, il y a dix postes frontaliers mais il n'y a pas de poste de la GRC. Le poste le plus près de chez nous est à Granby et dessert les 10 postes frontaliers de mon territoire.

Un autre élément de la présence policière, c'est qu'elle peut se mêler au monde et voir ce qui se passe dans le comté. Par exemple, les petits journaux régionaux de mon comté indiquaient dernièrement la liste des propriétés qui s'étaient vendues trois fois la valeur de l'évaluation municipale. Des agents d'immeuble disaient que de plus, cela s'est vendu comptant. Si les agents de la police ou de la GRC sont présents sur le territoire, peut-être vont-ils lire nos petits journaux régionaux et que cela va raccourcir leurs enquêtes.

La présence des policiers en région est très importante. Ce n'est pas seulement moi qui le dit. La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile disait dans son discours pour honorer les quatre policiers tués en Alberta dernièrement:

Ces quatre agents ont servi leur collectivité, mais faisaient également partie de la collectivité. J'ai été frappée par les commentaires des résidents de la région et par la façon dont tout le monde a mentionné que ces quatre hommes n'étaient pas seulement des agents de police qui s'acquittaient de leur tâche officielle, mais aussi des concitoyens qui faisaient partie intégrante de la vie locale. Ils participaient activement aux événements caritatifs et récréatifs.

Voilà une autre caractéristique de la Gendarmerie royale. Dans le cadre de leur travail, les agents de la GRC deviennent volontairement des membres des collectivités où ils servent. Voilà une façon efficace d'assurer le maintien de l'ordre.

Notre ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile disait cela pas plus tard que le 7 mars dernier.

Aussi, quelques jours plus tard, le 10 mars, la gouverneure générale, Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson disait:

J'ai visité, au cours des cinq dernières années et demie, des centaines de petites villes et de villages comme celles-là. Dans le nord et partout à travers le pays, il est évident que le détachement local de la GRC contribue admirablement au bien-être et à la compréhension mutuelle des concitoyens. Les journaux locaux publient un article souhaitant la bienvenue à un nouvel arrivant de la police; à Mayerthorpe et dans sa région, les gens pouvaient aussi bien rencontrer un policier à l'épicerie ou au terrain de jeu, qu'en uniforme.

Voilà deux témoignages qui illustrent très bien l'importance d'avoir la GRC en région.

● (2310)

Parlons un peu des problèmes de drogue que l'on retrouve dans nos régions. Plus particulièrement dans mon comté, il y a environ un an, un maire m'a dit qu'il prendrait sa moissonneuse-batteuse et qu'il la passerait dans le champ de ses quelque 50 clients dans la région. Il m'a demandé si je savais dans combien de champs, parmi ceux de ses 50 clients, on retrouvait des traces de marijuana; il y en avait 45. Cela n'a pas de bon sens. Au même moment où l'on a cette recrudescence des champs de marijuana, on se permet de retirer la GRC de nos régions. Je ne comprends pas, mais pas du tout le raisonnement derrière cela.

Deuxièmement, j'ai parlé de 10 postes-frontières dans mon comté. Il y a quelques années, un comité du Congrès américain, soit le sous-comité des drogues du comité de la justice, faisait une tournée des

postes-frontières, et je suis allé rencontrer les membres. À la fin de la discussion que j'ai eue avec les membres du Congrès américain, ils ont posé une toute petite question de rien qui voulait tout dire: « *What about your Quebec gold?* »

De toute évidence, les Américains sont très conscients du fait que certaines personnes dans nos régions font pousser de la marijuana tout à fait impunément. Cela n'a pas de bon sens.

Dernièrement, on nous a dit que le problème s'était répandu non seulement dans les écoles secondaires, mais aussi dans les écoles primaires, où l'on retrouve maintenant des revendeurs de drogue. Cela n'a pas de bon sens. Il faut que la police soit présente et visible dans nos régions.

Certains diront que cela ne relève pas de la GRC. En ce qui concerne la Sûreté du Québec, il faut comprendre qu'il y a eu au Québec plusieurs fusions de corps de police municipale avec la Sûreté du Québec. De plus, les maires se plaignent que la Sûreté du Québec n'est pas assez présente dans leur village ou dans leur ville. Par conséquent, je pense que la GRC a un grand rôle à jouer, un rôle complémentaire à celui de la Sûreté du Québec et des services de police municipaux.

En ce qui concerne la sécurité, combien y a-t-il de routes qui traversent la frontière et qui ne sont pas gardées par des douaniers? Ce soir, je veux rendre hommage à tous ces agents de la GRC qui ont livré ces témoignages affirmant combien il était important qu'ils demeurent en région, en dépit du fait que leur direction voulait les retirer de la région et les envoyer dans des tours à Montréal ou ailleurs. De plus, je voudrais rendre hommage également à tous ces douaniers qui font un travail extraordinaire. Par contre, ce travail n'est pas secondé par la GRC, mais il devrait l'être beaucoup plus.

Je vous donne un exemple. À Noyan, dans mon comté, il y a ce qu'on appelle une route non gardée. Un bureau de douane est situé à un certain endroit, mais 500 mètres plus loin se trouve une route non gardée. Une petite pancarte aux abords de cette route en asphalte indique d'arrêter et d'aller se rapporter au poste de douane plus loin. Rares sont ceux qui s'arrêtent et qui font un détour pour aller se rapporter à l'autre poste de douane.

Les douaniers sont donc impuissants, car chez nous, nous n'avons pas ce qu'ont les Américains de l'autre côté, soit ce qu'ils appellent les *boarder patrols*. Nous n'avons pas ce système. Auparavant, la GRC pouvait patrouiller dans les régions frontalières, mais elle ne le fait plus, parce qu'on a fermé les postes frontaliers pour réaffecter les ressources ailleurs.

Neuf postes de la GRC sont fermés: à Baie-Comeau, à Coaticook, à Granby, aux Îles-de-la-Madeleine, à Joliette, à Lac-Mégantic, à Rivière-du-Loup, à Roberval et à Saint-Hyacinthe. Tous les élus locaux et municipaux sont venus nous dire que cela n'avait pas de bon sens que de fermer ces postes de la GRC. La population nous dit aussi la même chose.

Ce soir, je voudrais faire appel au commissaire de la GRC, M. Zaccardelli. Je ne sais pas s'il nous écoute encore à cette heure-ci — il est 23 h 15. Je l'enjoins, s'il nous écoute, d'écouter la population ainsi que les élus du Québec qui lui demandent de garder ouverts ces neuf postes de la GRC sur leur territoire.

*Initiatives ministérielles*

• (2315)

Vous savez, dernièrement, en comité, le commissaire Zaccardelli nous a dit qu'auparavant, un policier pouvait traiter à peu près 15 dossiers dans une année. Puis, il a ajouté que maintenant, ils avaient changé leurs méthodes et que 15 policiers sont maintenant requis pour un dossier. Je ne comprends plus rien.

Lorsque je suis arrivé ici comme député, il y a 10 ans, on m'a dit qu'il était important de voir la police. C'était important que la police se fasse voir sur le territoire. Là, on change complètement d'optique du jour au lendemain. C'est à n'y rien comprendre.

Or, j'invite le commissaire Zaccardelli à venir dans mon comté. Je l'invite à venir visiter mes postes frontières et à venir parler à mes maires, en espérant qu'à un moment donné, le bon sens va prévaloir.

[Traduction]

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Madame la présidente, mon collègue sait-il que le commissaire de la GRC est comme un sous-ministre au sein de l'appareil de l'État? Il blâme le commissaire Zaccardelli de la GRC pour avoir fermé des détachements au Québec.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes inquiets et frustrés depuis longtemps d'assister à la politisation de la force policière. Dans son rapport sur les événements du sommet de l'APEC publié en 2001, le juge Hughes dit que l'un des problèmes à résoudre au sein de l'État fédéral est la politisation de la force policière, le fait que le commissaire de la GRC soit considéré comme un sous-ministre dans l'appareil étatique.

Alors même que nous nous efforçons de discuter des changements à apporter au système judiciaire, il est facile de se laisser entraîner dans une discussion sur les problèmes propres à chacune de nos petites régions, dans nos provinces. Mon collègue fait partie du gouvernement, et celui-ci n'a rien fait pour résoudre les problèmes signalés par le juge relativement à la politisation de la force policière. S'il croit vraiment que le commissaire Zaccardelli ne prête pas une oreille attentive, alors il devrait s'adresser à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

[Français]

**L'hon. Denis Paradis:** Madame la présidente, je remercie mon collègue de sa question. Il n'est pas du tout question de politiser la police. Ce n'est pas là la question. D'ailleurs, cela fait l'objet d'un débat. Notre ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile dit qu'elle ne veut pas se mêler des affaires de la police et que le déploiement des forces policières appartient au commissaire de la GRC. C'est là la position de notre ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à ce sujet.

Comme élus, je pense qu'on peut certainement apporter le son de cloche de nos maires, de nos élus municipaux et des élus d'une région qui demandent la présence de la GRC dans leurs régions. Il n'est pas question de politiser le dossier. Lorsqu'on parle du déploiement des forces policières, ce n'est certainement pas l'apanage exclusif du commissaire de la GRC. Il faut absolument que les élus s'en mêlent ou si, à un moment donné, le commissaire n'entend pas les bons sons de cloche, il est important que nous, les élus de la population se rapportant directement à elle, puissions dire au commissaire de la GRC, nous avons besoin de cette force policière. J'en ai besoin chez nous. J'ai 10 postes frontières qui nécessitent la présence de la GRC et on me l'enlève en ce moment.

[Traduction]

**M. Bob Mills (Red Deer, PCC):** Madame la présidente, j'ai occupé mon siège durant une partie du débat et j'ai écouté les

députés d'en face. Il m'a été pénible d'entendre le secrétaire parlementaire déclarer que les gens de la localité n'ont pas demandé qu'on intervienne et qu'ils n'étaient pas au courant. J'ai en main le dossier de M. Roszko, qui remonte à 1976, et où l'on fait état de toute une série d'infractions, année après année. Comment les gens auraient-ils pu ne pas savoir? Tout le monde était au courant.

Et je reviens à la situation dans ma propre circonscription: au cas d'un pédophile qui a été libéré. Devant 300 parents, le psychiatre qui avait examiné l'homme et l'avait suivi a déclaré qu'il récidiverait dans l'année. Le dirigeant de la GRC de notre localité en a dit autant, tout comme le responsable de la prison. Qu'avons-nous donc fait? Nous l'avons libéré. Il n'a pas été catégorisé comme repris de justice. Nous l'avons libéré en nous exposant à ce qu'il commette de nouvelles agressions, comme nous avons libéré un individu qui a fini par tuer quatre agents de police.

Ces gens ont des propos qui me donnent le goût de vomir. Il y a un type qui parlait des prostituées et du désir qu'il avait de voyager davantage pour mieux les connaître. Un autre se faisait l'apôtre du « ni vu, ni connu ». Qu'est-ce qu'ils ont dans la tête, ces types? Qu'est-ce qui les empêche de marcher droit? Les gens sont inquiets. Ils en ont assez d'être des victimes. Ils veulent un système de justice pénale musclé.

• (2320)

[Français]

**L'hon. Denis Paradis:** Madame la présidente, je crois que ces commentaires et cette question s'adressaient davantage à mon collègue le secrétaire parlementaire qu'à moi-même. Je n'ai pas parlé du tout de ce que mon collègue mentionne au moment où on se parle.

Comme vous avez pu le voir, j'ai mentionné que nous sommes en région au Québec et que nous avons besoin de la GRC. Celle-ci doit être présente dans nos municipalités, dans les postes régionaux de la province. Quant aux autres commentaires que mon collègue vient de formuler, je vais certainement laisser le soin à mon collègue le secrétaire parlementaire de répondre à la question.

[Traduction]

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Madame la présidente, je voudrais transmettre une question à mon collègue, mais je me sens obligé de répondre. Avec du recul, la situation est toujours claire. Tout le monde sait maintenant que ce type allait récidiver. Que faisaient les autorités publiques dans la région? Réclamaient-elles des modifications du système de justice pénale à ce moment-là?

**M. Bob Mills:** Je l'ai fait pendant des années.

**L'hon. Roy Cullen:** Le député devrait peut-être déposer ces documents.

Les députés d'en face parlent de questions locales. Nous devons prendre bien garde de dire que la tragédie de Mayerthorpe témoigne de l'état de notre système de justice pénale.

Comme je l'ai déjà souligné, la criminalité est en baisse, et ce, depuis neuf ou dix ans. Je sais que c'est difficile à accepter. Franchement, j'ai moi-même du mal à l'accepter parce que je vois les crimes qui sont perpétrés dans ma circonscription. Cependant, telle est la réalité. Les statistiques montrent que la criminalité et les crimes violents sont en baisse de façon uniforme depuis dix ans.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

Je veux poser une question à mon collègue de Brome—Missisquoi. J'ai beaucoup de respect pour sa ténacité face à la fermeture de la division C de la GRC. Cependant, il faut comprendre que le rôle de la GRC n'est pas de fournir des programmes sociaux. Mon collègue ne semble pas comprendre cela.

Au Québec, le rôle de la GRC consiste à offrir des services de police fédéraux axés sur la lutte contre le crime organisé et sur les enquêtes liées à la sécurité nationale. Dans cette province, la GRC n'offre pas de service de police communautaire ni d'interventions de première ligne, car ces services sont offerts exclusivement par la Sûreté du Québec ou par les services de police municipaux concernés.

[Traduction]

J'attire l'attention du député sur le fait que la GRC n'a pas une grande visibilité dans sa communauté parce que son rôle au Québec n'est pas d'être le corps de police de première ligne.

[Français]

**L'hon. Denis Paradis:** Madame la présidente, si on ne la voit pas, on l'a déjà vue dans le passé. Je dois vous dire que la population n'a pas diminuée chez nous et que la Constitution n'a pas changée pour enlever à la GRC des fonctions qu'elle n'aurait pas eues auparavant.

Avant cela, elle s'occupait effectivement des douanes. On voyait des membres sur le terrain, alors qu'ils venaient épauler leurs collègues de la Sûreté du Québec mais à l'intérieur de mandats fédéraux. Lorsqu'on parle de la sécurité nationale et que des gens traversent aux postes frontière, cela fait partie de la sécurité nationale et cela fait donc partie de la responsabilité de la GRC. Lorsqu'on parle de ceux qui mettent en marché des drogues, cela fait partie du mandat de la GRC de les intercepter.

Je ne veux pas faire en sorte que la GRC devienne une police communautaire, je veux que la GRC s'occupe de ses dossiers, qu'elle prenne en charge ses responsabilités et qu'elle ne les fuit pas.

• (2325)

[Traduction]

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC):** Madame la présidente, je participe à ce débat par respect pour les quatre agents tués dans l'exercice de leurs fonctions, les gendarmes Anthony Gordon, Leo Johnston, Brock Myrol et Peter Schiemann, auxquels je rends hommage.

Mes condoléances et mes prières accompagnent les familles, les amis et les collègues de ces agents qui ont été tués. J'exprime aussi ma gratitude et mon admiration envers tous ceux qui, dans notre pays, servent nos communautés et contribuent à en faire des endroits plus sûrs pour y élever nos familles.

La mort tragique de ces agents nous rappelle tristement le caractère trop souvent violent de notre société et la nécessité croissante d'augmenter les effectifs policiers à la grandeur du pays.

Aucune région du pays n'est à l'abri d'actes de violence qui coûtent la vie à des innocents. Des familles sont déchirées, des agents de police assassinés ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Face à ces meurtres, on a peine à s'empêcher de porter des accusations, au risque d'être accusé d'exploiter cette tragédie.

Après avoir été informés de la tragédie de Mayerthorpe, les représentants des médias m'ont contacté et nous avons diffusé un communiqué dans lequel nous condamnions initialement la consommation illégale de marijuana et l'industrie de la culture de cette drogue. Le commissaire et la ministre l'avaient déjà fait. En

rétrospective, nous avons peut-être réagi un peu prématurément et un peu trop durement. Néanmoins, la consommation de drogue, le trafic de drogue et les ravages qu'ils causent sont une dure réalité qu'on ne peut nier et contre laquelle nous devons lutter dans notre pays.

Dans un souci de respect, je n'ai pas parlé du registre des armes à feu et du fait que ce registre n'avait aucunement dissuadé James Roszko, un homme au passé violent, d'acquiescer et d'utiliser son arme à feu. Roszko, comme bien d'autres criminels, a illégalement rapporté au Canada des armes achetées de l'autre côté de la frontière. Depuis la mort des quatre agents, de nombreux articles et éditoriaux ont traité de l'absence d'effet dissuasif de la Loi sur les armes à feu. Aussi, je ne m'étendrai pas sur le sujet ce soir.

On a également fait état du laxisme de notre législation pénale et de l'incapacité du système judiciaire à condamner et incarcérer des délinquants dangereux comme Roszko. Tout au long de ses 46 ans de vie, Roszko a fait l'objet de nombreuses accusations, et bien qu'elles concernaient, pour la plupart, des actes violents, Roszko a rarement été condamné. Il s'est vu infliger une peine de deux ans d'emprisonnement pour avoir menacé de tuer et pour avoir agressé sexuellement un adolescent sur une période de dix ans.

Selon moi, ce laxisme au niveau des peines, nous le devons aux libéraux qui, au cours des dix dernières années, ont fait de la réinsertion plutôt que de la protection de la société le principe directeur de notre système correctionnel et de notre régime de libération conditionnelle.

Maintenant que les agents reposent en paix, il est nécessaire d'examiner et d'analyser minutieusement la tragédie afin d'en déterminer tous les facteurs de manière à empêcher que d'autres tragédies semblables se produisent dans l'avenir. Les agents de police canadiens méritent au moins cela.

La semaine dernière, des agents de police des quatre coins du pays se sont rassemblés sur la Colline du Parlement à l'occasion de leur journée annuelle de lobbying auprès des députés. Tout au haut de leur liste de préoccupations figure la stratégie canadienne antidrogue qui intégrerait l'approche équilibrée dont il est question en matière d'offre et de demande de drogues illicites. Ils réclament davantage pour la prévention, l'éducation, l'application de la loi, le traitement, la réadaptation et la recherche. Ils reconnaissent que la drogue est un des principaux problèmes au Canada.

La police canadienne presse le gouvernement libéral d'améliorer notre système correctionnel et notre régime de libération conditionnelle et de rétablir la confiance à leur égard. Au nom des policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions comme un autre policier, l'agent Joe MacDonald de Sudbury, la police réclame que les auteurs de meurtres au premier degré se voient imposer une peine d'emprisonnement minimale de 25 ans à purger dans une vraie prison, pas dans une tout confort ou genre hôtel de luxe, et sans admissibilité à la libération conditionnelle. Le Parti conservateur appuie sans réserves une amélioration raisonnable comme celle-là.

Les policiers demandent l'abrogation de l'article 745, la clause de la dernière chance, de façon que les 80 p. 100 de criminels qui obtiennent ainsi une libération anticipée purgent la totalité de leur peine d'emprisonnement à perpétuité. Voilà une autre mesure que, de ce côté-ci, nous appuyons.

Avant de conclure, je voudrais dire un mot d'un problème qui m'a été soumis par le chef Chalmers, de la police municipale de Camrose, et le détective Lone Blumhagen, qui était à Ottawa la semaine dernière. Il s'agit de la fermeture du laboratoire médico-légal d'Edmonton.

*Initiatives ministérielles*

• (2330)

Quarante pour cent du travail médico-légal au Canada se fait dans le laboratoire d'Edmonton, et toutes les analyses dans les cas d'effraction s'y font également. Pourtant, on le ferme, au grand dam de la police de l'Alberta et de tout l'Ouest.

Il y a un an et demi, j'ai pris la parole à la Chambre et j'ai interrogé plusieurs fois l'ancien solliciteur général au sujet de la justification de la fermeture des laboratoires d'analyse des empreintes génétiques de la GRC à Edmonton, à Regina et à Halifax. À chaque fois, j'ai signalé que les experts judiciaires de la GRC étaient exaspérés, que les enquêtes policières étaient entravées et que des procédures judiciaires étaient retardées parce que les vérifications d'empreintes génétiques, dans des cas urgents, prenaient trois fois plus de temps que les délais impartis à la GRC. Malheureusement, l'ancien solliciteur général a fait la sourde oreille.

Madame la présidente, je partage mon temps de parole avec le député de Regina—Lumsden—Lake Centre.

Le mois dernier, nous avons appris que, un jour, la GRC aura un arriéré massif de cinq ans dans les demandes de vérification de casiers si ses systèmes de traitement dépassés ne sont pas remplacés bientôt. Les policiers se font entendre.

L'Association canadienne des policiers et d'autres associations ont pris note de ces sujets majeurs d'inquiétude. Étant donné l'énormité du drame, si le gouvernement répondait au moins à certaines préoccupations, nous nous leverions et nous l'applaudirions. Les libéraux roupillent encore. Ils sont endormis aux commandes.

**L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Madame la présidente, le député de Crowfoot a parlé de la fermeture du laboratoire judiciaire d'Edmonton. En fait, cette décision est conforme à ce que le vérificateur général a recommandé dans son rapport de 2000, c'est-à-dire que la GRC rationalise le nombre de ses laboratoires pour améliorer ses services. Cette décision n'aura d'ailleurs pas de répercussions à long terme sur le traitement des cas.

J'ai une question très simple à poser au député de Crowfoot. Il est vice-président du Sous-comité de la sécurité publique et nationale et, étant donné ce qui est arrivé à mon collègue, le député de Saint John, il pourrait, s'il le souhaitait, examiner les questions de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle; la ministre serait très heureuse de soumettre ces questions au sous-comité.

En sa qualité de vice-président, pourrait-il voir si nous pouvons accepter pareille demande de la vice-première ministre?

**M. Kevin Sorenson:** Madame la présidente, notre comité a été constitué pour se pencher sur le projet de loi C-36. Le Parlement nous a chargé d'examiner la Loi antiterroriste. Pourquoi devons-nous le faire? En partie parce que nous en avons reçu le mandat du Parlement, mais aussi, et c'est une des raisons principales, parce qu'un représentant de la police a comparu devant le Comité de la justice et a dit que, faute d'agents, on a dû confier le dossier du terrorisme aux agents qui s'occupaient du dossier du crime organisé. C'est là la situation. Au Canada, nous faisons de la gestion du risque en ce qui concerne le terrorisme. Nous faisons de la gestion du risque dans nos dossiers.

Le ministre nous a demandé d'étudier certaines des choses dont nous avons parlé il y a cinq ans, à propos de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions, et toutes les questions reliées à la libération conditionnelle. Cela a été fait il y a cinq ou six ans. Il est temps que le gouvernement donne suite aux

recommandations qu'il a accueillies et mette en place des mesures pour résoudre les problèmes.

Occupons-nous de la loi sur le terrorisme. Nous nous pencherons sur les services correctionnels s'il nous reste du temps. Pour le moment, comme l'a dit le député, le député de Saint John a eu une crise cardiaque, mais nous continuerons de travailler au mieux de nos capacités au sein du comité.

**M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC):** Madame la présidente, c'est un plaisir d'intervenir dans cette enceinte ce soir dans le cadre de ce débat exploratoire, car je ressens un lien très spécial avec la Gendarmerie royale du Canada pour plusieurs raisons.

La première, c'est le centre de formation de la GRC de Regina, dans ma circonscription, foyer de tous les membres de la GRC, lieu où ils deviennent en quelque sorte des agents de la GRC. C'est un des établissements de formation les plus respectés au Canada et, en fait, l'un des centres de formation policière les plus respectés dans le monde entier. Je peux garantir aux députés que tout le monde en Saskatchewan est très fier de la présence de ce centre de formation à Regina et en Saskatchewan.

Le deuxième lien cependant est beaucoup plus personnel que cela. Le premier mari de ma regrettée mère était un policier de la GRC nommé Norman Gleadow. Il a été tué en service alors qu'il patrouillait au Dépôt de Regina. Un individu emprisonné a réussi à mettre la main sur une barre de plomb, sauf erreur, et il a pu prendre M. Gleadow à la gorge et le tuer alors qu'il était en service.

Même si je n'ai jamais rencontré cet homme, ma mère m'en a certes parlé et cela m'a rapproché de ce corps policier. Ainsi, la tragédie qui a eu lieu à Mayerthorpe récemment, le 3 mars, me touche encore plus à cause de ce que j'ai vécu plus jeune.

Troisièmement, et je dois le signaler à la Chambre, une des principales raisons pour lesquelles j'ai un lien si fort avec la GRC, est un homme nommé William MacRae. Bill MacRae est un ancien surintendant du Dépôt de la GRC à Regina et un des hommes les plus remarquables que j'ai jamais rencontrés.

Durant le service commémoratif pour les agents tués à Mayerthorpe au début de mars, auquel j'ai assisté, j'ai rencontré le commissaire Zaccardelli et je lui ai parlé de Bill MacRae. Le commissaire Zaccardelli m'a dit que M. MacRae était une légende dans les annales de la GRC et un modèle dans les cercles de la GRC.

Si je mentionne le nom de M. MacRae, c'est qu'il est l'exemple même de tout ce qu'il y a de bon dans la GRC. Son honnêteté, son courage, son dévouement à l'égard du corps policier et sa force de caractère sont pour moi des qualités que toutes les recrues et tous les agents de la GRC cherchent à avoir.

Ce que j'essaie de dire, c'est que je crois que la GRC a besoin de plus de recrues et d'agents comme M. MacRae et Norman Gleadow. Toutefois, il faut reconnaître que la GRC manque de ressources, et je crois qu'elle aurait grand besoin que le gouvernement s'engage à l'appuyer.

J'ai entendu ici ce soir de nombreux commentaires de députés d'en face qui ont affirmé que le financement de la GRC avait été accru, mais cela ne semble pas être le cas puisque nous entendons de plus en plus parler de la fermeture de laboratoires d'analyse génétique et de détachements de la GRC, ainsi que des nombreux postes restés vacants au sein de la GRC dans les provinces.

Je crois que tout ce que je cherche à obtenir, en fait, c'est un signal clair et non équivoque de la part du gouvernement démontrant qu'il est résolument engagé à appuyer la GRC, tant financièrement que moralement.

Nous devons renforcer la GRC d'un bout à l'autre du pays. Nous devons affecter davantage d'agents de la GRC dans les communautés. C'est là un commentaire que nous avons entendu à bon nombre de reprises ce soir. Toutefois, ce qui arrive réellement, c'est qu'il y a de moins en moins de membres de la GRC pouvant être affectés à des localités et à la sécurité frontalière, et à mon avis, c'est tragique.

La GRC est une de nos institutions les plus importantes et dont nous sommes le plus fiers. Il nous faut la soutenir avec toute notre volonté et toute notre force. Mais je ne vois rien de cela. Le gouvernement ne me donne pas l'impression de partager cette

#### *Initiatives ministérielles*

conviction avec moi. Je ne vois rien dans ce que fait le gouvernement — ou ne fait pas, devrais-je dire — qui montre qu'il appuie sincèrement la GRC.

Si nous, les Canadiens, qui aimons sincèrement la GRC et la tenons pour l'un des meilleurs corps policier du monde ne pouvons pas la soutenir, nous devrions avoir honte et marcher la tête basse.

● (2335)

N'oublions pas que la tragédie survenue à Mayerthorpe le 3 mars a profondément marqué tous les Canadiens en raison de l'importance que revêt la GRC pour nous tous. Nous devons réaffirmer notre volonté d'accroître les ressources et le budget de cette superbe force policière.

**La vice-présidente adjointe:** Comme il est 23 h 39, et conformément à l'article 53.1 du Règlement, le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

● (2340)

**La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine):** Comme il est 23 h 40, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 40.)

---



## TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 12 avril 2005

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### La GRC et le maintien de l'ordre au Canada

Étude de l'initiative ministérielle no 10 par la Chambre, en comité plénier, sous la présidence de M. Strahl .....	4985	Mme Ambrose .....	4998
M. Valeri .....	4985	M. Toews .....	4999
Mme McLellan .....	4985	M. Merrifield .....	4999
M. Casey .....	4986	M. Easter .....	5000
M. Vincent .....	4986	M. Merrifield .....	5001
M. Comartin .....	4987	M. Vincent .....	5003
M. Merrifield .....	4987	M. Maloney .....	5004
M. Casey .....	4988	M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	5004
M. MacKay .....	4988	M. Merrifield .....	5005
M. Merrifield .....	4990	M. Mills .....	5007
M. Casey .....	4991	M. Jean .....	5008
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) .....	4991	M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	5009
M. Comartin .....	4992	M. Maloney .....	5009
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	4993	M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	5011
M. DeVillers (Simcoe-Nord) .....	4994	M. Merrifield .....	5012
M. Comartin .....	4995	M. Sorenson .....	5012
M. Merrifield .....	4995	M. Paradis (Brome—Missisquoi) .....	5012
M. Merrifield .....	4996	M. Sorenson .....	5014
M. Toews .....	4996	M. Mills .....	5014
M. Karygiannis .....	4997	M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	5014
M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	4998	M. Sorenson .....	5015
		M. Cullen (Etobicoke-Nord) .....	5016
		M. Lukiwski .....	5016

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**